

ÉTABLIR UNE BONNE
RELATION HOMME CHEVAL

GARANTIR UNE
ALIMENTATION ADAPTÉE

OFFRIR UN LIEU
DE VIE ADEQUAT

FAVORISER UNE ACTIVITÉ
PHYSIQUE ET EXPLORATOIRE

FACILITER LES
CONTACTS SOCIAUX

VEILLER À
LA BONNE SANTÉ

PRÉVENIR LA DOULEUR

ASSURER UNE FIN DE
VIE DÉCENTE

GUIDE DE BONNES PRATIQUES

POUR L'APPLICATION DES
ENGAGEMENTS DE LA

CHARTRE POUR LE BIEN-ÊTRE ÉQUIN



AVERTISSEMENT

La présente version du Guide, version 2.0 datée de juillet 2021, résulte d'une mise à jour de la version 1.0 de septembre 2018 suite aux recommandations de l'avis de l'ANSES en date du 19 janvier 2021 (saisine n°2018-SA-0240) et validé par l'Etat à travers l'avis de validation d'un Guide de bonnes pratiques visant à assurer le bien-être des équidés du 12/07/2021, publié au sommaire du BO AGRI du 22 juillet 2021 et présenté ci-dessous.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Avis de validation d'un Guide de bonnes pratiques visant à assurer le bien-être des équidés

Vu l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail en date du 19 janvier 2021 relatif à l'évaluation d'un projet de guide de bonnes pratiques visant à assurer le bien-être des équidés ».

Le guide pour l'application des engagements de la charte pour le bien-être équin visant à assurer le bien-être des équidés et élaboré conjointement par la Fédération nationale du Cheval (FNC), l'Association vétérinaire équine française (AVEF), la Fédération française d'équitation (FFE), France Galop, le Trot, le Groupement hippique national (GHN), l'Institut de l'élevage (IDELE), Interbev, l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), la Fédération des éleveurs du galop (FEG), le CNRS, l'Université de Rennes, la Société hippique française (SHF), la Société française des équidés de travail (SFET), le RESPE, est validé par le ministre chargé de l'agriculture dans sa version numéro 2.0 du mois de juillet 2021, sur la base du contexte réglementaire et des connaissances scientifiques en vigueur.

Il est désormais de la responsabilité des professionnels de tenir ce guide à jour, au regard des recommandations qui leur ont été faites par ailleurs et des avancées scientifiques, en vue d'une prise en compte croissante du bien-être animal.

Pour le ministre et par délégation

Le directeur général de l'alimentation

BRUNO

FERREIRA ID

Signature numérique de
BRUNO FERREIRA ID
Date : 2021.07.09 18:29:21
+02'00'

Bruno FERREIRA

SOMMAIRE

00 Préface & Préambule

01 Présentation du guide

02 Fiches de bonnes pratiques visant à assurer
le bien-être équin

03 Bibliographie

04 Annexes

PRÉFACE

UNE DÉMARCHE SOUTENUE PAR LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DES ANIMAUX

Au-delà de la qualité de son contenu, il faut souligner l'initiative de ce guide de bonnes pratiques, rédigé par et pour les professionnels de la filière, qui a su prendre à son compte la nécessité de tendre vers un meilleur bien-être des équidés au quotidien, quelles que soient les activités hippiques pratiquées.

Ce guide permet ainsi de poser des bases objectives et suffisantes pour trouver un juste équilibre entre les attentes sociétales fortes, dont la Ligue française pour la protection du cheval se fait le porte-parole, et des contraintes humaines et économiques.

Pour toutes ces raisons, ce travail, issu d'une déclaration de la filière au moment de la signature de la Charte nationale pour le bien-être équin, devrait connaître une réussite certaine. Par sa simple lecture, les règles de bon sens, les connaissances de base devraient améliorer l'environnement des chevaux, poneys et ânes.

À l'heure où le bien-être animal est au cœur des questions sociétales, l'initiative prise par la filière de le mettre en avant pour les chevaux est à féliciter.

Au-delà d'un travail de fond précis et objectif, il est également important de remercier la réactivité de la fédération face aux demandes des ONG d'être consultées. Cette démarche a ainsi permis de travailler tous ensemble de façon constructive.

Ce guide ne cesse de rappeler l'environnement nécessaire à la bienveillance, et de donner les pistes pour détecter et reconnaître les signes de souffrance chez les chevaux et d'y apporter les correctifs.

World Horse Welfare welcomes the French Equine Welfare charter, which demonstrates the commitment of France's equine industries to respect the welfare of horses, no matter what role they play. This easy to use resource outlines what is expected in caring for horses during their lifetime and we congratulate those who collaborated to produce this helpful document.

Roly OWERS

Chief Executive of World Horse Welfare

Ce document est issu d'un consensus entre ONG et professionnels. La Ligue Française pour la Protection du Cheval espère qu'il est une première étape vers l'amélioration de la prise en compte des besoins physiologiques et comportementaux des équidés en France. Il est urgent que ce guide soit diffusé à tous : les amateurs sont probablement les acteurs les moins encadrés par la réglementation, les moins formés aux connaissances de base, les moins contrôlés. Il faut que ce guide devienne un document de référence, mais dynamique, appelé à évoluer dans le temps.

Dr Richard CORDE

Président de La Ligue Française pour la Protection du Cheval

La SPA, dont la mission est de protéger les animaux, espère vivement que ces bonnes pratiques seront largement appliquées permettant ainsi aux acteurs du monde équin d'être les précurseurs en la matière.

Son application par les professionnels permettra, nous l'espérons, très certainement de donner l'exemple et ainsi de sensibiliser le plus grand nombre.

Jacques Charles FOMBONNE

Président de La Société Protectrice des Animaux

The Fédération Nationale du Cheval Equine Welfare Charter is exactly the type of action and document that the European Horse Network, EHN wishes to support and develop.

The Charter is clear, practical and useful, understandable by all. It has the advantage in addition to being mobile since an app allows to download it on phones and tablets. This tool is resolutely modern and can evolve in time. This Charter, moreover available in English, must be widely disseminated to equivalent professional structures in other European countries.

European bodies and affiliated bodies such as COPA (grouping agricultural structures) can become the relays.

EHN and its 26 members' structures, also positions itself as an information relay and offers direct access to the Charter on its website.

Education remains the best way to advance animal welfare.

Mark WENTJEM

Chairman of the European Horse Network



PRÉAMBULE

LA FILIÈRE CHEVAL ENGAGÉE DANS LA CHARTRE NATIONALE POUR LE BIEN-ÊTRE ÉQUIN

La filière Cheval est soucieuse du bien-être des équidés depuis de nombreuses années et a la volonté de faire connaître le savoir-faire des professionnels français. Elle a donc décidé d'agir collectivement pour que ceux-ci s'approprient et partagent la même notion de bien-être équin, maintiennent ou améliorent leurs pratiques, et en fassent un atout en termes de sécurité, de performances, de valorisation de leurs produits et de reconnaissance de leurs métiers.

Pour ce faire, la Fédération Nationale du Cheval, l'Association Vétérinaire Équine Française, la Fédération Française d'Équitation, France Galop, le Groupement Hippique National et Le Trot, en s'appuyant sur l'expertise de l'Institut de l'Élevage, ont élaboré la présente

« CHARTRE POUR LE BIEN-ÊTRE ÉQUIN »



La Charte pour le bien-être équin, engagement de l'ensemble des représentants des professionnels de la filière, est construite dans une logique « cheval-centré ». Elle traduit les mesures les plus pertinentes en termes de bien-être animal, communes aux différents segments de production et d'utilisation, issues des expériences professionnelles et des connaissances scientifiques, avec comme base de progression la réglementation existante.

La Charte pour le bien-être équin est complétée d'un guide de bonnes pratiques à destination des professionnels du cheval à partir duquel ces derniers pourront optimiser leurs pratiques.

La Charte pour le bien-être équin et son guide s'appliquent à tous types d'équidés, d'élevage, de loisir, de sport, de travail, de trait et de course, et de tous âges. Basée sur une démarche volontaire, elle s'adresse à tous les professionnels de la filière Cheval qui souhaitent intégrer la démarche, qu'ils soient éleveurs, naisseurs, étalonniers, propriétaires, entraîneurs, cavaliers professionnels, responsables d'établissement équestres... qu'ils soient jeunes installés ou expérimentés. Elle vise l'adhésion du plus grand nombre.

Dans l'ensemble du document, le terme « chevaux » doit s'entendre comme « équidés », le terme « travail » doit s'entendre comme toute situation d'utilisation du cheval.

LES SIGNATAIRES S'ACCORDENT SUR :

Des considérants :

- >> Les équidés sont au cœur d'une relation ancestrale entre l'homme et l'animal et rendent encore aujourd'hui de multiples services (loisir, travail, sport, courses, alimentation, thérapie, locomotion, ...). Cette proximité démontre l'importance de préserver leur intégrité physique et mentale.
- >> Les professionnels du cheval ont, ces vingt dernières années, amélioré leurs pratiques de travail dans le sens du bien-être des équidés, parallèlement aux développements des nouvelles connaissances scientifiques, des évolutions législatives, des nouvelles méthodes d'apprentissage et de la sensibilité croissante des utilisateurs d'équidés à la question du bien-être animal.
- >> Le développement des sciences biologiques et du comportement permet aujourd'hui de formaliser un ensemble de connaissances reconnues qui :
 - établissent les liens entre le bien-être des équidés, leurs performances et la sécurité des personnes ;
 - contribuent à l'élaboration de recommandations pratiques et d'indicateurs d'efficacité vis-à-vis du bien-être équin.
- >> Le bien-être est un état physique et mental de l'animal qui découle de la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux essentiels tout en prenant en compte ses capacités d'adaptation, tel que défini par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'Alimentation, de l'Environnement, du Travail).
- >> Le bien-être animal est un objectif sociétal partagé. Ce consensus est inscrit, de longue date, dans les conventions et traités européens ainsi que dans la législation française. L'Organisation Mondiale de la Santé Animale est aujourd'hui reconnue comme l'organisation de référence en la matière. Ses 10 principes s'appuient sur les 5 libertés :
 - absence de faim, de soif et de malnutrition ;
 - maintien du confort de l'animal ;
 - absence de douleur physique, de maladie ou de blessures ;
 - expression des comportements normaux de l'espèce ;
 - absence de peur ou d'anxiété.

Un mode d'action commun :

- >> Accompagner les professionnels du cheval à exercer aujourd'hui leurs activités dans une perspective de triple performance (économique, sociale et environnementale), prenant en compte le bien-être animal, y compris dans sa dimension éthique ;
- >> Communiquer sur les savoir-faire professionnels en matière de bien-être animal ;
- >> Promouvoir la Charte au sein de chacune de leurs organisations ;
- >> Encourager la recherche scientifique et la production de références techniques sur le bien-être équin ;
- >> Conforter et vulgariser le socle commun de connaissances et compétences relatif au bien-être équin dans la formation initiale et continue ;
- >> Inscire la présente Charte pour le bien-être équin dans une démarche d'amélioration continue et de révision régulière, au regard de l'évolution des pratiques et des connaissances scientifiques ;
- >> Élaborer, à partir du Guide de bonnes pratiques déclinant les 8 mesures de la Charte nationale pour le bien-être équin, des plans d'actions spécifiques à chaque secteur de la filière équine, ayant pour objectif commun de promouvoir les bonnes pratiques en matière de bien-être animal.

Deux principes fondamentaux :

- >> La responsabilité d'équidés nécessite de disposer des compétences et connaissances nécessaires et suffisantes pour assurer leur bien-être ;
- >> Le détenteur d'équidés s'engage à mettre en œuvre les mesures appropriées à leur bien-être et à en évaluer l'effectivité.



SONT CONSIDÉRÉES COMME 8 MESURES APPROPRIÉES PAR LES PROFESSIONNELS DU CHEVAL :



MESURE 1

Assurer la mise en place d'une relation homme-cheval positive lors des interactions et des manipulations.



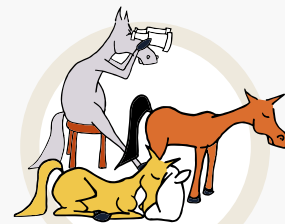
MESURE 2

Garantir un abreuvement et une alimentation adaptés aux besoins physiologiques et comportementaux des chevaux.



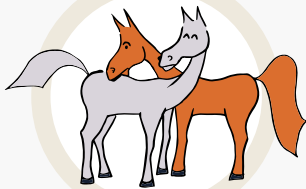
MESURE 3

Offrir aux chevaux un lieu de vie approprié assurant leur santé et leur bien-être.



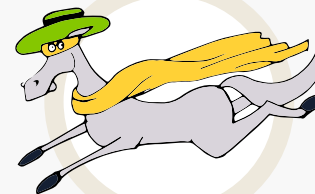
MESURE 4

Assurer des conditions de vie qui favorisent la satisfaction des besoins de repos et de déplacement des chevaux.



MESURE 5

Respecter le caractère grégaire des chevaux en favorisant les contacts sociaux positifs et en minimisant les contacts négatifs.



MESURE 6

Garantir et préserver la santé des chevaux en appliquant les bonnes pratiques d'élevage, de détention et d'utilisation.



MESURE 7

Prévenir ou soulager la douleur.



MESURE 8

Continuer d'apporter les soins nécessaires au cheval pour son bien-être et sa santé après la fin de sa carrière et jusqu'à sa mort ; et lui assurer une mort dans des conditions éthiques.

Signé à Paris, le 4 mars 2016,



Pour l'Association Vétérinaire Équine Française,
Charles-François LOUF



Pour la Fédération Française d'Équitation,
Serge LECOMTE



Pour la Fédération Nationale du Cheval,
Marianne DUTOIT



Pour France Galop,
Edouard de ROTHSCHILD



Pour le Groupement Hippique National,
Philippe AUDIGE



Pour Le Trot,
Dominique de BELLAIGUE

Avec le soutien :

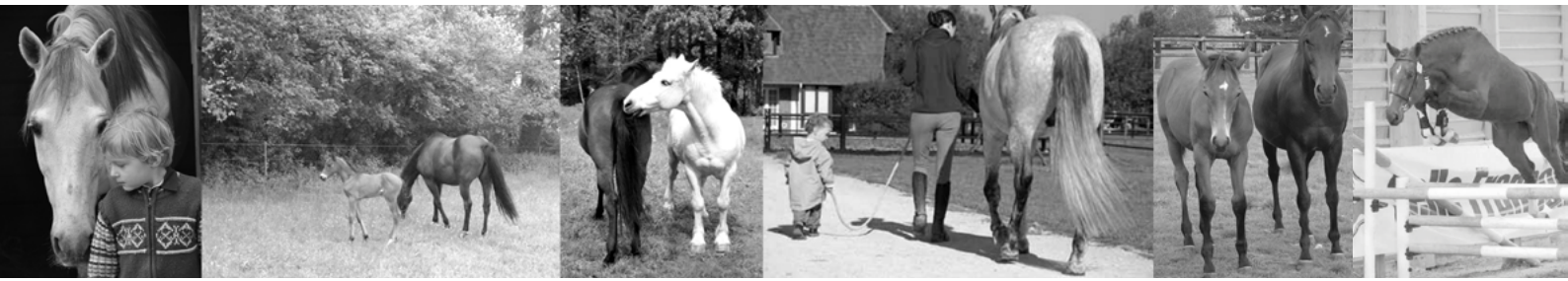


de la Fédération Nationale des
Syndicats d'Exploitants Agricoles,
Xavier BEULIN



des Jeunes Agriculteurs,
Thomas DIEMER

Avec l'appui



CHAPITRE 1

PRÉSENTATION DU GUIDE

01-1 Objectifs du guide

01-2 Champ d'application du guide

01-3 Socle réglementaire du guide

01-4 Méthodologie pour la construction du guide

01-5 Comment utiliser ce guide

01-6 Formation

01-7 Glossaire

01-8 Liste de acronymes

OBJECTIFS DU GUIDE

UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS DE TOUTE LA FILIÈRE POUR GARANTIR DES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ÉQUIN

La filière cheval est soucieuse du bien-être des chevaux depuis de nombreuses années et a la volonté de faire connaître le savoir-faire des professionnels français. Elle a donc décidé d'agir collectivement pour que ceux-ci s'approprient et partagent la même notion de bien-être équin, maintiennent ou améliorent leurs pratiques, et en fassent un atout en termes de sécurité, de performance, de valorisation de leurs produits et de reconnaissance de leurs métiers.

En effet, plusieurs éléments propres aux chevaux rendent la question du bien-être particulièrement prégnante dans la filière. La relation affective ancienne et très forte entre l'homme et le cheval, la gestion individualisée de chaque animal, les carrières longues et diverses, leur part active aux activités de sport et de loisir, à la campagne comme à la ville et jusque dans les cafés PMU, ainsi que la confrontation directe des professionnels aux « cavaliers clients », en font une espèce particulièrement « exposée » aux regards et aux attentes sociétales. A tel point que certains voudraient voir le cheval reconnu non plus comme animal de rente mais de compagnie et interdire sa consommation, voire son utilisation.

Même si elle n'est pas toujours exprimée en ces termes par les professionnels, la notion de bien-être équin est très présente dans la filière. Pour autant, faute de vulgarisation suffisante et de références communes, il y a autant de manières de l'appréhender qu'il y a de professionnels, tous désireux de bien penser et de bien faire.

Le groupe multifilières et multicompetences mensuel de la FNSEA, l'introduction du statut de l'animal dans le Code civil et les nombreuses consultations organisées par la Commission Européenne sur le BEA, ont fini, fin 2014, de convaincre le Conseil d'Administration de la FNC de l'urgence d'agir en matière de bien-être équin et de communiquer autour du savoir-faire des professionnels. Ainsi, suite à l'Assemblée Générale de la FNC de janvier 2015, les responsables professionnels des différents secteurs de la filière cheval se sont réunis et ont convenu de mener ensemble, sous l'égide de la FNC, les travaux relatifs au projet de Charte nationale pour le bien-être équin (voir [Préambule](#)).

La volonté affichée des associations de traiter le cheval à part des animaux de rente lors des nombreux travaux pour l'élaboration de la stratégie nationale BEA début 2016 confirme combien il est important de ramener au plus vite de la rationalité et de définir une feuille de route commune de la filière sur le BEA. La signature de la Charte nationale pour le bien-être équin en mars 2016 marque ainsi l'engagement de la filière en faveur du bien-être équin.

Aucun professionnel du cheval ne peut désormais ignorer ce contexte et chacun se doit d'acquérir une bonne connaissance, basée sur les données scientifiques internationalement reconnues, de ce sujet très sensible et de grande actualité. Ainsi, le présent guide de bonnes pratiques vise à garantir la mise en œuvre des mesures de bien-être énoncées dans la Charte en accompagnant les professionnels dans une logique d'éthique professionnelle.

Ce guide répond aux objectifs suivants pour les représentants des professionnels de la filière, membres signataires de la Charte :

- >> Sensibiliser les détenteurs d'équidés à la question du bien-être équin et professionnaliser leurs pratiques, en leur fournissant les éléments nécessaires à leur inscription dans une démarche de progrès ;
- >> Améliorer l'état de bien-être des équidés, selon une logique « cheval-centré » et non selon une logique de normes, avec des objectifs de résultat partagés par les acteurs de la filière cheval, en fournissant aux professionnels un outil méthodologique de gestion respectueuse du bien-être équin proposant des indicateurs objectifs centrés sur l'animal et des recommandations transcrivant en bonnes pratiques les nouvelles connaissances scientifiques ;
- >> Anticiper d'éventuelles évolutions réglementaires nationales ou communautaires, dans le respect des intérêts socio-économiques des professionnels ;
- >> Consolider l'image des professionnels français et faire connaître leurs savoir-faire pour répondre ainsi aux préoccupations sociétales en matière de bien-être des chevaux, en expliquant la réalité des conditions de bien-être équin par une communication adaptée.

Procédure de suivi et de mise à jour

Ce guide est un outil de progrès, établi dans un contexte d'évolution des connaissances, des technologies et de la réglementation. Ses recommandations ont été établies à partir de l'expérience des professionnels et des instituts techniques, ainsi que des données scientifiques disponibles à sa date de révision (mai 2021).

Ce guide sera révisé et modifié en fonction des avancées scientifiques et techniques, des avis scientifiques ou réglementaires susceptibles d'être produits ultérieurement par les services de l'OIE, de la Commission Européenne ou du Ministère en charge de l'Agriculture, et minima tous les cinq ans. Les nouvelles versions seront validées par le comité de pilotage, après consultation des parties prenantes.

CHAMP D'APPLICATION DU GUIDE

L'ENGAGEMENT DE TOUTE UNE FILIÈRE POUR BIEN FAIRE & LE FAIRE SAVOIR

Ce guide est conçu pour décliner en pratique les 8 mesures de la Charte nationale pour le bien-être équin. Il s'applique ainsi à tous types d'équidés domestiques, qu'ils soient d'élevage, de loisir, de sport, de travail, de viande et/ou de course et quelque soit leur sexe ou leur âge. Par équidés domestiques, on entend : chevaux de sang, chevaux de trait, poneys, ânes, mules, mulets, bardots. Dans l'ensemble du guide, le terme « cheval / chevaux » doit s'entendre comme « équidé(s) ». Des encarts spécifiques concernant les ânes, mulets et bardots viennent apporter les précisions nécessaires à ces espèces.

Basé sur une démarche volontaire, le guide s'adresse à tous les professionnels de la filière cheval qui souhaitent intégrer la démarche, qu'ils soient éleveurs, naisseurs, étalonniers, propriétaires, entraîneurs, cavaliers professionnels, responsables d'établissement équestres,... qu'ils soient jeunes installés ou expérimentés. Elle vise l'adhésion du plus grand nombre. Les vétérinaires équins sont engagés dans la démarche aux côtés des professionnels : ils en sont les premiers partenaires.

Les détenteurs particuliers ne sont pas ciblés par la Charte, néanmoins, tout détenteur d'un ou plusieurs équidés, non professionnel, mais souhaitant réfléchir sur ses pratiques pourra s'approprier la démarche en mobilisant le présent guide ainsi que l'application « auto-évaluer ses pratiques en matière de bien-être équin ». Les associations de protection des animaux ont également manifesté leur intérêt pour la démarche et pourront ainsi en faire bénéficier leurs refuges.

Le périmètre du guide s'étend de la naissance à la mort des animaux, à l'exclusion du transport et de l'abattage, ainsi que des questions sanitaires et de santé courantes qui font déjà l'objet de réglementations et/ou recommandations spécifiques via des guides de bonnes pratiques. Les interventions spécifiques à la reproduction et à la génétique ne sont pas détaillées. Du fait de la multiplicité des situations d'utilisation du cheval, il a été décidé que le guide concernerait toutes les filières jusqu'au débouillage, qui marque le début de l'utilisation (âge variable suivant le secteur), puis uniquement le « care » du cheval lors de l'utilisation. Une fiche informative vient compléter les fiches pratiques déclinant les 8 mesures en apportant des éléments généraux liés à l'utilisation, transversaux à toutes les filières (voir [fiche 7](#)). Les secteurs qui le souhaitent sont encouragés à rédiger leur propre guide de bonnes pratiques sur la partie utilisation spécifique à leur(s) discipline(s).

SOCLE RÉGLEMENTAIRE DU GUIDE

POUR LE RESPECT DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

La Charte et le présent guide ont pour socle réglementaire transversal les dix principes du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE en matière de bien-être animal (OIE, code terrestre, titre 7, chapitre 7.1) et les cinq libertés du Farm Animal Welfare Council (1992) qui font référence en matière de bien-être animal. Ils s'appuient également sur les textes européens et nationaux qui les déclinent : directive 98/58/CE du conseil du 20 juillet 1998 réglementant la protection des animaux dans les élevages, articles L214 et R214 du code rural et de la pêche maritime relatifs à la protection des animaux et arrêté du 25 octobre 1982 encadrant l'élevage, la garde et la détention des animaux. Les obligations des détenteurs d'équidés en matière d'identification, de registre d'élevage et de transport, de déclaration de lieu de détention et de vétérinaire sanitaire viennent compléter ce socle réglementaire (voir [fiche 5](#)).

Chaque mesure de bien-être équin se réfère également à des textes spécifiques qui viennent compléter les textes transversaux. Ces références intègrent en particulier les codes propres aux différents secteurs d'utilisation de la filière cheval (sport, loisir, travail, courses, viande), élaborés afin de garantir le bien-être des équidés dans ces diverses utilisations (ex : codes des Courses, règlement FEI, OIE...).

La liste des textes réglementaires auxquels se réfèrent la Charte et ce guide est présentée en [annexe 3](#), en lien avec chaque mesure de bien-être équin.

MÉTHODOLOGIE POUR LA CONSTRUCTION DU GUIDE

L'ANALYSE DES RISQUES : LE FIL ROUGE GARANT DU PRAGMATISME DE LA CHARTE ET DU GUIDE

Organisation opérationnelle interfilières, technique et décisionnelle






Les organisations professionnelles de la filière cheval dans toute sa diversité partagent une éthique commune au regard du bien-être équin. Elles ont donc travaillé collectivement afin d'élaborer une Charte et un guide qui soient facilement appropriables dans les différents contextes de relations entre l'Homme et l'Animal, sous la coordination de la FNC. Deux comités ont été mis en place pour ce faire :

- >> **Le comité de pilotage** : il oriente et valide les travaux du Comité de rédaction. Composé de l'AVEF, la FFE, la FNC, France Galop, le GHN et Le Trot, il est présidé et animé par la FNC. Il fixe la feuille de route du comité de rédaction afin de répondre aux objectifs visés pour la Charte et le guide.
- >> **Le comité de rédaction** : il est chargé d'apporter les éléments techniques et scientifiques nécessaires à l'élaboration de la Charte et du guide. Il est composé de membres issus des organisations du comité de pilotage et complété par l'IDELE, reconnu pour son expérience et son expertise en matière de guides de bonnes pratiques d'autres espèces animales et de BEA, ainsi que l'APCA, l'IFCE, la FEG, la SHF et la SFET.

Outre les travaux conduits dans le cadre de ces comités, des réunions d'échange et de concertation ont été organisées avec l'ensemble des acteurs susceptibles de partager les objectifs donnés à la Charte et au guide par les organisations professionnelles signataires, en matière de bien-être animal : experts indépendants, représentants d'associations de protection animale, scientifiques,... Leurs propositions ont été intégrées dans le présent guide.

Approche méthodologique et analytique adaptée à la filière cheval

La définition du bien-être équin retenue pour ce guide est basée sur la définition du BEA donnée par l'ANSES (saisine n° 2016-SA-0288) : « *le bien-être d'un cheval est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par le cheval* ». En pratique, cette définition correspond aux 5 libertés et aux 12 critères du Welfare Quality® :

5 libertés FAWC	12 critères WQ®
 Absence de faim et de soif	Absence de faim prolongée Absence de soif prolongée
 Absence d'inconfort	Confort autour du repos Confort thermique
 Absence de douleur, de blessures et de maladies	Absence de blessures Absence de maladies Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation
 Liberté d'expression d'un comportement normal	Facilité de déplacement Expression des comportements sociaux Expression des autres comportements
 Absence de peur et de détresse	Bonne relation Homme-Animal Etat émotionnel positif

La référence aux 5 libertés est rappelée tout au long du guide, à l'aide des pictogrammes du tableau.

L'approche méthodologique retenue pour l'élaboration de la Charte et de ce guide a donc consisté à utiliser ces critères comme base de l'analyse de risque des facteurs d'atteinte au bien-être équin (voir [annexe 1](#)). Cette approche thématique et non linéaire correspond mieux à la carrière longue et diverse des chevaux et permet de se centrer sur l'animal.

Pour chacun des 12 critères définissant le bien-être animal dans le projet Welfare Quality®, le comité de rédaction a mené une analyse de risque qualitative principalement, en développant :

- > les atteintes potentielles au bien-être de l'animal,
- > une estimation de la gravité,
- > une estimation de la fréquence,
- > la détermination des facteurs à l'origine de l'atteinte,
- > des indicateurs d'alerte ou de surveillance.

Réalisée a priori de toute autre document, cette analyse de risque a été menée par le comité de rédaction à partir du vécu des professionnels, de l'expertise des vétérinaires et des techniciens, ainsi que des données scientifiques lorsqu'elles existent. Les facteurs de risques ont été particulièrement détaillés : à partir de ces informations, il est possible de cibler les risques majeurs pour déterminer les éléments de maîtrise de ces risques. Cinq grandes catégories de risques ont pu être distinguées : l'animal risque pour lui-même, l'environnement ou le milieu de vie, les équipements et le matériel, les méthodes de gestion et l'Homme (voir [annexe 1](#) pour la méthodologie détaillée).

La grille d'analyse a été élaborée sous forme de tableur excel et complétée de manière collaborative par l'ensemble des membres du comité. Les professionnels de chaque secteur ont été sollicités pour réaliser cette analyse dans leur domaine. Pour cela, ils ont identifié le cycle de vie des équidés de leur secteur et indiqué les principaux risques qu'ils identifiaient au cours de ce cycle, ainsi que les bonnes pratiques associées. La compilation du retour des professionnels, des données scientifiques existantes et des travaux réalisés par l'IDELE, l'AVEF, la FNC et l'IFCE, ont permis d'incrémenter la grille d'analyse (voir [annexe 1](#) pour la méthodologie détaillée). Il a été acté que les « risques » spécifiques aux différentes utilisations ne seraient pas traités dans le présent guide (voir [champ d'application](#)).

Pour la douleur, la méthodologie des 3S a été adoptée : en s'appuyant sur l'expertise de l'IDELE, le comité de rédaction a formulé, pour chacune des pratiques douloureuses identifiées, les mesures possibles de suppression de la cause de douleur, de substitution de l'intervention douloureuse par une procédure qui l'est moins et de soulagement de la douleur par des moyens thérapeutiques.



La grille d'analyse de risque est le reflet de la diversité des pratiques les plus courantes sur le terrain en matière de bien-être équin et des connaissances scientifiques. Elle a servi de base pour élaborer :

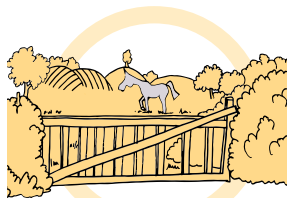
- > les 8 mesures de bien-être équin, croisement de l'analyse de risque, des pratiques, des connaissances, et de la réglementation internationale ;
- > les fiches techniques déclinant de manière pratique et pragmatique chacune des 8 mesures de bien-être équin, élaborées à partir de l'analyse de risques.

L'[annexe 1](#) présente la méthodologie détaillée et l'ensemble des grilles de l'analyse de risque.

Construction des 8 mesures de bien-être équin

Les 8 mesures de bien-être équin établies par les professionnels, exposées en préambule du guide, sont issues de l'analyse de risque d'atteinte au bien-être équin menée par le comité de rédaction (voir [annexe 1](#)), croisée avec les 10 principes du code terrestre de l'OIE relatifs à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux d'élevage, les 5 libertés du FAWC et les 12 critères du Welfare Quality®, dans un objectif d'opérationnalité. Le tableau suivant positionne les composantes du bien-être équin par rapport aux recommandations des 10 principes, des 5 libertés et des 12 critères :

	PRINCIPES OIE	LIBERTÉS	CRITÈRES WQ®
 <p>MESURE 1</p>	<p>10 : La manipulation des animaux doit favoriser une relation positive entre les hommes et les animaux et ne provoquer ni blessure, ni panique, ni peur durable, ni stress évitable.</p>	<p>5 : Absence de peur et de détresse en veillant à garantir des conditions de vie et un traitement des animaux évitant toute souffrance mentale.</p>	<p>11 : Bonne relation homme-animal. 12 : Etat émotionnel positif.</p>
 <p>MESURE 2</p>	<p>7 : Les animaux doivent avoir accès à suffisamment de nourriture et d'eau selon leur âge et leurs besoins afin de conserver une santé et une productivité normales et d'éviter tout épisode prolongé de faim, soif, malnutrition ou déshydratation.</p>	<p>1 : Absence de faim et de soif par la possibilité d'accéder librement à de l'eau et de la nourriture saines pour le maintien d'un bon niveau de santé et de vigueur.</p>	<p>1 : Absence de faim prolongée. 2 : Absence de soif prolongée.</p>



MESURE 3

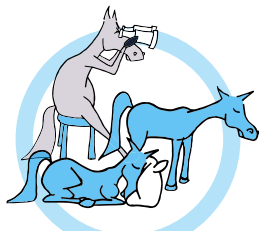
3 : L'environnement physique, y compris les sols (surfaces de marche, de repos ou autres), doit être adapté à l'espèce, et doit réduire au minimum le risque de blessures et de transmission de maladies ou de parasites aux animaux.

6 : S'agissant des animaux en stabulation, la qualité de l'air et les conditions de température et d'hygrométrie doivent être favorables à la santé des animaux et ne pas leur être préjudiciables. En cas de conditions extrêmes, il ne faut pas empêcher les animaux d'utiliser leurs méthodes naturelles de thermorégulation.

2 : Absence d'inconfort grâce à un environnement approprié, induant un abri et une aire de repos confortables.

3 : Confort autour du repos.

4 : Confort thermique.



MESURE 4

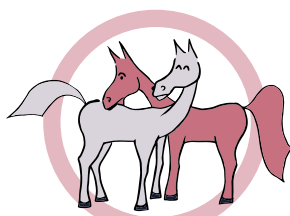
4 : L'environnement physique doit permettre aux animaux de se reposer confortablement, de bouger aisément et en toute sécurité, de changer de posture normalement et d'exprimer leurs comportements naturels.

2 : Absence d'inconfort grâce à un environnement approprié, induant un abri et une aire de repos confortables.

3 : Confort autour du repos.

5 : Facilité de mouvement.

4 : Liberté d'expression d'un comportement normal grâce à un espace suffisant, des installations adaptées (...)



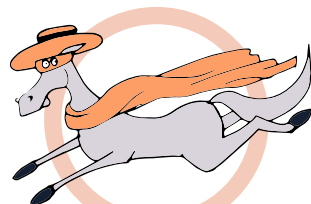
MESURE 5

5 : Le regroupement social des animaux doit être opéré afin de favoriser un comportement social positif et de réduire au minimum blessure, détresse et peur chronique.

4 : Liberté d'expression d'un comportement normal grâce à (...) la compagnie d'autres congénères.

9 : Expression des comportements sociaux.

10 : Expression des autres comportements.



MESURE 6

1 : La sélection génétique doit toujours prendre en considération la santé et le bien-être des animaux.

3 : Absence (...) de blessures et de maladies par des mesures de prévention ou un diagnostic rapide, suivi du traitement approprié.

6 : Absence de blessures.

7 : Absence de maladies.

2 : Les animaux sélectionnés pour être introduits dans un nouvel environnement doivent passer par un processus d'adaptation au climat local et être capables de s'adapter aux maladies, parasites et aliments du nouveau milieu.

8 : Les maladies et les parasites doivent être évités et maîtrisés dans toute la mesure du possible par de bonnes pratiques d'élevage. Les animaux ayant de graves problèmes de santé doivent être isolés et traités rapidement (...)

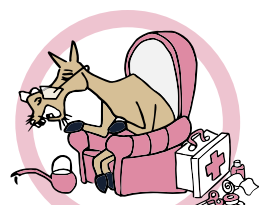


MESURE 7

9 : Si des procédures douloureuses ne peuvent être évitées, la douleur doit être traitée dans toute la mesure permise par les méthodes disponibles.

3 : Absence de douleur (...) par des mesures de prévention ou un diagnostic rapide, suivi du traitement approprié.

8 : Absence de douleurs liées à des pratiques d'élevage.



MESURE 8

8 : (...) Les animaux ayant de graves problèmes de santé doivent être (...) mis à mort dans des conditions décentes si aucun traitement n'est possible ou si la guérison est improbable.

Non présent dans les 5 libertés.

Non présent dans les critères du WQ®.

Rédaction des fiches pratiques déclinant les 8 mesures de bien-être équin

Le guide de bonnes pratiques a été construit à partir de l'analyse de risque, afin de décliner les 8 mesures de la Charte ([voir annexe 1](#)). Ainsi, pour chaque mesure de bien-être équin, le comité de rédaction a élaboré une fiche pratique. La compilation de ces fiches et des annexes utiles à leur compréhension constitue le présent guide.

Le contenu des fiches a été rédigé par le comité de rédaction, de manière collective, à partir de l'analyse de risque, enrichie des données scientifiques complémentaires issues de la littérature existante, des informations techniques recueillies lors de visite de structures de la filière. Ainsi, la structuration des fiches est aussi issue d'une analyse de la littérature technique internationale. Il s'agissait de combiner les attendus du guide de l'ANSES, construit à partir de l'expérience des guides d'abattage, processus industriel linéaire, et une formulation adaptée à l'élevage qui nécessite une approche thématique et circulaire. Par rapport à un processus linéaire comme celui de l'abattage, tel que décrit dans le guide de l'ANSES, les indicateurs objectifs cheval-centré correspondent aux indicateurs de réalisation présents à chaque étape.

Un groupe de professionnels représentant les différents secteurs de la filière a fait une relecture pratique et concrète des fiches qui a permis de stabiliser leur architecture :

1. **Mesure** : la mesure telle qu'elle est énoncée dans la charte pour le bien-être équin.
2. **Objectifs** : déclinaison explicative de la mesure.
3. **Première auto-évaluation simplifiée des pratiques** : questions en lien avec la mesure pour permettre au professionnel de se positionner par rapport aux objectifs de la mesure et aux points de réglementation.
4. **Indicateurs objectifs cheval-centré** : cette partie reprend les éléments qui permettent de mesurer l'état de bien-être de l'animal pour la mesure concernée. Elle s'appuie sur l'analyse de risque d'atteintes au bien-être équin et les données scientifiques/vétérinaires qui font consensus. L'[annexe 2](#) croise l'ensemble des indicateurs cheval-centrés et environnementaux avec les 10 principes de l'OIE et les 5 libertés.
5. **Points de vigilance** : ils correspondent aux facteurs de risques principaux recensés dans la grille d'analyse de risque.
6. **Concrètement que faire si ?** : cette partie correspond aux principales atteintes recensées dans la grille d'analyse de risque en termes de fréquence et/ou de gravité. L'atteinte est présentée sous forme de question et la réponse apportée reprend les bonnes pratiques qui font consensus, les données reconnues par tous. Elle donne aux professionnels des solutions pour remédier à l'atteinte mise en évidence par les indicateurs.
7. **Ce qu'il faut savoir** : éléments de connaissance, zootechnie principalement, en lien avec la mesure. Lorsqu'il apparaît nécessaire de développer des points, une fiche spécifique est rédigée. C'est par exemple le cas pour les méthodes d'apprentissage chez le cheval.
8. **Et chez les ânes, bardots et mulets ?** : éléments spécifiques aux ânes, bardots, mulets, en lien avec la mesure concernée, pour une bonne prise en compte de leur bien-être.

L'ensemble des références bibliographiques qui ont permis de rédiger chaque fiche, ainsi que les textes réglementaires en lien avec la mesure ont été compilés par le comité de rédaction et sont présentés respectivement au [chapitre 3](#) et à l'[annexe 3](#).

Les directives suivantes ont guidé la rédaction des fiches pour décliner de façon pratique les mesures de la Charte :

- > apporter un niveau de détail suffisant pour que les mesures puissent être mises en œuvre par les professionnels, sans pour autant perdre de vue la diversité du public, tout en s'attachant à rester simple ;
- > retenir des formulations les plus positives possibles : elles déclinent une Charte sur le bien-être et non le mal-être ;
- > montrer qu'une amélioration en matière de bien-être équin est possible pour tous.

Les membres du comité de pilotage ont pu ainsi valider une première version du document qui a été soumise aux associations de protection des animaux et à des experts scientifiques extérieurs au projet. Leurs suggestions d'évolution ont été prises en compte et intégrées dans les fiches. Cette étape de partage a permis de s'assurer que la démarche cheval-centré et les objectifs de résultats sur l'animal correspondaient aux attentes des parties prenantes. Le partage avec les experts scientifiques a également permis d'affiner certains termes spécifiques ([voir annexe 1](#)).

La liste complète des participants à la rédaction de la Charte et du guide est disponible en [annexe 4](#).

COMMENT UTILISER CE GUIDE ?

L'ENGAGEMENT DE TOUTE LA FILIÈRE CHEVAL DANS LA MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES RESPECTUEUSES DU BIEN-ÊTRE ÉQUIN

Quelques principes liminaires

Le bien-être du cheval implique d'abord de proscrire tout acte de maltraitance active volontaire, ainsi que tout acte de maltraitance passive, par méconnaissance, qui porteraient atteinte à l'intégrité physique et à l'état mental de l'animal. La douleur est un élément primordial dans la prise en compte d'atteinte au bien-être animal.

En cas d'atteinte au bien-être des équidés, les signes observés peuvent être physiques, physiologiques, psychiques ou comportementaux. Le professionnel, « homme de cheval », doit être en capacité de reconnaître ces signes.

La pratique, quelle soit à but sportif, de loisir ou pour le travail, doit être raisonnée en fonction de l'état de santé et de bien-être des animaux afin de ne pas induire de douleur ou blessure évitable.

Enfin, il est indispensable de noter que l'abandon, en particulier des vieux chevaux, est une atteinte majeure à la santé et au bien-être animal.

Contenu du guide

Le présent guide est complémentaire à la Charte d'engagement de la filière pour le bien-être équin dont il constitue la déclinaison pratique et pédagogique.

La Charte, présentée en préambule de ce guide, décrit les principes et les engagements, définit les objectifs éthiques et techniques partagés par les organisations professionnelles signataires. Les principes retenus s'appuient sur la définition et les principes de l'OIE. Destinée aux professionnels, elle est l'élément de communication principal, synthétique et précis. La Charte a été signée officiellement au Salon International de l'Agriculture de mars 2016 (voir [Préambule](#)).

Le guide de bonnes pratiques permet l'application des engagements de la Charte. Il donne aux professionnels des recommandations pratiques, les indicateurs de surveillance de l'état de bien-être des chevaux, ainsi qu'un outil d'auto-évaluation pour s'assurer qu'ils sont sur la bonne voie. En partant des objectifs de la Charte et des mesures de bien-être équin qui y sont énoncées, le guide propose, sous forme illustrée et accessible au plus grand nombre, des recommandations pratiques et techniques, pouvant servir de base à la démarche de progrès.

Il est composé de 4 chapitres :

- > Chapitre 1 : présentation du guide
- > Chapitre 2 : fiches de bonnes pratiques visant à assurer le bien-être équin
- > Chapitre 3 : bibliographie
- > Chapitre 4 : annexes

Les indicateurs, les points de vigilance et les recommandations pour assurer le bien-être équin sont décrits dans le [chapitre 2](#).

Le [chapitre 3](#) apporte une sélection d'éléments scientifiques en lien avec chacune des mesures de bien-être équin, qui peuvent aider à une meilleure compréhension des recommandations du guide et qui justifient certains des choix effectués dans celui-ci.

La méthodologie suivie pour la rédaction de la Charte et du guide, ainsi que l'analyse de risque menée préalablement à cette rédaction, sont présentées au [chapitre 4, annexe 1](#). Les professionnels peuvent l'utiliser comme guide d'analyse de leurs propres pratiques s'ils le souhaitent.

Principe & objectif des fiches pratiques visant à assurer le bien-être équin

Les fiches pratiques visant à assurer le bien-être équin sont de deux sortes :

- > les fiches nommées « mesure 1 à mesure 8 » déclinent les mesures de bien-être équin inscrites dans la Charte. Il y est fait référence de la manière suivante : voir mesure x ;
- > les fiches 1 à 5, nommées « fiche », apportent une précision sur un sujet particulier en lien avec le bien-être des équidés (sujet transversal comme les stéréoptypes, sujet réglementaire comme l'identification, précision en lien avec une mesure comme les principes de l'apprentissage, la construction d'un nouveau bâtiment ou les plantes toxiques). Il y est fait référence de la manière suivante : *pour des informations détaillées sur xxx, voir fiche xxxx*.

L'objectif est de fournir aux professionnels de la filière des éléments les aidant à s'inscrire dans une démarche de progrès pour la prise en charge du bien-être équin au sein de leur structure. Les fiches peuvent renvoyer les unes vers les autres, ce qui n'empêche pas de pouvoir les utiliser de manière autonome également.

Lecture & appropriation des fiches pratiques

En préambule de chaque fiche, après un rappel de la mesure et de ses objectifs, une auto-évaluation est proposée aux professionnels, afin qu'ils puissent, en amont de toute autre action, faire un point sur leurs pratiques en lien avec la mesure concernée.

Les indicateurs permettant de mesurer le niveau de bien-être des équidés sont ensuite listés. Ces indicateurs sont majoritairement centrés sur l'animal, dans une logique de résultat observable sur ce dernier. Des indicateurs au vert indiquent que le bien-être est assuré. Des indicateurs au rouge témoignent d'une dégradation du bien-être. Les professionnels peuvent chercher les raisons de cette dégradation du bien-être à l'aide des points de vigilance. Plusieurs points peuvent être à l'origine de la dégradation constatée.

Les bonnes pratiques et des éléments d'informations complémentaires, notamment d'ordre biologique ou zoologique, sont alors proposés aux professionnels. Les bonnes pratiques précisent les solutions possibles qui font consensus pour remédier à la situation. Elles sont présentées sous forme de questions « concrètement que faire si? ». Les éléments d'informations présentés à la rubrique « ce qui qu'il faut savoir » peuvent être complétés par la compilation de la réglementation, située en [annexe 3](#), et par la bibliographie présentée au [chapitre 3](#).

Les éléments présents dans les différentes fiches, à l'exception des éléments d'ordre réglementaire, peuvent être interprétés en fonction du contexte propre à chaque structure.

L'évaluation des pratiques préconisée par le présent guide

La Charte nationale pour le bien-être équin est une démarche de progrès, il est donc possible pour tout professionnel de la filière qui le souhaite de s'y engager, pour perfectionner ses pratiques. Les professionnels pouvant intervenir à différents moments du cycle biologique des chevaux, à travers l'élevage ou la détention, avec une diversité de modes d'action, il est dans un premier temps plus pertinent de privilégier l'auto-contrôle afin de toucher un maximum d'acteurs de la filière. Les professionnels peuvent donc se positionner à l'aide du questionnaire présent au début de chaque fiche pratique et/ou de l'application « auto-évaluer ses pratiques en matière de bien-être équin ». Ces autodiagnostic peuvent être réalisés aussi souvent que chacun l'estime nécessaire pour progresser dans ses pratiques. L'application permet de conserver l'historique des précédentes évaluations et voir ainsi la progression entre les auto-évaluations réalisées.

Ces autodiagnostic permettent d'aborder l'ensemble des points clés permettant d'assurer le bien-être des équidés présents sur la structure. Le professionnel peut rapidement identifier les mesures sur lesquelles il y a potentiellement atteint au bien-être équin et identifier les solutions qu'il peut mettre en place pour y remédier à l'aide des rubriques de la fiche.

Suite à chaque positionnement, il est conseillé aux professionnels de définir les mesures sur lesquelles ils souhaitent progresser, ce qu'ils prévoient de faire pour réaliser cette progression et les délais qu'ils envisagent pour atteindre ces objectifs de progrès. Il est recommandé de les formaliser à travers un plan d'action pour les 6 ou 12 mois à venir. Les professionnels peuvent prendre contact avec un expert (conseiller, vétérinaire, éthologue...) pour réaliser cette démarche et peuvent également bénéficier de nombreuses formations. Cette prise de recul permet d'aborder de manière critique ses pratiques, de les questionner et d'envisager des pistes pour les améliorer.

L'évaluation de la prise en compte du bien-être équin au sein des établissements

En préambule, il est à noter les éléments suivants, propres aux équidés et à la filière :

- > les équidés sont gérés de manière individuelle dans la grande majorité ;
- > les situations des professionnels sont très diverses, avec des lieux de détention pouvant accueillir entre 1 et plus de 100 équidés ;
- > les établissements de la filière ne possèdent pas d'unité industrielle, ce sont des exploitations agricoles, des établissements équestres, des centres d'entraînement...

Les professionnels, responsables des établissements, mais aussi leurs salariés en contact avec les chevaux (le cas échéant), œuvrent dans le respect du bien-être équin au quotidien. Des points d'attention spécifiques peuvent être instaurés à l'aide des fiches pratiques en fonction du mode de gestion de l'établissement. Par exemple lors de la distribution de l'alimentation, il est possible de noter la présence d'aliments non consommés, un cheval qui ne présente pas d'intérêt pour la distribution... ou lors de la préparation des chevaux il est possible de noter la présence de lésions, blessures, difficultés de locomotion, une attitude inhabituelle vis à vis de l'homme, une température ou une respiration anormales....

Les objectifs de résultats sur l'animal sont présentés dans les fiches pratiques du présent guide, à travers les indicateurs. Les professionnels peuvent ainsi mettre en œuvre leur propre contrôle du bien-être équin. Lorsque les résultats ne sont pas conformes à ceux attendus (indicateurs dans le rouge), ils peuvent rechercher l'origine des problèmes rencontrés (points de vigilance) et/ou faire appel à une expertise pour mettre en place des solutions (« concrètement que faire si ? »).

L'évaluation de la prise en compte du bien-être équin au sein des établissements par les organismes de la filière

Les organismes de la filière ont mis en place différentes possibilités pour accompagner au mieux les professionnels dans leur engagement volontaire :

- > l'ensemble des professionnels, toutes filières confondues (élevage, établissement équestre, entraînement, travail, viande, sport), peut intégrer la Charte nationale pour le bien-être équin en suivant une journée de formation organisée par la FNC en partenariat avec les Chambres d'agriculture et les FR/FDSEA. A l'issue de la journée, les professionnels autoévaluent leurs pratiques en matière de bien-être équin, identifient les actions correctives à mener et les formalisent à travers un plan d'action. Ils peuvent afficher leur intégration dans la démarche à l'aide d'outils de communication millésimés. Un bilan à date anniversaire est réalisé par un conseiller. Ces formations sont mises en place depuis décembre 2019 (voir [fiche 6](#)) ;
- > l'application « bien-être équin », disponible gratuitement sur les stores, permet à l'ensemble des détenteurs de réaliser une autoévaluation de leurs pratiques, à l'aide de l'autoévaluation présente dans le guide. L'application identifie les deux mesures pour lesquelles les pratiques doivent être améliorées en priorité et propose différentes solutions pour ce faire : consulter le guide de bonnes pratiques (directement sur la fiche de la mesure concernée), identifier les formations en lien avec la mesure, contacter un conseiller pour bénéficier d'un conseil individuel (voir page suivante) ;
- > la visite sanitaire obligatoire 2022/2023 a pour thématique le bien-être, ce qui permet aux professionnels de faire le point sur le bien-être de leurs équidés et leurs pratiques avec leur vétérinaire sanitaire de manière régulière (tous les 2 ans) ;
- > les professionnels du secteur des courses hippiques ont l'occasion de faire un point sur le bien-être de leurs équidés à l'entraînement, à l'occasion des contrôles organisés par les vétérinaires missionnés par la Fédération Nationale des Courses Hippiques, FNCH, (tous les 2 ans). 30 critères de bien-être équin sont contrôlés par les vétérinaires missionnés par la FNCH depuis novembre 2019 (voir [fiche 6](#)) ;
- > les professionnels du secteur équestre labellisés « école française d'équitation » par la FFE, peuvent être audités pour obtenir une mention BEA, qui comporte 15 critères de bien-être équin dont 6 sont rédhibitoires pour l'obtention du label. Les audits ont lieu tous les 18 à 36 mois. Le label est proposé aux professionnels depuis septembre 2019 (voir [fiche 6](#)) ;
- > les différents labels existants dans la filière valident des équivalences avec les critères de bien-être équin du présent guide, afin de certifier également leur respect des 8 mesures de la Charte nationale pour le bien-être équin (voir [fiche 6](#)).

L'ensemble de ces contrôles peut être assimilé à des contrôles de 2nd niveau. Ils s'appuient sur une grille de points clé élaborée par le comité de pilotage pour évaluer la prise en compte du bien-être équin au sein des établissements par les organismes de la filière. Cette grille peut être utilisée par les professionnels qui le souhaitent sur leur exploitation (voir [fiche 6](#)).

Les professionnels concernés par ces différents contrôles obtiennent une marque de reconnaissance validant leur « travail dans le respect de la Charte pour le bien-être équin ».

De façon générale, il est recommandé qu'un bilan annuel du contrôle du bien-être équin par les professionnels soit réalisé, soit dans le cadre d'une procédure propre au professionnel, soit dans celui d'un contrôle de 2nd niveau.

L'application « bien-être équin » : l'outil pour une autoévaluation et un accès au guide dématérialisés

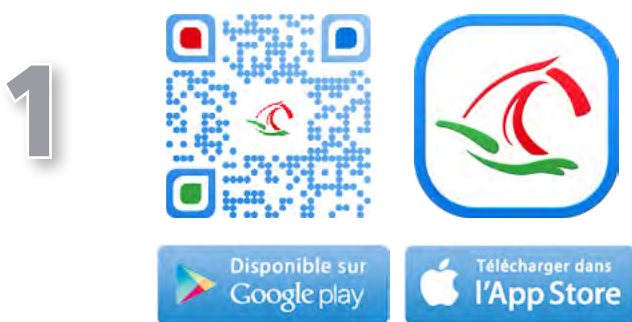
L'application « bien-être équin » propose aux personnes qui la charge de réaliser l'autoévaluation de leurs pratiques en suivant les items d'autoévaluations présents au début de chacune des fiches pratiques pour la mise en œuvre des 8 mesures de bien-être équin. Elle permet à l'utilisateur de se positionner finement sur chacun des items : il peut indiquer le pourcentage de réalisation qu'il estime atteindre à la date de réalisation de l'auto-évaluation. L'ensemble des réponses permet de réaliser la cartographie des pratiques du professionnel à travers un diagramme de Kiviati, représentation graphique de leur évaluation et de leur hiérarchisation. Sous ce diagramme, des boutons indiquent les deux thématiques sur lesquelles l'amélioration des pratiques peut être apportée en priorité et oriente ainsi l'utilisateur dans ses choix de formation, de consultation du guide ou de conseil individuel.

La barre sous le diagramme permet à l'utilisateur de suivre sa progression, de deux manières, à travers :

- > une comparaison globale des pratiques par rapport à une référence préenregistrée ou à une autre date pour le même professionnel (évolution des pratiques entre le 5 janvier 2015 et le 10 septembre 2016 par exemple) ;
- > une comparaison de ses pratiques thématique par thématique.

Il est fortement recommandé aux professionnels de réaliser leur autoévaluation des items présents au début de chaque fiche de mise en œuvre d'une des 8 mesures à l'aide de l'application, afin d'obtenir un score objectif. Le QR code permettant de charger l'application est positionné à la fin de chaque liste d'items pour encourager cette démarche.

L'application offre également une dimension complémentaire au guide à travers sa version dématérialisée et l'accès à la réalité augmentée. Cette dernière permet l'enrichissement du guide avec des animations, des vidéos, l'accès à des documents complémentaires via une tablette ou un smartphone.



Télécharger gratuitement l'application « Bien-Être Équin ».



Réaliser l'autoévaluation et identifier les marges de progression.

Consulter le guide, les coordonnées des conseillers, les formations prises en charge par VIVEA.



Repérer et flasher les pages disposant du pictogramme ci-contre et visionner le contenu enrichi.



LA FORMATION

UN ÉLÉMENT ESSENTIEL POUR L'INTÉGRATION DANS UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS

La formation des professionnels de la filière fait partie intégrante de la démarche, en référence au 11^{ème} principe de l'OIE : « *Les éleveurs et les préposés aux animaux doivent posséder suffisamment de compétences et de connaissances pour garantir que les animaux seront traités dans le respect des mesures présentées ci-dessus* ». Il est donc essentiel que les équidés soient soignés par un personnel possédant les aptitudes, les connaissances et les capacités professionnelles appropriées. De plus, la formation est un élément clé pour garantir la sécurité des professionnels en contact avec les animaux. Pour les professionnels de la filière, il s'agit donc de :

- >> Pouvoir s'approprier les 8 mesures de bien-être équin afin de les mettre en œuvre ;
- >> Justifier d'un niveau de connaissances relatif au bien-être animal pour garantir les cinq libertés : absence de soif, de faim, de malnutrition, absence de peur ou d'anxiété, absence de maladies ou de blessures, absence d'inconfort, possibilité d'exprimer un comportement naturel.

Pour ce faire, les professionnels ont pu, peuvent, pourront bénéficier d'une information précise sur les points suivants :

- >> *connaissance de la réglementation relative à la détention et à la protection des équidés ;*
- >> *connaissance de la physiologie des équidés, de leurs besoins fondamentaux, de leur comportement et du concept de stress ;*
- >> *connaissance des aspects pratiques de la manipulation des équidés ;*
- >> *connaissance des soins d'urgence à donner aux équidés en attendant le vétérinaire, des mesures d'urgence à prendre pour leur fin de vie et des mesures de biosécurité préventive ;*
- >> *information spécifique sur la Charte pour le bien-être équin, ou une équivalence.*

L'application « bien-être équin » permet aux professionnels d'identifier des formations afin d'améliorer leurs connaissances et leurs pratiques en matière de bien-être équin.

Pour encourager les professionnels à suivre une ou plusieurs formations, la FNC a mené un travail avec les fonds de formations agricoles qui peuvent accompagner les professionnels pour financer leur formation : VIVEA pour les chefs d'exploitation et leurs conjoints ; le FAFSEA à destination des salariés ; ainsi qu'avec les conseillers chambres d'agriculture qui pourront apporter des conseils personnalisés directement sur les exploitations et/ou organiser, en lien avec la FNC, des formations collectives d'intégration dans la démarche de progrès de la Charte. Ainsi, les professionnels ont accès à l'ensemble des formations leur permettant d'améliorer leurs pratiques sur une ou plusieurs mesures de bien-être équin, prises en charge par les fonds de formations agricoles. Ils peuvent identifier celle(s) qui leur(s) convien(nen)t grâce aux catalogues en ligne, ainsi qu'auprès de leurs conseillers chambre d'agriculture. Les formations sont réalisées par les intervenants d'organismes reconnus sur la thématique concernée (IDELE, AVEF, RESPE, INRAE...).

Des diplômes universitaires, DU, spécifiques à la thématique du bien-être équin existent, portés par différentes universités (Rennes 1, Paris Descartes...).

L'accompagnement par les vétérinaires dans le cadre de la visite sanitaire obligatoire participe également à la formation des professionnels.

Pour les nouveaux installés et les jeunes en formation, le bien-être équin sera abordé dans les parcours de formation, afin qu'ils puissent acquérir ces éléments indispensables pour la conduite de leur future exploitation.

GLOSSAIRE

ANHÉDONIE : absence de plaisir à l'accomplissement d'actes qui seraient normalement agréables.

AFFINITÉ : rapport de nature ou de convenance entre des êtres.

AGONISTIQUE : se dit d'un comportement agressif.

ALLO-GROOMING : toilettage mutuel.

ANIMAL GRÉGAIRE : animal qui vit en troupeau, au sein d'un groupe.

ANIMAL SOCIAL : animal qui aime être en contact avec ses congénères, ou avec des animaux d'une autre espèce, ainsi qu'avec l'Homme.

ANTAGONISTE : pour une substance thérapeutique, qui opère un effet contraire, neutralise en s'opposant.

APPRENTISSAGE : développer un système de communication, donner un cadre aux situations impliquant l'interaction homme/animal et à enrichir la relation entre l'homme et l'animal.

BIOSÉCURITÉ : ensemble des mesures visant à sécuriser l'exploitation de ressources biologiques, notamment en prévenant les risques de contamination, de pollution de l'environnement ou d'appauvrissement de la biodiversité.

CARE : terme anglais, englobe les notions de soin, de s'occuper de, d'entretien d'un animal.

COMMUNICATION INTER-SPÉCIFIQUE : communication entre individus d'espèces différentes.

COMMUNICATION INTRA-SPÉCIFIQUE : communication entre individus de la même espèce.

CUSHING – MALADIE DE : également appelée syndrome de Cushing, maladie qui se caractérise par une forme d'hypercortisolisme chronique. C'est un ensemble de symptômes qui sont dus à un excès de sécrétion d'une hormone cortico-surrénalienne (le cortisol) par les glandes surrénales.

DÉPÔT ADIPEUX : ensemble des tissus adipeux de la masse corporelle d'un animal. La notation de l'état corporel d'un animal repose sur l'appréciation de l'importance quantitative des dépôts adipeux sous-cutanés, qui recouvrent sous la peau la musculature superficielle de l'animal.

DURÉE DE VIE MOYENNE : âge moyen auquel les individus d'une espèce meurent. Pour les chevaux, elle est de 25/30 ans.

EFFET REBOND : augmentation de la fréquence d'apparition d'un comportement particulier après une période de privation (ex : le cheval qui «pète en l'air» après une longue période d'enfermement).

ÉRYTHROPOÏÈSE : ensemble des mécanismes cellulaires permettant de produire les érythrocytes (ou globules rouges) dans la moelle osseuse et sous la dépendance de l'érythropoïétine. La durée moyenne de ce processus est de 5 jours, mais elle peut être raccourcie par stimulation de l'érythropoïétine. Cette hormone mieux connue sous le nom d'EPO a notamment servi de produit dopant pour des sportifs professionnels, en augmentant artificiellement le nombre de globules rouges et l'apport en oxygène dans l'organisme.

ESPÉRANCE DE VIE MOYENNE : âge jusqu'auquel peut espérer vivre un être. Pour le cheval domestique, elle est de 8 ans (les chevaux domestiques mourrent principalement de colique plutôt que de vieillesse).

ÉTAT CORPOREL : état d'engraissement atteint par un animal. Il est directement relié à la quantité de dépôts adipeux présents chez cet animal.

FLEHMEN : comportement particulier de flairage permettant l'activation de l'organe voméro-nasal qui a la particularité de détecter les phéromones, message chimique volatil renseignant sur l'état de réceptivité sexuelle et le statut social de son émetteur.

HÉMATURIE : désigne la présence de sang dans les urines. Elle peut être causée par une inflammation, une blessure ou toute autre pathologie d'un organe du système urinaire : reins, uretères, vessie, urètre...

HYPERACTIVITÉ : état d'activité constante et d'instabilité de comportement, s'accompagnant de difficultés d'attention.

HYPERALGIE : sensation douloureuse d'intensité anormalement élevée à la suite d'une stimulation douloureuse.

HYPERSENSIBILITÉ : état d'un organisme réagissant d'une manière excessive à l'introduction d'un antigène.

IMPUTRESCIBLE : qui ne peut pas pourrir.

MANIPULATION : interaction qui consiste à toucher l'animal ou à exercer sur lui certaines contraintes.

MASSE CORPORELLE : poids vif d'un animal diminué du poids contenu dans les compartiments digestifs.

NYCTHÉMÉRAL : cycle qui inclut, chez la plupart des espèces, une période de veille et une période de sommeil, ce qui correspond respectivement à un jour et à une nuit pour les espèces diurnes et à l'inverse pour les espèces strictement nocturnes.

PADDOCK : enclos plus réduit que le pré, avec peu ou pas d'herbe qui permet de détendre les chevaux et où ils sont nourris à l'auge.

PALPATION : examen qui permet d'apprécier, par le toucher avec la main et les doigts, l'état d'une partie du corps. Elle permet de formuler ensuite un avis ou un diagnostic.

PÉDO-CLIMATIQUE : le sol et le climat.

PHÉROMONE : substance chimique émise par un individu à dose infime et provoquant chez les individus qui l'entourent un comportement spécifique.

POSTURE ANTALGIQUE : position prise spontanément par un individu afin de diminuer la douleur.

PRÉ : appelé aussi pâture, parcelle enclose qui permet de nourrir un ou plusieurs chevaux avec de l'herbe.

PROFESSIONNEL : opérateur d'un des secteurs de la filière qui exerce une activité en lien avec l'élevage ou l'utilisation des équidés et est amené à détenir des équidés sur sa structure.

SÉNESCENCE : vieillissement naturel des tissus de l'organisme.

SLOWFEEDING : technique d'alimentation qui a pour but de compliquer la tâche du cheval lorsqu'il mange (du foin notamment), afin qu'il mange plus lentement, et donc que cela l'occupe plus longtemps. Pour cela, il ne faut pas mettre le fourrage à même le sol, mais dans un système de filet à foin par exemple.

TISSUS : éléments constitutifs des organismes vivants. Chez les équidés, il y a quatre grands types de tissus : nerveux, osseux (squelette), musculaire et adipeux.

TURBIDITÉ : teneur en matériaux légers (troubles, boue...) en suspension d'un cours d'eau, le rendant plus ou moins trouble.



LISTE DES ACRONYMES

ANSES : agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail
APCA : association permanente des chambres d'agriculture
ATM : animal trouvé mort
AVEF : association vétérinaire équine française
BSE : bilan sanitaire d'élevage
CRPM : code rural et de la pêche maritime
DD(CS)PP : direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DGAL : direction générale de l'alimentation
FAFSEA : fonds national assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles
FBB : fondation Brigitte Bardot
FDSEA : fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
FEG : fédération des éleveurs du galop
FEI : fédération internationale d'équitation
FFE : fédération française d'équitation
FNC : fédération nationale du cheval
FNC : fédération nationale des courses hippiques
FNSEA : fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FSVF : fédération des syndicats vétérinaires de France
GHN : groupement hippique national
IDELE : institut de l'élevage
IFCE : institut français du cheval et de l'équitation
INRAE : institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
LFPC : ligue française pour la protection des chevaux
NEC : note d'état corporel
OIE : organisation mondiale de la santé animale
ONG : organisation non gouvernementale
PVC : polychlorure de vinyle
RESPE : réseau d'épidémiosurveillance en pathologie équine
SFET : société française des équidés de travail
SHF : société hippique française
SIRE : système d'information relatif aux équidés
SNVEL : syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral
SPA : société protectrice des animaux
UE : union européenne
VIVEA : fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant
WHW : world horse welfare



CHAPITRE 2

FICHES DE BONNES PRATIQUES VISANT À ASSURER LE BIEN-ÊTRE ÉQUIN

02-1 Fiches pratiques déclinant les 8 mesures de bien-être équin

02-2 Fiches informatives

FICHES PRATIQUES DÉCLINANT LES 8 MESURES DE BIEN-ÊTRE ÉQUIN

Mesure 1 Établir une bonne relation homme-cheval

Mesure 2 Garantir une alimentation adaptée

Mesure 3 Offrir un lieu de vie adéquat

Mesure 4 Favoriser une activité physique et exploratoire

Mesure 5 Faciliter les contacts sociaux

Mesure 6 Veiller à la bonne santé

Mesure 7 Prévenir la douleur

Mesure 8 Assurer une fin de vie décente

MESURE 1

ASSURER LA MISE EN PLACE D'UNE RELATION HOMME-CHEVAL POSITIVE LORS DES INTERACTIONS ET MANIPULATIONS



OBJECTIFS

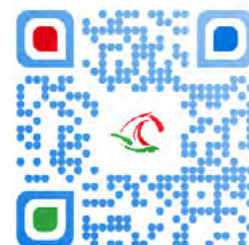
- Etablir une relation homme-cheval basée sur une majorité d'interactions positives, favorisant l'utilisation du renforcement positif.
- Assurer au cheval un apprentissage progressif, adapté à son état physique et mental, par une ou des personnes compétentes.
- Appréhender progressivement les situations nouvelles pour le cheval de manière à limiter les réactions indésirables et les risques d'accident.
- Assurer une relation à l'homme positive afin de diminuer les risques d'accident.

ITEMS POUR AUTO-ÉVALUER SES PRATIQUES

- *Je manipule mes chevaux de manière régulière et j'assure un maximum d'interactions positives afin d'établir une relation homme-cheval positive*
- *J'assure une éducation permettant à mon cheval d'apprendre à maîtriser les situations stressantes et nouvelles, afin de réduire les interactions négatives et les risques d'accident*
- *J'observe le comportement de mes chevaux afin d'adapter mon comportement et d'assurer un contexte serein d'interactions*
- *Je connais les principes de l'apprentissage et j'assure une majorité d'interactions positives au cours des différentes phases de vie de mon cheval (manipulations incluant sevrage, débouillage) et au cours des différentes situations (soins, embarquement) afin d'assurer la mise en place d'une relation à l'homme positive*
- *J'adapte les séances d'apprentissage aux capacités physiques et attentionnelles de chaque cheval. J'assure une régularité des séances et je m'assure que le matériel utilisé est adapté à chaque cheval*
- *J'assiste ou j'inscris mes salariés à des formations sur les techniques de l'apprentissage*

Pour effectuer une auto-évaluation quantitative et suivre votre évolution, chargez l'appli « bien-être équin » : flashez le QR code ou retrouvez-la sur les stores.

Retrouver plus de précisions dans « [comment utiliser ce guide ?](#) »



1 > évaluer la réaction du cheval à la **présence** d'un être humain :

- Le cheval vient naturellement vers l'homme avec une **attitude positive** : attention positive, regarde l'homme, oreilles en avant, détente musculaire (photos 1 et 2) ;
- Le cheval est indifférent à l'homme, il ne s'approche pas et ne fuit pas. Il n'a pas changé son activité, ni tourné son regard vers l'homme (absence d'attention). Son **attitude est positive** : oreilles en avant, détente musculaire (photo 3) ;
- Le cheval est en **état d'alerte / de vigilance**, il a une attention forte vis à vis de l'homme : regard vers l'homme et oreilles en avant, encolure relevée, vocalise, défécation (photo 4) ;
- Le cheval **fuit ou évite** l'homme ;
- Le cheval a une **attitude négative** vis à vis de l'homme : attention négative, ne regarde pas l'homme, oreilles en arrière, menace et/ou attaque l'homme.



photo 1



photo 2



photo 3



photo 4

2 > évaluer la réaction du cheval au **contact** de l'homme :

- Le cheval accepte le contact de l'homme avec une **attitude positive** : attention, oreilles en avant, détente musculaire (photos 5 et 6) ;
- Le cheval présente des **signes d'inconfort et de douleur ponctuels** : oreilles en arrière, fouillements de la queue, le cheval bouscule l'homme et tape le sol avec son sabot (photo 7) ;
- Le cheval a un **comportement apathique** au contact de l'homme : absence d'attention, absence de tonus musculaire ;
- Le cheval a un **comportement négatif** envers l'homme : oreilles en arrière, cabré et charge, tension musculaire (photo 8).



© AR

photo 5



© FFE

photo 6



© FFE

photo 7



© picabay

photo 8

3 > évaluer l'attitude du cheval lors de l'apprentissage :

- le cheval présente une **attitude positive** envers l'homme lors de l'apprentissage : attention positive, oreilles en avant, regard tourné vers l'homme, détente musculaire (photo 9) ;
- le cheval présente des **signes d'inconfort et/ou de douleur ponctuels** lors de l'apprentissage : évitement/fuite, oreilles en arrière, fouilllements de la queue, encensement, ouverture de la bouche, enfermement, relèvement de l'encolure, creusement du dos (photo 10) ;
- le cheval présente une **attitude apathique** lors de l'apprentissage : inintérêt, posture prostrée ;
- le cheval présente une **attitude négative** envers l'homme lors de l'apprentissage : oreilles en arrière, agression, charge, morsures, ruades, cabrage...



© Agriscope HNS

photo 9



© La Cense

photo 10

- Connaissance et prise en compte des **caractéristiques sensorielles, comportementales et cognitives** du cheval (voir « **ce qu'il faut savoir** » et **mesure 5**) pour éviter les attitudes et pratiques inappropriées (passer derrière le cheval, faire des gestes brusques, crier...) et pour repérer les avertissements transmis par le cheval (oreilles attentives, encolure relevée, arrêt ou écart, fouillements de la queue...);

- **Interactions** avec le cheval :
 - > Interaction adaptée aux capacités physiques et mentales du cheval ;
 - > Absence d'interactions négatives ;
 - > Interactions positives lors des apprentissages nécessaires pour établir une relation positive (marche en main, pansage, donner les pieds, se laisser examiner et soigner...);
 - > Fréquence et durée des interactions ;
 - > Spécificité des interactions avec les poulains : absence d'interactions lors des premiers jours de vie (hors soins nécessaires pour la bonne santé), qualité positive de l'environnement non humain, social (interactions positives avec la mère, interlocuteurs variés en plus de la mère) et non social ;
 - > Compétence et comportement des intervenants lors des interactions ;
 - > Connaissance et mise en œuvre des principes de l'apprentissage.

- Connaissance des **caractéristiques physiologiques** du cheval, lors de l'apprentissage :
 - > Biomécanique ;
 - > Biologie de l'effort ;
 - > Développement physique.

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE SI ?...

Il est important de rappeler en préambule que les professionnels qui interagissent avec les chevaux et les éduquent, à tous les stades de leur vie, doivent posséder les connaissances nécessaires à la gestion de l'espèce. Leur expérience et leurs connaissances doivent être suffisantes, pour que leurs gestes et leurs attitudes soient justes, précis et adaptés, basés sur l'utilisation d'interactions positives ; afin d'être compris et rassurants pour les chevaux.

Pour des informations détaillées sur les principes de l'apprentissage, voir [fiche 1](#).

1 >> Que faire si le cheval est inquiet lors d'une interaction avec l'homme ?

Les capacités sensorielles très développées du cheval lui permettent de détecter des signaux subtils émis par l'homme, qu'ils aient été volontaires ou non.

Tenir compte des capacités sensorielles du cheval lors de l'abord et du travail permet de préserver la sécurité du couple homme/cheval et permet au cheval d'associer cette relation à des événements positifs.

Il s'agit par exemple : de prévenir le cheval lors de l'abord (en sifflant par exemple lors de l'abord par l'arrière), de laisser le temps au cheval de s'adapter lors de changements brusques de luminosité (voir « [ce qu'il faut savoir](#) »), d'adapter l'intensité de ses interactions à chaque cheval...

Le public extérieur nécessite une éducation vis à vis de la réactivité des chevaux, à travers des panneaux d'information par exemple, afin de ne pas les surprendre.



La montée dans un van sombre alors que la luminosité extérieure est importante demande au cheval un temps d'adaptation long. Le positionnement du van dans l'axe de la lumière permet que cette dernière pénètre largement à l'intérieur, diminuant les contrastes. Le cheval voit ainsi mieux où il monte.

2 >> Que faire si le cheval présente des problèmes lors des interactions avec l'homme : agressivité, peur, manque d'attention ou de respect, comportements indésirables voire dangereux ?

Ces différents problèmes de relation avec l'homme peuvent avoir plusieurs origines : une douleur physique, un environnement non adapté - en particulier pauvre en interactions avec les congénères -, une expérience passée ou encore une méthode d'apprentissage inadaptée. Pour un problème donné, les comportements exprimés peuvent différer d'un cheval et d'un contexte à l'autre.

Lors de l'apparition de tels problèmes, il convient d'essayer d'en déterminer la ou les origines, avec l'aide des professionnels compétents, afin de les résoudre (voir l'ensemble des autres mesures).

La mise en place d'interactions positives, dans le respect des principes de l'apprentissage, est un préalable pour limiter les problèmes lors des interactions avec l'homme.

L'utilisation d'interactions positives implique des signaux clairs : bon accord des aides, signaux identiques pour une même demande et effectués au bon moment. Cela permet une bonne compréhension du cheval, contribue à sa motivation et évite les apprentissages involontaires, responsables de comportements indésirables.

Il est recommandé d'éviter d'utiliser la peur et la fuite lors de l'apprentissage, afin de préserver la sécurité du manipulateur et du cheval. Les comportements acquis de cette façon et/ou involontairement sont plus difficiles à supprimer.

La bonne adéquation entre les caractéristiques du cheval - plus ou moins peureux, grégaire, sensible tactilement... - son utilisation et son utilisateur est également favorable à la sécurité du couple homme/cheval, ainsi qu'au bien-être du cheval et à sa performance.

Pour des informations détaillées sur les principes de l'apprentissage, voir [fiche 1](#).

3 >> Que faire si le cheval a peur ?

Il est important d'analyser les raisons de la peur du cheval et de connaître son histoire ainsi que ses expériences passées. Il est recommandé de faire preuve de beaucoup de calme et de patience, voire de clarté, afin de rassurer le cheval et de lui donner un cadre. L'utilisation de renforcements positifs peut aider à diminuer la peur induite par l'objet chez le cheval.

Par exemple, placer des objets susceptibles d'induire de la peur dans un lieu où le cheval peut explorer à son rythme et s'enfuir sans contrainte permet l'habituation.

Il est conseillé de ne pas utiliser la force ou la punition pour obliger un cheval à aller vers l'objet de sa peur.

Pour des informations détaillées sur les principes de l'apprentissage (renforcements, habituation...), voir [fiche 1](#).



© Delphine Laborde
© Magali van der heyden



L'installation d'objets de couleurs contrastées et très mobiles, susceptibles d'induire de la peur, dans les pâtures (à gauche) ou les zones de passage régulier (à droite) a permis aux chevaux de les approcher à leur rythme, sans contrainte par l'homme, et de s'y habituer.

Les chevaux ont des capacités sensorielles très différentes de l'homme

Les chevaux ont des capacités sensorielles très différentes de l'homme qui leur permettent de surveiller attentivement leur environnement et de détecter des changements non perçus par l'homme.

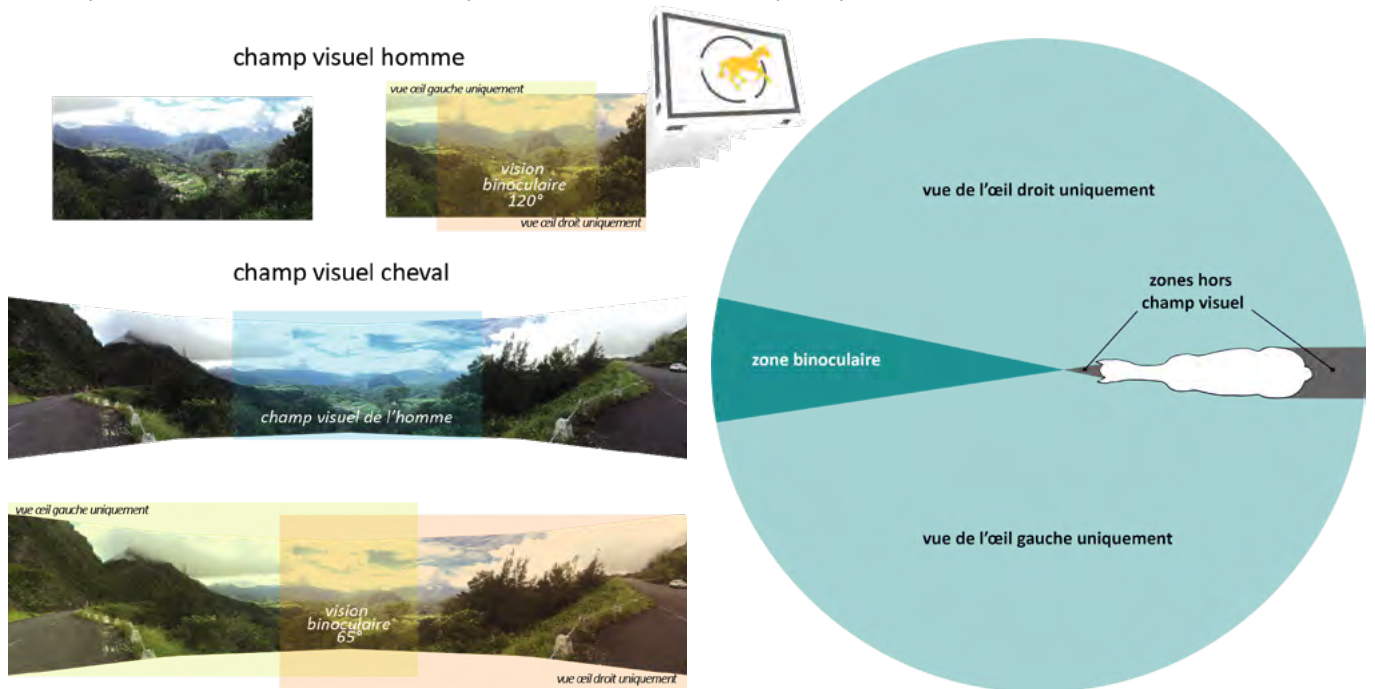
Bien connaître la façon dont le cheval perçoit son environnement permet de comprendre ses réactions. Les sens les plus susceptibles d'impacter la relation avec l'homme sont la vue, l'ouïe et le toucher, dont il convient de garder présentes à l'esprit les particularités : vision panoramique, perception des sons aigus, sensibilité tactile élevée...



La perception des sons diffère chez les chevaux et chez l'homme : les chevaux perçoivent les ultrasons, sons inaudibles pour l'homme dont la gamme de fréquence se situent entre 20 000 et 33 500 Hertz mais n'entendent pas certains sons graves qui seront perçus par l'homme.

Ainsi par exemple, le cheval va percevoir les ultrasons des dispositifs visant à éloigner les rongeurs ou les mouches, inaudibles pour l'homme et pourra réagir avec un mouvement de recul ou de dérobade. Il en sera de même pour le sifflet d'un chasseur lors d'une promenade.

Les sons que le cheval entend le mieux sont ceux compris entre 125Hz et 30000Hz, zone qui comprend la voix de l'homme, de la femme et de l'enfant.



La position latérale des yeux du cheval et sa pupille horizontale lui confèrent une vision panoramique en bande horizontale, très différente la vision binoculaire de l'homme. Chez le cheval, chaque œil fonctionne indépendamment de l'autre, engendrant deux champs visuels qui, à la différence de ceux de l'homme, ne se superposent qu'en une bande étroite vers l'avant.

Les seules zones obscures de la vision du cheval correspondent à l'arrière du corps et au niveau du chanfrein, zone de la tête située entre les yeux et les naseaux. Il ne peut donc pas voir les objets situés à moins de 1m20 / 2m de son nez. Ainsi, pour appréhender un obstacle, le cheval doit l'avoir vu de face avant d'être trop près. De même, il perçoit une récompense qu'on lui tend sur la paume de la main au moyen des vibrisses de ses lèvres et de son odorat très performant.

L'œil humain parvient à intégrer entre 15 et 18 images par seconde alors que le cheval parvient à intégrer entre 20 et 25 images par seconde. Cette caractéristique entraîne une meilleure faculté à percevoir les mouvements que l'homme, qui ne les remarque pas lorsqu'ils défilent trop rapidement pour son œil. Ainsi, lors de l'approche d'un cheval, un mouvement qui peut paraître normal et anodin à l'homme peut sembler brusque au cheval et entraîner une réaction.

La pupille du cheval s'adapte moins rapidement à la lumière que celle de l'homme. Il est aveuglé lorsqu'il doit passer brusquement de la lumière à l'obscurité, par exemple quand il se dirige au galop d'une prairie en plein soleil vers une forêt ou lors du passage d'un box sombre vers une zone éclairée, il peut adopter une attitude de vigilance.

Le spectre de couleurs que peuvent voir les chevaux est plus étroit que celui de l'homme.

↘ La posture d'alerte chez le cheval

Chez le cheval, la posture d'alerte, ou posture de vigilance, se caractérise par une posture haute, avec l'encolure et la queue relevées, le cou, les oreilles et la tête dans une position fixe.

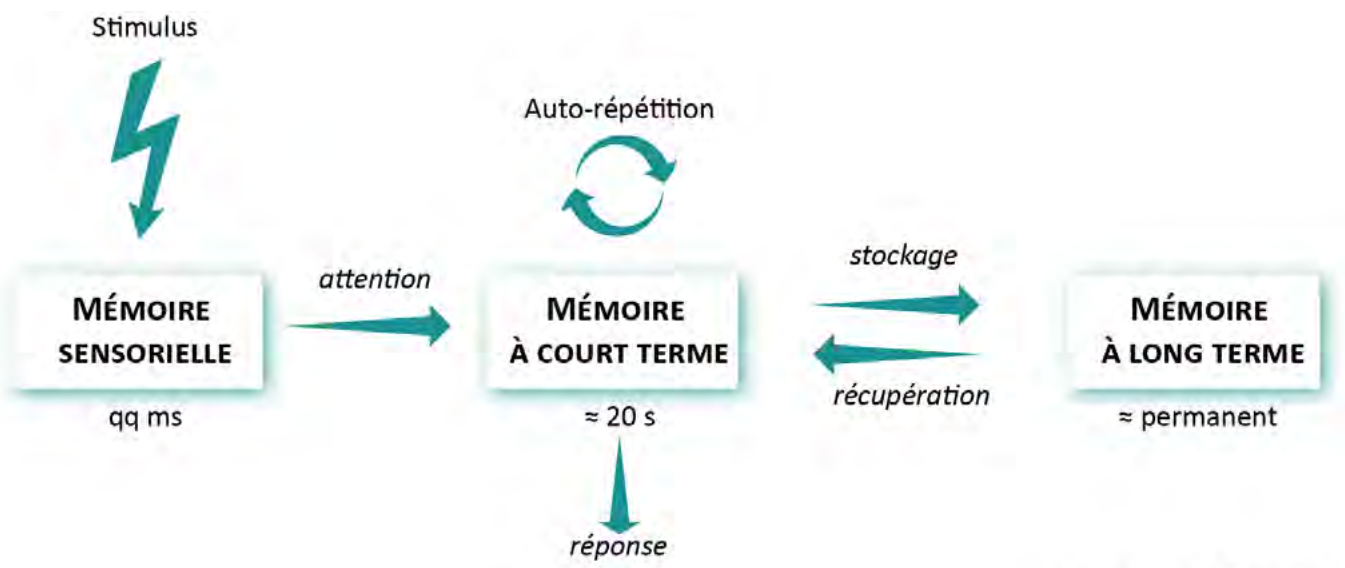


Cheval en posture d'alerte.

↘ Le fonctionnement de la mémoire chez le cheval

La mémoire à court terme est la capacité du cheval à se rappeler un événement, pendant un court délai, alors que l'événement n'est plus présent. La mémoire à court terme est d'environ 20 secondes chez le cheval. Ceci permet de comprendre la nécessité d'utiliser des délais très courts lors des apprentissages, par exemple entre l'obtention du comportement souhaité et la récompense, ou entre le comportement indésirable et la punition.

Les chevaux possèdent également une mémoire à long terme : ils sont capables de retenir des informations issues de l'apprentissage pendant plusieurs années, qu'il s'agisse de comportements souhaités ou non. La prise en compte des expériences passées du cheval est donc importante pour expliquer certains de ses comportements.



d'après Atkinson & Shiffrin, 1968

Le fonctionnement de la mémoire chez le cheval.

↘ La réactivité chez le cheval

La réactivité, qui peut se traduire par des réactions de peur exacerbées, est une des dimensions du tempérament du cheval. Dans la mesure où elle possède une composante génétique, elle est naturelle chez le cheval et il convient donc d'en tenir compte dans l'établissement de la relation avec le cheval.

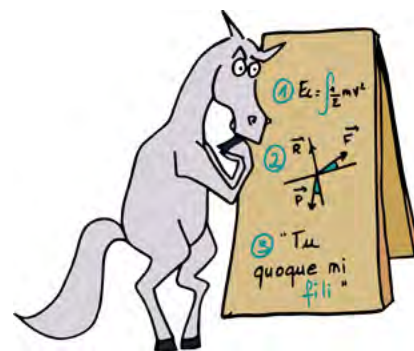
↘ La relation homme/cheval

Cette relation s'établit dès la naissance, sur la base de la qualité des interactions successives développées avec la mère, les manipulations du poulain dans les premiers jours de vie étant à proscrire : elles ont un impact négatif sur la qualité de la relation future à l'homme, avec une augmentation de la distance de fuite des poulains et une perturbation de l'agenda développemental. Il est important de laisser le plus possible le cheval acteur de cette relation. Des interactions fréquentes et courtes, de l'ordre de quelques minutes par jour par exemple, sont préférables à des interactions longues et rares. Les périodes critiques pour la socialisation sont mal connues chez le cheval. Certaines périodes sont plus propices à l'établissement de la relation, comme le sevrage et le débouillage.

La mise en œuvre des principes de l'apprentissage, lors de manipulations régulières et adaptées, contribue à obtenir un cheval confiant en l'homme. Les premiers apprentissages à pied peuvent commencer avec la mère avant le sevrage et continuer régulièrement jusqu'au débouillage, puis être utilisés pour les soins et le travail. Le sevrage et le débouillage constituent des périodes particulièrement délicates dans l'établissement de la relation homme/cheval.

La connaissance et le respect des capacités du cheval facilitent une bonne progression dans le travail du cheval, tout en limitant ses défenses ou sa perte de motivation. Il s'agit en particulier de s'intéresser à :

- ses capacités physiques : croissance, musculation, entraînement cardiaque et respiratoire ;
- ses capacités mentales, en lui fixant des challenges atteignables à travers un entraînement régulier et progressif, limitant la douleur et facilitant la réussite des exercices ;
- ses capacités d'attention et de concentration.



Pour des informations détaillées sur les principes de l'apprentissage, voir [fiche 1](#).

Pour des informations détaillées sur la relation homme/cheval dans le cadre de l'utilisation, voir [fiche 7](#).



➤ Les spécificités de la manipulation du poulain

Le lien d'attachement entre la mère et son jeune s'instaure dans les premières heures. Si le poulain ne nécessite pas de soin d'urgence à la naissance, il est bénéfique de laisser la jument le lécher et de le laisser prendre sa première tétée, toute interaction directe homme/poulain à la naissance étant à proscrire. Cela permet l'établissement du lien exclusif, réciproque et sécurisé entre la mère et son jeune, participe à la bonne intégration ultérieure du poulain dans le groupe et à une meilleure acceptation du contact humain. Ceci ne doit pas exclure l'indispensable surveillance du couple mère poulain pendant les premières heures de la vie.

Les interactions uniquement avec la mère dans les premières semaines, voire les premiers mois, permettent d'établir une relation positive avec le poulain. La mère, qui est un modèle social privilégié pour le poulain, devient médiateur de la relation à l'homme : ses réactions à l'homme, positives ou négatives, construisent les bases du comportement du poulain envers l'homme. S'assurer d'une relation positive à la mère permet de poser les bases d'interactions positives. En effet, le poulain apprend très jeune à ne pas craindre les manipulations de l'homme en regardant sa mère se faire manipuler et rester calme.

Le sevrage peut être une occasion d'augmenter les interactions avec le poulain pour entretenir la relation avec l'homme. La présence d'adultes autres que la mère et/ou de jeunes du même âge au sevrage permet de réduire les réactions négatives (anxiété, peur...) et les conséquences comportementales associées (voir [mesure 5](#)). L'utilisation des modèles sociaux que sont la mère et les autres adultes favorise grandement l'établissement d'une relation de confiance et l'acceptation du contact. Le jeune devient acteur de la relation et va présenter une attention active envers l'homme. Il est alors beaucoup plus aisé de l'habituer à des procédures ou objets liés à l'éducation (pansage, mise du licol, conduite en main...).



Le poulain apprend à ne pas craindre les manipulations de l'homme en regardant sa mère se faire manipuler et rester calme, à gauche découverte d'une bâche plastique bleue et à droite démonstration en main lors d'un concours modèles et allures.

ET CHEZ LES ÂNES, BARDOTS, MULETS ?

↳ Les mulets et les bardots sont issus de croisements

Les mulets et les bardots sont les produits de croisements entre un âne et une jument ou une ponette pour le mulet, et un étalon, cheval ou poney, et une anesse pour le bardot. Les bardots sont assez rares, la plupart des gestations n'aboutissant pas. L'apparence extérieure de ces deux hybrides est très proche. Pour faciliter la lecture des parties dédiées aux ânes, bardots et mulets, le terme mulet sera utilisé pour désigner autant les mulets que les bardots.

Les mulets ont un comportement qui varie considérablement d'un individu à l'autre. La génétique joue un rôle, ainsi que la manière dont ils sont détenus : au sein d'un groupe de chevaux ou d'un groupe d'ânes. Il est important d'avoir ce point en tête pour pondérer les spécificités des mulets, notamment en matière de comportements sociaux et de relation à l'homme.

↳ Les ânes n'ont pas les mêmes réactions que les chevaux

Le comportement des ânes face à la peur n'est pas la fuite comme c'est le cas pour les chevaux qui ont évolué en groupes dans des vastes plaines présentant une grande visibilité et aucun obstacle. En effet, les ânes ont évolué en couples, en petits groupes ou seuls (voir [mesure 5](#)), dans des zones plus montagneuses. Ils ont développé une stratégie différente de survie : ils restent immobiles dans un premier temps face à une source d'inquiétude, afin d'identifier quel comportement, de la fuite, de l'immobilité ou de l'attaque offre les meilleures chances de survie. Il peut donc arriver qu'un âne ou un mulet s'arrête ou montre un comportement agressif lorsqu'il est effrayé ou face à une source de stress. Leur caractère combattif est plus marqué, ce qui peut conduire à l'émergence de conflits entre les ânes et d'autres animaux domestiques, et compliquer leur maniement.

Les réactions de fuite en présence de l'homme sont parfois à peine perceptibles : l'animal détourne la tête devant l'homme, se déplace lentement sur le côté pour ne pas être attrapé, ou encore est figé sur place en situation de peur. Les réactions de combat en présence de l'homme demandent une grande vigilance, elles représentent un risque pour la sécurité de l'animal et de l'homme : coup de pied au sol, coup de patte dans l'air et frappe du pied, agitation de la tête, morsure, appui ou pression sur l'homme, coup de pied.

Il est donc recommandé de prendre en compte ces réactions pour établir une interaction positive et adapter les principes d'apprentissage utilisés.

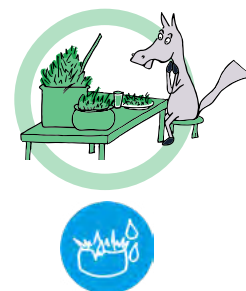
Pour des informations détaillées sur les principes de l'apprentissage, voir [fiche 1](#).



La construction d'une relation positive avec l'homme demande de prendre en compte les spécificités de l'ânet et du mulet, notamment pour les réactions face à la peur ou au stress.

MESURE 2

GARANTIR UN ABREUVEMENT ET UNE ALIMENTATION ADAPTÉS AUX BESOINS PHYSIOLOGIQUES ET COMPORTEMENTAUX DES CHEVAUX



OBJECTIFS

- Assurer la bonne santé physique et mentales des chevaux en respectant leurs comportements alimentaires et leurs besoins nutritionnels, notamment par l'apport quotidien de fourrages.

ITEMS POUR AUTO-ÉVALUER SES PRATIQUES

ABREUVEMENT

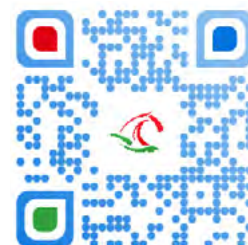
- Je fournis à mes chevaux un libre accès, en toute situation (lieu de vie, paddock, entre 2 séances d'utilisation, durant les épreuves sportives...) à une eau de qualité hygiénique satisfaisante et en quantité suffisante, pour assurer leur santé en toute saison
- Je dispose d'abreuvoirs en nombre suffisant, dont la conception ne risque pas de blesser mes chevaux
- Je m'assure que mes chevaux savent utiliser les dispositifs d'abreuvement mis à leur disposition et j'entretiens les points d'eau en m'assurant a minima quotidiennement que l'accès à l'eau est fonctionnel et que l'eau n'est pas souillée

ALIMENTATION

- Je fournis à mes chevaux une alimentation en quantité et qualité suffisantes, notamment en fourrages, en me référant aux tables de l'INRAE pour calculer la quantité à leur fournir par jour
- Je fournis à mes chevaux une alimentation adaptée à leur utilisation (marche à pied, attelé, monté, reproduction...) et à leur stade de développement (gestation, période de croissance...)
- Je distribue à mes chevaux des aliments (fourrages, concentrés...), de qualité hygiénique satisfaisante et j'assure leur stockage dans de bonnes conditions
- Je mets à disposition de mes chevaux des pierres à sel
- Je fais vérifier la dentition de mes chevaux a minima tous les deux ans, étant donné la croissance continue des dents chez le cheval

Pour effectuer une auto-évaluation quantitative et suivre votre évolution, charger l'appli « bien-être équin » : flasher le QR code ou retrouver la sur les stores.

Retrouver plus de précisions dans « [comment utiliser ce guide ?](#) »



ABREUUREMENT

1 > évaluer l'état d'hydratation du cheval, à l'aide des tests suivants :

- **absence / présence** de coliques : à répétition chez un individu et/ou chez plusieurs individus en même temps.
- par le test du pli de peau : le pincement de la peau entre le pouce et l'index, au niveau de l'épaule en avant ou au milieu de l'encolure, permet d'évaluer l'état de déshydratation du cheval. L'évaluation se fait en observant la persistance du pli de peau après l'avoir pincée fortement :
 - A l'**état normal**, le pli disparaît en moins de 2 secondes et la peau se remet à plat ;
 - En cas de **déshydratation modérée**, le pli reste marqué entre 2 et 3 secondes ;
 - En cas de **déshydratation plus importante**, le pli reste marqué plus de 3 secondes.



Test du pli de peau.

- par l'observation des crottins : des **crottins secs et durs** sont signe de déshydratation.

2 > évaluer la soif du cheval à l'aide du test du seau d'eau : le cheval **ne boit pas ou boit normalement** quand on lui présente un seau d'eau s'il n'est pas assoiffé et **boit avec avidité** s'il est assoiffé.



Test du seau d'eau : le cheval boit avec avidité l'eau présentée dans le seau, signe d'assoiffement.



Crottins d'aspect normal : les boules sont bien formées, sans présence d'aliments entiers, de couleur vert/brun

3 > évaluer la **absence / présence** et le type de troubles comportementaux : stéréotypies, cheval qui se couche ou qui présente des signes de douleur après l'abreuvement, agressivité, apathie...

Pour des informations détaillées sur les stéréotypies et leur caractérisation, voir [fiche 2](#).

4 > évaluer l'état des ressources en eau

- **présence / absence** et type de point d'eau (en fonction du type, les points vigilance vont varier). Les points d'eau peuvent être naturels : mares, rivières, sources... ; ou artificiels : abreuvoirs et seaux à remplissage manuel, abreuvoirs reliés au réseau/à un puits/captage/forage/rivière, abreuvoirs automatiques à niveau constant ou à palette.



Point d'eau naturel : rivière.



Point d'eau naturel : mare.



Abreuvoir automatique à palette, en extérieur.



Abreuvoir automatique à niveau constant, maintenu par un système de réservoir avec flotteur, utilisé en extérieur.



Abreuvoir relié à un captage, en extérieur.



Abreuvoir relié au réseau, en intérieur.



Abreuvoir à remplir manuellement, en extérieur.

- état de fonctionnement du point d'eau artificiel : absence de fuite, mécanisme fonctionnel, absence de bouchons liés à la présence d'aliments dans l'abreuvoir, absence de gel, arrivée d'eau fonctionnelle...
- état de propreté du point d'eau : absence de souillures diverses telles qu'aliments, crottins et déjections d'autres animaux, poils, poussières, terre... Pour les points d'eau naturel, absence de boue liée à des zones de piétinement, absence d'urine de rongeurs (leptospirose).
- eau de qualité hygiénique satisfaisante : la couleur de l'eau n'est pas un critère de qualité pour les chevaux. Il faut plutôt s'attacher à analyser la turbidité, l'odeur, le goût et l'absence de contaminations par les algues vertes, des bactéries issues des matières organiques en décomposition et/ou divers éléments chimiques (essentiellement aluminium, fer, manganèse, voir « [ce qu'il faut savoir](#) »).
- température de l'eau : dans l'idéal, la température de l'eau est supérieure à 8°C afin de limiter les problèmes digestifs (coliques...).
- accessibilité des points d'eau : stabilité des abords, absence de boue ; pour les points d'eau naturels protection vis à vis de la faune sauvage, sécurité des accès.
- possibilité d'accès à l'eau pour tous les chevaux dans le cas de détention en groupe, en intérieur comme en extérieur : nombre de points d'eau suffisants et/ou aménagement permettant aux dominés d'avoir accès à l'eau.

ALIMENTATION

1 > absence / présence de coliques :

- à répétition chez un individu.
- sur plusieurs individus en même temps.

2 > évaluer la note d'état corporel (NEC) du cheval

La NEC est une évaluation standardisée de l'état d'engraissement des animaux, qu'il faut cependant **pondérer par les prédispositions individuelles de chaque individu. Elle est dépendante de la disponibilité alimentaire et des pratiques d'alimentation, du stade de reproduction, des performances et des activités (travail, ...), de l'état parasitaire, de l'état de la dentition, de l'état sanitaire.**

A noter que cette échelle ne concerne que l'état d'engraissement, c'est à dire le statut de la masse grasse d'un animal, qui permet de déterminer s'il peut manger ou pas. Une échelle de mesure d'une potentielle amyotrophie (atrophie musculaire) n'existe pas chez le cheval. La NEC est bien l'indicateur de l'état d'engraissement du cheval et non de son état musculaire.

L'évaluation de l'état d'engraissement des animaux se fait à l'aide de critères visuels et de palpations (voir points 2.1 et 2.2.) afin d'évaluer l'importance des dépôts adipeux sous-cutanés. L'utilisation du système de notation de la NEC avec une échelle simplifiée permet de définir 3 niveaux : maigreur anormale, NEC normale, obésité anormale (voir 2.3). Cette échelle peut être utilisée pour toutes les races d'équidés.

L'évaluation de la NEC se fait :

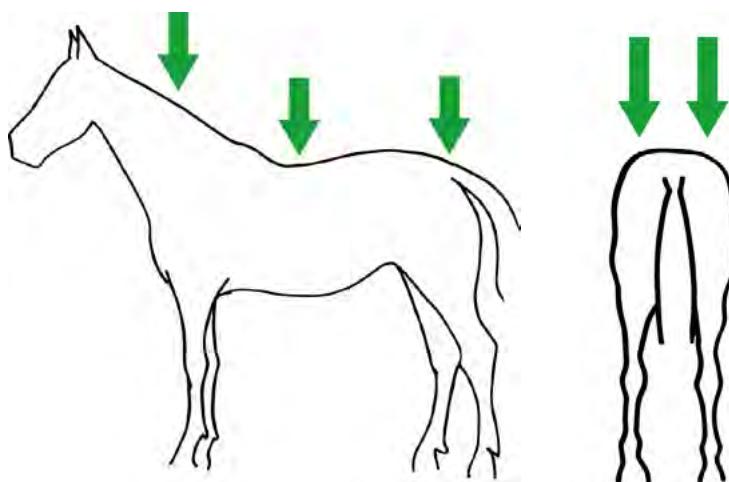
- au niveau de l'individu
- au niveau de l'effectif en établissant un état corporel global de l'effectif dans lequel sera précisé le % de NEC correspondant au score 1 et le % de NEC correspondant au score 5. Cette note globale de l'effectif est, comme la NEC de l'individu, à pondérer par la race, l'âge, le stade physiologique et les activités / performances... de l'effectif.

L'utilisation de l'échelle de notation et l'évaluation de la NEC doivent être réalisées par des personnes formées.

2.1 > l'appréciation visuelle

L'évaluation de l'état d'engraissement commence par une inspection générale du côté de l'animal, afin d'évaluer la graisse couvrant l'encolure, les côtes, l'épaule, le dos, l'abdomen et le bassin. La ligne du dos est un critère qui s'évalue uniquement visuellement.

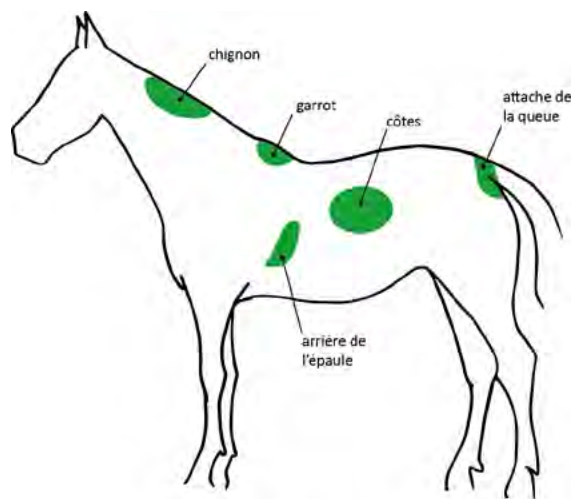
Puis se placer derrière le cheval, avec une distance de sécurité, et évaluer la graisse autour des os des vertèbres du haut de la queue, la forme de la croupe, la visibilité de la colonne vertébrale et des os de la hanche. La forme de la croupe est un critère qui s'évalue uniquement visuellement.



2.2 > l'appréciation à l'aide des palpations

Les palpations permettent d'évaluer l'importance en termes d'étendue et d'épaisseur des dépôts adipeux sous-cutanés, donc superficiels.




Ces dépôts peuvent être appréciés à l'aide de la main, en différents points du cheval. Les zones de palpations sont l'encolure, le garrot, l'arrière de l'épaule, les côtes et l'attache de la queue.



2.3 > le barème de notation

Il permet de déterminer le score du cheval et donc son état corporel :

- Le score 1 correspond à une **maigreur anormale**.
- Les scores 2, 3 et 4 correspondent à un **état normal** où 3 est la note optimale ;
- Le score 5 correspond à une **obésité anormale**.

	encolure - chignon	arrière épaule	côtes et dos	garrot	attache de queue	croupe
score 1 	encolure de brebis, étroite et relâchée à la base, chignon inexistant, ossature de l'encolure apparente	dessin de l'épaule très ressortie, arrière de l'épaule très en creux	côtes aisément visibles, creux intercostaux très forts, épine dorsale proéminente, apophyses épineuses très apparentes, peau collée	très saillant, haut de l'omoplate visible	queue très dégagée, vertèbres ressortant au niveau de la base de la queue	très émaciée, contours concaves, aspect pointu
score 2	étroite mais ferme, chignon visible, léger sillon à la base	légèrement concave, mince dépôt adipeux	côtes juste visibles, épine dorsale couverte, mais colonne vertébrale pouvant être sentie	marqué et sec	dégagée, légère cavité sous la queue	bien dessinée, un peu de gras, pointe des fesses et hanches discernables
score 3 	ferme, chignon existant et bien dessiné	plat, dépôt adipeux bien délimité	côtes juste couvertes et facilement senties, pas de gouttière le long du dos, épine dorsale bien couverte mais colonne vertébrale pouvant être sentie	ressort légèrement	relativement dégagée, léger dépôt adipeux efface les vertèbres et ligaments	bien dessinée, peu arrondie, contours convexes
score 4	large et ferme, chignon préhensible à pleine main	convexe, dépôt adipeux épais et mou	côtes bien couvertes, impalpables sous le dépôt adipeux	noyé	peu dégagée, dépôt adipeux épais et mou	bien arrondie, pointes des fesses et hanches noyées
score 5 	très large et ferme, plis de graisse, chignon noyé dans la masse de l'encolure	importante masse de gras bombée qui tremble un peu au palper	côtes enfouies, dos large et gras, ligne du dos disparue dans la masse grasseuse, matelas grasseux roulant sous la main	noyé dans une masse grasseuse arrondie	entourée d'une masse grasseuse formant un coussin ferme	rebondie, sillon médian formant une double croupe

3 > évaluer la **absence** / **présence** et le type de troubles comportementaux : stéréotypies, cheval qui se couche ou qui présente des signes de douleur après le repas, agressivité, apathie...

Pour des informations détaillées sur les stéréotypies, voir [fiche 2](#).

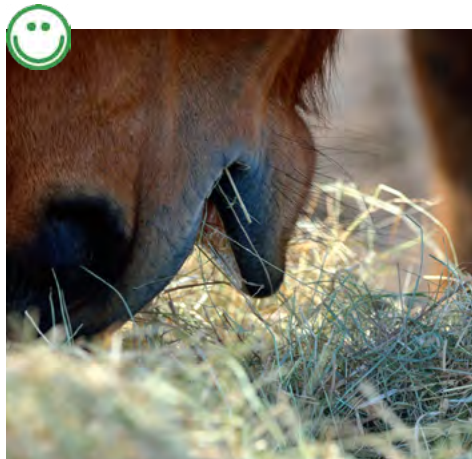
4 > évaluer l'état et la disponibilité de la ressource en aliments :

- quantités journalières consommées par le cheval :
 - > aliments non consommés qui restent d'un jour sur l'autre,
 - > quantités consommées plus importantes / moins importantes que celles conseillées pour la morphologie, l'âge et l'activité du cheval,... (voir « [ce qu'il faut savoir](#) » pour cette évaluation des quantités),
 - > refus de consommer certains types d'aliments... ;
- état des fourrages :
 - > type de fourrage : ensilage, enrubanné, foin, paille,
 - > couleur : plutôt verte, des teintes grises ou jaunes indiquant une détérioration de la qualité du fourrage, sauf pour la paille (couleur jaune),
 - > composition floristique : % graminées et légumineuses, diversité des espèces, absence de végétaux toxiques ([la fiche 4](#) apporte des informations détaillées sur les végétaux toxiques),
 - > stade et cycle de développement (1^{ère} ou 2^e coupe) à la récolte : présence/absence de feuilles, présence/absence d'inflorescences, état des inflorescences (petites et peu nombreuses, grandes et nombreuses, abîmées),
 - > qualité sanitaire du fourrage : absence de moisissures, absence de bactéries, absence de pourriture, absence de zones collées, absence d'odeur de moisi ou de pourri,
 - > absence de poussières, pollens... (foin) et de corps étrangers (terre, cailloux, déjections, insectes...),
 - > conditions de récolte : type de matériel, temps de séchage, conditions météorologiques,
 - > vitesse de consommation après ouverture : environ 5 jours pour l'enrubannée et 10 cm/jour minimum pour l'ensilage ;
- état des aliments concentrés :
 - > type d'aliments : céréales (avoine, orge, maïs, blé, seigle, riz, triticale...), sons, farines, luzerne déshydratée, pulpe de betterave déshydratée, légumineuses (pois, fève, féverole, lupin...), tourteaux, huiles végétales, granulés,
 - > mise en œuvre d'une technique de conservation,
 - > qualité sanitaire de l'aliment : absence de moisissures, absence de bactéries, absence de pourriture, absence d'odeur de moisi ou de pourri,
 - > absence de poussières et de corps étrangers (terre, cailloux, déjections...);
- état des pâtures (voir « [ce qu'il faut savoir](#) »):
 - > type de pâtures : prairie naturelle non semée, prairie permanente semée, prairie temporaire semée,
 - > composition floristique : % graminées et légumineuses, diversité des espèces, absence de végétaux toxiques ([la fiche 4](#) apporte des informations détaillées sur les végétaux toxiques),
 - > disponibilité en herbe, notamment gestion des refus, gestion du cycle de l'herbe...,
 - > chargement raisonné en fonction des pâtures.



Foin enrubanné.

© greennormandie.fr



Foin sec.

© JLL



Paille.

© Agroscope HNS

- **présence / absence** de blocs de sel à disposition des chevaux ;
- stockage des aliments : à l'abri des nuisibles, de l'humidité, durée de stockage n'altérant pas leur qualité ;
- état de propreté des mangeoires, râteliers, distributeurs... : absence de souillures diverses, crottins et déjections d'autres animaux, poils, poussières, terre... ;
- en cas de distributeur automatique, état de fonctionnement : mécanisme fonctionnel, programmation fonctionnelle, absence de bouchons d'aliments... ;
- accessibilité des aliments en extérieur : stabilité des abords, absence de boue (voir **mesure 3**), protection vis à vis de la faune sauvage, sécurité des accès ;
- possibilité d'accès à l'aliment pour tous les chevaux dans le cas de détention en groupe, en intérieur comme en extérieur : nombre de points d'alimentation suffisants et/ou aménagement permettant aux dominés d'avoir accès à l'aliment.



©AR



© Agriscopie HMS

© harasnational.ch

Deux types d'aménagements permettant à tous les chevaux d'avoir accès à l'aliment : à gauche la longueur de râtelier est suffisamment longue pour qu'il n'y ait pas de conflits, à droite, c'est la structure de la zone d'affouragement avec des places individuelles qui permet aux dominés d'accéder au fourrage.

ABREUVEMENT

- Abreuvement adapté aux besoins, à l'âge, à la race, au sexe et à l'activité du cheval (voir « [ce qu'il faut savoir](#) » et [fiche 7](#)) ;
- Point d'eau :
 - > état de fonctionnement et remplissage ;
 - > accessibilité et sécurité des abords ;
 - > nombre et position des abreuvoirs, gestion de la hiérarchie dans les lots pour garantir l'accès à l'abreuvement pour tous les chevaux (voir [mesure 5](#)) ;
 - > protection contre la faune sauvage pour les points d'eau naturels ;
- Qualité de l'eau : souillure, potabilité, température, stagnation, risques sanitaires ...

ALIMENTATION

- Cacul de la ration en fonction de la physiologie et de l'activité du cheval (voir « [ce qu'il faut savoir](#) » et [fiche 7](#)) : composition et fréquence des repas, ordre de distribution des aliments, durée de prise alimentaire... ;
- Quantité et qualité des aliments, en particulier apports et accès à des fourrage et blocs de sel ;
- Accès à l'alimentation garanti pour tous les chevaux : nombre et position des points d'alimentation, gestion de la hiérarchie dans les lots (voir [mesure 5](#)), gestion de la cohabitation entre plusieurs espèces, gestion de la distribution... ;
- Alimentation au pâturage : surfaces disponibles en prairies et gestion (pâturage et fourrages), estimation et gestion de la disponibilité en herbe et de sa qualité, physiologie et morphologie du cheval, gestion de la rotation (repos de l'herbe ou passage d'autres animaux), gestion du surpâturage/sous pâturage, gestion des refus, mise à l'herbe trop précoce... ;
- Gestion des risques particuliers : moisissures/bactéries/pourritures, poussières (foin), corps étrangers, végétaux toxiques au pâturage/dans les fourrages... *Pour des informations détaillées sur les végétaux toxiques pour les chevaux, voir [fiche 4](#) ;*
- Conditions et process de récolte des aliments ;
- Conditions et durée de stockage des aliments, temps de consommation d'une balle de foin, d'une balle d'enrubanné ou d'une balle d'ensilage ;
- Stock d'aliments suffisant pour assurer une alimentation optimale pour tous les chevaux : gestion de la production, achats complémentaires notamment en concentrés...
- Affections bucco-dentaires ou autres troubles de la santé (voir [mesure 6](#)).

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE SI ?...

ABREUVEMENT

1 >> *Que faire si le cheval montre des signes de soif prolongée : indicateurs de déshydratation, coliques... ?*

- Inspecter les systèmes d'abreuvement tous les jours pour s'assurer de leur bon fonctionnement en particulier en cas de risque de gel ;
- Si l'eau est distribuée au seau ou si les accès sont fractionnés, mettre en place un approvisionnement, à titre indicatif toutes les 6 heures, pour que le cheval dispose toujours d'une eau de bonne qualité ;
- Sécuriser les abreuvoirs pour éviter qu'ils ne se renversent et /ou causent de blessures aux chevaux ;
- Maintenir les abreuvoirs propres et pour des abreuvoirs automatiques maintenir le mécanisme en état de fonctionnement ;
- Rendre l'accès aux points d'eau, naturels et artificiels, facile et sécurisé pour les chevaux. Lorsque cela est possible, il est recommandé d'installer les points d'eau artificiel de manière à éviter que le cheval, même en grattant avec ses antérieurs, se prenne les pieds dedans. Cela limite aussi les risques de souillures par des aliments ou des crottins. Pour les points d'eau naturels, lorsque cela est possible, il est recommandé de les protéger vis-à-vis de la faune sauvage pour éviter les contaminations notamment par l'urine des rongeurs (leptospirose) ;
- Lors de la mise en place de nouveaux systèmes d'abreuvement, laisser aux chevaux le temps d'adaptation dont ils ont besoin. Un apprentissage actif est nécessaire pour les différents types d'abreuvoirs automatiques ;
- Adapter les quantités d'eau aux besoins et à l'activité de chaque cheval (voir « [ce qu'il faut savoir](#) » et [fiche 7](#)) ;
- Être vigilant pendant la période froide : l'eau peut geler et il peut être nécessaire de casser la glace, plusieurs fois par jour, pour que les chevaux puissent accéder à l'eau ;
- Vérifier la qualité de l'eau dans les points d'eau naturels et dans les captages, forages, puits (voir « [ce qu'il faut savoir](#) »). Prévoir, en cas d'incertitude sur sa qualité, un point d'eau artificiel complémentaire relié au réseau. Des analyses d'eau peuvent être menées pour s'assurer de la qualité de l'eau : qualité physique, chimique, bactériologique, contamination avec des herbicides et pesticides. A noter que la couleur de l'eau n'est pas un critère de qualité pour les chevaux, il faut plutôt s'attacher à analyser la turbidité, l'odeur, le goût et la température ;
- Adapter l'approvisionnement en eau au taux de matières sèches contenues dans les aliments. Les chevaux ont besoin de 2 à 4 litres d'eau par kilogramme de matières sèches consommées ;
- S'assurer que tous les chevaux d'un même lot peuvent avoir accès à l'eau, y compris les chevaux dominés. Il peut être nécessaire de répartir l'eau en plusieurs lieux et/ou d'augmenter le nombre de points d'accès. Dans le cas d'abreuvoirs automatiques en stabulations libres et/ou sous abris d'herbage pour un groupe, il est recommandé d'avoir au moins 2 abreuvoirs pour qu'il y en ait toujours un fonctionnel en cas de panne mécanique. Il est également recommandé de considérer la taille et la composition du groupe. Par exemple, s'il y a des poneys et des chevaux, adapter la hauteur d'une partie des abreuvoirs pour que tous puissent boire ;
- Contacter le vétérinaire si l'état de déshydratation du cheval le nécessite (pli de peau persistant) afin qu'il puisse intervenir au plus vite ;
- Contacter le vétérinaire et/ou un conseiller technique si les problèmes persistent après la mise en œuvre des points précédents.

ALIMENTATION

L'interprétation de la Note d'Etat Corporel (NEC) est à réaliser en fonction du stade physiologique, de l'âge et de l'utilisation des chevaux qui impactent les besoins alimentaires (voir « [ce qu'il faut savoir](#) »). Elle doit être effectuée par des personnes formées.

Les NEC <2 et NEC >4 concernent des problèmes d'alimentation graves et nécessitent l'intervention du vétérinaire.

1 >> Que faire si le cheval refuse de s'alimenter ?

Si le cheval ne mange pas mais qu'il a l'air en bonne santé, s'assurer :

- qu'il n'y a pas dans la mangeoire ou le ratelier d'éléments empêchant le cheval de se nourrir (animal mort...);
- qu'il n'y a pas eu de modification dans la composition de ses aliments et veiller à leur qualité ;
- qu'il peut s'abreuver facilement ;
- qu'il n'a pas de problèmes de dentition, une blessure ou une plaie dans la bouche ou une inflammation de la gencive ou de la langue. Contacter un vétérinaire ou un dentiste équin pour vérifier la bouche du cheval ;

Si le cheval ne s'alimente pas depuis plus de 12 heures et/ou s'il persiste à ne pas s'alimenter : vérifier ses paramètres physiologiques (voir [mesure 6](#)) et contacter le vétérinaire.

2 >> Que faire si le cheval maigrit ?

- Vérifier l'historique et l'état sanitaire du cheval, entre autres problèmes dentaires, de pieds et statut vis-à-vis du parasitisme, ainsi que ceux du groupe dans lequel il se trouve ;
- S'assurer que les points d'alimentation sont adaptées au cheval et en quantité suffisante dans le cas de groupes. Il est recommandé de distribuer les concentrés dans des mangeoires sans angle vif pour éviter toute blessure. Elles peuvent être soit accrochées à la paroi, de préférence dans un angle, soit posées au sol. Pour les stabulations ou abris d'herbages devant accueillir des lots de chevaux, la mangeoire devrait occuper soit la totalité de la longueur de la paroi du fond, soit les deux petits côtés de l'abri ou de la stabulation ;
- Évaluer les quantités et la qualité des aliments disponibles ou distribués, notamment présence/absence de moisissures, de végétaux toxiques. *Pour des informations détaillées sur les végétaux toxiques pour les chevaux, voir [fiche 4](#) ;*
- Revoir la ration : mettre en place un plan progressif, sur plusieurs jours, en substituant les aliments distribués par des aliments adaptés aux besoins ou en introduisant un ou des aliments complémentaires dans la ration ;
- Veiller en particulier à analyser la quantité et/ou la qualité de l'herbe au pâturage ou celle du fourrage. Astuce : le temps de pâturage permet une première approche de la qualité. S'il s'agit de nourrir les chevaux uniquement ou principalement à base d'herbe, il est recommandé de faire une étude de « rationnement herbe ». La surface nécessaire par cheval est généralement comprise entre 0,5 et 1 ha, à nuancer en fonction de la région, de la qualité des sols, du climat, de la rotation, de la typologie d'exploitation : mixte chevaux/bovins-ovins ou non ;
- S'assurer que tous les chevaux d'un même lot peuvent avoir accès à la nourriture, y compris les chevaux âgés ou dominés. L'observation du groupe au moment des repas doit permettre de vérifier que chacun à sa place « à table ». Pour mémoire, il est conseillé de répartir l'alimentation en plusieurs lieux et d'augmenter le nombre de points de distribution si nécessaire ;
- Vérifier et séparer l'alimentation complémentaire des différentes espèces lorsqu'elles cohabitent au pâturage ;
- Consulter le vétérinaire ou des conseillers techniques si les problèmes persistent.

3 >> Que faire si le cheval grossit ?

- Évaluer les quantités et la qualité des aliments disponibles ou distribués ;
- Mettre en place un plan progressif en substituant les aliments distribués par des aliments adaptés aux besoins en énergie ou en diminuant les aliments complémentaires dans la ration, ou augmenter l'exercice / le travail du cheval. Il faut rester vigilant sur l'apport suffisant de fourrages dans la ration du cheval mis au régime. D'une façon générale, en été particulièrement, les chevaux n'ont pas besoin de concentrés. Un système ralentissant l'ingestion des fourrages, ou slowfeeding (filets, bacs à grilles...), voir « [ce qu'il faut savoir](#) », est recommandé ;
- La mise en place d'une restriction alimentaire demande un suivi particulier du cheval afin qu'il ne développe pas de carences ;
- Consulter le vétérinaire ou des conseillers techniques si les problèmes persistent.

4 >> *Que faire si le cheval semble souffrir ou se coucher après le repas, ce qui peut faire penser à un ulcère (voir [mesure 6](#)) ?*

- S'assurer que l'environnement de vie du cheval n'est pas source de stress ;
- Veiller à donner le fourrage en premier lorsque fourrage et aliments complémentaires (grain, granulés...) sont distribués aux chevaux ;
- Augmenter le taux de fourrages dans la ration de ces chevaux ;
- Augmenter la durée des prises alimentaires, des systèmes ralentissant l'ingestion, ou slowfeeding (filets, bacs avec grilles...), voir « [ce qu'il faut savoir](#) », peuvent être utilisés ;
- Fractionner les apports en aliments concentrés en augmentant le nombre de repas quotidiens ;
- Réaliser des transitions alimentaires progressives, en particulier lors de la première mise au pré ;
- Consulter le vétérinaire.

5 >> *Que faire si le cheval mange trop vite ou en trop grande quantité ses aliments ?*

Il est recommandé d'agir de manière à accroître le temps d'ingestion des chevaux, pour cela plusieurs pistes :

- Augmenter le taux d'aliments fibreux dans la ration de ces chevaux et/ou diminuer les concentrés ;
- Augmenter la durée des prises alimentaires : distribuer le fourrage dans des systèmes ralentissant l'ingestion, ou slowfeeding (filets, bacs avec grilles...), voir « [ce qu'il faut savoir](#) ».

Lors de la mise en place de ces systèmes, il faut être attentif à leur positionnement : s'ils sont trop hauts, les chevaux vont adopter une position de leur tête trop haute et en tension, ou être amenés à faire une torsion de l'encolure, qui peuvent entraîner des problèmes ostéo-articulaires et digestifs (voir [mesure 3](#)).

6 >> *Que faire si le cheval présente des troubles comportementaux au moment de la distribution des aliments ?*

- Veiller à lui fournir des fourrages à volonté et à diminuer la quantité d'aliments complémentaires, voire les supprimer de manière progressive, le cas échéant ;
- Si le problème persiste ou empire, consulter le vétérinaire ou un nutritionniste équin.

Pour des informations détaillées sur les stéréotypies, voir [fiche 2](#).

ABREUVEMENT



Les besoins en eau des chevaux sont importants et très variables

L'eau est le nutriment le plus important pour les chevaux. Les besoins en eau des chevaux sont fonction :

- de l'âge,
- du poids,
- des conditions climatiques : lorsque la température augmente, la sudation est plus importante à activité égale ; à l'inverse, lorsque l'humidité de l'air augmente, la sudation est moins importante à activité égale,
- du type de travail et de son intensité : l'exercice, par la sudation plus ou moins importante qu'il entraîne, engendre des pertes en eau à compenser,
- de l'état de santé : certaines maladies peuvent se traduire, entre autres, par une surconsommation d'eau,
- du type d'alimentation : la teneur en eau des aliments n'est pas la même entre de l'herbe printanière autour de 85% d'humidité, de l'enrubannée autour de 30-40% ou des aliments conservés secs comme le foin ou les céréales, autour de 10-15%,
- du stade physiologique pour les juments : gestation, lactation.

Les chevaux ont besoin de 5,2 litres d'eau/100 kg/jour, ce qui revient à fournir 10 - 15 litres par jour à des poneys de 200-300 kg, 15 - 25 litres à des chevaux de 300-450 kg, 25 - 30 litres à des chevaux de 450-500kg et plus pour les chevaux de plus de 500kg. Ces besoins sont à doubler ou tripler en cas de chaleur, pour les chevaux qui travaillent et pour ceux qui réalisent un effort sportif. Ils sont augmentés chez les juments en fin de gestation et en début de lactation (jusqu'à 80 litres par jour).



Pour vérifier que la qualité hygiénique de l'eau fournie aux chevaux est satisfaisante, des analyses peuvent être réalisées et interprétées en se référant à l'avis de l'Anses du 22 avril 2021 relatif à la qualité de l'eau d'abreuvement des animaux d'élevage. Le fer, l'aluminium et le manganèse sont des éléments chimiques dont la concentration dans l'eau peut avoir des effets sur la santé des animaux. Le fer peut aussi altérer le goût de l'eau et entraîner la diminution de sa consommation.

Il est recommandé de mener ces analyses chimiques et bactériologiques lors de l'utilisation d'eau provenant d'un puit, d'un captage, d'un forage ou d'une rivière pour remplir les abreuvoirs, ainsi que lors de la présence de points d'eau naturels accessibles dans les pâtures des chevaux ou encore lors de l'utilisation de l'eau de pluie récupérée après ruissellement sur les toitures des bâtiments (la vigilance est d'autant plus importante dans ce cas que l'eau de ruissellement peut véhiculer des substances provenant des toitures comme de l'amiante, du plomb, des déjections...).

ALIMENTATION



Les chevaux sont des herbivores mais ne sont pas des ruminants

Les chevaux sont des monogastriques, avec un petit estomac non élastique. En conditions naturelles, ils passent environ 15-16 h par jour à brouter de l'herbe et d'autres aliments plus ligneux, comme les joncs ou les écorces. Ils mangent et digèrent en continu.



La valorisation de la fraction cellulosique de l'aliment est réalisée par la flore microbienne du gros colon. Il est donc important qu'un apport régulier de fibres maintienne l'équilibre de cette flore. Le taux de fibres des aliments est défini par le taux de cellulose brute. Les principaux aliments fibreux consommés par les chevaux sont l'herbe, le foin, le foin enrubanné, l'ensilage, le foin déshydraté et la paille.

Les aliments complémentaires, ou concentrés, ne visent à couvrir que des besoins liés à des états physiologiques ou des activités particulières. Ils peuvent également compléter des fourrages dont les qualités nutritives sont insuffisantes pour un cheval à l'entretien. Ils sont composés des grains comme l'avoine, l'orge ou le maïs, de tourteau (soja par ex) ainsi que des aliments du commerce utilisables en complément ou complets (granulés). Les aliments complémentaires, riches en amidon, sont valorisés au niveau de l'intestin grêle et sont assimilés rapidement par l'organisme.

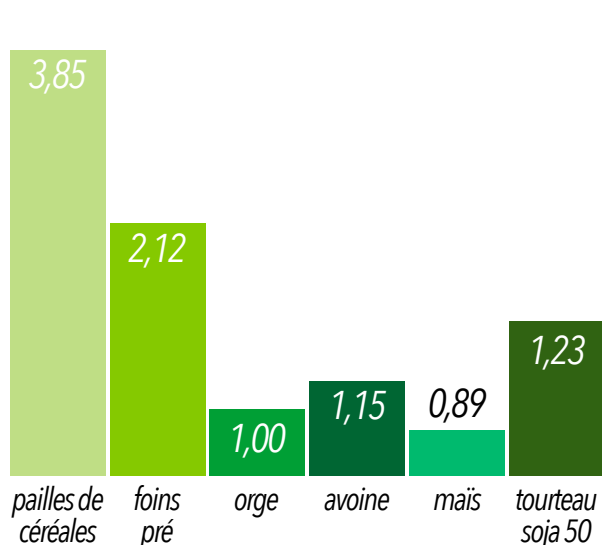
L'ordre de distribution des aliments doit pouvoir respecter ces différentes valorisations. S'ils ne sont pas disponibles à volonté, il est conseillé de distribuer les fourrages en premier, au moins une heure avant les concentrés.



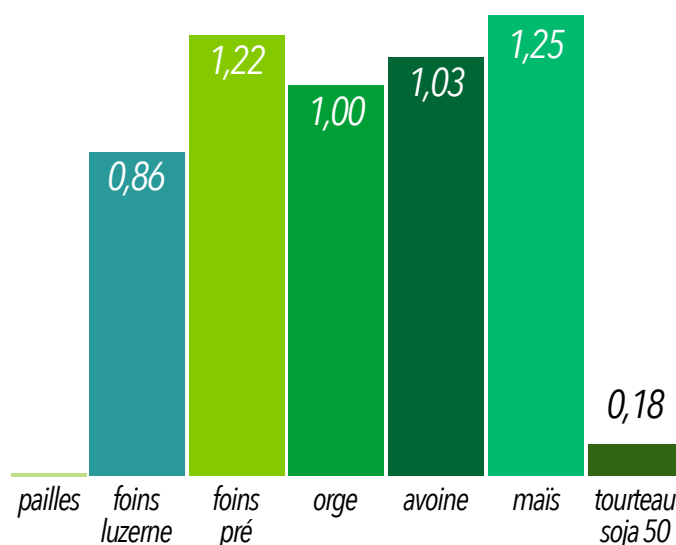
Les besoins nutritionnels des chevaux sont très variables et doivent être couverts par la ration

La ration correspond à la quantité journalière d'aliments apportés au cheval afin de couvrir ses besoins (dépenses d'entretien et le cas échéant de production) pour le maintenir en bonne santé. Elle peut être composée de différents types d'aliments avec une base de fourrage (voir ci-dessus). Le calcul de la ration nécessite de connaître :

- les besoins nutritionnels des chevaux ou les apports en énergies, protéines, minéraux, oligoéléments et vitamines donnés dans les tables élaborées par l'INRAE (voir exemple page suivante). Les apports recommandés dans les tables prennent en compte la variabilité des besoins liée au sexe (jument, étalon, hongre), à l'âge (jeune cheval en croissance), au stade physiologique (gestation, lactation), à l'activité (entretien ou repos, engraissement, sport ou loisirs, courses), à la race (course, sport, loisir, trait, poney),
- la valeur nutritive des aliments : valeurs énergétique (exprimée en unité fourragère cheval, UFC, elle correspond à la valeur énergétique nette d'un kg d'orge moyenne) et azotée (exprimée en matières azotées digestibles cheval, MADC, elle correspond à la quantité d'acides aminés apportée par un kg d'orge moyenne), teneurs en minéraux, oligoéléments ou vitamines (évaluation toujours réalisée avec un kg d'orge moyenne en référence). Les tables élaborées par l'INRA fournissent ces informations. En cas d'auto-production, il est recommandé d'avoir recours à des analyses nutritionnelles pour connaître la composition de l'aliment. Un complément de minéraux via une pierre à sel est indispensable,
- l'ingestibilité, ou la quantité d'aliments que le cheval peut consommer spontanément, lorsqu'il est offert à volonté, sans risque digestifs ou sanitaires.



Quantité d'aliments en kg brut nécessaire pour apporter l'énergie d'un kg brut d'orge, soit 1 UFC/kg



Quantité d'aliments en kg brut nécessaire pour apporter l'énergie d'un kg brut d'orge, soit 1 MADC/kg

Utilisation	Apports journaliers									
	UFC	MADC (g)	Lysine (g)	P (g)	Ca (g)	Mg (g)	Na (g)	Cl (g)	K (g)	Cu (mg)
Entretien										
Au repos ¹	3,8	247	23	13	18	7	9	36	23	78
Travail										
Repos temporaire ²	4,4	315	29	14	19	7	10	38	24	85
Très léger ^{3,5}	5,0	360	33	17	27	9	13	43	27	90
Léger ³	6,6	475	43	17	27	9	13	43	27	105
Modéré ³	7,2	518	47	19	32	10	17	50	31	115
Intense ⁶	6,8	492	45	26	36	14	23	60	36	108
Très intense ⁶	7,6	547	50	28	41	17	37	84	48	108

* Les valeurs les plus faibles seront choisies pour une alimentation riche en concentré, les plus fortes pour maximiser la consommation de fourrages. ¹ Pour les jeunes chevaux à l'entraînement : voir chapitre 5 ; ² Sans aucun travail spécifique : ces apports concernent le hongre et la jument. Dans le cas de l'étalon, ajouter 0,4 UFC et 25 g MADC ; ³ Journée de repos hebdomadaire : - Pour les chevaux des centres équestres : utiliser la ligne repos temporaire (4,4 UFC) et augmenter la proportion de fourrages dans la ration, - Pour les chevaux de sport : utiliser la ligne travail très léger (5,0 UFC) et augmenter la proportion de fourrages dans la ration, - Pour les chevaux de course : en période de travail intense : utiliser la ligne travail très léger (5,0 UFC) et augmenter la proportion de fourrages dans la ration, en

	Apports journaliers								Consommation de matière sèche ⁶ (kg)	
	Zn (mg)	Co (mg)	Se (mg)	Mn (mg)	Fe (mg)	I (mg)	Vit. A (UI)	Vit. D (UI)		Vit. E (UI)
	388	1,6	1,6	310	388	1,6	25 200	5 100	300	7,0 - 8,5
	425	1,7	1,7	340	425	1,7	27 600	3 400	425	7,5 - 9,0
	450	1,8	1,8	360	450	1,8	29 300	3 600	450	8,5 - 9,5
	525	2,1	2,1	420	525	2,1	34 100	4 200	525	9,5 - 11,5
	575	2,3	2,3	460	575	2,3	43 100	6 900	575	10,5 - 12,5
	538	2,2	2,2	430	538	2,2	40 300	6 450	538	10,0 - 11,5
	538	2,2	2,2	430	538	2,2	40 300	6 450	538	10,0 - 11,0

période de travail très intense : utiliser la ligne travail léger (6,6 UFC) et augmenter la proportion de fourrages dans la ration ; ⁴ On a considéré que le cheval de centres équestres travaillait 2 h par jour (moyenne observée en pratique) ; ⁵ Le cheval de loisirs : dans le cas de sortie de courte durée, on considérera un travail très léger pour 1 h de sortie, et un travail léger pour 2 h de sortie. Dans le cadre de randonnée on considérera un travail léger pour une durée comprise entre 2 et 4 h, et un travail moyen pour une durée supérieure de 4 h. ⁶ On a considéré que le cheval de sport ou de course travaillait une heure par jour (moyenne observée en pratique).

Exemple de table proposée par l'INRAE, présentant les apports alimentaires recommandés pour un cheval de selle d'un poids vif de 450 kg.

↳ Le slowfeeding

Le slowfeeding est la mise en place d'un système de distribution de fourrage qui permet aux chevaux de prolonger la durée de prise de nourriture sans augmenter la quantité de fourrage ingérée afin que les animaux ne soient pas surmouïs et ne souffrent pas de surpoids. Ce système repose sur la mise en place d'un filet ou d'une grille sur le fourrage avec des mailles dont la taille, la forme et le matériau rendent la préhension de brins de fourrage plus ou moins aisée. Pour les équidés détenus en groupe, il existe des systèmes de slowfeeding automatiques qui permettent notamment d'adapter la ration à chaque cheval. Il est recommandé de positionner ces dispositifs de manière à permettre au cheval de s'alimenter en position naturelle (tête vers le bas, sans torsion de l'encolure ou du cou) et de choisir des matériaux qui n'endommagent pas les dents et/ou les gencives.



Exemples de systèmes de slowfeeding : filets et bacs dont les mailles sont de dimensions et matériaux différents afin d'augmenter ou non la difficulté de préhension.

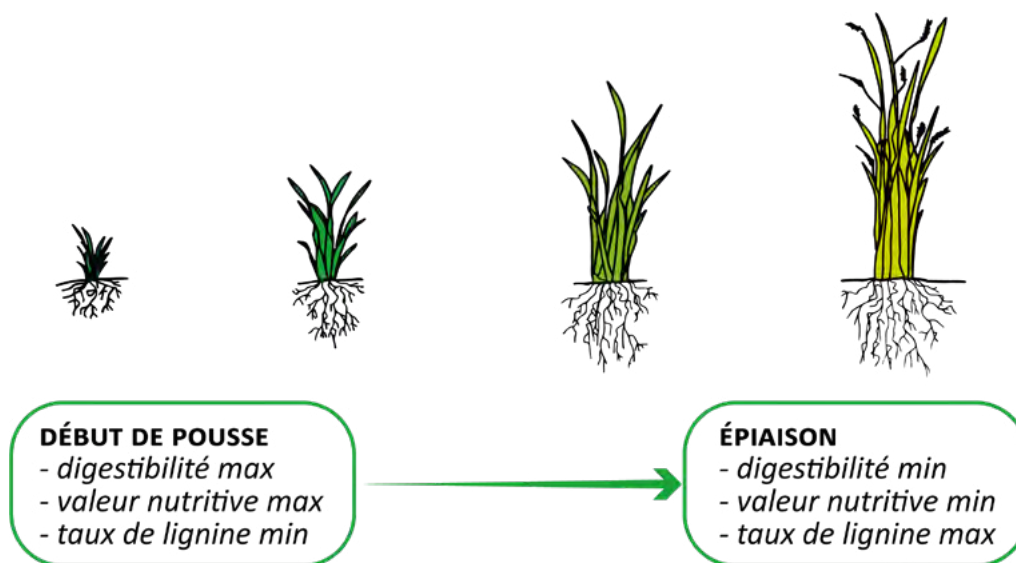


L'herbe, un atout pour les chevaux

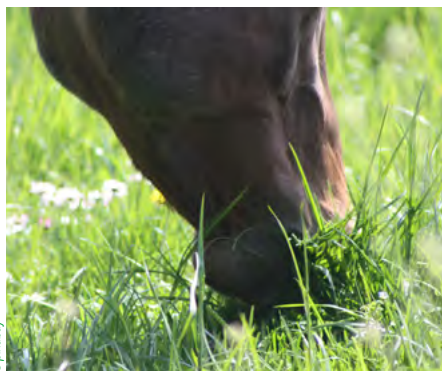
Une prairie bien exploitée, bien entretenue et composée d'espèces diversifiées convenant aux chevaux peut leur fournir un aliment complet. Attention cependant, pour les chevaux qui ont une activité sportive, il faudra peut-être prévoir une complémentation adaptée à leurs besoins.

Les végétaux qui composent « l'herbe » ont un cycle de croissance nécessitant des périodes de repos. Cette croissance est irrégulière sur l'année (croissance printemps-été, sénescence en automne-hiver). Pour assurer les besoins nutritionnels des chevaux, il est recommandé de maintenir l'herbe au stade feuillu. En effet, c'est à ce moment de son cycle que l'herbe est la plus riche, en particulier en sucres solubles et en protéines. Lors des stades suivants, les tiges s'allongent et se durcissent, puis les épis se forment, diminuant la valeur nutritive de l'herbe.

Les choix effectués de gestion des prairies (surfaces fauchées, entretien des herbages...) et de système de pâturage (en rotation ou tournant, en continu, associé avec des ruminants) ont un impact sur la disponibilité et la qualité nutritionnelle de l'herbe.



Pâturage rase, dont la hauteur inférieure à 5cm est un indicateur de surpâturage. Il est recommandé de changer les chevaux de pâturage, afin d'éviter la dégradation de la prairie en empêchant la repousse de l'herbe, l'augmentation du risque de parasitisme et de carences alimentaires.



Pâturage dense et riche, avec un couvert végétal haut de 5 à 15cm, au stade feuillu, hautement digestible, constitué principalement de graminées. Cette pâturage permet de nourrir une poulinière, en vérifiant régulièrement la qualité et la quantité d'herbe.



Pâturage haute, avec un couvert supérieur à 15cm. L'herbe est montée en épis à plus de 50%. Sa valeur nutritive en est fortement diminuée nécessitant un complément (fourrage et/ou aliment concentré), adapté aux chevaux qui pâturent (race, âge, activité...).



© pixabay

Des zones de refus, zones non consommées par les chevaux, peuvent apparaître dans la parcelle, liées à :

- la présence de végétaux que les chevaux n'aiment pas ;
- la dégradation de la prairie par surpâturage, entraînant l'apparition de zones sans herbe, favorables à l'installation d'adventices non consommées par les chevaux, comme le rumex, le chardon ou le bouton-d'or.



© JJ

L'association de bovins et de chevaux est bénéfique pour la prairie, que ce soit en simultané ou en rotation. Les bovins sont moins sélectifs que les chevaux et pâturent moins ras, ce qui permet une diminution importante des refus. Cela permet également une bonne gestion du parasitisme (voir [mesure 6](#)).

La réalisation d'une fauche ou d'un broyage permet également d'éliminer les plantes épiées non consommées.

Le chargement des prairies se raisonne en fonction de la période de pousse et des besoins des chevaux :

- à la pleine période de pousse, au printemps, il est possible d'augmenter le chargement, alors qu'en été il pourra être diminué ;
- les juments pleines ou suitées ont des besoins plus importants que les chevaux sans activité sportive particulière.

Pour indication, en pleine pousse il est conseillé d'avoir 40 à 50 ares par UGB (unité gros bétail). Pour les chevaux de selle, une jument suitée correspond à 1,2 UGB et un adulte à 0,78 UGB.

ET CHEZ LES ÂNES, BARDOTS, MULETS ?



Les ânes et les mulets sont plus frugaux que les chevaux

Le système digestif des ânes et des mulets est conçu pour utiliser une nourriture maigre, très riche en fibres, intégrant des branches ligneuses d'arbres et des buissons. Leur efficacité digestive est 30% à 40% plus élevée que celle des chevaux, ce qui signifie qu'ils ont besoin d'une nourriture moins riche en énergie et en protéines, composée principalement de fibres brutes. Une nourriture trop riche entraîne des problèmes de santé tels que des coliques, des maladies métaboliques, une surcharge de l'appareil locomoteur et des altérations des sabots (voir [mesure 6](#)).

Leur besoin de mastication est également très important, ce qui doit être pris en compte dans le choix du fourrage. Par exemple, une paille fourragère propre à volonté leur permet de satisfaire leurs besoins d'alimentation en continu et de mastication, sans pour autant avoir des conséquences sur leur santé.

La mise au pâturage des ânes et mulets se raisonne en fonction de la saison, du cycle de l'herbe et de la richesse de la prairie. En effet, l'herbe de nos prairies est souvent trop riche en protéines et en énergie, entraînant des affections d'origine alimentaires chez les ânes et mulets, telles que la fourbure, les ulcères gastriques, l'hyperlémie (voir [mesure 6](#)). Pour éviter ces dernières, il est possible de mettre les ânes et mulets à pâturer sur des surfaces qui ont été préalablement fauchées ou pâturées par d'autres animaux.

L'activité, entraînant un manque de temps pour consommer suffisamment de fourrage, ou le stade physiologique, à l'origine de besoins énergétiques plus importants, peuvent exiger une supplémentation de l'âne et du mulet. Elle passe d'abord par des fibres de qualité supérieure, comme le foin de graminées, la luzerne ou la mise en pâture. Si des concentrés sont nécessaires, ils doivent être faibles en céréales à grains pour éviter tout problème de santé associé.



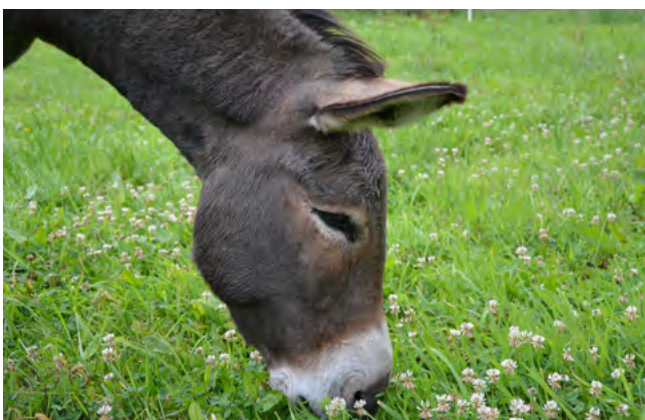
© JackieLou DL

Les branches ligneuses d'arbres et de buissons font partie des aliments consommés par les ânes et mulets. Ils préfèrent le saule, le bouleau, le noisetier, le frêne, le charme ou encore le tremble.



© UJ

Un foin grossier, riche en fibres, avec une pierre à sel à disposition, convient bien aux ânes et mulets. L'ingestion d'herbe doit souvent être rationnée, particulièrement au printemps, pour éviter des problèmes de santé.



© JackieLou DL

L'herbe dense et riche (graminées et trèfles), avec un couvert végétal haut de 5 à 15cm, au stade feuillu, n'est pas adaptée aux besoins alimentaires de l'âne et du mulet. Ces derniers risquent de développer des maladies d'origine alimentaire, comme les fourbures.








© Fritz the cat

L'herbe au stade épiaison a une valeur nutritive fortement diminuée, ce qui la rend adaptée à l'âne et au mulet. Il ne sera pas nécessaire de leur apporter des compléments comme il le faudrait pour un cheval.

➤ L'évaluation de l'état d'embonpoint chez l'âne et le mulet

L'évaluation de la NEC chez l'âne et chez le mulet est différente de celle réalisée chez le cheval. La silhouette idéale de l'âne correspond à la description d'un cheval plutôt maigre, la musculature de l'âne étant bien moins marquée que celle du cheval. Pour le mulet, la silhouette idéale se situe entre celle du cheval et celle de l'âne.

Les critères permettant d'évaluer l'état d'embonpoint des ânes sont également utilisables pour évaluer celui des mulets.

Note d'état corporel	Cou et épaules	Garrot	Côtes et ventre	Dos et échine	Membres postérieurs
1. Mauvaise condition (très mince) 	Cou fin, tous les os sont facilement palpables. Jonction cou-épaule abrupte, os des épaules facilement palpables et angulaires.	Colonne vertébrale et garrot proéminent et facilement palpable.	Côtes visibles de loin et facilement palpables. Ventre rentré.	Épine dorsale proéminente, processus dorsal et transversal facilement palpables.	Os des hanches visibles et facilement palpables (Couverture musculaire minimale). Cavité potentielle sous la queue.
2. Condition moyenne (amaigri) 	Légère couverture musculaire. Léger dénivèlement à la jonction cou-épaules.	Couverture dorsale du garrot, processus vertébraux palpables mais non proéminents.	Côtes non visibles mais facilement palpables.	Processus dorsal et transversal palpable sous pression légère. Faible masse musculaire de chaque côté de la ligne médiane.	Faible masse musculaire sur les membres postérieurs, os des hanches facilement palpables.
3. Condition idéale 	Bonne masse musculaire, os palpables sous une légère couverture musculaire et adipeuse. Jonction harmonieuse cou-épaules, épaules arrondies.	Bonne ouverture musculaire et adipeuse sur les processus dorsal et vertébraux, jonction harmonieuse garrot-dos.	Côtes légèrement recouvertes de graisse et de muscle, côtes palpables sous pression légère. Ventre ferme avec une bonne tonicité musculaire et une silhouette légèrement aplatie.	Chaque processus vertébral ou transversal est palpable sous pression. Bonne masse musculaire de chaque côté de la ligne médiane.	Bonne couverture musculaire des membres postérieurs, os des hanches arrondis, palpables sous légère pression.
4. En surpoids (gros) 	Cou épais, crête dure, épaules recouvertes d'une couche régulière de graisse.	Garrot large, os palpables sous pression.	Dorsalement, les côtes sont uniquement palpables sous forte pression ; ventralement, les côtes sont plus faciles à palper. Ventre surdéveloppé.	Processus dorsal et transversal uniquement palpables sous forte pression. Pli léger (éventuel) sur la ligne médiane.	Membres postérieurs arrondis, os palpables sous pression. Dépôts de graisse réguliers.
5. Obèse (très gros) 	Cou épais, crête gonflée par la graisse et retombant parfois d'un côté. Épaules arrondies et gonflées par la graisse.	Garrot large, os palpables sous forte pression.	Dépôts de graisse importants, souvent irréguliers, recouvrant les aspects dorsal et parfois ventral des côtes. Côtes non palpables dorsalement. Ventre tombant tant en profondeur qu'en largeur.	Dos large, difficulté à palper les processus vertébraux ou transversal. Pli proéminent sur la ligne médiane, coussinets adipeux de chaque côté. Pli sur la ligne médiane et amas de graisse de chaque côté.	Palpation impossible des os des hanches, graisse retombant éventuellement de chaque côté de la base de la queue, souvent irrégulière et proéminente.

Évaluation de l'état d'embonpoint de l'âne, dont les critères sont applicables au mulet élaborée par the Donkey Sanctuary.

➤ Les ânes et les mulets ont des comportements alimentaires spécifiques

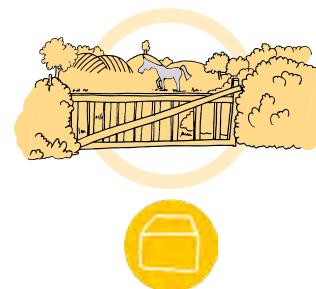
Les ânes et les mulets forgent des liens étroits entre eux (voir [mesure 5](#)). Il est souvent indispensable qu'ils voient leur compagnon, au risque de refuser de s'alimenter malgré la faim.

Les ânes et les mulets peuvent « faire semblant » de s'alimenter pendant de longues périodes : ils reproduisent la préhension des aliments, leur mastication et la déglutition, en ingérant très peu, ou déplacent simplement, les aliments mais sans les manger. Ce comportement est souvent le signe d'une maladie grave et doit déclencher une investigation par un vétérinaire.

Lorsque les ânes sont détenus avec des chevaux, des poneys ou des mulets, il est courant que ces derniers harcèlent les ânes au moment des repas. Il est donc recommandé d'être vigilant pour éviter les blessures et s'assurer que les ânes ont accès à suffisamment de nourriture pour satisfaire leurs besoins.

MESURE 3

OFFRIR AUX CHEVAUX UN LIEU DE VIE APPROPRIÉ ASSURANT LEUR SANTÉ ET LEUR BIEN-ÊTRE



OBJECTIFS

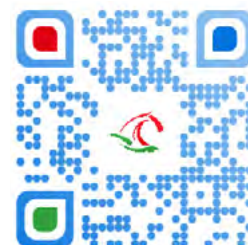
- Assurer aux chevaux des zones de vie adaptées à leurs besoins (alimentation, vie sociale...) et limitant les risques de blessures, maladies ou mal-être.
- Assurer la présence d'abris naturels ou artificiels suffisants pour l'ensemble des chevaux (aléas météorologiques, insectes piqueurs...).
- Prévoir des espaces adaptés à la gestion des situations spécifiques (intégration d'un nouveau venu, reproduction, poulinage, sevrage, quarantaine...).

ITEMS POUR AUTO-ÉVALUER SES PRATIQUES

- *Je m'assure que l'état de mes bâtiments et de mes parcelles permet de protéger mes chevaux des risques de blessures et/ou d'altération de leur bien-être*
- *Je m'assure que mes installations et mes parcelles sont clôturées avec des matériaux adaptés afin de protéger mes chevaux de l'extérieur et les empêcher de s'en échapper*
- *Je propose à mes chevaux des lieux de vie adaptés à leurs besoins physiologiques, comportementaux et spatiaux*
- *Au pré, je propose à mes chevaux des abris naturels ou artificiels leur permettant de se protéger des conditions climatiques et des insectes piqueurs*
- *Je dispose dans mes installations de zones permettant de gérer les situations particulières : poulinage, mise en quarantaine ...*

Pour effectuer une auto-évaluation quantitative et suivre votre évolution, charger l'appli « bien-être équin » : flasher le QR code ou retrouver la sur les stores.

Retrouver plus de précisions dans « [comment utiliser ce guide ?](#) »



LES INDICATEURS OBJECTIFS CHEVAL-CENTRÉS

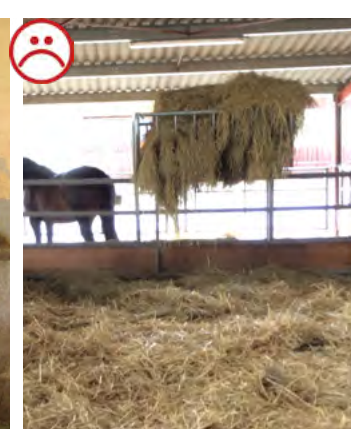
- 1 > évaluer l'absence/présence de blessures types lésions, abrasions... liées au lieu de vie : clôture, mangeoire, râtelier, abreuvoir, angles de murs, porte... (voir **mesure 6** pour la description des blessures).
- 2 > évaluer l'absence/présence de problèmes de santé chroniques liés à de mauvaises conditions de lieu de vie, des hauteurs d'éléments inadaptées : troubles respiratoires, troubles locomoteurs, troubles musculaires, problèmes de dos... (voir **mesure 6** pour la description des troubles).
- 3 > évaluer les comportements de thermo-régulation (voir **mesure 6** pour l'évaluation des paramètres physiologiques) :
 - signes d'hyperthermie : augmentation de la température corporelle, augmentation de la fréquence respiratoire, augmentation de la fréquence cardiaque, sudation importante, coliques ;
 - signes d'hypothermie : déplacements actifs en permanence, frissons, diminution de la température corporelle, abattement, tremblements, coliques.



Mangeoire positionnée au sol qui permet au cheval de manger avec l'encolure dans une position sous l'horizontale, sans qu'il se prenne les pieds dedans.



Râteliers positionnant le foin en hauteur ce qui peut entrainer des troubles musculaires chez le cheval et une déglutition moins aisée par la position de l'encolure au-dessus de l'horizontal.



Le filet qui remplace la porte permet au cheval de voir à l'extérieur de son box sans avoir à se contorsionner pour passer la tête au-dessus de la porte.



Abreuvoir positionné au sol, qui permet aux chevaux de boire dans une position naturelle.



Clôture composée d'une lisse en bois doublée d'un fil électrique, en bon état, non accidentogène pour les chevaux.



A gauche, barbelés, à doubler d'un fil électrique si leur maintien est nécessaire, ou à remplacer par une clôture non accidentogène. Blessure causée par un barbelée à droite.





© Agriscopie HNS

Clôture non adaptée aux chevaux, qui peuvent se blesser et se coincer les pieds dedans. Elle devrait être remplacée ou doublée d'un fil électrique.

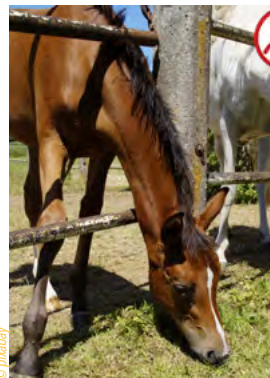


Clôture de type grillage à moutons inadaptée pour les chevaux : ils peuvent se blesser en passant la jambe ou le sabot dans un maillon.



© Agriscopie HNS

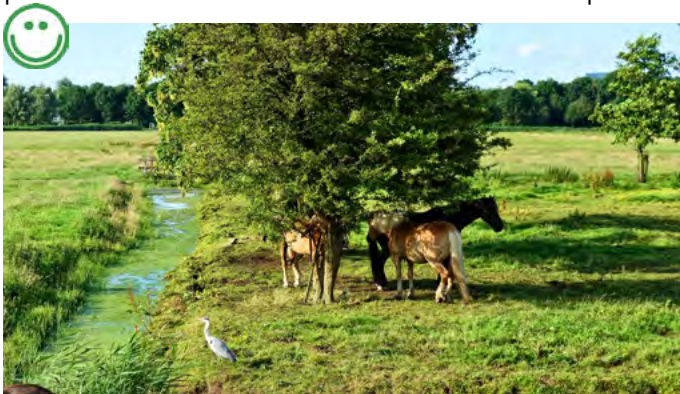
Clôture en mauvais état, accidentogène pour les chevaux.



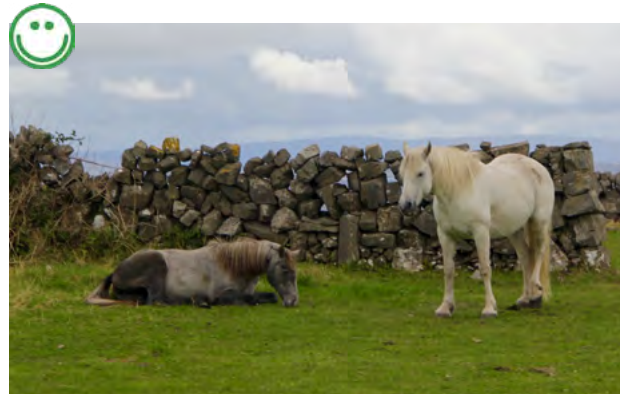
© mefby

Clôture accidentogène par l'absence d'un fil électrique limitant les risques de blessures liées au passage de l'encolure entre les barreaux horizontaux.

4 > évaluer la **présence/absence** d'abri(s) naturel(s), haies, arbres, bosquets, topographie, rochers... ou artificiel(s), abris, murets...



Abris naturels à gauche (arbres présents sur la pâture) et abris artificiel à droite (muret en pierres) permettant à tous les chevaux de s'abriter en même temps.



5 > évaluer l'état et la qualité de la litière (voir « **ce qu'il faut savoir** ») pour la caractériser) :

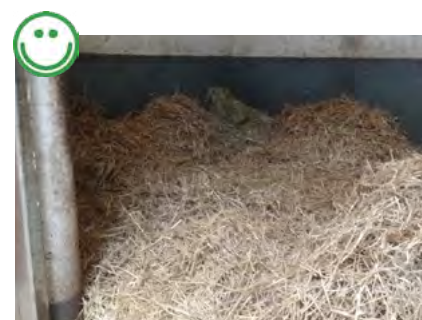
- quantité : **absence** (sol visible entièrement ou partiellement), **présence** (sol entièrement recouvert) ;
- propreté : **souillée** / **propre** (le cheval peut se coucher sans être au contact de ses crottins ou de son urine) ;
- humidité : **humide** / **sèche** ;
- type : paille, copeaux de bois, paillis de miscanthus, anas de lin, pellet de bois...



Litière de paille souillée, humide.



Litière de paille en quantité insuffisante : le sol est apparent sous la litière.



Litière de paille propre, sèche, en quantité suffisante.

- Pour les chevaux hébergés **en intérieur** :
 - > Dimension du lieu de vie adaptée à la taille du cheval, dimension de la stabulation adaptée au nombre de chevaux présents dans le lot ;
 - > Hauteur des différents éléments adaptée aux chevaux :
 - >> portes : permet au cheval de voir en dehors sans lever la tête et creuser le dos ;
 - >> mangeoires, râteliers : position qui permette au cheval de manger avec l'encolure en-dessous de l'horizontale, sans mettre les pieds dedans ;
 - >> abreuvoirs : position qui évite que le cheval se prenne les pieds dedans et qui lui permette de boire avec l'encolure en-dessous de l'horizontale ;
 - > Type de porte ou cloison permettant au cheval de percevoir les informations de son environnement, tout en lui préservant la possibilité de s'isoler ;
 - > Installations favorisant les interactions tactiles entre voisins proches (voir [mesure 5](#)), en toute sécurité pour les chevaux ;
 - > En cas de stabulation : absence d'impasses, de culs de sac et d'angles aigus, présence d'au moins 2 ouvertures ou d'une grande surface ouverte permettant aux dominés de s'échapper ;
 - > Parois et portes adaptées : absence d'aspérités saillantes, d'interstices, de zones dangereuses, y compris au niveau des mangeoires, des râteliers et des abreuvoirs, où le cheval peut se coincer, glisser, passer un membre dans un espace... ;
 - > Usage de matériaux facilitant le nettoyage et la désinfection, y compris pour les sols ;
 - > Qualité et entretien de la litière.

- Pour les chevaux hébergés **au pré/pâtûre ou au paddock** :
 - > Clôtures visibles et non dangereuses : doubler les barbelés avec un fil électrique suffisant espacé pour éviter le contact avec les chevaux. En cas d'estive ou de surfaces très importantes (camargue par exemple), les barbelés sont à réserver aux zones très éloignées peu accessibles pour les chevaux ;
 - > Surveillance et entretien régulier des clôtures. Si la clôture est électrique, s'assurer que le courant passe bien sur toute la longueur, avec une intensité suffisante en utilisant des testeurs ;
 - > Présence d'abris naturels : haies, arbres, bosquets, dénivelés... ou artificiels, en quantité suffisante par rapport au nombre de chevaux dans le pré. La nature ou la conception des abris doit permettre aux chevaux de se protéger contre les insectes et les conditions climatiques de la zone géographique concernée : protection contre les vents dominants, ensoleillement excessif, forte pluviométrie... ;
 - > Abris artificiels :
 - >> hauteur de mangeoires, de râteliers, d'abreuvoirs adaptée aux chevaux, parois et portes adaptées (voir ci-dessus),
 - >> absence d'impasses, de culs de sac et d'angles aigus, présence d'au moins 2 ouvertures ou d'une grande surface ouverte permettant aux dominés de s'échapper ;
 - > Qualité des sols garantissant les atteintes physiques (poussissement des pieds, problèmes de tendon... voir [mesure 6](#)).

- **Confort thermique** lié aux pratiques d'élevage :
 - > Gestion appropriée des variations de température : période de transition, alimentation adaptée, abris... ;
 - > Gestion appropriée des chevaux tondu : réservée à des chevaux qui le nécessitent par leur activité, séchage après l'effort, utilisation de couverture... (voir « [ce qu'il faut savoir](#) ») ;
 - > Utilisation à bon escient des couvertures : quantité et qualité adaptées à la situation et au cheval.

- Dans le cas d'une **construction nouvelle** :
 - > Implantation des bâtiments et des parcelles par rapport aux vents dominants et aux brise-vents naturels ;
 - > Conception des bâtiments pour l'écurie dans son ensemble : ventilation, isolation, éclairage, ... ;
 - > Présence d'espaces permettant de gérer les situations particulières : box permettant d'isoler un cheval pour la mise en quarantaine, box de taille suffisante pour le poulinage... ;
 - > Conception des lieux de vie permettant aux chevaux d'avoir des contacts sociaux (voir [mesure 5](#)).

Pour des informations détaillées sur les lieux de vie, sous abris et au pré ou au paddock, ainsi que des conseils pour une nouvelle construction, voir [fiche 3](#).

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE SI ?...

1 >> Que faire si le cheval montre des signes d'inconfort thermique (coups de chaleur, coups de froid...)?

Si le cheval présente des signes d'inconfort thermique au chaud :

- vérifier l'état de santé du cheval ;
- évaluer son état d'hydratation (voir test du pli de peau [mesure 2](#)), évaluer les critères physiologiques : température, fréquence respiratoire (voir [mesure 6](#)) ;
- doucher le cheval et l'abreuver ;
- distribuer des fourrages ;
- si les signes persistent, faire appel au vétérinaire.

Pour s'assurer que ces inconforts ne se reproduisent pas, il est recommandé :

- en intérieur : de vérifier la qualité de la ventilation, s'il n'est pas possible d'y remédier, mettre les chevaux à l'extérieur autant que possible, sous réserve de la présence d'abris et des conditions climatiques ;
- en extérieur : de vérifier la présence de zones ombragées.

Si le cheval présente des signes d'inconfort thermique au froid :

- vérifier l'état de santé du cheval ;
- évaluer les critères physiologiques : température (voir [mesure 6](#)) ;
- réchauffer le cheval : le « bouchonner », le couvrir, le rentrer ou lui mettre une couverture s'il vit dehors ;
- en intérieur : épaissir la couche de litière pour améliorer l'isolation du lieu de vie ;
- si les signes persistent, faire appel au vétérinaire.

Pour limiter ces incidents, il est conseillé de minimiser les courants d'air en intérieur comme en extérieur, ainsi que de vérifier la ration alimentaire et de l'adapter le cas échéant, notamment en augmentant l'apport de fourrages (voir « [ce qu'il faut savoir](#) »).

2 >> Que faire si le cheval présente des blessures ou des troubles musculaires liés à la clôture ou à d'autres éléments de l'hébergement ?

- voir la [mesure 6](#) pour le traitement de la blessure ;

En cas de blessure liée à la clôture :

- s'assurer que la clôture est adaptée aux chevaux ;
- vérifier l'état des clôtures : absence de zones endommagées qui peuvent causer des blessures ;
- réparer les parties endommagées ;
- adapter le type de clôtures, lorsqu'elles ne sont pas réparables ou qu'elles sont dangereuses : en présence de barbelés ou d'une clôture endommagée, agir pour limiter leur action sur les chevaux. Il est possible de doubler la clôture existante d'un fil électrique suffisamment espacé par des écarteurs ou des piquets pour empêcher le contact avec les chevaux.

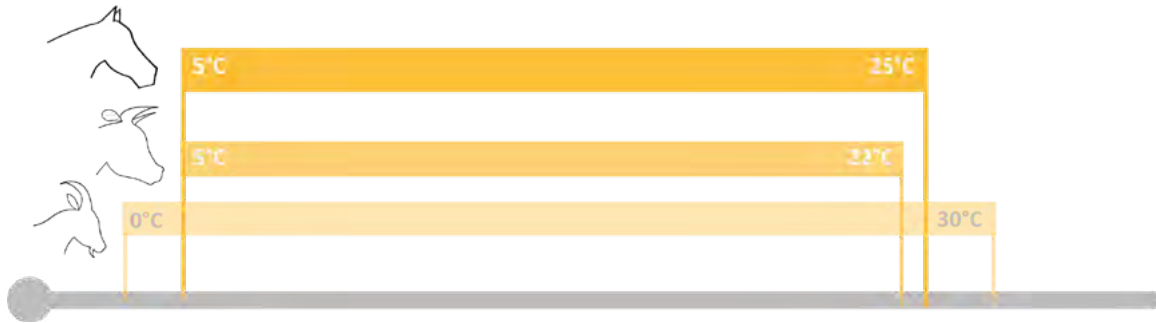
En cas de blessure ou de trouble musculaire lié à un élément de l'hébergement :

- vérifier que l'hébergement est adapté aux chevaux : résistance des matériaux, surface, organisation, hauteur des éléments présents dans l'hébergement, absence d'aspérités, d'interstices... (voir « [points de vigilance](#) ») ;
- réparer les éléments défectueux ;
- adapter les aménagements pour supprimer les causes de blessures : des solutions existent pour doubler les parois, limiter les risques de glissades... Il est possible de contacter un spécialiste en bâtiment pour identifier les aménagements possibles.

La [fiche 3](#) donne des éléments pour la construction de nouveaux hébergements, ils peuvent aussi être utilisés pour améliorer un hébergement existant.

Les chevaux ont une zone de confort thermique comprise entre 5° et 25°C en régions tempérées

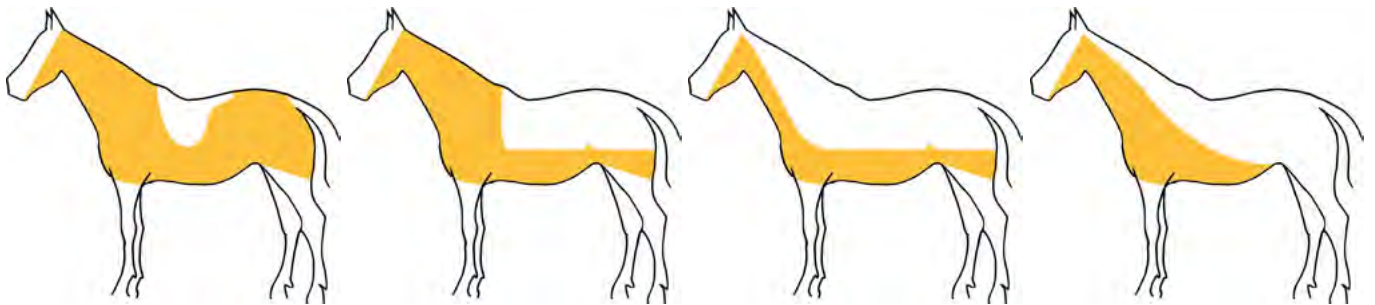
Les chevaux peuvent supporter des températures très chaudes et très froides à condition d'y être habitués progressivement. Ils sont sensibles aux variations brutales de température. Les conditions climatiques de confort peuvent être différentes en fonction de l'âge des chevaux, de leur race, et particulièrement de la nature et de la densité du pelage, de la pratique de la tonte et de leur état sanitaire. La zone de confort thermique chez un cheval est beaucoup plus étendue que chez un humain.



Zones de confort thermique de différents animaux de rente.

Les conséquences de la tonte pour les chevaux

La tonte modifie le système de thermo-régulation chez le cheval, aussi elle doit être réservée à des chevaux au travail qu'il convient de protéger de façon appropriée pendant la période hivernale.



Différents types de tontes.

La lutte contre les températures extrêmes

Les chevaux sont des animaux qui peuvent vivre dehors toute l'année. La protection naturelle du poil, une alimentation et un abreuvement adaptés, notamment par un apport de fourrages, ainsi que l'accès à un abri naturel ou artificiel sont les moyens les plus efficaces de lutte contre les températures extrêmes. Les races rustiques sont en général plus adaptées aux températures très basses.



Le muret permet aux chevaux de s'abriter contre les vents et les intempéries.



La protection naturelle du poil associée à une alimentation composée de fourrages permet à ces chevaux rustiques de rester dehors sous la neige.

↘ L'importance de la litière pour les chevaux

Traditionnellement, la litière est constituée de paille de blé, qui est préférable aux pailles d'autres céréales comme l'orge qui possède de nombreux poils, les barbes, irritants pour l'œsophage. Une bonne paille est une paille :

- sèche et exempte de moisissures ;
- provenant de plantes non malades afin de garantir une bonne capacité d'absorption ;
- n'introduisant pas de risques sanitaires pour les chevaux, comme cela peut être le cas de pailles d'origines douteuses, inconnues ou à risques sanitaires.

Il existe également des litières pouvant se substituer à la paille, comme les anas de lin, les copeaux ou les sciures de bois dépoussiérées... Ces litières peuvent être utilisées pour améliorer la capacité d'absorption ou limiter les poussières. Elles permettent ainsi de gérer d'éventuelles sensibilités à la poussière ou à certaines allergies.

Ces litières de substitution ne sont pas consommables par les chevaux, leur utilisation demande donc d'adapter l'apport de fourrages à volonté ou en grandes quantités (sauf contre indication vétérinaire) afin de respecter le plus possible le budget-temps des chevaux en termes de recherche et consommation de nourriture (voir [mesure 4](#)).

Tous les types de litière demandent une surveillance et un entretien réguliers pour conserver leur faculté d'absorption, leur rôle isolant et pour assurer aux chevaux un lieu de vie sain : élimination des zones dégradées, renouvellement...



Paille.



Anas de lin.



Pellets de bois.

↘ L'importance de l'état des sols pour les chevaux

De façon générale, l'état des sols a une incidence sur la santé et le bien-être des chevaux (voir [mesure 4](#) et [mesure 6](#)). La [fiche 3](#) apporte des informations détaillées sur les sols stabilisés et la [fiche 7](#) sur la qualité des sols à l'utilisation.

↘ Les clôtures adaptées aux chevaux

Une bonne clôture pour les chevaux est :

- visible ;
- sécurisée ;
- solide : résistante à la force que peut exercer le cheval – à l'exception des fils/rubans électriques ;
- entretenue : remplacement des éléments détériorés, tension des fils/rubans, débroussaillage/ désherbage autour des poteaux, lices, fils/rubans... ;
- adaptée la taille du/des chevaux : hauteur et nombre de fils/rubans ou d'éléments transversaux ;
- sans danger de blessure pour les chevaux : les barbelés sont à doubler d'un fil/ruban électrique suffisamment espacé par des écarteurs ou des piquets pour empêcher le contact avec les chevaux.

Les clôtures en dur sont généralement en bois traité ou en bois imputrescible. Leur hauteur est adaptée à la taille du/des chevaux. Elles comportent 2 à 3 lices, pouvant être remplacées par des bandes PVC.

Les clôtures électriques sont de deux sortes : rubans ou fils gainés au moins pour la partie haute. Lorsque la clôture est bien installée et bien entretenue, les chevaux la respectent et il y a peu d'accident.

Les fils/rubans électriques réduisent l'espace utilisé par les chevaux qui maintiennent une distance par rapport à ces derniers. Dans le cas d'un logement en groupe (voir [mesure 5](#)), les dominés peuvent être soumis à une situation plus stressante en étant maintenus à proximité des fils/rubans électriques. Néanmoins, lorsque les chevaux sont habitués aux clôtures électriques, celles-ci n'engendrent normalement pas de stress.

↘ La [fiche 3](#) donne des éléments pour la construction de nouveaux hébergements (emplacement, surface, organisation, ventilation, éclairage, matériaux, litière...), ils peuvent aussi être utilisés pour améliorer un hébergement existant.

ET CHEZ LES ÂNES, BARDOTS, MULETS ?

↘ Les ânes et les mulets apprécient le bois

L'alimentation de l'âne et du mulet contient des branchages et des buissons (voir [mesure 2](#)). Ils vont donc apprécier les constructions (portes, parois...) et les clôtures en bois qu'ils rongeront si elles ne sont pas protégées de manière adéquate. Les clôtures en bois sont à doubler d'un fil électrique et les bois toxiques, comme le robinier faux acacia, sont à éviter.



L'abri en béton évite les phénomènes de rongement par les mulets ou les ânes. Sa disposition avec une grande ouverture leur permet de se protéger de la pluie ou du soleil tout en laissant la possibilité de surveiller leur environnement.



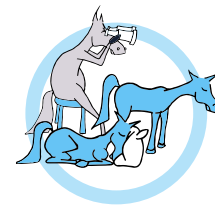
Choisir des poteaux écorcés pour les clôtures ou des essences non toxiques. Les clôtures en barbelés, accidentogènes, doivent être doublées d'un fil électrique ou remplacées.

↘ Les ânes et les mulets sont sensibles aux climats tempérés

Sous des climats tempérés, les ânes et mulets risquent d'être affectés par des maladies cutanées liées à une exposition prolongée à la pluie. Leurs grandes oreilles favorisent la perte de chaleur, les rendant sensibles au froid. Il est indispensable de leur proposer des abris pour se protéger de la pluie, des vents dominants et du froid.

MESURE 4

ASSURER DES CONDITIONS DE VIE QUI FAVORISENT LA SATISFACTION DES BESOINS DE REPOS ET DE DÉPLACEMENT DES CHEVAUX



OBJECTIFS

- Offrir aux chevaux un lieu de vie adapté à leurs besoins afin d'assurer à chaque cheval, y compris en groupe, un espace suffisant pour choisir ses postures, se reposer debout ou couché, explorer...
- Assurer aux chevaux hébergés à l'intérieur des déplacements libres hors des temps de travail.
- Limiter les pratiques d'attache au strict nécessaire (soins, transports).

ITEMS POUR AUTO-ÉVALUER SES PRATIQUES

CONFORT AUTOUR DU REPOS

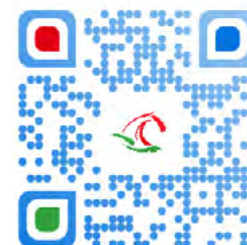
- *Je m'assure que mes chevaux disposent de suffisamment d'espace pour pouvoir s'allonger, se retourner et se relever sans contrainte et sans risque de blessure. Je les vois se coucher ou je vois des traces de couchage*
- *A l'intérieur, je m'assure que mes chevaux disposent d'une litière suffisamment amortissante et absorbante, qui leur permet de se coucher au sec et sans risque de blessure. Sauf contre-indication sanitaire (problèmes respiratoires, toxicité...), je favorise la litière de paille et leur fournis en quantité suffisante pour assurer la prévention des atteintes (escarres)*
- *A l'extérieur, je m'assure que mes chevaux disposent d'abri(s) naturel(s) (arbres, haies, rochers, plis de terrain...) ou d'abri(s) artificiel(s) suffisamment grand(s) pour pouvoir abriter l'ensemble des animaux présents*
- *A l'extérieur, je m'assure que les abris peuvent protéger de manière simultanée tous mes chevaux des conditions météorologiques particulières : chaleur, froid, insectes...*

CONFORT AUTOUR DES DÉPLACEMENTS

- *Je m'assure que mes chevaux hébergés à l'intérieur disposent de temps suffisant de déplacement libre, au pré, paddock, manège, carrière..., hors des temps de travail, si possible en présence de congénères, qui leur permet entre autres d'exprimer leurs besoins de locomotion. Ainsi, mes chevaux n'expriment pas de comportement d'excitation forte lorsqu'ils sont lâchés*
- *Je m'assure que mes chevaux hébergés à l'intérieur disposent de suffisamment d'espace pour se rouler sans contrainte et qu'ils le font bien (je les vois faire, ou je vois des traces au sol ou sur eux)*
- *A l'extérieur, je m'assure que mes chevaux sont libres de se déplacer sans risque (pas d'entraves en continu, clôtures sans risque, état du sol...)*
- *A l'extérieur, je m'assure que mes chevaux disposent de zones de roulage et s'en servent (je les vois faire, ou je vois des traces sur le sol ou sur eux)*

Pour effectuer une auto-évaluation quantitative et suivre votre évolution, chargez l'appli « bien-être équin » : flasher le QR code ou retrouver la sur les stores.

Retrouver plus de précisions dans « comment utiliser ce guide ? »



CONFORT AUTOUR DU REPOS

- 1 > évaluer la **possibilité/impossibilité** pour tous les chevaux de se reposer dans toutes les positions : debout, décubitus sternal, décubitus latéral (voir « **ce qu'il faut savoir** »).
- 2 > évaluer la **présence/absence** de traces de couchage / de chevaux couchés.
- 3 > évaluer l'**absence/présence** de signes liés à l'inconfort autour du repos : escarres, état des fourchettes... (voir **mesure 6** pour les caractériser). La présence de souillures / poils collés par le fumier sur de nombreuses zones peut indiquer un inconfort lié à une litière trop sale.
- 4 > évaluer l'**absence/présence** d'atteintes cutanées dues aux insectes auxquelles le cheval n'a pu échapper et/ou de comportements de défense contre les insectes.
- 5 > évaluer l'**absence/présence** de signes de fatigue chez le cheval : pertes d'équilibre, trébuchements répétés sur sol non accidenté, effort respiratoire au repos, baisse de la performance...
- 6 > évaluer une modification du comportement du cheval pouvant indiquer un manque de repos ou un repos de qualité insuffisante :
 - **absence/présence** d'agressivité envers l'homme et les congénères ;
 - **absence/présence** de stéréotypies. *Pour des informations détaillées sur les stéréotypies, voir **fiche 2**.*
- 7 > évaluer les possibilités de confort au repos offertes par le lieu de vie du cheval :
 - **présence/absence** en extérieur d'aires sèches permettant le repos de tous les chevaux ;
 - **présence/absence** d'abris et l'état de la litière : voir **mesure 3**.



Cheval en position de repos debout.



Cheval en position de repos décubitus sternal.



Cheval en position de repos décubitus latéral.



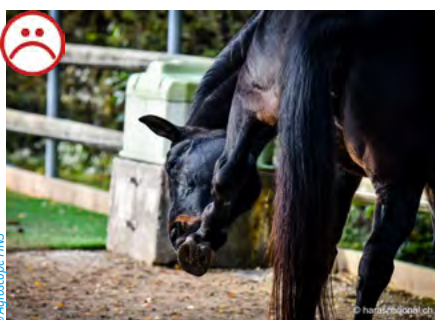
© Privaboy



© Agriscope HNS

A gauche : espace offrant à tous les chevaux la possibilité de se reposer en même temps à l'extérieur.

A droite : espace offrant à tous les chevaux la possibilité de se reposer en même temps à l'intérieur.



© Agriscope HNS

Comportement de défense contre les insectes.



© Agriscope HNS

Comportement de défense contre les insectes.



© Agriscope HNS

Nombreuses piqûres d'insectes sur l'encolure.

CONFORT AUTOUR DES DÉPLACEMENTS

1 > évaluer l'**absence/présence** de boiteries et/ou de blessures liées aux déplacements (voir **mesure 6** pour les caractériser) et/ou aux éléments de l'environnement dans lequel se déplace le cheval (voir **mesure 3** pour les caractériser).

2 > évaluer la **possibilité/impossibilité** pour tous les chevaux de se déplacer de manière libre et volontaire, en intérieur et/ou en extérieur (voir « **ce qu'il faut savoir** »).

3 > évaluer la **présence/absence** de traces de roulage sur le sol ou sur les chevaux / de chevaux en train de se rouler.

4 > évaluer l'**absence/présence** de signes liés à une activité inadaptée : engorgement d'un ou plusieurs membres...

5 > évaluer l'**absence/présence** de comportements, de type effet rebond, et/ou de stéréotypies liés aux déplacements.

*Pour des informations détaillées sur les stéréotypies et leur caractérisation, voir **fiche 2**.*

A noter : les comportements moteurs exacerbés lorsque le cheval est mis en liberté après une inactivité prolongée ou une activité trop contraignante sont des comportements exutoires naturels.

6 > évaluer la qualité et l'état des sols :

- nature résistante au piétinement,
- souplesse,
- **absence/présence** de poussières,
- **absence/présence** de flaques et de boue, d'eau stagnante,
- **absence/présence** de crottins, matières organiques en décomposition.



© JLL

Chevaux mis en liberté dans des paddocks, sans comportement moteur exacerbé. Les protections évitent les blessures lors des mouvements plus intenses.



© AP

*Chevaux calmes lors de la mise en liberté, qui privilégient les déplacements au pas pour brouter (voir « **ce qu'il faut savoir** »).*



© JFC

Comportement exutoire lors de la mise en liberté : mouvements de jeu locomoteur (sauts de mouton, ruades), changements brusques de direction, allures vives.



© Pichay

Zone de roulage visible sur le sol et présence d'un cheval en train de se relever après s'être roulé.



© Pichay

Sol ne permettant pas à l'eau de s'écouler correctement après des périodes pluvieuses, rendant le paddock impraticable.



© J

Sol stabilisé aux abords de l'abreuvoir et du râtelier.

CONFORT AUTOUR DU REPOS

- Confort autour du repos en **boxes ou stabulations libres** :
 - > Taille du box : possibilité pour le cheval de se mouvoir dans le box, de se coucher, de se rouler et de se lever ;
 - > Densité dans l'espace de vie : possibilité pour tous les chevaux de se reposer en même temps dans toutes les positions ;
 - > Prise en compte dans la gestion des lots :
 - >> des affinités : stress engendré par la séparation et entraînant des troubles du repos (voir [mesure 5](#)) ;
 - >> des antagonismes : comportements agressifs empêchant le repos (voir [mesure 5](#)) ;
 - > Litière : présence, nature, qualité, quantité et entretien (voir [mesure 3](#)).

- Confort autour du repos en **extérieur** :
 - > Aménagement/entretien des espaces ;
 - > Présence de zones permettant le couchage au sec de tous les chevaux en même temps ;
 - > Présence d'abris naturels ou artificiels permettant aux chevaux de se reposer à l'abri du soleil, du vent, de la pluie, des insectes... ;
 - > Dans le cas de la gestion des sorties pour des chevaux qui alternent intérieur et extérieur, prise en compte de la période de prolifération d'insectes piqueurs ;
 - > Prise en compte dans la gestion des lots :
 - >> des affinités : stress engendré par la séparation entraînant des troubles du repos (voir [mesure 5](#)) ;
 - >> des antagonismes : comportements agressifs empêchant le repos (voir [mesure 5](#)).

CONFORT AUTOUR DES DÉPLACEMENTS

- Mouvements des chevaux hébergés en **intérieur** :
 - > Espaces de vie et de circulation adaptés et/ou de taille suffisante pour le cheval, (ou le lot de chevaux) : possibilité de se mouvoir sans contrainte, de se retourner, de se rouler, non accidentogènes (voir [mesure 3](#)) ;
 - > Contention ponctuelle pour les soins, la préparation... ;
 - > Période de mouvements, de travail et/ou de détente, de durée et/ou de fréquence suffisante (voir « [ce qu'il faut savoir](#) » pour les caractériser) ;
 - > Pour son bien-être, un cheval doit sortir quotidiennement, dans le cadre du travail ou en liberté.

- Mouvements des chevaux hébergés en **extérieur** :
 - > Espaces de vie et de circulation adaptés et/ou de taille suffisante pour le cheval, (ou le lot de chevaux) : possibilité de se mouvoir sans contrainte, de se retourner, de se rouler, non accidentogènes (voir [mesure 3](#)) ;
 - > Nature et qualité des sols : secs, boueux, gelés, glissants, caillouteux... ;
 - > Nature et qualité des surfaces de travail : souplesse et amorti, revêtement... ;
 - > Hygiène des sols artificiels : présence de crottins, de matières organiques en fermentation/décomposition...

La [fiche 3](#) apporte des informations détaillées sur la qualité des sols stabilisés.

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE SI ?...

1 >> *Que faire si le cheval présente des difficultés de mouvements ?*

Analyser la source des difficultés observées à l'aide du premier logigramme.

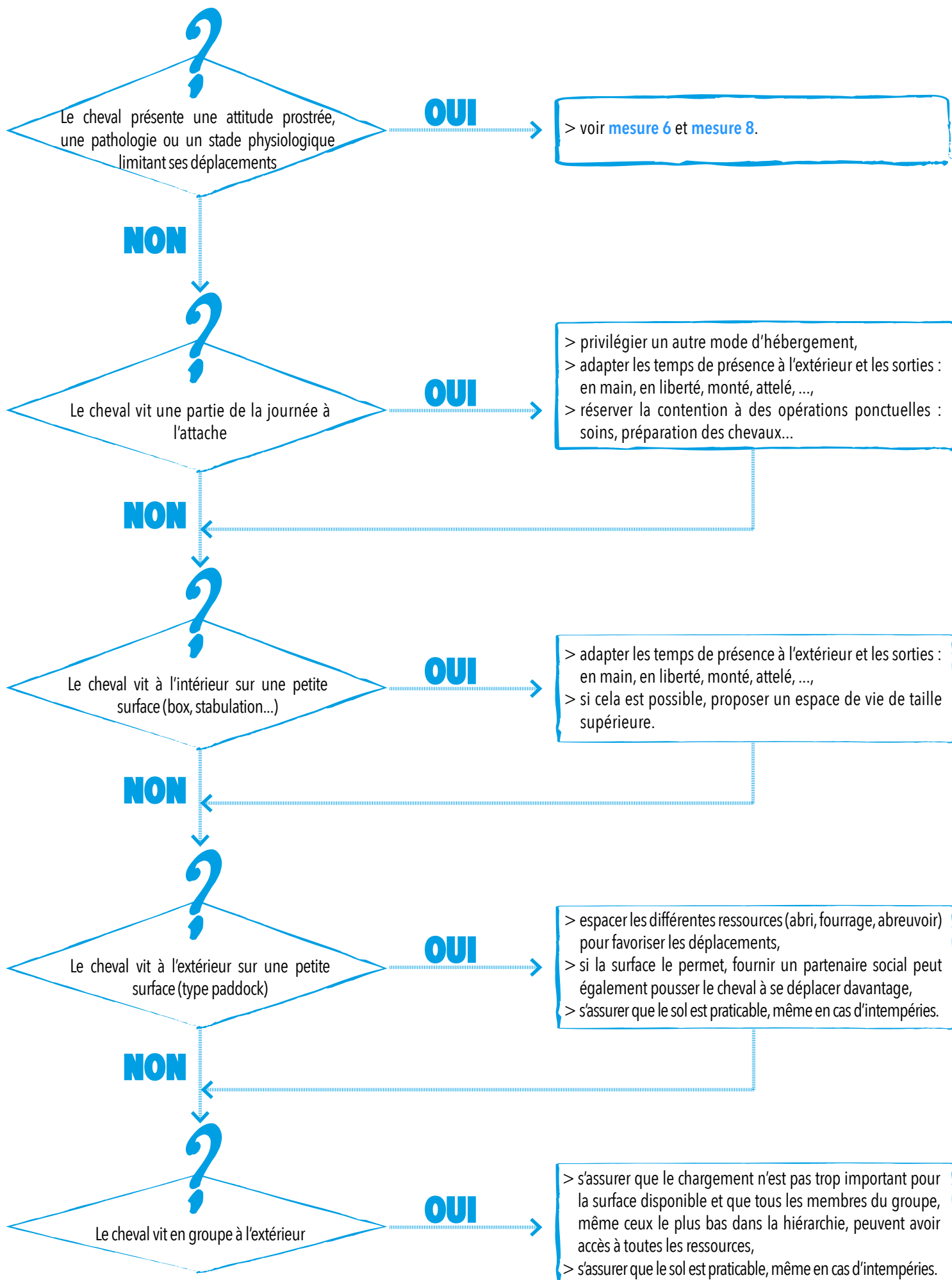
2 >> *Que faire si le cheval montre des signes de fatigue (voir « indicateurs ») ?*

Prendre en compte l'état physiologique du cheval : dans le cas d'une jument gestante proche de la mise bas, il est généralement recommandé de prévoir des surfaces doubles de celles préconisées en temps normal, le cheval âgé peut aussi nécessiter des aménagements adaptés (voir [mesure 8](#))...

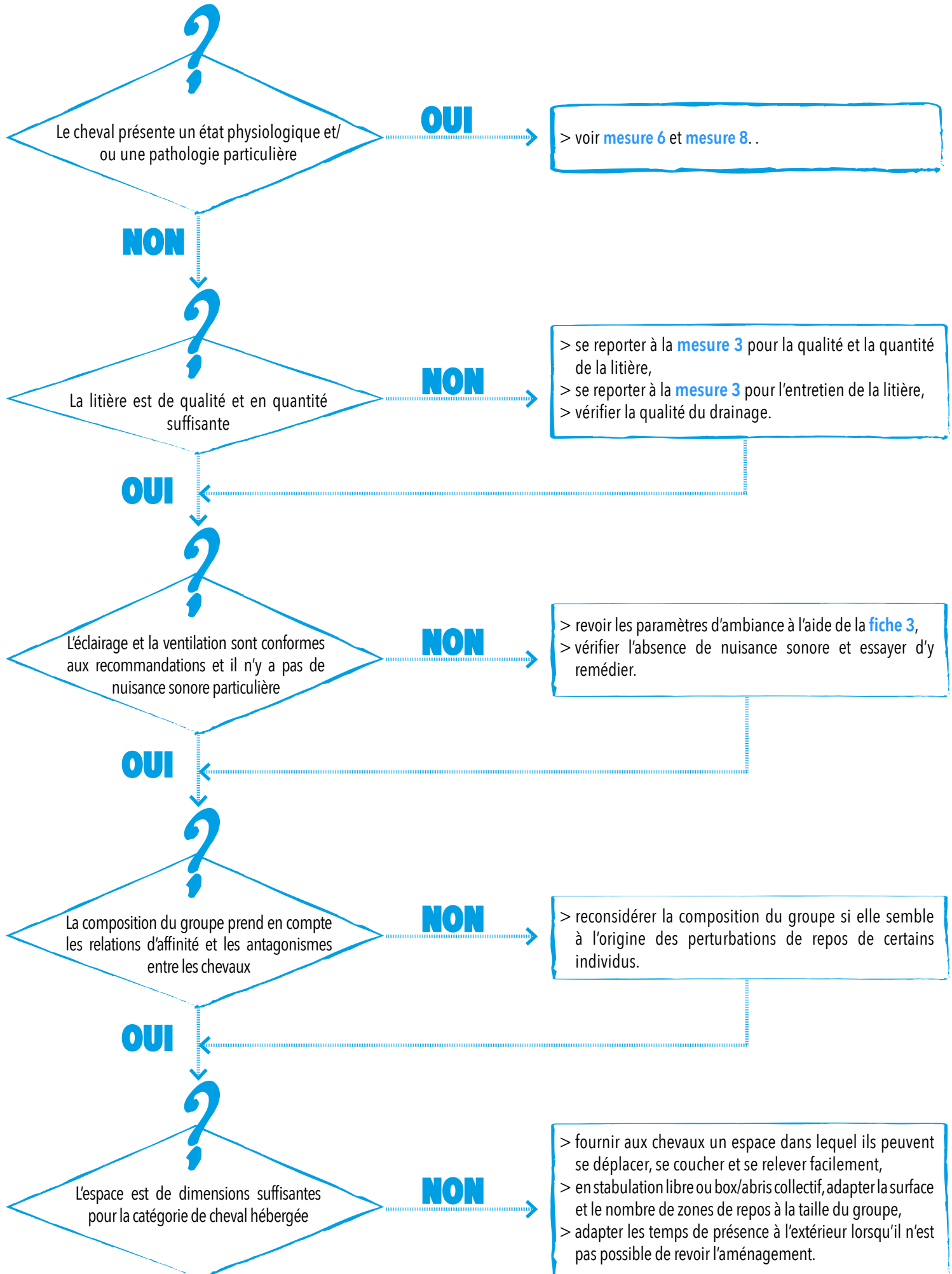
Prendre en compte les pathologies particulières qui nécessitent des aménagements adaptés (voir [mesure 6](#)).

Analyser la source de l'inconfort à l'aide du logigramme adapté en fonction du lieu de vie du cheval, intérieur ou extérieur, et essayer d'y remédier.

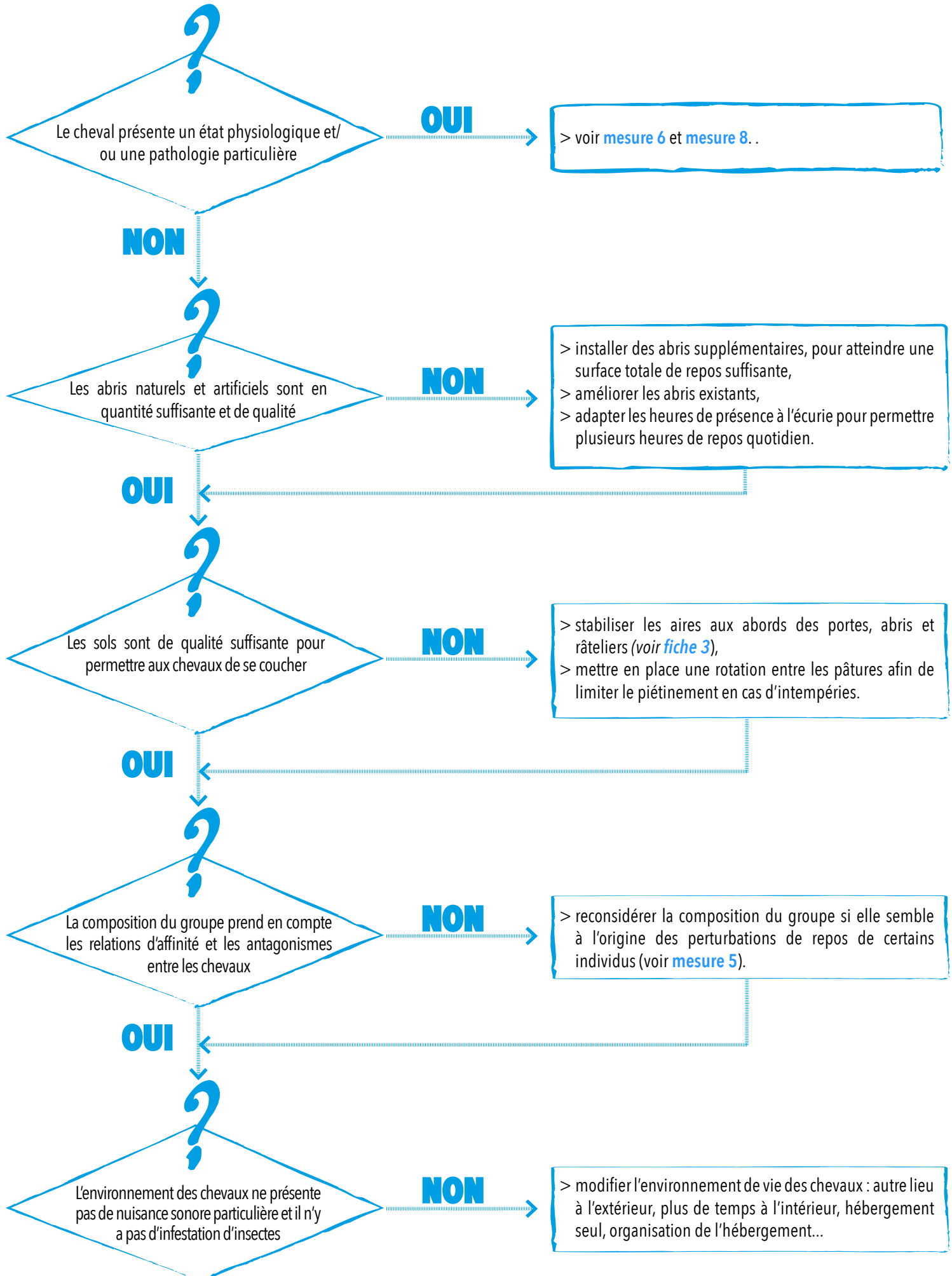
Voir les logigrammes 2 et 3.



Les chevaux montrent des signes de fatigue hébergement à l'intérieur



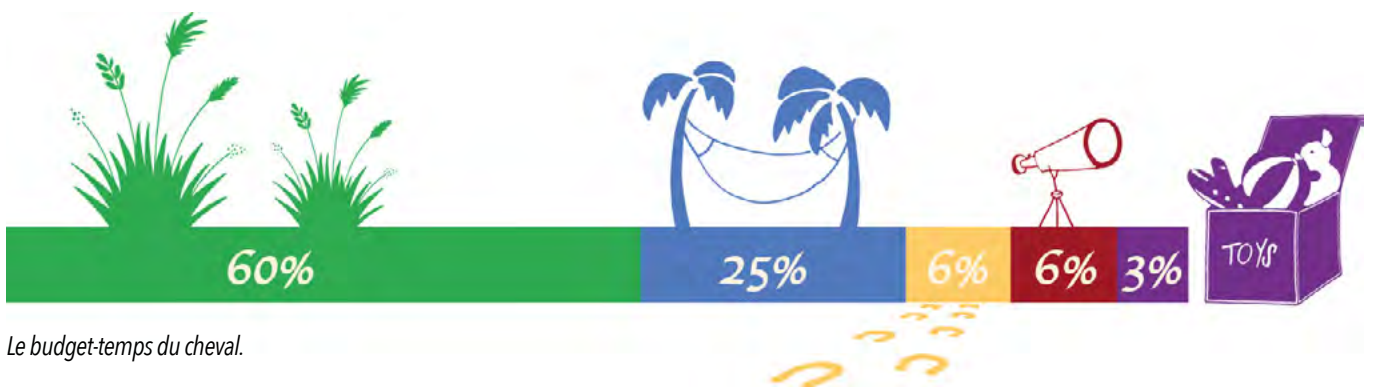
Les chevaux montrent des signes de fatigue hébergement à l'extérieur



↘ *Le budget-temps du cheval*

Les activités quotidiennes d'un cheval en conditions naturelles peuvent être réunies en grandes catégories dont les plus importantes sont la recherche et la consommation de nourriture, le repos et les déplacements. Pour donner un ordre de grandeur, la répartition sur 24h, appelée budget-temps, est classiquement estimée ainsi dans les observations comportementales :

- Recherche et consommation de nourriture : 14-15h, soit 60% de son budget-temps ;
- Repos debout ou couché : 6h, soit 25% de son budget-temps ;
- Déplacements, essentiellement au pas, autres que liés à l'alimentation : 1-2h, soit 6% de son budget-temps ;
- Surveillance de l'environnement : 1-2h, soit 6% de son budget-temps ;
- Autres : toilettage, interactions avec les congénères, reproduction, comportements excrétoires...



Le budget-temps du cheval.

↘ *Le cheval alterne des phases d'éveil et de sommeil sur 24 heures*

Le rythme nyctéméral, ou rythme journalier, du cheval correspond à son rythme d'activité/repos sur 24 heures. Il suit la photopériode et la température. Ses activités nocturnes sont importantes et peuvent représenter jusqu'aux 2/3 de la nuit. Le sommeil du cheval est réparti en phases de 30 à 60 minutes. Il peut se faire debout ou couché, en décubitus sternal (« en vache ») ou latéral. Cette dernière position, lorsque le cheval est étendu de tout son long, est la seule à lui permettre de relâcher l'ensemble de ses muscles et d'atteindre le stade du sommeil paradoxal. Sans ces courtes phases de repos complet, le cheval peut montrer des baisses de performances, développer des troubles du sommeil voire se blesser en s'endormant de façon inattendue.

A l'état naturel, les chevaux ne se couchent que lorsqu'ils se sentent en sécurité. Les membres d'un groupe se couchent rarement tous au même moment.



Trois positions du repos chez le cheval.



A l'extérieur, les chevaux se couchent rarement tous en même temps.

↘ *La paille permet aux chevaux d'exprimer des comportements variés*

Les chevaux qui ont accès à un abri manifestent généralement une préférence pour des litières de paille qui leur permettent d'exprimer des comportements variés, en lien avec leur budget-temps : repos, exploration, grignotage... Cette litière doit être de bonne qualité (voir [mesure 3](#)).

↘ *Le cheval se déplace au pas majoritairement*

A l'état naturel, le cheval parcourt une quinzaine de kilomètres par jour, majoritairement au pas, au sein de son domaine vital. Il trouve sur cet espace tout ce dont il a besoin : eau, nourriture, congénères, abris... Les domaines vitaux de différents groupes de chevaux peuvent se superposer, il n'y a donc pas de territoire chez le cheval.



Groupe de chevaux se déplaçant en ligne au sein de leur pâture entre différentes ressources (eau, pierre à sel, ...).



Horde de chevaux en semi-liberté se déplaçant au pas au sein de leur domaine vital.

↘ *Les allures chez le cheval*

La plupart des chevaux dispose de 3 allures naturelles pour se déplacer : le pas, le trot et le galop. A l'état naturel, le cheval se déplace la plupart du temps au pas. Cette allure marchée, symétrique et à quatre temps égaux est la plus lente : environ 6 à 7 km/h. Le trot est une allure sautée, symétrique et à deux temps, qui correspondent au poser des bipèdes diagonaux (un antérieur et le postérieur du côté opposé). Le cheval se déplace au trot à une vitesse moyenne de 14-15 km/h. Le cheval utilise le galop, allure la plus rapide (entre 20 et 30 km/h), pour la fuite. Le galop est une allure asymétrique, sautée à trois temps inégaux avec un temps de projection.

A l'état naturel, le cheval recule rarement. De la même manière, il évite spontanément les obstacles, préférant les contourner. Il ne va les sauter que s'il y est acculé.

↘ *Les déplacements libres et à l'utilisation*

Les déplacements libres permettent au cheval de choisir son allure, sa direction et sa vitesse de déplacement. Ils peuvent se dérouler dans une stabulation, un box spacieux, une surface stabilisée, un manège, une carrière, un paddock, un pré... L'organisation du lieu de vie peut les faciliter.

Les déplacements à l'utilisation ou au travail correspondent à ceux où le cheval est sous la selle, à la main, dans un marcheur, un tapis ou encore à l'attelage.



Chevaux hébergés en groupe sur une surface stabilisée permettant les déplacements libres.



La sécurisation des abords des boxes et d'un trajet jusqu'au paddock permet de laisser les chevaux en liberté sur l'ensemble de la zone.

ET CHEZ LES ÂNES, BARDOTS, MULETS ?

↘ *Les ânes et les mulets parcourent de longues distances au pas*

En conditions naturelles, les ânes vivent dans des zones désertiques et semi-désertiques, sèches et vallonnées, avec très peu de végétation. Pour couvrir leurs besoins énergétiques quotidiens, ils passent la majeure partie de leur temps à rechercher de la nourriture et surtout de l'eau, dont l'offre limitée les oblige à parcourir de longues distances entre deux points d'eau. Les lieux de détention permettant de se déplacer sont donc à favoriser pour les ânes et les mulets.

↘ *Les ânes et les mulets apprécient les sols secs et durs*

Les sabots des ânes et des mulets, petits et solides, leurs permettent de maîtriser les sols rocailleux, secs et vallonnés. Les sols des surfaces extérieures devront être secs et consolidés pour éviter notamment que l'humidité et les acides présents dans les excréments endommagent les sabots. Il est recommandé de stabiliser le sol lorsque cela est possible.

La [fiche 3](#) apporte des éléments pour la construction d'un lieu d'hébergement.



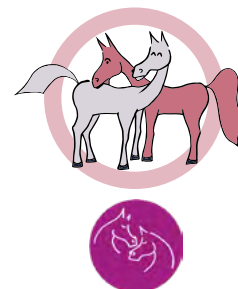
Le sol sec et stabilisé, recouvert de graviers ronds, préserve les sabots et permet de se coucher lorsque le temps est sec.



Le sol sec et stabilisé, recouvert de sable, préserve les sabots et offre une zone de roulage pour les animaux.

MESURE 5

RESPECTER LE CARACTÈRE GRÉGAIRE DES CHEVAUX EN FAVORISANT LES CONTACTS SOCIAUX POSITIFS ET EN MINIMISANT LES CONTACTS NÉGATIFS



OBJECTIFS

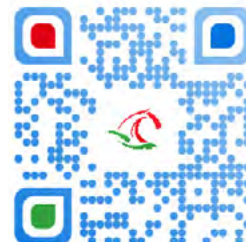
- Proscrire l'isolement social continu.
- Aménager les lieux de vie des chevaux de manière à favoriser des contacts visuels, olfactifs, auditifs et tactiles.
- Constituer des groupes de chevaux en fonction des affinités et des caractéristiques des individus, en privilégiant la stabilité de la composition du groupe dans le temps.

ITEMS POUR AUTO-ÉVALUER SES PRATIQUES

- *Dans leur lieu de vie habituel, je permets à tous mes chevaux d'avoir des contacts tactiles, visuels, olfactifs et auditifs avec des congénères, hors contraintes sanitaires particulières (quarantaine, clinique vétérinaire...)*
- *Je donne à mes chevaux la possibilité d'avoir des interactions physiques, comme par exemple, de pouvoir se toiletter mutuellement*
- *Je m'assure que les dominés puissent se soustraire à la menace des dominants*
- *Je maintiens des groupes de chevaux aussi stables que possible*
- *Je tiens compte des affinités et des incompatibilités entre mes chevaux pour constituer les lots*

Pour effectuer une auto-évaluation quantitative et suivre votre évolution, charger l'appli « bien-être équin » : flasher le QR code ou retrouver la sur les stores.

Retrouver plus de précisions dans « comment utiliser ce guide ? »



LES INDICATEURS OBJECTIFS CHEVAL-CENTRÉS

1 > évaluer la **possibilité/impossibilité** de contacts sociaux avec des congénères (voir « **ce qu'il faut savoir** » pour caractériser les différents types de communication) : chevaux vivant en groupe à l'extérieur, chevaux vivant en groupe à l'intérieur, chevaux pouvant avoir des contacts sociaux via des aménagements spécifiques tels que des parois ajourées ou des grilles, chevaux vivant seuls en intérieur une partie de la journée et ayant des contacts en extérieur au paddock ou pré, chevaux vivant seuls en extérieur pouvant avoir des contacts via des aménagements spécifiques... (voir « **concrètement que faire si** » pour d'autres exemples d'aménagements).



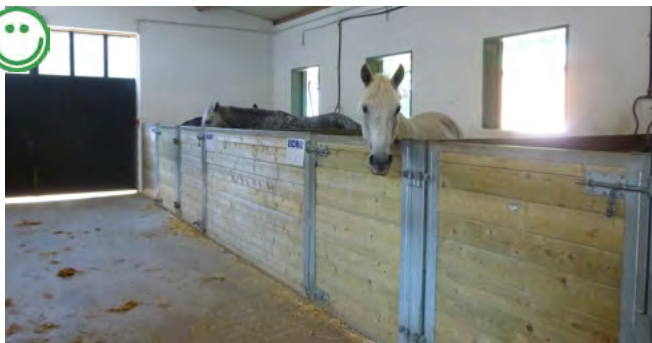
Les chevaux vivent en groupe à l'extérieur : les contacts sociaux sont illimités.



Les chevaux vivent en groupe en stabulation libre : les contacts sociaux sont illimités.



Les chevaux vivent en groupe sur une surface stabilisée avec les ressources à disposition : les contacts sociaux sont illimités.



Les cloisons à mi-hauteur permettent aux chevaux d'avoir des contacts sociaux avec leurs voisins.



Les chevaux sont seuls au paddock et peuvent avoir des contacts sociaux avec leur voisin de paddock.



Le système d'affouragement en intérieur permet aux chevaux d'avoir des contacts visuels, auditifs et olfactifs entre eux.



Les chevaux vivent en boxes avec des parois pleines, le remplacement de la porte par une longe permet des contacts sociaux limités.



La disposition des boxes et les parois pleines permettent des contacts sociaux très limités.

2 > évaluer la nature des contacts sociaux :

- durée, fréquence et qualité des **interactions affiliatives** : proximité entre paires, allo-grooming ou toilettage mutuel, jeu chez les poulains... La méthode « du plus proche voisin », à travers l'observation prolongée du groupe et le relevé à intervalles réguliers de l'identité du cheval le plus proche de l'individu observé permettent d'identifier rapidement les chevaux qui s'apprécient (voir « **ce qu'il faut savoir** »).
- durée, fréquence et qualité des **interactions agonistiques ou d'affrontement** : menaces, traces de morsures et/ou coups de pieds, blessures...



Comportement menaçant et tentative de morsure. Allo-grooming ou toilettage mutuel.

Jeu chez deux poulains.

3 > repérer la présence d'**individus systématiquement isolés** :

- individu non intégré au groupe ;
- individu isolé n'ayant pas d'interaction avec ses congénères ;
- individu contraint par ses congénères dans ses comportements : prise alimentaire, déplacement, couchage...

4 > évaluer l'**absence/présence** de troubles du comportement pouvant indiquer un manque de contacts sociaux :

- agressions envers l'environnement, les congénères, l'homme ;
- comportements d'automutilation ;
- stéréotypies. Pour les informations détaillées sur les stéréotypies, voir la **fiche 2**.

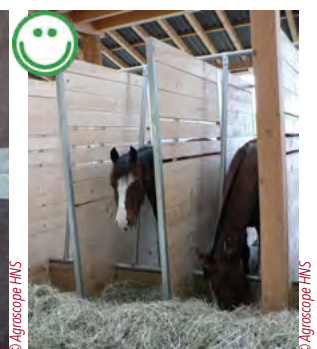
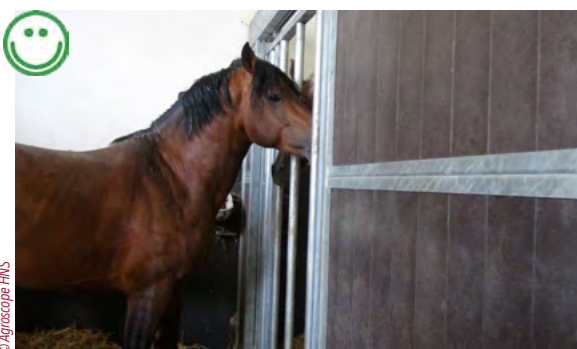
5 > évaluer la possibilité de se soustraire à une interaction temporairement en cas de besoin :

- **présence/absence** d'impasse, d'angle aigu, de cul-de-sac... ;
- **présence/absence** d'éléments de structuration au sein de la stabulation ou entre les boxes (parois demi-ouvertes, stalles d'affouragement... voir « **concrètement que faire si** ») ;
- quantité et taille suffisante d'entrée / sortie / passages pour que les individus dominants ne les bloquent pas.



Angle aigu et passage étroit permettant au dominant d'interdire l'accès à l'eau au dominé.

Abris dont l'entrée unique et de taille insuffisante permet à un individu dominant de bloquer l'accès aux autres chevaux.



Impasse empêchant de se soustraire à l'agressivité de son congénère.

Paroi entre les deux boxes semi-pleine, permettant à l'équidé qui le souhaite de se soustraire à l'interaction avec son voisin.

Stalles d'affouragement permettant à tous de s'alimenter sans conflit.

- **Environnement** du cheval :
 - > possibilité de contacts visuels, auditifs, olfactifs et tactiles avec des congénères ;
 - > aménagement de l'espace : disposition permettant à tous les individus et notamment les dominés, de se retirer ou d'éviter les autres membres du groupe (voir [mesure 3](#) et [mesure 4](#)) ;
- **Disponibilité** des ressources (voir [mesure 2](#), [mesure 3](#) et [mesure 4](#)):
 - > surface et organisation des zones où sont les ressources, possibilité pour chaque individu de se déplacer, se nourrir, boire, se reposer, se rouler,... y compris pour les dominés ;
 - > quantité de ressources disponibles ;
- **Stabilité** de l'organisation sociale (voir « [ce qu'il faut savoir](#) »):
 - > chevaux maintenus au sein des mêmes groupes sociaux ;
 - > introduction d'un nouvel individu : intégration progressive ;
 - > constitution des lots : prise en compte des affinités et des incompatibilités entre les chevaux, mise en présence non raisonnée des entiers et des juments, congénères d'âges variés pour les poulains sevrés ;
 - > gestion des chevaux ferrés (risques de blessures) ;
- **Relation poulain / mère** : séparation notamment pendant le premier mois de vie (voir [mesure 1](#)).

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE SI ?...

Si le cheval présente un état physiologique particulier (vieux cheval, jument gestante...) et/ou une pathologie particulière, voir en priorité [mesure 6](#) et [mesure 8](#).

1 >> Que faire si je dois intégrer un cheval dans un groupe ?

Afin de limiter le stress et les accidents, l'intégration d'un nouvel individu dans un groupe doit se faire de manière progressive.

Il est recommandé de déferler les chevaux, au moins des postérieurs, lorsque cela est possible. Afin de détourner l'attention des individus du groupe et qu'ils ne se focalisent pas sur le nouvel arrivant, s'assurer de l'abondance des ressources : beaucoup d'herbe ou de fourrages par exemple. S'assurer que l'espace est suffisamment vaste pour fournir une possibilité d'échappement au nouvel arrivant.

Si possible veiller à organiser une phase de transition, en plaçant le nouvel individu dans un pré mitoyen à celui du groupe, ce qui permet une première prise de contact à distance. Lorsque les chevaux sont détenus en intérieur, placer le nouvel individu dans un box mitoyen d'un membre du groupe ayant bon caractère.

Il est recommandé d'éviter autant que possible d'introduire le nouvel individu seul : choisir pour cela un membre du groupe de destination qui a bon caractère et le placer avec le nouveau cheval. Quelques jours suffiront à créer des affinités entre les deux chevaux. Une fois la paire nouvellement formée stable et calme, elle peut être intégrée au groupe. Lorsque c'est possible, il est conseillé de réaliser cette dernière étape dans une tierce parcelle qui sera de ce fait perçue comme neutre par l'ensemble des chevaux du groupe.

2 >> Que faire si des chevaux montrent des signes d'agressivité entre eux ?

- s'assurer d'abord que le cheval n'a pas de problème de santé, de douleur (voir [mesure 6](#) et [mesure 7](#)) et faire appel à un vétérinaire le cas échéant ;
- prévoir des zones de ressources en quantité suffisante, avec suffisamment d'espace autour : zones d'alimentation, d'abreuvement, de couchage... pour que tous les chevaux puissent manger, boire et se reposer en même temps ([la fiche 3](#) donne des éléments relatifs l'aménagement des bâtiments) ;
- fournir des fourrages *ad-libitum* ;
- raisonner le chargement en fonction de la surface disponible ;
- en logement collectif intérieur ou extérieur : revoir la composition des lots en tenant compte de leurs compatibilités et de leurs affinités ;
- repenser le plan d'occupation des boxes et/ou des paddocks en tenant compte des compatibilités et des affinités, pour pouvoir soustraire le cheval à ses voisins agressifs.



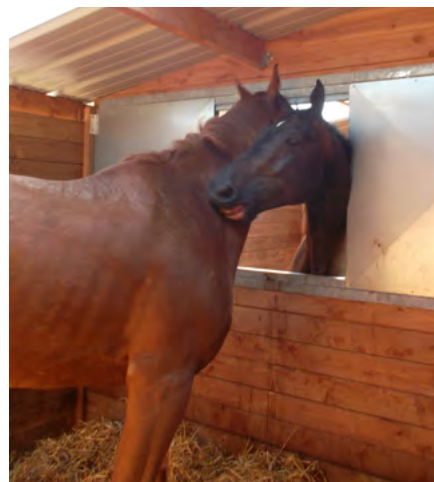
Exemples d'aménagements avec suffisamment d'espace au niveau des zones de ressources et tenant compte des compatibilités entre les équidés.

3 >> Que faire si un cheval ne peut être hébergé en groupe ?

Choisir des conditions de logement qui permettent des contacts, au moins visuels, entre les chevaux :

- En intérieur : boîtes en vis-à-vis, cloisons ajourées, fenêtres, parois à mi-hauteur, râtelier commun en séparation, toute autre possibilité permettant les contacts, ou adapter le temps de présence en groupe à l'extérieur (la [fiche 3](#) donne des éléments relatifs l'aménagement des bâtiments) ;
- En extérieur : paddocks collectifs ou adjacents, abris avec des zones partagées entre les paddocks (râtelier, abreuvoir commun...);
- Prévoir une resocialisation progressive pour les chevaux qui ont été isolés trop longtemps ou élevés seuls jusqu'à présent.

Dans le cas particulier du sevrage, appliquer une technique permettant le contact avec des congénères d'âges variés (voir [mesure 1](#)).



Exemples d'aménagements intérieurs et extérieurs permettant les contacts entre les équidés qui ne sont pas hébergés en groupe.

↘ *La communication intra-spécifique, ou communication entre chevaux*

Le cheval communique avec ses congénères à l'aide de ses cinq sens : vue, ouïe, odorat, goût, toucher.

La communication visuelle joue un rôle essentiel dans les rapports sociaux chez les chevaux. La communication tactile est importante également : elle permet de renforcer les liens sociaux entre les chevaux, en particulier à l'occasion du toilettage mutuel, ou allo-grooming. La communication olfactive est en particulier mobilisée lors de la reproduction. La communication acoustique intervient principalement dans le cas de séparations sociales.

Les contacts sociaux correspondent à l'utilisation de ces différentes communications entre individus. L'aménagement des conditions de détention doit permettre aux chevaux d'avoir des interactions sociales avec leurs congénères.



La communication tactile permet aux chevaux de renforcer leurs liens sociaux à travers le toilettage mutuel ou allo-grooming.



L'odorat intervient dans le comportement de marquage au cours duquel les étalons manifestent leur présence en recouvrant les crottins qui ne leur appartiennent pas.



Emis la bouche ouverte, le hennissement peut être entendu jusqu'à 1 km. Il est utilisé pour rétablir le contact lors d'une séparation.



Au cours du flehmen, le cheval emprisonne l'air dans ses naseaux en relevant sa lèvre supérieure. Cela lui permet d'analyser les odeurs et les phéromones.



La communication visuelle passe notamment par les modifications de postures ou de mimiques qui permettent au cheval d'informer ses congénères, comme à gauche la posture de vigilance ou à droite une mimique d'intimidation.

↙ *Les chevaux sont des animaux grégaires et sociaux*

A l'état naturel les chevaux forment des groupes sociaux stables et développent des affinités avec certains de leurs congénères. Il existe deux grands types de groupes au sein de l'organisation sociale : la famille et le groupe de mâles célibataires.

La famille, aussi appelée harem, est généralement composée d'un étalon, parfois deux en cas d'alliance, d'une à trois juments, des poulains de l'année et des jeunes jusqu'à l'âge de 2 ou 3 ans. Les jeunes mâles intègrent un groupe d'étalons célibataires. Les jeunes femelles peuvent les rejoindre, être récupérées par un autre étalon ou demeurer dans leur groupe d'origine si leur père n'en est plus à la tête. La famille est une structure stable et multi-âges.



Harem.



Etalon regroupant son harem.

Le groupe de mâles célibataires est composé des jeunes n'ayant pas encore leur propre groupe et de mâles de tous âges. Ils y apprennent les codes sociaux utiles à leur vie future : combats, conduite, montes de jeu, rituels autour des crottins... Cette structure est moins stable que la famille en raison des départs et arrivées réguliers.

Les jeunes mâles peuvent quitter le groupe de célibataires. Ils vont alors vivre seuls un moment avant de constituer leur harem ou d'en récupérer un. Le vieux mâle ainsi destitué pourra à son tour être amené à vivre seul un moment, avant d'éventuellement rejoindre un groupe de mâles célibataires.



Groupe de mâles célibataires.



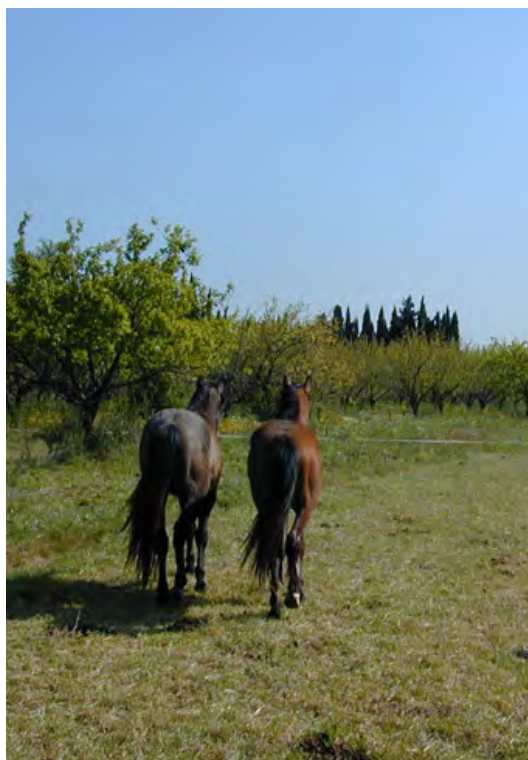
Groupe de mâles célibataires.

↘ Les chevaux développent différents types d'interactions sociales au sein d'un groupe

La stabilité du groupe permet l'établissement d'une organisation sociale qui lui assure un fonctionnement pacifique, notamment en sécurisant les membres de rang inférieur. Elle s'établit au moyen de relations agonistiques qui sont d'autant plus subtiles et non visibles que le groupe est stable (par exemple, un simple mouvement d'oreille). Le statut de dominant donne un accès privilégié aux ressources : eau, nourriture, espace de repos...

Au sein d'un groupe, les chevaux développent des relations privilégiées avec un ou plusieurs congénères. Ces relations d'affinité se manifestent par une importante proximité spatiale, qui n'implique pas nécessairement de contact entre les chevaux, et des comportements spécifiques : toilettage mutuel, chasse mouche tête-bêche,...

Le comportement social s'apprend, ce qui n'est possible qu'au sein d'un groupe constitué de chevaux d'âges différents. Plus cet apprentissage a lieu tôt, plus la mise en groupe sera facilitée.



© IFCE



© pixabay



© pixabay

La proximité spatiale (à gauche et en haut à droite) est un marqueur évident d'affinité entre les chevaux. Le toilettage mutuel (en bas à droite) est un comportement spécifique indiquant une affinité, mais pas aussi évident que la proximité spatiale.

↘ Les chevaux peuvent exprimer des troubles comportementaux

Si les conditions de vie offertes aux chevaux outrepassent leurs capacités d'adaptation et sont sources d'un stress chronique, ils peuvent développer des troubles du comportement : stéréotypies, apathie, agressivité... Ce sont des signes de mal-être dont l'inhibition est compliquée et néfaste pour le cheval. La meilleure stratégie consiste à prévenir leur apparition en veillant à fournir aux chevaux un environnement de vie qui leur permet l'expression des comportements sociaux naturels.

Pour des informations détaillées sur les stéréotypies, voir la [fiche 2](#).

ET CHEZ LES ÂNES, BARDOTS, MULETS ?

↳ L'importance de la communication acoustique chez les ânes et mulets

Chez l'âne, la vocalisation se traduit par leur « braiment » caractéristique, unique à chaque âne. Le braiment peut être entendu plusieurs kilomètres à la ronde. L'étalon l'utilise pour affirmer son statut. La position des oreilles de l'âne permet de déterminer le type du braiment :

- Les oreilles sont légèrement baissées lorsqu'il accueille un autre âne ;
- Les animaux peu farouches rabattent complètement leurs oreilles face à une menace ;
- Les oreilles sont fermement pointées vers l'avant pendant les avances sexuelles.



Ane qui braie les oreilles pointées en avant.



Ane qui braie les oreilles légèrement baissées.

↳ L'organisation sociale chez les ânes et mulets

Du fait de la rareté des ressources, les ânes n'ont pas tendance à former de grands troupeaux comme les autres espèces équinées, mais des petits groupes ou des couples. Ils vivent parfois en solitaire, à la recherche de nourriture et d'eau, et ne se regroupent que pour se reproduire ou lorsque les ressources de leur environnement sont abondantes. Le baudet reproducteur actif vit le plus souvent en solitaire, il a un comportement territorial marqué vis à vis des autres baudets et se montre également dominant envers les ânesses et les jeunes (contrairement aux chevaux, les ânes et mulets sont une espèce territoriale qui défend vigoureusement son territoire).

Les jeunes baudets se rassemblent en groupes distincts. Les ânesses et leur progéniture vivent en groupe et migrent d'un territoire à l'autre en fonction des ressources. Elles se font saillir par différents baudets. Le lien entre l'ânesse et l'ânon est étroit et constant jusqu'à la naissance d'un nouvel ânon.

Des groupes plus importants, faiblement structurés d'un point de vue social, dont la composition change fréquemment, peuvent se créer lorsque les ressources sont abondantes. Il n'y a pas de hiérarchie clairement marquée entre les ânesses, contrairement à ce qui se passe chez les chevaux.

Le comportement sexuel est souvent plus accentué chez l'âne et le mulet que chez les chevaux ou les poneys et les mâles castrés continuent parfois de se comporter comme des étalons après la castration (cette dernière est recommandée pour prévenir les comportements agressifs et les gestations indésirables).

Dans des conditions domestiques, la plupart des ânes et mulets préfèrent tisser des liens de couple pour s'associer à un autre membre de leur espèce ou un autre équidé. Ces liens sont profonds ce qui signifie que les ânes et mulets sont susceptibles de subir un stress significatif lors de la séparation, du décès ou de l'euthanasie de leur compagnon.



À gauche : jusqu'au sevrage, le lien entre l'ânon qui tète et sa mère est très étroit, il ne se relâche qu'à la naissance d'un nouvel ânon.

À droite : groupe d'ânesses avec leur progéniture.



Couple d'ânes.



Les ânes peuvent former des couples avec un autre équidé.

↘ Le deuil chez les ânes et mulets

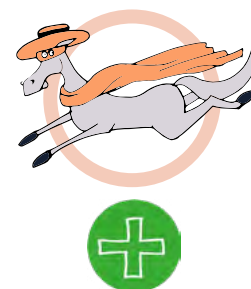
La formation de liens de couple profonds entre les ânes/mulets demande une prise en compte particulière du décès d'un des deux compagnons. La surveillance de l'âne /mulet survivant est indispensable pour identifier au plus tôt une modification de comportement, une morosité, une perte d'appétit et faire appel au vétérinaire pour fournir les soins nécessaires (voir [mesure 6](#)).

Il est judicieux de prendre des mesures pour minimiser les effets de la perte pour le survivant :

- Si l'euthanasie est anticipée ou prévue, un autre animal calme peut être présenté au couple avant l'euthanasie, sans mise en contact directe. Cela permettra au survivant de retrouver un autre compagnon dans son champ de vision ;
- Une mise en contact progressive (voir « [concrètement que faire si](#) ») peut être organisée ensuite ;
- Si les circonstances le permettent, laisser le survivant assister au décès et passer du temps avec le corps de son ancien compagnon, jusqu'à ce qu'il s'en désintéresse ;
- Après la disparition du compagnon, surveiller étroitement l'animal esseulé, en particulier son appétit et son alimentation, afin de minimiser le risque d'hyperlipémie (voir [mesure 6](#)) ;
- Si le survivant se retrouve tout seul après le décès de son compagnon, envisager la possibilité d'un nouveau compagnon. Certains animaux auront besoin de retrouver une compagnie presque immédiatement après la disparition de leur compagnon, tandis que d'autres vivront sans problème en solitaire ;
- L'introduction d'un nouvel âne/mulet jeune et vigoureux auprès d'un âne/mulet vieux et fragile ne sera pas favorable pour le bien-être des deux animaux.

MESURE 6

GARANTIR ET PRÉSERVER LA SANTÉ DES CHEVAUX EN APPLIQUANT LES BONNES PRATIQUES D'ÉLEVAGE, DE DÉTENTION ET D'UTILISATION



OBJECTIFS

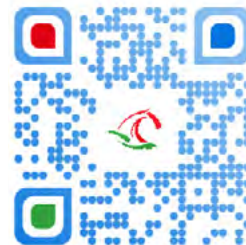
- Assurer, en complément des mesures prophylactiques et du suivi sanitaire et vétérinaire, une surveillance permettant de procurer dans les meilleurs délais les soins ainsi que les mesures nécessaires afin d'éviter toute altération de la santé physique ou psychique des chevaux.
- Soigner et/ou mettre au repos les chevaux malades ou blessés, en fonction de leur état, avant leur faire de reprendre une activité normale.
- Identifier les causes et prévenir les anomalies du comportement facteurs d'altération de l'état de santé physique ou psychique du cheval.
- Adapter le travail, dans son intensité et sa programmation, aux capacités individuelles.
- Prévenir toute lésion induite par un défaut dans le harnachement, le matériel ou les aides artificielles utilisées.
- Proscrire tout recours au dopage et toute utilisation, au détriment de la santé et du bien-être des chevaux, de procédés physiques ou de traitements médicaux visant à masquer les effets ou les signes de blessure pour permettre la poursuite du travail.
- Sélectionner les reproducteurs en tenant compte du risque de transmission d'éventuelles anomalies héréditaires.

ITEMS POUR AUTO-ÉVALUER SES PRATIQUES

- *Je respecte les obligations réglementaires relatives à la santé de mes chevaux : identification, registre d'élevage, déclaration de détenteur, déclaration de vétérinaire sanitaire, bilans sanitaires d'élevage, vaccination réglementaire, y compris les obligations relatives aux reproducteurs de chaque race...*
- *Je connais le RESPE et je déclare tout cas suspect ou cheval malade. J'utilise vigiRESPE pour accéder aux informations sanitaires et épidémiologiques en temps réel, dans ma région et sur le territoire français. Le cas échéant, je mets en œuvre les mesures sanitaires nécessaires : dépistage, restriction de mouvement, quarantaine, vaccination...*
- *Je mets en œuvre toutes les mesures nécessaires pour préserver la santé de mes chevaux afin de garantir leur état sanitaire, ainsi que leur santé physique et mentale*
- *Je réalise une surveillance quotidienne de mes chevaux et je sais reconnaître les principaux signes d'alerte concernant leur santé : anomalies physiques, comportementales et posturales*
- *Je réagis rapidement en adaptant ma conduite aux signes observés : premiers soins, appel du vétérinaire*
- *Je fais intervenir les professionnels ou je pratique les soins préventifs, si j'en ai la capacité, selon un plan d'action établi avec mon vétérinaire et les professionnels concernés : soins dentaires, parage, ferrure, lutte contre les parasites et les insectes...*
- *Je veille à l'entretien des pieds de mes chevaux et suis attentif à la qualité des sols*
- *Lorsqu'un cheval manifeste des symptômes témoignant d'une maladie, je suis les recommandations et prescriptions de mon vétérinaire*
- *Je mets en place une technique de sevrage adaptée afin de limiter le stress et les risques d'accidents, sources de douleur physique et/ou psychologique*
- *J'assiste et/ou mes salariés assistent à des formations continues sur les thèmes du sanitaire et du bien-être animal*

Pour effectuer une auto-évaluation quantitative et suivre votre évolution, chargez l'appli « bien-être équin » : flasher le QR code ou retrouver la sur les stores.

Retrouver plus de précisions dans « [comment utiliser ce guide ?](#) »



1 > évaluer les paramètres externes généraux :

- état corporel du cheval : utiliser la **mesure 2** ;
- locomotion : **absence/présence** de difficulté de déplacement (raideur, gêne au déplacement, boiterie légère à sévère-pied qui ne se pose pas au sol...), voire incapacité à se déplacer, postures de soulagement (voir indicateurs **mesure 7**). Une boiterie d'antérieur se reconnaîtra notamment par une asymétrie de mobilisation de l'encolure et de la tête lors du mouvement, une boiterie de postérieur se reconnaîtra notamment par une asymétrie de mobilisation de la hanche lors du mouvement. Etablir le diagnostic demande l'avis d'un vétérinaire ;
- état du pelage : **brillant/terne, cassant, uniforme/hétérogène** ;
- lésions : **absence/présence**. Si présence, relever : localisation, atteinte à l'intégrité de la peau, taille, quantité, présence de saignement, de pus, œdème... ;
- état des pieds : déformation ou asymétrie du sabot, qualité du parage, usure de la ferrure, **absence/présence** de seimes, fourmilière... ;
- état des dents : **absence/présence** de reflux d'aliments non mâchés lors de la prise alimentaire ;
- fonctions excrétoires : miction et défécation, notamment modification de la fréquence d'émission, modification de l'aspect des urines et/ou des crottins.



Pelage brillant, uniforme.



Pelage non uniforme, terne.



Pelage rugueux, terne.



Différents types de lésions superficielles.



Pied bien paré, aspect extérieur.



Pied bien paré, vue de dessous.


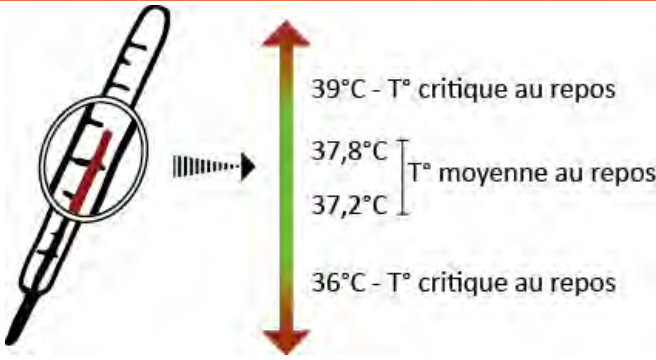
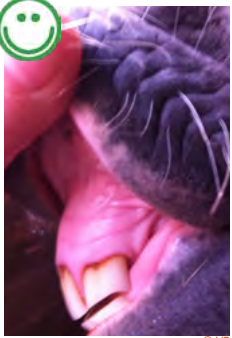


Sabots trop longs et déformés.

2 > évaluer les modifications du comportement :

- modifications importantes des quantités d'aliments et d'eau consommés ;
- cheval en incapacité de se lever ;
- **absence/présence** de postures algiques : cheval soulageant toujours le même membre au repos, cheval appuyé fortement sur son arrière main... (voir indicateurs **mesure 7**) ;
- **absence/présence** de troubles comportementaux (la **fiche 2** présente des informations détaillées sur les stéréotypies) ;
- **absence/présence** de signes d'agitation, de nervosité, altération des contacts sociaux (voir **mesure 5** et indicateurs **mesure 7**) ;
- **absence/présence** de signes du syndrome de dépression équine (voir indicateurs **mesure 7**).

3 > évaluer les paramètres physiologiques :

Paramètres physiologiques ou signes d'appel	 Constantes au repos chez le cheval adulte	Méthode d'évaluation
Température	entre 37.2°C et 37.8°C	
Fréquence respiratoire	entre 10 et 16 cycles par minute	<p>Se positionner de $\frac{3}{4}$ pour observer les mouvements de la cage thoracique et de l'abdomen. Compter le nombre de cycles respiratoires ou observer les mouvements des naseaux.</p> <p>La respiration normale du cheval est superficielle et de faible amplitude donc peu visible. Lorsque la respiration est anormale, les mouvements respiratoires sont forcés, saccadés ou discordants.</p>
Fréquence cardiaque	entre 36 et 48 battements par minute	<p>Auscultation cardiaque ou prise du pouls : placer les doigts sous la ganache, afin que l'index soit en contact avec l'artère maxillaire, ce qui permet de sentir le pouls. Il suffit alors de compter le nombre de pulsations perçues pendant 1 minute. Attention à ne pas trop appuyer pour ne pas bloquer l'afflux sanguin.</p> <p>Cet acte relève du vétérinaire ou d'un professionnel formé.</p>
État des muqueuses	muqueuses roses et humides	<p>L'appréciation de la couleur des muqueuses possède une valeur pronostique majeure.</p> <p>Cette appréciation peut se faire au quotidien par l'examen de la muqueuse buccale.</p>  <p><i>Muqueuse buccale saine, rose et humide.</i></p>
Écoulement nasal et oculaire	absence d'écoulement ou léger écoulement séreux (couleur jaune pâle ou transparent)	<p>Évaluer la nature de l'écoulement (séreux, muqueux ou purulent), sa couleur (transparent, jaune à vert) et son abondance pour déterminer une éventuelle atteinte des voies respiratoires superficielles.</p> <p>Un écoulement léger et séreux est bénin alors qu'un écoulement purulent est un signe d'appel.</p>
État d'hydratation	pas de persistance du pli de peau	Voir mesure 2 .

Les autres fiches du manuel décrivent également des points de vigilance en rapport avec la santé des chevaux.

- **Prévention :**
 - > Hygiène des locaux et du personnel, mise en œuvre des mesures de biosécurité (voir « **ce qu'il faut savoir** »);
 - > Respect des obligations réglementaires relatives à la santé des chevaux : identification, registre d'élevage, déclaration de détenteur, déclaration de vétérinaire sanitaire, bilans sanitaires annuels, bilan sanitaire d'élevage (BSE), vaccination réglementaire, y compris les obligations relatives aux reproducteurs de chaque race ;
*Pour des informations détaillées sur les obligations du détenteur, voir **fiche 5**.*
 - > Élaboration et respect des protocoles de soins : vaccination, vermifugation raisonnée... (voir « **ce qu'il faut savoir** »);
 - > Entretien régulier des sabots : parage adapté, ferrure, soins courants... (voir « **ce qu'il faut savoir** »);
 - > Entretien régulier des dents (voir « **ce qu'il faut savoir** »);
 - > Gestion des groupes et de l'allotement : voir **mesure 5** ;
 - > Lieu de vie sécurisé et adapté : voir **mesure 2**, **mesure 3**, **mesure 4** et **mesure 8**, protection contre les animaux errants ou sauvages... ;
 - > Nature et qualité des sols (*la **fiche 3** apporte des informations détaillées sur les sols*).

- **Modifications** physiologiques et/ou comportementales :
 - > Modification des constantes physiologiques et/ou des paramètres externes ;
 - > Comportement anormal : apathie, isolement, locomotion difficile, cheval qui gratte le sol ou se regarde les flancs... ;
 - > Réactions excessives à des stimulations usuelles : syndrome de « rétivité », phobies, anxiété, dépression, stéréotypies...
*Pour des informations détaillées sur les stéréotypies, voir **fiche 2**.*

- Lors de **l'apprentissage** du cheval (voir **mesure 1**) : adéquation de l'effort demandé avec l'état de santé du cheval.

- Dans le cadre de la **reproduction** :
 - > Formation des opérateurs à l'utilisation des matériels et aux techniques utilisés : mannequin, système de contention... ;
 - > Santé de l'étalon : réalisation des dépistages et vaccinations obligatoires avant la monte, entretien et hygiène, utilisation préférentielle de matériel à usage unique ;
 - > Mise bas sous surveillance.

- **Réurrence excessive** de certaines pathologies : ulcères, coliques, abcès de pieds, lésions cutanées, pododermatites... (voir « **concrètement que faire si** »);

- Survenue d'un **accident grave** ou d'une **maladie incurable** : voir **mesure 8**.

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE SI ?...

Il est nécessaire de rappeler qu'un animal présentant des problèmes de santé peut manifester des réactions inattendues et dangereuses. Préserver la santé et le bien-être des chevaux, c'est aussi améliorer la sécurité des hommes.

1 >> Que faire si le cheval ne se lève pas ?

Le cheval est en décubitus latéral ou sternal et répond aux sollicitations vocales et tactiles, mais ses efforts de relevé sont infructueux :

- S'assurer qu'il dispose de l'espace suffisant pour se relever (ex: cheval coincé au box) et le cas échéant dégager l'espace nécessaire ;
- Sécuriser l'environnement : mettre les personnes à distance de sécurité, éloigner tout objet contondant, calmer l'animal en positionnant une personne seulement près de sa tête et le plus loin possible des antérieurs ;
- Évaluer les indicateurs physiologiques : état de conscience, température, fréquence respiratoire, fréquence cardiaque, coloration des muqueuses, plis de peau (voir « [indicateurs](#) »), tonus musculaire ;
- Contacter un vétérinaire pour la conduite à tenir.

Le cheval ne répond pas aux sollicitations vocales et tactiles :

- Évaluer les indicateurs physiologiques : état de conscience, température, fréquence respiratoire, fréquence cardiaque, coloration des muqueuses, plis de peau (voir « [indicateurs](#) ») ;
- Contacter un vétérinaire pour la conduite à tenir, des troubles de la vigilance peuvent être dus à des affections du système nerveux central dont certaines sont des maladies réglementées (ex : rage).

2 >> Que faire si le cheval présente une blessure ?

Évaluer la situation :

- Importance du saignement ;
- Structures concernées : peau ou tissus profonds, proximité d'une articulation ;
- Étendue des contaminations et souillures éventuelles.

Prendre les premières mesures :

- Mise en place d'un garrot si nécessaire ;
- Nettoyage de la plaie et désinfection ;
- Protection : pansement si possible.

En fonction de la gravité de la blessure, contacter le vétérinaire.

3 >> Que faire si le cheval présente des troubles locomoteurs ?

Les troubles locomoteurs peuvent avoir plusieurs origines et sont souvent douloureux pour le cheval. En cas de troubles locomoteurs sur un cheval, il est recommandé de :

- Vérifier l'entretien des pieds : l'absence de parage et/ou de ferrure sur un cheval est souvent à l'origine de troubles locomoteurs ;
- Vérifier les conditions d'activité du cheval pour les faire évoluer si nécessaire : entraînement trop intense et/ou trop fréquent, non compatible avec l'état physiologique du cheval, sols dégradés... (la [fiche 3](#) et la [fiche 7](#) apportent des informations détaillées sur les sols) ;

En cas de boiterie persistante ou récurrente malgré ces vérifications initiales, faire réaliser sans délai un diagnostic vétérinaire. Celui-ci donnera lieu à une prise en charge médicale (prescriptions/délivrance de médicaments), orthopédique (parage, ferrure), à des soins hygiéniques (physiothérapie, médecines non conventionnelles...) et le cas échéant à une adaptation du travail pour réhabilitation (immobilisation, limitation d'activité, programme de réhabilitation...).

Cas particuliers :

En cas de suspicion de fourbure, ne pas faire marcher le cheval, contacter le vétérinaire, puis :

- Vérifier l'adaptation de l'alimentation à l'activité ;
- Rechercher d'éventuelles prédispositions génétiques ;
- S'assurer du suivi en maréchalerie ;
- Vérifier l'absence de maladies déclenchantes.

En cas de myosites ou d'engorgements, contacter le vétérinaire, puis :

- Vérifier l'adaptation de l'alimentation à l'activité ;
- S'assurer de la régularité du programme d'activité ;
- Rechercher d'éventuelles circonstances exceptionnelles (conditions climatiques, transport...).

4 >> Que faire si le cheval présente une maladie contagieuse, infectieuse et/ou parasitaire ?

- Limiter les risques de contagion en isolant le cheval malade si nécessaire dans un local approprié ;
- Mettre en œuvre les protocoles de quarantaine prévus et les mesures de biosécurité (voir « **ce qu'il faut savoir** ») ;
- Eviter l'introduction de nouveaux individus dans l'effectif ;
- S'assurer de la séparation des lots de statuts sanitaires différents, comme les poulains d'élevage et ceux à l'entraînement ;
- Contrôler l'hygiène des humains, des locaux et du matériel ;
- Améliorer les programmes de traitements préventifs, vaccination et vermifugation, en accord avec le vétérinaire.

5 >> Que faire si le cheval présente une toux chronique ou quinteuse ou a une respiration anormale (rapide, saccadée...) ?

Appeler le vétérinaire.

Selon le diagnostic, revoir :

- Les mesures de quarantaine et de biosécurité (voir « **ce qu'il faut savoir** ») ;
- Les conditions d'hébergement (voir **mesure 3**) ;
- La qualité des fourrages et de la litière (voir **mesure 2** et **mesure 3**) ;
- Les pratiques d'écuries notamment en hygiène et désinfection ;
- Les conditions de transport...

6 >> Que faire si le cheval présente du prurit (démangeaisons cutanées et lésions de grattage) ?

Pour limiter l'apparition de ces problèmes de santé, il est recommandé de mettre en œuvre les mesures préventives, hygiéniques et thérapeutiques nécessaires. Une affection cutanée au stade chronique peut constituer une atteinte au bien-être du cheval.

Lorsque des problèmes de démangeaison sont persistants, il est conseillé de :

- Prévenir et traiter les affections dermatologiques liées à une mauvaise hygiène environnementale, aux parasites externes et aux pathogènes (gales, teigne, infections bactériennes ou fongiques...);
- S'attacher à la qualité de la litière (voir **mesure 3**) ou des pâtures (voir point 11 ci-dessous) ;
- Prévenir et traiter les affections dermatologiques liées aux insectes d'été : dermite estivale récidivante équine ou DERE, kérato-conjonctivite... :
 - > Le contrôle des insectes nuisibles est nécessaire au bien-être du cheval mais aussi à la prévention des maladies vectorielles,
 - > Les principaux outils de prévention sont : abris, protection par masques et couvertures, usage raisonné des répulsifs et insecticides, modification des horaires de sortie... (voir **mesure 3**) ;
- Dépister les affections dermatologiques allergiques (DERE et autres allergies) ;
- Procéder à un diagnostic différentiel avec le vétérinaire.

7 >> Que faire si le cheval présente des signes de coliques de manière récurrente ?

Les coliques sont la manifestation d'une douleur abdominale. La majorité des coliques est de pronostic bénin. L'évaluation d'un cheval en coliques se fait selon des critères pré définis avec le vétérinaire traitant : manifestations de douleur (voir **mesure 7**), couleur des muqueuses, état d'hydratation, bruits digestifs et émissions de fèces, fréquence cardiaque...

Lorsque des coliques se produisent de manière récurrente sur un effectif, il est recommandé de revoir le rationnement des chevaux notamment les apports en fibres, le programme de vermifugation (gastérophilose), l'abreuvement, les facteurs anxio-gènes, l'intensité du travail demandé... Le vétérinaire et différents professionnels (nutritionniste...), peuvent être sollicités.

En cas de coliques récurrentes avec des signes évocateurs d'ulcères gastriques, il est conseillé de confirmer cette suspicion d'ulcères gastriques par des examens complémentaires.

8 >> Que faire si le cheval présente une pathologie récurrente ?

Lorsque qu'une pathologie comme des ulcères, des abcès de pieds, des lésions cutanées, des pododermatites... se produit de manière récurrente sur un effectif, il est recommandé de revoir les pratiques avec l'appui du vétérinaire et des professionnels concernés (maréchal-ferrant, nutritionniste...).

9 >> Que faire si le cheval présente des troubles comportementaux ou des stéréotypies ?

Voir [mesure 1](#), [mesure 2](#), [mesure 3](#), [mesure 4](#) et [mesure 5](#).

Pour des informations détaillées sur les stéréotypies, voir [fiche 2](#).

10 >> Que faire si le poulinage est difficile ?

Il est recommandé d'avoir anticipé cette éventualité par la mise en place, avec le vétérinaire, de mesures de prévention des accidents pour la jument, son poulain et le personnel soignant intervenant lors du poulinage, ainsi qu'une procédure à suivre en attendant sa venue.

11 >> Que faire si la pression parasitaire dans les prairies est trop élevée ?

Près de 90% des parasites du cheval se trouvent dans son environnement. Les mesures prises pour limiter la pression parasitaire du milieu extérieur au cheval auront donc plus d'impact que la vermifugation.

Plusieurs mesures simples peuvent être conseillées pour limiter la pression parasitaire dans les prairies :

- Adapter la vermifugation en fonction du taux d'excrétion des chevaux : la réalisation de sondages coproscopiques réguliers permet de déterminer le statut excréteur d'un cheval et de mettre en place un protocole de vermifugation raisonné en distinguant les chevaux excréteurs méritant d'être vermifugés des autres (voir « [ce qu'il faut savoir](#) »). Il est conseillé de faire ce diagnostic avec le vétérinaire. Il est également possible de procéder à une analyse de l'infestation des prairies ;
- Effectuer de préférence le changement de parcelle en décalage avec la vermifugation. Suite à une vermifugation, l'excrétion dure en moyenne 3 jours, délai à l'issue duquel un changement de pâture est possible ;
- Réserver les parcelles les plus saines aux populations les plus sensibles : poulains, jeunes chevaux et chevaux âgés ;
- Mettre en place, lorsque cela est possible, un pâturage mixte avec des ruminants (bovins, ovins...). En effet, la plupart des parasites étant spécifiques aux chevaux, leur ingestion par des ruminants arrête leur cycle de reproduction. Ils ne peuvent donc pas pondre d'œufs, ce qui diminue la contamination des prairies ;
- Privilégier une mise au repos des parcelles pour détruire les parasites, en alternant par exemple fauche et pâture. Les travaux d'entretien des prairies, effectués de manière raisonnée, permettent également de diminuer la pression parasitaire : hersage en période chaude et sèche plutôt qu'en période humide, utilisation de compost sain... ;
- Laisser les pâtures au repos pendant plus d'une semaine permet de les assainir, en particulier lorsque la densité à l'hectare est élevée.

↘ *La surveillance quotidienne de la santé du cheval*

Le **responsable** d'un ou plusieurs chevaux doit réaliser une **surveillance de leur santé et de leur bien-être**, adaptée en particulier à leurs conditions de vie et d'utilisation. Il s'assurera également du bon fonctionnement des installations et équipements.

L'évaluation de l'état général des animaux inclut les paramètres externes généraux, les paramètres comportementaux et les paramètres physiologiques (voir « **indicateurs** »).

Les changements comportementaux, posturaux, l'observation de signes inhabituels ou encore les comportements répétitifs sont généralement révélateurs de troubles de la santé et du bien-être. Leur détection doit conduire le responsable des chevaux à un examen plus approfondi, afin d'en identifier le/les facteurs déclenchants ou favorisants.

Des formations peuvent aider les responsables d'un ou plusieurs équidés à améliorer leurs pratiques d'observation et à tenir leurs connaissances à jour. Des informations et des alertes sanitaires sont également disponibles via différents réseaux, comme le RESPE, réseau d'épidémiosurveillance en pathologie équine.



Actif depuis 1999, le RESPE est le réseau d'épidémio-surveillance en pathologie équine. Il a pour mission de contribuer à la bonne santé des équidés en surveillant les maladies qui circulent sur le territoire français et à l'international, grâce à un réseau de vétérinaires sentinelles couvrant l'ensemble du territoire, à l'origine d'un travail de veille et d'alerte sanitaire. Par cette surveillance, le RESPE aide à limiter les risques sanitaires dans vos structures et vous accompagne en cas de besoin, ou si nécessaire.

↘ *L'importance de la prévention*

Le Bilan Sanitaire d'Élevage et les protocoles de soins

Le bilan sanitaire de l'élevage (BSE) est réalisé annuellement par le vétérinaire. Il établit au regard de critères qualitatifs et quantitatifs l'état sanitaire de référence de l'élevage en identifiant notamment les principales affections observées au cours de l'année précédente, dont certaines sont considérées comme prioritaires dans le cadre de l'amélioration de l'état sanitaire de l'élevage. Il permet ainsi d'évaluer l'évolution de ce dernier. Le BSE est indispensable pour que le vétérinaire traitant puisse établir un protocole de soins.

L'établissement de plans de prophylaxie et de soins préventifs aux chevaux, ou protocoles de soins, en concertation avec le vétérinaire, est essentiel à une bonne gestion sanitaire. Ces protocoles décrivent les modes d'administration des médicaments pouvant être délivrés sans examen clinique préalable dans le cadre de différentes pathologies listées sur le document. Ils doivent en particulier contenir des éléments relatifs à la vaccination, la gestion du parasitisme externe et interne, la gestion des coliques, les soins des pieds et des dents.

La vaccination

La vaccination contre le tétanos est fortement conseillée, le cheval étant un animal particulièrement sensible à l'infection à *Clostridium tetanii*. La contamination peut survenir lors de blessures mêmes superficielles. La vaccination doit être faite au moins tous les 2 à 3 ans selon les facteurs de risques individuels.

La réglementation rend obligatoire la vaccination contre la grippe équine (maladie réglementée) pour tous les chevaux participant à des rassemblements ou compétitions. La vaccination grippe équine est selon les cas obligatoire tous les ans voire tous les six mois : des protocoles spécifiques existent selon les règlements FEI, FFE et les différents codes des courses, il convient de les respecter.

La vaccination contre la rhinopneumonie est obligatoire pour les reproducteurs suivant les règlements des «Stud-Books» ou pour les chevaux de course selon les règlements sportifs. Elle est dans ce cas obligatoire tous les ans et conseillée tous les six mois. Il existe également un protocole spécifique pour les juments gestantes.

La vermifugation

Les parasites du cheval varient en fonction de son âge et de son mode de vie : strongles, cyathostomes ou petits strongles, gastérophiles, ascaris, ténias...

Les chevaux doivent être vermifugés de manière raisonnée afin d'éviter une infestation excessive responsable de l'apparition de maladies. La vermifugation n'a pas pour objectif d'éliminer tous les parasites présents dans l'organisme mais de limiter l'infestation afin de permettre à l'animal de développer sa propre immunité. La vermifugation non raisonnée favorise l'apparition de phénomènes de résistance chez les parasites.

La vermifugation se raisonne en fonction de l'âge du cheval, de son état physiologique, de son lieu de vie (extérieur ou intérieur) et de son niveau d'infestation parasitaire, s'il est connu.

Des coproscopies (analyse quantitative et qualitative des parasites présents dans les crottins) peuvent permettre d'optimiser le programme de vermifugation : les résultats de l'analyse coproscopique permettent de déterminer le statut parasitaire du cheval et donc s'il est nécessaire de le vermifuger ou non. Ainsi, si le cheval a moins de 200 œufs par gramme de crottins, il n'est pas indispensable de le traiter. Par contre si le résultat est supérieur il faudra vermifuger le cheval. L'analyse qualitative permet également de prendre une décision vis-à-vis de la vermifugation : certains vers ne doivent pas du tout être présents chez le cheval, aussi leur présence est un indicateur pour traiter.

La coproscopie a quelques limites qu'il faut garder à l'esprit :

- Les vers ne pondent pas d'œufs de manière continue. Une coproscopie réalisée à un instant donné peut donc être un faux négatif ;
- Une coproscopie exempte d'œuf de ténia ne permet pas de conclure à l'absence de ténias ;
- Les œufs d'oxyures ne se trouvent pas dans les crottins, la coproscopie ne permet donc pas de statuer sur leur présence ou absence.

La vermifugation doit être coordonnée avec la gestion des pâtures (voir [mesure 2](#)).

Les mesures de biosécurité

Le plan de biosécurité a pour objectif de réduire :

- L'introduction de maladies infectieuses : en régulant la circulation des hommes, des aliments, de l'eau et du matériel, l'introduction de nouveaux chevaux ou d'autres animaux, en établissant les process de désinfection, désinsectisation et dératisation ;
- La transmission de maladies entre les chevaux de l'exploitation : gestion des chevaux malades et des cadavres ;
- La transmission de maladies à d'autres exploitations.

Ces mesures permettent de réduire les risques de maladie et de pertes financières (soins et traitements, non utilisation des chevaux...). Il est recommandé d'élaborer le plan de biosécurité avec l'aide du vétérinaire sanitaire désigné sur le lieu de détention (*la [fiche 5](#) présente les obligations réglementaires sanitaires du détenteur*).

« Pas de pieds, pas de cheval ! »

Les pieds supportent le poids du corps du cheval, lui procurent appui, amortissement et propulsion. Leur structure très complexe leur permet de répondre à toutes ces sollicitations.

Les pieds du cheval correspondent à la partie terminale de chacun de ses membres. Ils sont formés de différents types de tissus, richement vascularisés et terminés par le sabot. Ce dernier, constitué de corne, protège le pied. La corne pousse de manière continue, de haut en bas. La forme du sabot varie d'un cheval à l'autre.

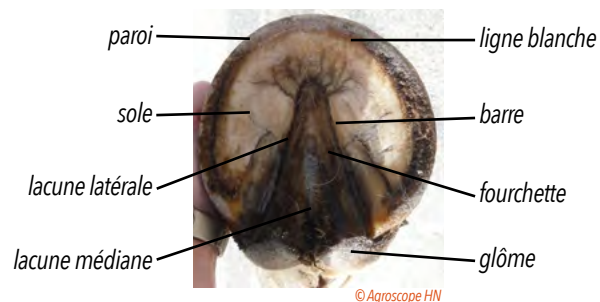
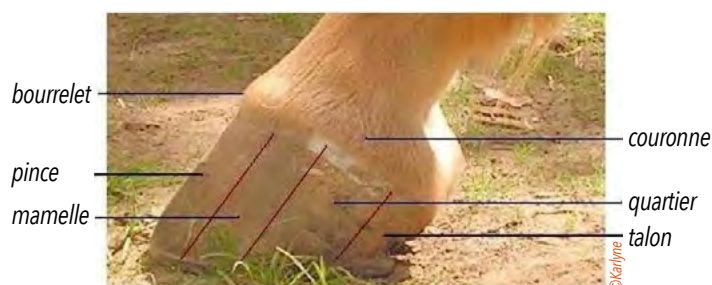
Les soins des pieds permettent de s'assurer de leur bon état, de l'absence de corps étrangers, de chaleur inhabituelle, de lésions ou de blessures.

La surveillance par le responsable et l'entretien des pieds par un professionnel doivent être réguliers et adaptés à l'âge, la race, l'état physiologique et l'utilisation du cheval. Une attention particulière doit être apportée aux vieux chevaux.



A l'état naturel, la pousse de la corne est compensée par l'usure induite par le sol. Lorsque le cheval est utilisé, l'usure de la corne peut être modifiée. Le parage et/ou la ferrure permettent de s'adapter, si besoin, aux différentes conditions d'utilisation des chevaux.

Le parage a pour but d'entretenir le sabot du cheval, en lui donnant sa forme et sa longueur optimale, en fonction de son utilisation et de ses prédispositions individuelles. Le ferrage permet de protéger le sabot du cheval par la pose de fers. Le maréchal-ferrant est le professionnel en charge du parage et du ferrage des chevaux.



Maréchaux-ferrants en train de parer les sabots de chevaux.

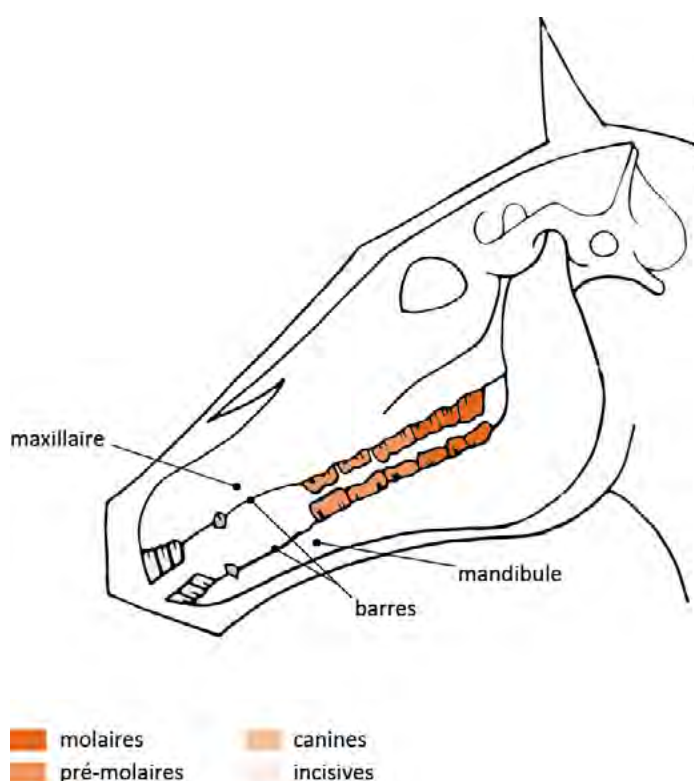
Les dents du cheval

Les juments ont 36 dents : 12 incisives, 12 pré-molaires, 12 molaires. Les chevaux mâles en ont 40 : ils possèdent en plus 4 canines. Les rares femelles possédant ces canines sont dites bréhaïgues.

Les chevaux peuvent également avoir des prémolaires surnuméraires appelées dents de loup pour la mâchoire supérieure et dents de cochon pour la mâchoire inférieure. Localisées au niveau des barres, elles provoquent des douleurs au contact du mors et nécessitent donc d'être extraites par un vétérinaire.

Les dents du cheval poussent en permanence. Cette croissance est compensée par l'usure avec la dent antagoniste lors de la mastication. Les incisives et les canines ont une pousse moins importante que les prémolaires et les molaires.

Les dents permettent au cheval de couper l'herbe et de mastiquer, broyer puis d'assimiler ses aliments. Il est donc essentiel de faire suivre régulièrement les dents des chevaux par un professionnel, vétérinaire ou dentiste équin pour l'entretien des tables dentaires. La fréquence du suivi est adaptée à l'âge, la race, l'état physiologique et l'utilisation du cheval. Une attention particulière doit être apportée aux jeunes poulains et aux vieux chevaux.



↘ La gestation

La gestation et le poulinage chez la jument

La jument adulte a une activité ovarienne cyclique saisonnière. La durée du cycle ovarien, très variable en fonction des juments et des saisons, est estimée à 21 jours en moyenne. La saison de reproduction naturelle, qui dépend de la photopériode, s'étend des mois de mars/avril au mois de septembre dans notre hémisphère.

Une fois la jument fécondée, la durée de gestation est de 340 jours environ (11 mois et 11 jours). Le diagnostic échographique de fécondation peut se faire précocement dès le 14^{ème} jour de gestation, avec confirmations à partir de 21 jours (nidation) et à 40 jours environ (activité cardiaque du fœtus).

À l'état naturel, la jument pouline préférentiellement la nuit et à la belle saison : plus de 90% des poulinages ont lieu la nuit. La jument pouline généralement couchée, rarement debout et le plus souvent en présentation antérieure : tête et sabots antérieurs en avant. La jument expulse assez rapidement le poulain puis les annexes (délivrance) dans les 6 heures maximum.



Poulinage et premier contact entre la jument et son poulain.

Il n'est pas possible à l'heure actuelle de déterminer avec précision le moment du poulinage. Des modifications du comportement de la jument et des signes physiologiques permettent de savoir que le poulinage va être imminent, cependant la jument peut retarder la mise-bas de plusieurs heures si elle est dérangée.

Lorsque la présentation, la position, la posture ou la durée du poulinage sont anormales, il faut faire intervenir le vétérinaire rapidement car le temps de survie du poulain est court. La mise en place d'un protocole d'intervention concerté avec le vétérinaire est indispensable.

L'utilisation des juments gestantes et suitées

Les juments gestantes peuvent être utilisées, en pratique sportive ou au travail, en respectant bien sûr leur condition physiologique et dans la limite de la réglementation existante pour les différentes utilisations : pratique sportive pour les juments gestantes interdite en trot, tolérée jusqu'à 4 mois en galop et en FEI, non définie en sports équestres FFE, jusqu'à 8 mois pour les équidés au travail selon le code terrestre de l'OIE.

En règle générale, il est recommandé de ne pas faire travailler de juments gestantes au-delà de 6 mois de gestation.

L'utilisation des juments suitées se fait également en respectant leur condition physiologique. Le code terrestre de l'OIE pour les équidés au travail interdit leur utilisation dans les 3 mois suivant le poulinage.

↘ *Le vieillissement génère l'apparition de maladies spécifiques (voir [mesure 8](#))*

La longévité des chevaux peut permettre l'expression de maladies spécifiques au vieillissement qui vont nécessiter une prise en charge particulière ainsi qu'une connaissance des signes de vieillissement physique et de dégénérescence cérébrale (sénescence, syndromes dépressifs...).

↘ *Le dopage est une atteinte au bien-être équin (voir [mesure 7](#) et [fiche 7](#))*

Le dopage, ou tout moyen visant à modifier artificiellement les capacités physiques ou psychologiques du cheval ou à masquer les problèmes de santé, est contraire au bien-être animal et à l'éthique de la relation homme-animal.

ET CHEZ LES ÂNES, BARDOTS, MULETS ?

↘ *La surveillance quotidienne de la santé de l'âne et du mulet*

Les ânes et les mulets ayant comme mécanisme de survie en tant proie de masquer les signes de douleur, il est important de reconnaître les légers changements susceptibles d'indiquer une maladie grave qui exige des soins immédiats (voir [mesure 7](#)). Comme chez les chevaux, la prévention joue un rôle essentiel pour réduire l'incidence de nombreuses atteintes. Elle passe par le contrôle parasitaire, les examens et les soins dentaires, les soins des pieds, la surveillance du poids et la vaccination (selon les protocoles équin standard, il n'existe pas de vaccins spécifiquement indiqués pour les ânes).

Les paramètres physiologiques de l'âne diffèrent de ceux des chevaux :

- Température : 36,5°C à 37,8°C ;
- Poulx : 36 à 52 battements/minute ;
- Respiration : de 12 à 28 respirations/minute, idéal autour de 20.

Chez les mulets, la grande diversité existante rend l'éventail des valeurs physiologiques considérées comme normales large. Il est recommandé de relever régulièrement ces valeurs pour disposer d'une valeur de référence.

↘ *Les soins des sabots et les affections de l'appareil locomoteur chez l'âne et le mulet*

Les sabots des ânes et des mulets sont très sensibles à l'humidité et à l'acide. Les sols humides et boueux les prédisposent souvent à une maladie grave du pied (voir [mesure 3](#)). Ils sont en conséquence facilement sujets à des infections bactériennes et fongiques entraînant pourriture de la fourchette et de la ligne blanche.

Les mulets et les ânes sont très vulnérables à la fourbure, toute suspicion de cette affection doit entraîner la consultation du vétérinaire.

La détection des boiteries est souvent difficile chez les ânes : ils trottent ou avancent rarement vite en main. Dans de nombreux cas, le seul moyen d'évaluer la démarche de l'animal est d'observer ses mouvements dans son milieu naturel. De plus, lorsqu'ils ressentent de la douleur, ils restent en général immobiles ou s'allongent ce qui peut retarder l'identification d'une boiterie.

↘ *Le ver pulmonaire chez l'âne et le mulet*

Les ânes et les mulets peuvent être infectés par les mêmes parasites que les chevaux, cependant il existe des différences en termes de dynamique des parasites et protocoles de traitement (absence de produits enthelminthiques autorisés pour les ânes). Ainsi, contrairement aux ânes, les chevaux ne sont pas des hôtes permissifs au cycle de vie complet du ver pulmonaire (*Dictyocaulus imfieldii*), mais ils développent des signes cliniques lors de l'infestation. À l'inverse, l'âne est permissif au cycle de vie complet du ver pulmonaire, mais il affiche rarement des signes cliniques flagrants. L'âne agit comme une source d'infestation pour les chevaux en cas de copâturage, il est donc conseillé d'isoler, de tester et de traiter, le cas échéant, les ânes et mulets avant de les mettre en pâture avec des chevaux.

↘ *L'hyperlipémie chez l'âne et le mulet*

Les ânes et les mulets sont particulièrement à risque d'hyperlipémie, dysfonctionnements se traduisant par un taux élevé de graisse dans le sang. Cette maladie peut progresser rapidement et souvent mettre en jeu le pronostic vital. Un diagnostic vétérinaire et un traitement précoces sont nécessaires pour optimiser l'issue de la prise en charge. Le risque peut être minimisé grâce à une prise en charge appropriée (régime alimentaire et soins préventifs réguliers).

Il est important d'identifier les circonstances qui exacerbent le risque d'hyperlipémie, comme la gestation et la lactation, et de s'assurer que les besoins alimentaires sont satisfaits pendant ces périodes. De même, lors du traitement d'un âne pour une affection quelconque qui risque d'être douloureuse ou d'altérer l'appétit, il faut envisager l'hyperlipémie secondaire. S'il est impossible d'éviter des situations stressantes (deuil par exemple, voir [mesure 5](#)), il faut surveiller d'autant plus l'appétit, toute perte d'appétit devant déclencher une intervention précoce du vétérinaire. Les ânes peuvent faire semblant de s'alimenter (voir [mesure 2](#)).

MESURE 7

PRÉVENIR OU SOULAGER LA DOULEUR



OBJECTIFS

- Observer le cheval pour identifier précocement la présence de signes de douleur.
- Identifier les situations pouvant générer de la douleur.
- Éviter les opérations et manipulations pouvant induire de la douleur. La recherche de solutions alternatives moins douloureuses doit être systématique.
- Prendre en charge systématiquement la douleur.

ITEMS POUR AUTO-ÉVALUER SES PRATIQUES

IDENTIFICATION DE LA DOULEUR

- *Lorsque je constate que mon cheval n'a pas son comportement habituel, je recherche en priorité des signes évocateurs d'une douleur*
- *Je sais reconnaître précocement les différents signes cliniques, les modifications de comportements et de postures qui peuvent être associées à une douleur, qu'elle soit aiguë ou chronique, locomotrice ou viscérale*
- *Si mon cheval refuse de façon répétée de réaliser un exercice habituel, je me pose la question d'une éventuelle douleur induite par cet exercice et je remet en cause mes pratiques*
- *Je prends conseil auprès de mon vétérinaire si mon cheval a soudainement des réactions que je ne comprends pas*

PRÉVENTION DE LA DOULEUR

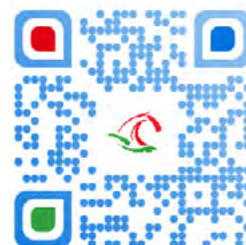
- *J'accorde à mon cheval une période de repos et/ou de convalescence suffisante avant de reprendre le travail*
- *Je m'interdis l'usage de tout moyen visant à masquer artificiellement la douleur, ainsi que toute pratique de dopage*
- *Je proscriis toute pratique induisant inutilement de la douleur (par exemple : thermocautérisation ou « feux », « abcès de fixation », sétons, castration aux casseaux...)*
- *J'indus systématiquement la prise en charge de la douleur dans ma pratique quotidienne*

PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

- *En présence de signes de douleur, je me réfère en premier lieu à un vétérinaire et je suis ses recommandations ainsi que ses prescriptions médicales*
- *Si nécessaire, je fais appel en complément à d'autres professionnels compétents (ostéopathes diplômés, techniciens dentaires équins, maréchaux-ferrants...)*
- *Pendant la période autour du poulinage (avant, pendant et après), je mets en œuvre toutes les mesures de prévention afin d'éviter un allongement de la durée de la mise-bas et/ou une douleur induite chez la jument ou chez le poulain*

Pour effectuer une auto-évaluation quantitative et suivre votre évolution, charger l'appli « bien-être équin » : flasher le QR code ou retrouver la sur les stores.

Retrouver plus de précisions dans « [comment utiliser ce guide ?](#) »



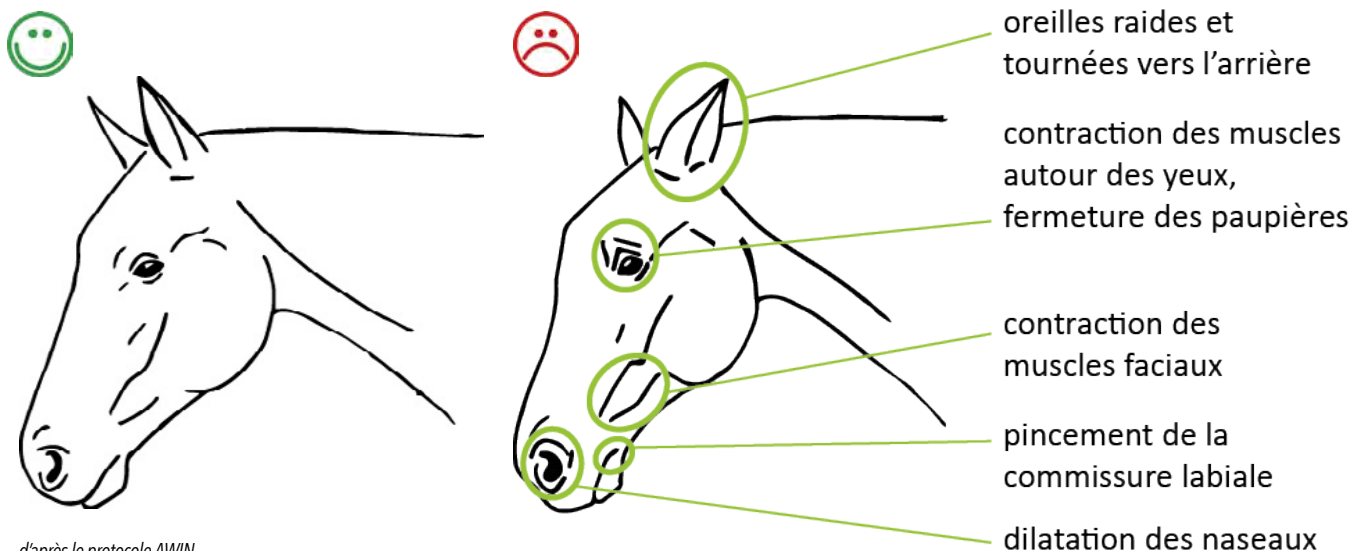
La plupart des signes de douleur sont peu spécifiques. Ils doivent être interprétés en lien avec le contexte dans lequel ils ont été identifiés.

1 > évaluer les modifications brutales ou durables du comportement du cheval au quotidien :

- évaluer la modification de la prise de nourriture, particulièrement de la quantité de fourrage ingérée, et d'eau consommée au quotidien ;
- évaluer l'**absence/présence** de postures antalgiques : attitude qui consiste à prendre une position qui soulage la douleur, comme la position campée, le transfert d'appui d'un membre sur l'autre, la protection d'un membre... ;
- évaluer l'**absence/présence** de signes d'altération du comportement : immobilité, port de tête bas, isolement, refus de se lever, réticence à bouger, refus de s'alimenter, temps couché plus important que la normale... ;
- évaluer l'**absence/présence** de signes de nervosité, d'agitation ou d'anxiété : cheval qui gratte le sol, tape du pied, agite la tête, un ou plusieurs de ses membres... ;
- évaluer l'**absence/présence** de signes d'agressivité : envers les congénères, les humains, les objets, soi-même, son propre poulain... ;
- évaluer l'**absence/présence** de troubles du comportement : stéréotypies, syndrome de rétivité... ;

Pour des informations détaillées sur les stéréotypies, voir [fiche 2](#).

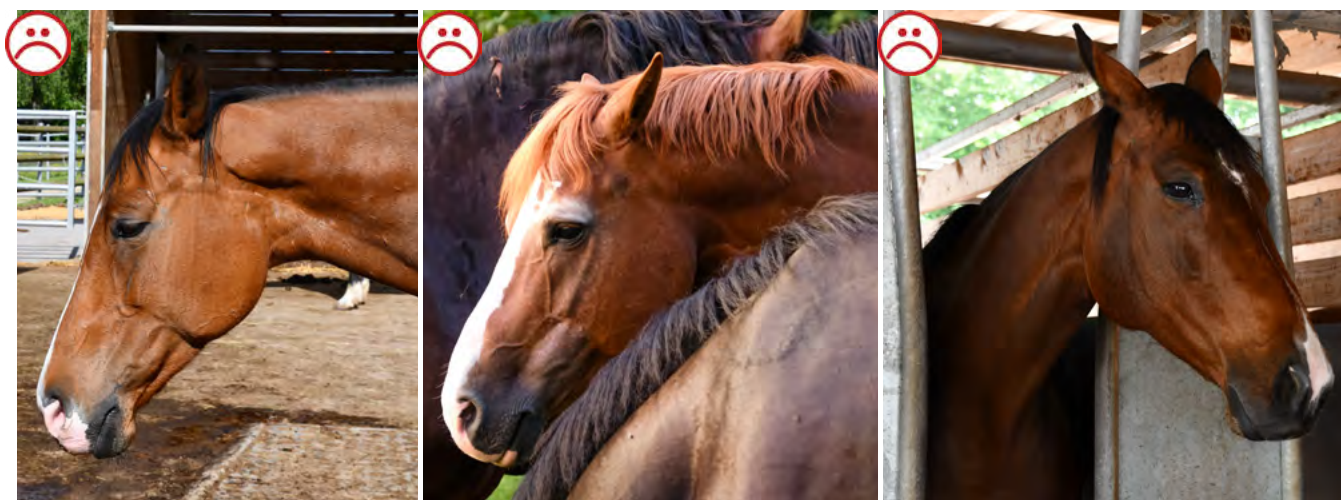
- évaluer l'**absence/présence** de mimiques et/ou grimaces faciales signaux de douleur : oreilles raides et orientées vers l'arrière, fermeture des paupières, contraction des muscles faciaux, pincement de la commissure labiale, dilatation des naseaux.



d'après le protocole AWIN

Cheval sans signe facial de douleur.

Cheval présentant l'ensemble des signes faciaux de douleur connus par les scientifiques.



Chevaux présentant l'ensemble des signes faciaux de douleur connus par les scientifiques : dilatation des naseaux, pincement de la commissure labiale, contraction des muscles faciaux, contraction des muscles autour des yeux et fermeture des paupières, oreilles raides et tournées vers l'arrière.



© zorfeberia.net



© S. Delaire - CISCO



© S. Delaire - CISCO

Port de tête bas et posture stoïque.

Cheval anxieux et agité.



© VB

Postures antalgiques : cheval campé (en haut), suppression d'appui sur l'antérieur gauche (en bas).



© VB

Agressivité vis à vis d'un congénère.



© VB

Agressivité vis à vis d'un congénère.



© VB

Agressivité vis à vis d'un congénère.

2 > évaluer l'absence/présence de signes de douleurs viscérales :

- douleurs abdominales : posture campée, vocalisations et/ou gémissements, cheval qui se roule, se tape le ventre avec les membres, se regarde les flancs... ;
- douleurs thoraciques : difficulté respiratoire, posture de soulagement, bruits respiratoires audibles...



© www.animogre.com



© www.soncheval.fr



© www.animogre.com

En haut : posture campée, en bas : cheval qui se tape le ventre.

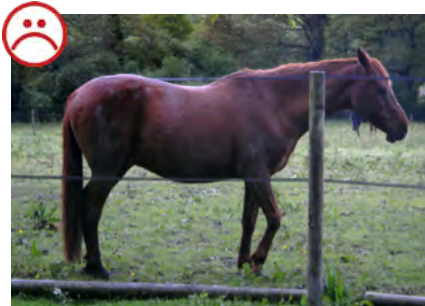


© N. Gauthier - CISCO

En haut : cheval qui se tape les flancs, en bas : cheval qui se roule.

3 > évaluer l'absence/présence de signes de douleurs musculo-squelettiques :

- posture antalgique : antérieur porté en avant... ;
- transfert d'appui répété d'un membre à l'autre ;
- postures témoignant d'une répartition anormale du poids du corps : posture campée ;
- suppression d'appui, allures anormales, réticence à se déplacer, boiteries (voir [mesure 6](#)).



Suppression d'appui.



Posture de fourbure.



Posture de soulagement fracture cervicale.

4 > évaluer la modification des paramètres physiologiques : en particulier fréquence cardiaque et respiratoire (voir [mesure 6](#)).

5 > évaluer tout signe d'altération de l'état de santé (voir [mesure 2](#) et [mesure 6](#)).

- **Prévention :**
 - > Sensibilisation du détenteur et des personnes en contact avec les chevaux à la détection précoce des signes de douleur ;
 - > Environnement adapté : lieu de vie sécurisé et adapté, gestion de l'alimentation et de l'abreuvement, gestion des groupes, entretien régulier des chevaux, suivi sanitaire... (voir toutes les autres mesures) ;
 - > Gestion des phases de transition : changement de milieu, de composition de groupe (voir [mesure 5](#)), de nourriture... ;
 - > Gestion spécifique des reproducteurs, en lien avec le vétérinaire (voir [mesure 6](#)) ;
 - > Élaboration d'un protocole d'évaluation et de prise en charge de la douleur avec l'appui du vétérinaire ;

- Lors de **l'apprentissage** du cheval (voir [mesure 1](#)) :
 - > Adéquation de l'apprentissage avec :
 - >> l'utilisateur : capacité, formation, expérience ;
 - >> le cheval : âge, état physiologique, niveau d'effort demandé, durée et intensité de l'apprentissage ;
 - >> le stade de gestation pour les juments (voir [mesure 6](#)) ;

La [fiche 1](#) apporte des informations détaillées sur les techniques de l'apprentissage.

- **Reproduction** : manipulation des reproducteurs (étalons et juments) selon des pratiques sécurisées et adaptées, formation des opérateurs, équipements adaptés (matériel et contention).

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE SI ?...

En préambule : il est important de rappeler que dans les situations potentiellement génératrices de douleur pour le cheval, il faut toujours se placer dans des conditions de sécurité appropriées autant pour l'homme que pour l'animal.

1 >> Que faire en général si le cheval produit un comportement symptomatique de la douleur (voir « indicateurs »)?

Si le cheval manifeste un ou plusieurs signes de douleur aiguë ou de douleur chronique (voir « ce qu'il faut savoir »), il est recommandé de :

- Mettre en place des mesures de soulagement, en suivant les recommandations du vétérinaire, inclues le cas échéant dans les protocoles de soin du BSE (voir [mesure 6](#));
- Cas particulier de la douleur liée aux plaies cutanées : en apprécier l'importance en ayant à l'esprit que la douleur n'est pas proportionnelle à la taille de la plaie (voir [mesure 6](#));
- Interrompre l'activité et mettre le cheval au repos le temps nécessaire à sa guérison ;
- Analyser l'environnement et les conditions d'utilisation du cheval pour identifier les sources potentielles de douleur (voir l'ensemble des autres mesures et fiches);
- Adapter ou modifier l'environnement et/ou l'utilisation du cheval pour éviter toute nouvelle manifestation de la douleur.

2 >> Que faire en particulier si le cheval manifeste des signes de douleurs abdominales ?

Dans la plupart des cas, il s'agit de coliques (voir [mesure 6](#)).

Il est conseillé :

- D'évaluer sans attendre les paramètres physiques, comportementaux et biologiques du cheval : fréquence cardiaque, couleur des muqueuses, bruits de transit intestinal, état d'hydratation... (voir [mesure 2](#) et [mesure 6](#));
- D'informer rapidement le vétérinaire afin de savoir comment agir : faire marcher le cheval, l'abreuver, le mettre à la diète, le cas échéant, lui administrer les traitements prévus par le protocole de soins préalablement établi, téléconsulter ou consulter le vétérinaire sur place ou en clinique...

3 >> Que faire si le cheval manifeste en particulier des signes de douleurs musculo-squelettiques (postures de soulagement, suppression d'appui, boiteries, dorsalgie, immobilité...)?

Il est recommandé de :

- Vérifier en premier lieu l'état des pieds du cheval pour s'assurer de l'absence de pathologie pouvant générer de la douleur, notamment les corps étrangers (communément appelés « clou de rue ») et les abcès de pieds (voir [mesure 6](#));
- Mettre en œuvre les mesures adaptées : immobilisation du cheval ou du membre atteint, bandages et pansements, administration des traitements selon le protocole de soins préalablement établi, mise au repos du cheval ;
- Consulter le vétérinaire dans un délai court.

Certaines mesures de prévention doivent exister :

- Adapter l'utilisation du cheval à ses capacités (voir [mesure 1](#));
- Vérifier l'état des pieds, leur parage, le cas échéant l'état de la ferrure ;
- Vérifier que les sols sont adaptés à l'utilisation qui est faite du cheval selon son activité ;
- Vérifier l'adéquation entre la ration alimentaire et l'activité du cheval...

La [fiche 7](#) donne des informations relatives sur l'utilisation.

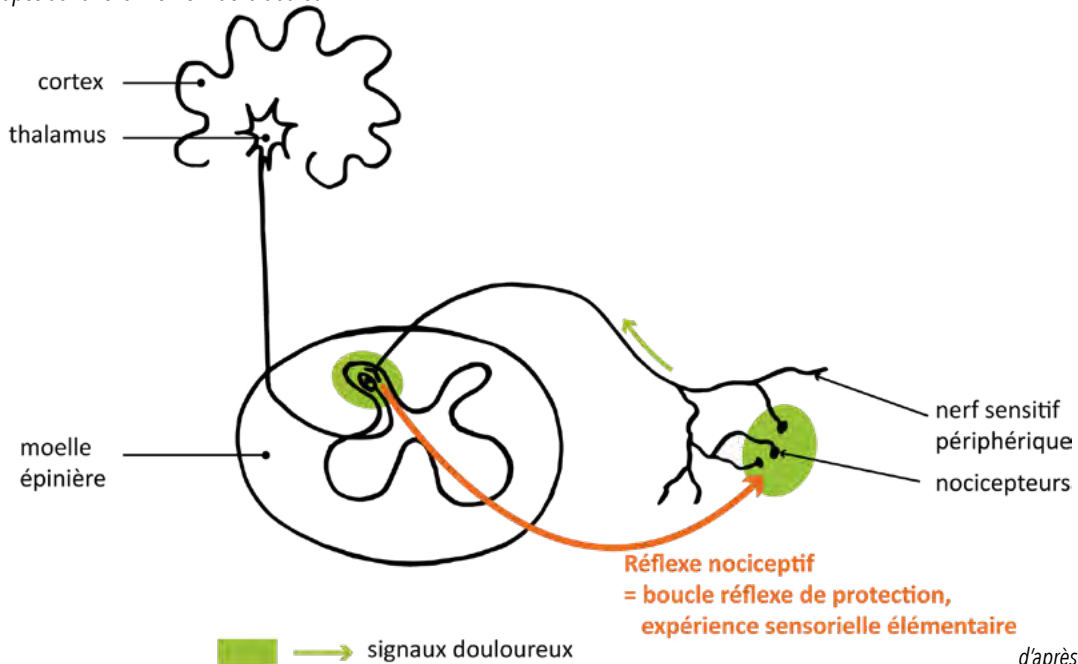
Qu'est ce que la douleur ?

La douleur animale est décrite comme une « *expérience sensorielle et émotionnelle représentée par la 'conscience' que l'animal a de la rupture ou de la menace de rupture de l'intégrité de ses tissus, et qui est à l'origine d'une réaction physiologique et comportementale visant à minimiser cette atteinte ou à se soustraire à la menace qu'elle constitue et à favoriser la guérison* ». La douleur est un phénomène physiologique, un système d'alerte de l'organisme qui lui permet d'éviter et/ou de limiter tout phénomène néfaste ou vulnérant.

La douleur est difficilement quantifiable. Ses signes généraux sont à la fois physiologiques et comportementaux. Ils ne sont pas forcément évidents à identifier, et ils dépendent de l'intensité de la douleur et/ou de sa durée.

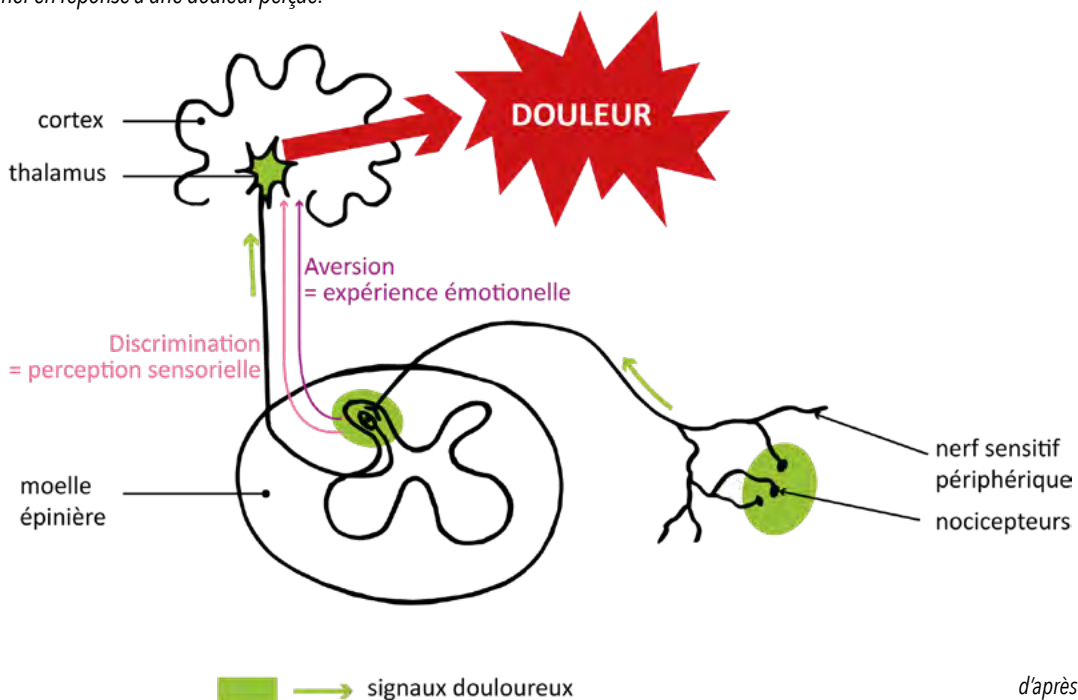
L'expression de la douleur est variable d'un individu à un autre (variation du seuil d'expression de la douleur) et selon les espèces et les races (chevaux de sang versus ânes et chevaux de trait par exemple). Une douleur prolongée d'intensité modérée peut également se manifester par une baisse de performance.

Les 2 grandes étapes du fonctionnement de la douleur



d'après Jacques Servièrè

1/ boucle réflexe de la nociception déclenchant le réflexe nociceptif de protection en réponse au signal douloureux. Par exemple, cela peut être le coup de pied que le cheval va donner en réponse à une douleur perçue.



d'après Jacques Servièrè

2/ la réaction émotionnelle au signal douloureux : l'information monte au cerveau, qui ressent de la douleur et permet d'avoir une réaction comportementale adaptée.

Il convient de distinguer la douleur aiguë et la douleur chronique :

- La douleur aiguë est une expérience sensorielle aversive qui engendre une réaction motrice immédiate d'évitement : fuite, immobilisation ou agression. Elle peut, si elle est répétée, entraîner une modification durable du comportement de l'individu.
- La douleur chronique a un effet délétère, avec des répercussions sur l'état général, le comportement et les défenses immunitaires du cheval. Elle va induire une altération de l'ensemble du comportement du cheval : comportements alimentaire, social, exploratoire... Elle peut entraîner secondairement des phénomènes d'hypersensibilité et d'hyperalgie.



Cheval souffrant de douleur aiguë (colique).



Cheval souffrant de douleurs chroniques.

Une douleur aiguë va se transformer en douleur chronique si elle perdure.

Chez les chevaux, prédominent les douleurs viscérales abdominales et les douleurs de l'appareil locomoteur (voir « [indicateurs](#) » et « [concrètement que faire si](#) »).

↘ Le principe des 3S

Suite aux Rencontres Animal & Société de 2008, une expertise scientifique collective sur la douleur chez les animaux de ferme a été conduite par l'INRA, en partenariat avec des écoles vétérinaires, l'Assistance publique- Hôpitaux de Paris, le Collège de France et le CNRS. Ces travaux pluridisciplinaires, ont permis de clarifier le concept et les méthodes d'analyse utilisés pour appréhender la douleur chez l'animal de rente.

Par analogie au concept éthique des « 3R » (Réduire, Raffiner, Remplacer) qui s'est progressivement imposé depuis les années 50 dans le domaine de l'expérimentation animale, l'expertise collective a notamment proposé de formuler la stratégie des « 3S » quand il s'agit d'appréhender les pratiques susceptibles de générer des douleurs chez les animaux :

- **Supprimer la cause de la douleur, c'est à dire la pratique en question,**
- **Substituer à une procédure douloureuse une intervention qui l'est moins,**
- **Soulager la douleur par des moyens thérapeutiques.**

En pratique, les possibilités de soulagement de la douleur doivent être mises en œuvre dès lors qu'il n'est pas possible de faire autrement.

↘ Les actes chirurgicaux chez le cheval : castration, sutures...

Toutes chirurgies, et notamment les chirurgies de convenance telles que la castration, doivent être réalisées sous anesthésie locale, loco-régionale et/ou générale sous la responsabilité d'un vétérinaire, conformément à la loi. La prise en charge de la douleur et les moyens mis en œuvre (antalgiques) font partie intégrante de la responsabilité du vétérinaire praticien.

Le choix entre les différentes techniques chirurgicales de castration doit se faire en fonction de la balance avantages/inconvénients pour le cheval. Il doit faire l'objet d'un consentement éclairé entre le propriétaire ou son représentant et le vétérinaire. La technique de castration par casseaux ne permettant pas une prise en charge correcte de la douleur avant et après l'intervention, son utilisation est à proscrire.

↘ La lutte contre le dopage

Le dopage consiste à administrer des substances ou à utiliser des procédés dans le but de modifier les performances des chevaux lors des compétitions. Il est contraire au respect du bien-être animal.



Toute technique visant immédiatement ou à terme, à masquer artificiellement la douleur est contraire au bien-être animal. Il s'agit notamment des névrectomies chirurgicales, et des feux. Ces pratiques peuvent avoir des conséquences dramatiques pour le cheval : lésions secondaires, fractures de fatigue... Elles sont désormais interdites dans la plupart des codes sportifs.

De la même manière, toute technique visant à augmenter la sensibilité cutanée du cheval afin d'obtenir une augmentation de ses performances est contraire au bien-être animal. Sont particulièrement concernées toutes techniques de sensibilisation des membres par des procédés physiques ou chimiques.

Dans la lutte contre le dopage, Le code des courses au trot, le code des courses au galop et la FEI distinguent deux catégories de substances :

- Les substances prohibées de catégorie II¹ : elles ne peuvent en aucun cas être administrées à un cheval de course ou de compétition. Il s'agit par exemple des anabolisants, des substances agissant sur l'érythropoïèse (c'est à dire la synthèse des globules rouges), des facteurs de croissance... Leur détection dans un contrôle donnera systématiquement lieu à des sanctions pouvant être très lourdes.
- Les substances prohibées de catégorie I² : il s'agit des substances à but thérapeutique, leur administration aux chevaux de course ou de compétition est autorisée dans le cadre d'un traitement prescrit par un vétérinaire, justifié par l'état de santé du cheval. Ces substances ne peuvent toutefois pas être présentes dans l'organisme d'un cheval dès lors qu'il participe à une course ou une compétition.

Pour les animaux prenant part à des manifestations sportives, les substances interdites pour les chevaux ne sont pas les mêmes au niveau national et international.

Tout traitement administré à un cheval en période de compétition/course ou à l'entraînement, doit être fondé sur un diagnostic spécifique, administré dans le cadre d'une relation détenteur/vétérinaire effective et transparente, dans l'intérêt de la santé et du bien-être du cheval et non dans un objectif de performance à tout prix. L'utilisation de procédés ou de traitements médicaux visant à masquer les effets délétères ou les signes de blessures pour permettre la poursuite de l'entraînement ou la participation à des compétitions est à proscrire.

¹ Banned substances règlement FEI, substances prohibées de catégorie II code des courses au trot et code des courses au galop

² Prohibited substances règlement FEI, substances prohibées de catégorie I code des courses au trot et code des courses au galop

ET CHEZ LES ÂNES, BARDOTS, MULETS ?

↳ Les signes de la douleur chez l'âne et le mulet

Les ânes et les mulets ayant comme mécanisme de survie en tant que proie de masquer les signes de douleur (on parle d'animal stoïque), l'identification de cette dernière est difficile et certaines maladies, douleurs et affections graves échappent parfois au diagnostic.

Il est crucial de comprendre le comportement de l'âne pour reconnaître les légers changements susceptibles d'indiquer une maladie grave qui exige des soins immédiats. C'est l'absence de comportements normaux qui constituent un indicateur de souffrance ou de détresse de l'animal. Un âne anormalement calme ou déprimé, affichant des signes d'isolement social (absence de toilettage, auto-isolement), de retrait, d'apathie, d'anxiété ou d'agression anormale avec des postures inhabituelles (oreilles baissées, à l'horizontal ou vers l'arrière, tête et cou baissés parfois sous le garrot), une réticence à se déplacer, une alimentation simulée ou une inappétence doit être considéré comme une urgence vétérinaire.

Les comportements liés à la douleur connus et documentés peuvent ainsi être divisés en comportements généraux (voir ci-dessus) et en comportements spécifiques à un appareil ou un système, souvent moins visibles que chez le cheval :

- il est fréquent que les ânes et mulets s'allongent d'avantage et soient réticents à se déplacer en cas de boiterie (voir [mesure 6](#)),
- en cas de douleur abdominale, ils ont davantage tendance à afficher une inappétence et à rester allongés, plutôt qu'à se rouler et se frapper l'abdomen.

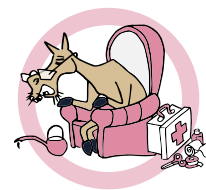
Une échelle de détection de la douleur à l'aide des mimiques/grimaces faciales est aussi disponible pour les ânes et mulets.

Expressions faciales détendues	Expressions faciales associées à la peur ou au stress
Naseaux ouverts et détendus 	Naseaux fermés et serrés 
Museau détendu, sans rides 	Tension autour de la bouche entraînant des rides autour des naseaux et des lèvres 
Naseaux détendus, de formes symétriques 	Naseaux asymétriques du fait d'une tension faciale sur le côté droit, provoquant un étirement du naseau vers l'avant 
Yeux ouverts, museau détendu 	Yeux semi-fermés et museau tendu 
Sclère non visible (attention cependant, chez certains ânes, la configuration de l'œil explique la sclère apparente) 	Fente palpébrale élargie, sclère visible 

Différentes expressions faciales d'un âne détendu et chez ce même âne affichant des signes de peur, de stress ou d'anxiété, source The Donkey Sanctuary

MESURE 8

CONTINUER D'APPORTER LES SOINS NÉCESSAIRES AU CHEVAL POUR SON BIEN-ÊTRE ET SA SANTÉ APRÈS LA FIN DE SA CARRIÈRE ET JUSQU'À SA MORT, LUI ASSURER UNE FIN DE VIE DANS DES CONDITIONS ÉTHIQUES



OBJECTIFS

- Assurer des soins adaptés à chaque individu pendant sa période de vieillesse, en procédant à des suivis réguliers de sa santé et en adaptant son environnement aux particularités inhérentes à son âge et à son état de santé.
- Apporter les thérapies nécessaires lors des accidents ou des maladies spécifiques des chevaux séniors, en conformité avec les données actualisées de la science.
- S'efforcer de maintenir le cheval dans des conditions de fin de vie éthiques, épargnant autant que possible toute douleur physique ou mentale induite.
- Assurer une fin de vie des animaux dans des conditions conformes à l'éthique et si l'animal ne peut être guéri ou maintenu dans un état acceptable, œuvrer à son euthanasie ou à sa mise à mort sans souffrance.

En préambule, il est nécessaire de rappeler que la notion de « fin de vie » pour un cheval doit distinguer deux cas de figure :

- *La fin de carrière, ou retraite, période débutant à la fin de toute activité physique ou sportive et ayant pour objectif de prévenir autant que possible toute évolution délétère ou douloureuse liée au vieillissement physiologique ou aux maladies du vieillissement chez les chevaux séniors ;*
- *La fin de vie sensu-stricto, définie, comme pour l'être humain, par les derniers moments de vie d'un animal arrivant en phase avancée ou terminale d'une affection/maladie grave ou incurable et ayant pour objectif de lui assurer une mort décente.*

ITEMS POUR AUTO-ÉVALUER SES PRATIQUES

CHEVAL SÉNIOR

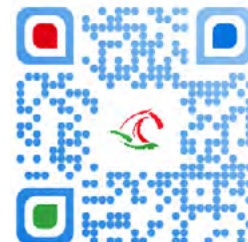
- *Je fais régulièrement un bilan de santé de mon cheval sénior avec l'avis de mon vétérinaire*
- *J'applique les soins spécifiques adaptés à l'âge et à l'état physiologique de l'animal : je continue à faire entretenir les sabots de mon cheval sénior régulièrement, je fais vérifier sa dentition régulièrement, a minima tous les ans, et j'adapte son alimentation à ses besoins et à ses capacités de mastication, je continue à le vermifuger et à le vacciner, en tenant compte de l'altération de ses défenses immunitaires dans le contexte épidémiologique*
- *Je surveille l'état corporel de mon cheval sénior et prends un avis vétérinaire en cas d'amaigrissement*
- *J'adapte l'environnement de mon cheval sénior à ses besoins, afin de lui offrir des conditions optimales pour le maintien de sa santé*

FIN DE VIE

- *J'ai anticipé la mise en place d'un protocole de prise en charge et la conduite à tenir en cas d'aggravation brutale de l'état de santé de mon cheval senior*
- *Je fais le choix de l'euthanasie si mon cheval est en état de souffrance avérée et ne peut être efficacement et durablement soulagé*
- *Je privilégie l'abattage à l'abandon, sous réserve que mon équidé y soit éligible, conformément à la réglementation*
- *Je respecte la réglementation sur la fin de vie : obligations en matière d'équarrissage, démarches à effectuer à la suite de la mort de mon cheval*

Pour effectuer une auto-évaluation quantitative et suivre votre évolution, chargez l'appli « bien-être équin » : flasher le QR code ou retrouver la sur les stores.

Retrouver plus de précisions dans « [comment utiliser ce guide ?](#) »



CHEVAL SÉNIOR

1 > évaluer l'état corporel du cheval (voir [mesure 2](#)), en tenant compte des particularités du cheval sénior : jusqu'à un âge avancé (25 à 30 ans), une dégradation de la NEC peut être un signe de maladie et/ou de difficulté de prise alimentaire. Au-delà, l'amaigrissement ou la fonte musculaire au niveau de la ligne du dos et de l'arrière-main peut amener à des notes d'état corporel qui sont des signes compatibles avec le vieillissement et pas obligatoirement des signes de malnutrition.

2 > évaluer la manière dont le cheval s'alimente :

- **absence/présence** de difficultés de prise alimentaire, d'augmentation de la durée de prise alimentaire, de régurgitations... ;
- **absence/présence** d'aliments non mâchés et/ou non digérés dans les crottins.

3 > évaluer l'**absence/présence** de coliques récurrentes (voir [mesure 6](#)).

4 > évaluer l'état du pelage : **absence/présence** d'un pelage de mauvaise qualité (retard de mue lors d'hirsutisme, pelage terne et non brillant... voir [mesure 6](#) pour caractériser l'état du pelage).

5 > évaluer la qualité des déplacements du cheval :

- **absence/présence** d'altération de la locomotion : boiteries, raideurs, fourbure, engorgements...
- **absence/présence** d'affections ostéo-articulaires notamment d'affections dégénératives.

Voir [mesure 6](#) pour caractériser les différentes affections locomotrices.

6 > évaluer la **absence/présence** de difficultés respiratoires récurrentes (voir [mesure 6](#)).

7 > évaluer toute modification du comportement, qu'elle soit brutale ou progressive, ponctuelle ou durable : diminution de la quantité d'interactions sociales avec les congénères (isolement social, voir [mesure 5](#)) ou avec l'homme (refus de contact), altération de la qualité des interactions sociales avec les congénères (voir [mesure 5](#)) ou l'homme (agressivité), désintérêt pour l'environnement (apathie), augmentation du temps de sommeil (inactivité), diminution du comportement exploratoire et de la motricité (immobilité), diminution du temps de prise alimentaire...

8 > évaluer l'**absence/présence** de maladies fréquentes / importantes chez les chevaux séniors : affections cardiaques, affections cutanées, affections de l'appareil urinaire (douleur lors de la miction, incontinence...) ou de l'appareil génital, affections tumorales (présence de nodules)...

Cette évaluation doit se faire par un diagnostic vétérinaire.

FIN DE VIE

1 > en cas d'accident grave et/ou de maladie incurable sur un cheval, évaluer en premier lieu l'intensité de la douleur induite (voir [mesure 7](#)) et consulter son vétérinaire dans les plus brefs délais.

2 > anticiper la fin de vie : **présence/absence** d'un protocole de prise en charge et de conduites à tenir en fonction de la gravité de la situation.

CHEVAL SÉNIOR

- Observation adaptée du cheval pour repérer tout changement de **comportement** ou comportement anormal du cheval sénior et alerter le vétérinaire. Les changements de comportement sont souvent des signes d'appel, notamment la disparition de comportements normaux (exploration du milieu, interactions sociales - voir **mesure 5...**) ou l'apparition de comportements anormaux (stéréotypies, anhédonie, abattement, agressivité...);
*La **fiche 2** apporte des informations détaillées sur les stéréotypies.*
- Adaptation du **lieu de vie** :
 - > Prise en compte des difficultés de déplacement du cheval sénior pour limiter ses déplacements entre les différentes ressources (abris, point d'eau, râtelier, zone de couchage...);
 - > Choix raisonné des congénères pour permettre au cheval sénior d'accéder aux différentes ressources (eau, alimentation, aire de repos, aire abritée...) et d'avoir des interactions sociales positives;
 - > Environnement adapté (confort de la litière, qualité de l'air...);
- Adaptation du **suivi médical** : plus fréquent et plus attentionné de la part du détenteur, suivant les préconisations du vétérinaire : parasitisme, dents, pieds, yeux, vaccination, embonpoint ou maigreur.

FIN DE VIE

- En cas de **mort naturelle** :
 - > Mise en place d'un protocole de gestion des animaux trouvés morts;
 - > Connaissance des possibilités de gestion du corps et de leur réglementation : équarrissage ou incinération.
- En cas d'**euthanasie** :
 - > Mise en place d'un protocole d'accompagnement de la fin de vie par l'euthanasie : qualité de l'intervention (rapidité, organisation) pour des chevaux atteints de maladies graves qui ne peuvent être guéris, ou sur lesquels les traitements ne sont pas efficaces ou économiquement supportables, ou qui ne peuvent être transportés (voir guide de non transportabilité);
 - > Protocole vétérinaire, afin de choisir la méthode la plus rapide et la moins traumatisante pour le cheval;
 - > Connaissance des possibilités de gestion du corps et de leur réglementation : équarrissage ou incinération.
- En cas d'**abattage** :
 - > Transportabilité du cheval (voir guide de non transportabilité);
 - > Moyen de transport approprié ou agréé (voir guides de transport);
 - > Acheminement vers un abattoir agréé pour les chevaux (voir guide des bonnes pratiques en abattoir).

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE SI ?...

Il est nécessaire de rappeler que l'évaluation de la douleur du cheval est un préalable indispensable à toute décision concernant les chevaux séniors ou en fin de vie. L'expression de la douleur est différente entre chevaux et ânes (voir [mesure 7](#)).

CHEVAL SÉNIOR

1 >> Comment agir s'achant que le cheval séniors présente une plus grande sensibilité aux affections et aux maladies ?

Il est recommandé :

- D'être vigilant sur le maintien des soins de vaccination, de vermifugation et d'avoir un suivi vétérinaire régulier de l'animal, adapté à son statut de cheval séniors et au contexte épidémiologique ;
- D'accentuer la surveillance afin de pouvoir détecter les signes d'appels des maladies associées à la vieillesse ou à la plus grande susceptibilité aux infections du cheval âgé potentiellement immuno-déprimé.

Les maladies graves incurables qui portent une atteinte sévère à la qualité de la vie d'un cheval sont (liste non exhaustive): les maladies dégénératives notamment ostéo-articulaires (arthrose), les maladies organiques, altérant notamment la fonction digestive (syndrome amaigrissement et diarrhée chronique) ou la fonction respiratoire (asthme équin au stade lésionnel), les tumeurs et cancers (mélanomes, lymphomes digestifs...), les maladies endocrinologiques (Cushing et SME), les maladies neurodégénératives débilitantes (ataxie), les affections chroniques cardiaques, dermatologiques, rénales...

FIN DE VIE

1 >> Que faire si le cheval séniors ne peut plus s'alimenter, s'abreuver et se déplacer ou si le cheval ne peut être ni guéri, ni déplacé : accident grave, maladie incurable ?

Le cheval devra être euthanasié rapidement par un vétérinaire, dans le respect des bonnes pratiques de la médecine vétérinaire. Pour mémoire, l'euthanasie animale en France est un acte exclusivement réservé aux vétérinaires (voir « [ce qu'il faut savoir](#) »). Une fois l'euthanasie pratiquée, il est ensuite obligatoire de faire appel aux services d'équarrissage ou d'incinération. L'enfouissement sauvage est interdit.

2 >> Que faire si je souhaite faire abattre mon cheval ?

Il est indispensable de vérifier son statut vis-à-vis de la consommation humaine. En fonction des médicaments qui lui ont été administrés, il sera soit abattu après un délai prévu par la réglementation, soit écarté de la chaîne alimentaire. Il faut également s'assurer que la case « exclusion de la consommation humaine » n'a pas été cochée sur le feuillet « traitements médicamenteux » de son livret signalétique.

Tout cheval identifié, en bonne santé, quel que soit son âge, peut être orienté vers la chaîne alimentaire.

Les chevaux dont le feuillet « traitement médicamenteux » n'est pas existant sont automatiquement exclus de la consommation humaine. Pour le cas particulier des duplicatas, se reporter à la réglementation.

Il est également indispensable de s'assurer de la transportabilité du cheval, des conditions de son transport, de l'existence d'un agrément de l'abattoir pour les chevaux.

3 >> Que faire si je possède un cheval dont la case « exclusion de la consommation humaine » du document d'identification est cochée sur le feuillet « traitement médicamenteux », ou s'il ne possède pas un tel feuillet ?

Il n'est pas possible de réintégrer ce cheval dans la filière bouchère. Cette exclusion définitive oblige à laisser l'animal mourir de mort naturelle, en accompagnant au maximum sa fin de vie, ou à faire procéder à son euthanasie si son état le nécessite. Il est ensuite obligatoire de faire appel aux services d'équarrissage ou d'incinération.

↘ *La propriété d'un cheval est un engagement sur le long terme, qu'il est nécessaire de mesurer lors de son acquisition*

Les chevaux sont des animaux qui vivent longtemps et ont des besoins particuliers. Quelle que soit sa carrière, il est usuel que le cheval vive plus longtemps que la durée de sa performance et/ou de ses capacités reproductrices d'une à deux voire trois dizaines d'années.

Il existe plusieurs façons d'envisager l'âge et le vieillissement chez le cheval :

- L'âge physiologique : il correspond au fonctionnement biologique de l'organisme. Il est estimé que le fonctionnement de l'organisme commence à décliner aux alentours de l'âge de 15 ans chez le cheval ;
- L'âge fonctionnel : il dépend de la discipline sportive ou de l'activité du cheval. Par exemple, les chevaux de course ont un pic de performance précoce avant 10 ans alors que les chevaux de dressage continuent souvent à améliorer leurs performances au-delà de l'âge de 15 ans ;
- L'âge démographique : il est déterminé par la distribution des âges des chevaux au sein d'une population donnée et est influencé par l'utilisation du cheval ainsi que par le contexte socio-économique, associé à la population étudiée de chevaux. La vieillesse commence à l'âge seuil au-dessus duquel les 25% des chevaux les plus vieux sont répartis ;
- L'âge chronologique : il correspond à un âge réel du cheval en comparaison avec son espérance de vie. La vieillesse se définit alors comme le dernier quart de l'espérance de vie.

Ainsi, selon le contexte et la population de chevaux concernés, le cheval est déclaré sénior à partir de 15 ou 20 ans et très vieux à partir de 30 ans.

Le vieillissement est source de maladies spécifiques dites maladies du vieillissement (dégénératives, fonctionnelles, organiques) : affections dégénératives notamment ostéo-articulaires, défaillances organiques (baisse de la capacité respiratoire, malabsorption intestinale...), immunodépression qui entraîne une plus grande sensibilité aux infections, développement de maladies endocriniennes (syndrome de Cushing) et d'affections tumorales...

Les anomalies et les problèmes dentaires sont notamment plus fréquents chez les chevaux séniors, du fait de l'état d'usure de la dentition.

Les conditions de vie des chevaux séniors influencent la qualité et la santé des pieds : vie au pré, alimentation...

↘ *L'euthanasie chez les chevaux*

L'euthanasie est un acte vétérinaire destiné à abrégé la vie d'un animal dont l'état est jugé incurable dans l'état actuel des connaissances ou s'accompagnant de souffrances intolérables. La priorité pour une prise de décision demeure le respect du bien-être animal. C'est un acte exclusivement vétérinaire conformément au code rural.

L'euthanasie pour des raisons de convenance ou d'économie pour le propriétaire du cheval n'est pas éthiquement acceptable. Le vétérinaire est en droit de refuser une euthanasie non justifiée médicalement.

Un cheval euthanasié doit ensuite être conduit vers l'équarissage ou incinéré (voir ci-dessous). L'enfouissement est interdit en France.

↘ *La filière viande chevaline*

La mise à mort d'un animal destiné à la consommation humaine ne peut être réalisée que dans un abattoir agréé pour l'espèce concernée.

Dès lors que toutes les garanties réglementaires sont apportées, la fin de vie à l'abattoir est possible pour les chevaux en bonne santé, correctement identifiés, qui n'ont reçu aucun des médicaments les soustrayant à la finalité bouchère ou dont le propriétaire n'a pas décidé de son exclusion. Afin d'assurer la protection des consommateurs, l'admission des équidés dans le circuit de la consommation humaine est fortement encadrée. Les contrôles de l'identification des chevaux arrivant en abattoir et la vérification de la présence d'un feuillet « traitement médicamenteux » conforme garantissent l'absence de risque pour le consommateur vis-à-vis de résidus de médicaments utilisés. La transportabilité de l'animal est une condition nécessaire.

En France, la filière viande met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bien-être des chevaux tout au long du processus d'abattage, avec en particulier le Guide des Bonnes Pratiques en Abattoir.

Pour des informations détaillées sur les obligations du détenteur et les possibilités d'exclusion, voir [fiche 5](#).

↘ *Cas d'un cheval trouvé mort*

Un cheval trouvé mort, de manière naturelle ou accidentelle, ne peut être intégré dans la filière bouchère. Il doit être équarri ou incinéré. A défaut, une amende correctionnelle de 3750 € est encourue (art. L. 228-5 du code rural et de la pêche maritime).

Le service payant d'équarrissage ou l'incinérateur doivent être contactés dans les meilleurs délais et doivent réglementairement donner réponse pour une prise en charge dans les 72 heures ouvrées (convention DD(CS)PP).

Dans le cas de l'équarrissage, le tarif d'enlèvement est variable d'un département à un autre et fonction du poids du cheval, ainsi que de la distance parcourue pour le ramassage. L'ATM est un service en ligne national d'équarrissage gérée par l'IFCE auprès duquel il est possible de déclarer la mort d'un cheval et de régler en ligne son enlèvement à des tarifs négociés avec les équarisseurs. A titre indicatif, les tarifs négociés par l'ATM en 2016 varient entre 125 et 600€ pour un cheval adulte. Dans certaines régions, des conventions « en direct » existent avec des sociétés d'équarrissage privées (se renseigner auprès de la DD(CS)PP).

La mort du cheval doit être déclarée au SIRE dans un délai de 30 jours, les documents d'identification et la carte d'immatriculation, récupérables sur demande, doivent être transmis au fichier central SIRE. Cette transmission peut se faire par l'équarisseur lors de l'enlèvement ou par les services vétérinaires de la DD(CS)PP ou par le propriétaire.

↘ *La gestion des accidents*

En cas d'accident grave concernant un équidé, dans un élevage, un centre de détention (centre équestre par exemple), sur un site public ou privé d'activité équestre (champs de courses par exemple), un protocole PAS (Prévenir, Alerter, Secourir), permet de connaître les mesures à prendre et les actions à mener. Le protocole PAS est soumis à un affichage sur site, avec les noms et les coordonnées téléphoniques des responsables. Il est connu a minima par les personnes qui travaillent sur le site.

Le protocole PAS comprend trois phases :

- Prévenir : éviter le sur accident, mettre le cheval accidenté en conditions de sécurité optimum, assurer la sécurité des personnes présentes, des autres chevaux et du public le cas échéant ;
- Alerter : appeler en premier le responsable de la structure, puis le vétérinaire afin d'obtenir au plus vite du renfort, surtout devant un état grave. Appeler ensuite le propriétaire ;
- Secourir : prodiguer les premiers soins, rassurer.

↘ *La reconversion des chevaux de courses et de sport de haut niveau*

La carrière d'athlète des chevaux se finit en général alors qu'ils sont loin d'être âgés. Elle peut également s'interrompre brutalement à cause d'une blessure compromettant définitivement l'avenir en courses / compétitions, ou encore ne jamais commencer à cause d'un manque d'aptitude.

Il existe de nombreuses possibilités de reconversion pour les chevaux devant interrompre brutalement leur carrière sportive. En France, des associations telles que « Au-delà des Pistes » ou « La ligue française de protection des chevaux », accompagnent les reconversions des chevaux de courses, en partenariat avec les acteurs des courses.



Créée en 2016, l'association Au-Delà des Pistes œuvre en faveur de la promotion de la reconversion des chevaux de courses. Elle est le partenaire officiel de France Galop pour le placement de tous les chevaux qui quittent l'entraînement à l'issue de leur carrière en compétition, ou en raison d'une blessure.

La ligue propose à tout professionnel des courses au galop qui souhaiterait se séparer d'un cheval de course de la contacter. Le cheval est alors pris en charge par la ligue et dirigé dans un établissement où il est réadapté à une vie de loisir. Après avoir été re-monté progressivement et observé pendant plusieurs semaines au moins, le cheval est proposé en famille d'accueil. Il reste la propriété de la ligue.

ET CHEZ LES ÂNES, BARDOTS, MULETS ?

↳ *Les spécificités de l'âne et du mulet âgés*

Les ânes et mulets ont une durée de vie plus longue que celle des chevaux, qui demande des adaptations prenant en compte leurs spécificités pour leur assurer une qualité de vie suffisante :

- Une litière en copeau est préférable et plus accessible pour l'animal, qui pourra les consommer plus facilement en cas de maladie dentaire ;
- Un apport de chaleur complémentaire (lampe, couverture) peut être envisager sous les climats tempérés ou froid ;
- Une eau trop froide, notamment durant les mois froids peut pousser l'âne à moins boire. L'ajout d'eau chaude au seau ou à l'abreuvoir est une solution qui permet d'éviter ce comportement ;
- En cas de problèmes dentaires, le régime alimentaire doit être adapté tout en tenant compte des besoins de l'âne (aliments riches en fibres et à faible teneur en calorie, besoin de mastication, durée d'alimentation).

L'âne est déclaré vieux à partir de 35 ans, très vieux à partir de 45 ans.

↳ *Les spécificités de la fin de vie chez l'âne et le mulet*

L'âne et le mulet créent des relations de couples qui demandent de prendre en compte les situations de deuil (voir [mesure 5](#)). Lorsque les deux ânes du couple sont âgés et fragiles, ou lorsque l'âne survivant est aveugle est appuyé sur son compagnon pour le guider, il peut être nécessaire d'envisager l'euthanasie pour les deux (voir « [ce qu'il faut savoir](#) »).



FICHES INFORMATIVES ET/OU TRANSVERSALES

Fiche 1 Les principes de l'apprentissage

Fiche 2 Les troubles du comportement : le cas des stéréotypes

Fiche 3 Construire un nouveau bâtiment pour accueillir des chevaux

Fiche 4 Les végétaux toxiques pour les chevaux

Fiche 5 Les obligations du détenteur

Fiche 6 Le déploiement de la Charte nationale pour le bien-être équin

Fiche 7 Éléments généraux liés à l'utilisation, transversaux à toutes les filières

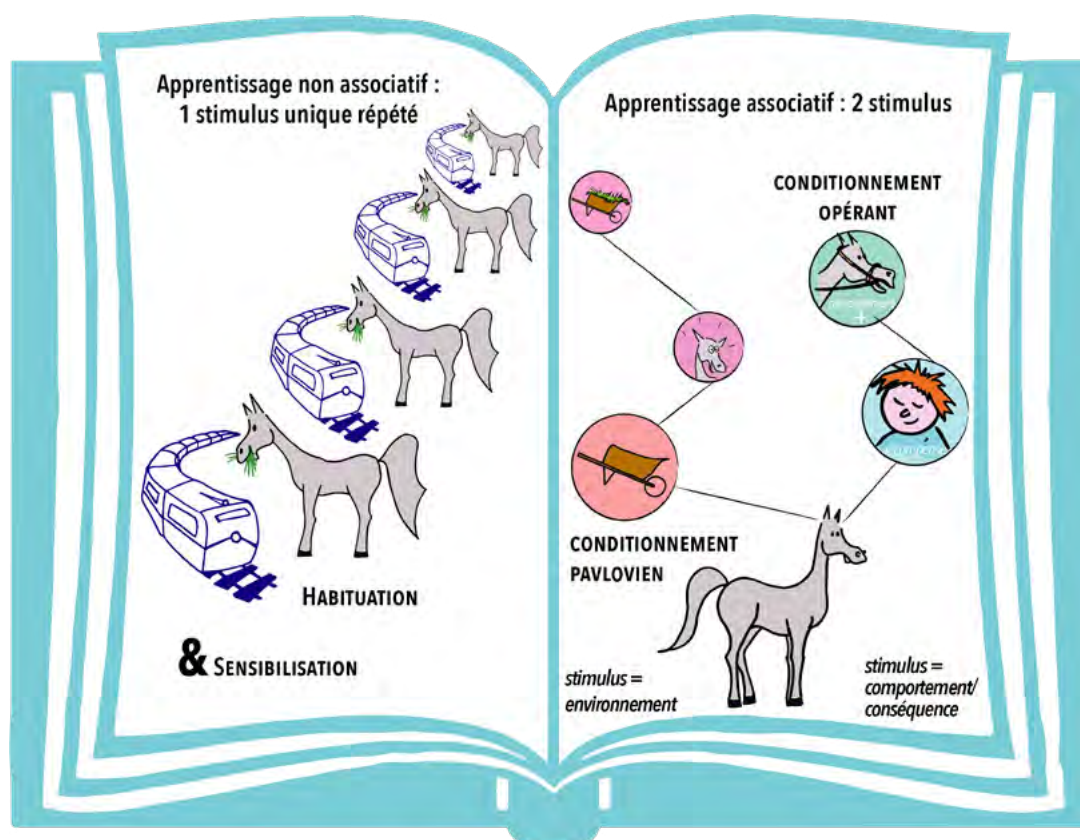
FICHE 1

LES PRINCIPES DE L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage correspond à des changements relativement stables du comportement ou des activités d'un individu, attribuables à son expérience.

L'apprentissage non-associatif implique un stimulus, ou signal, unique alors que l'apprentissage associatif, ou conditionnement, se fait par association de deux stimulus. Ces derniers peuvent être environnementaux, il s'agit alors de conditionnement classique ou pavlovien, ou un couple comportement-conséquence dans le cadre du conditionnement opérant.

Chez le cheval, ces trois grands types d'apprentissage sont présents au quotidien.



L'**habitu**ation, ou accoutumance, est une atténuation de la réaction initiale du sujet à un stimulus à mesure que celui-ci est répété et qu'il n'entraîne aucune conséquence, positive ou négative, pour le sujet. Cette diminution de l'intensité de la réponse ne peut être dans ce cas attribuée ni à une diminution des capacités sensorielles, ni à une fatigue motrice. Pour habituer un cheval à un stimulus nouveau et donc potentiellement effrayant, il faudra être patient.

*Exemple : habitu*ation du cheval au passage des voitures et camions sur la route en bordure du pré.

Pour l'y habituer, le manipulateur commencera, au sol, par présenter un véhicule à l'arrêt. Il convient de laisser au cheval le temps d'explorer ce nouvel élément, d'en faire le tour, de le sentir. Lors d'une autre séance ou lorsque le cheval est redevenu calme, on recommencera avec le moteur allumé. La prochaine étape consistera à faire avancer la voiture et à la suivre à pied puis, enfin, à la croiser. Si tout cela est réalisé dans le calme au sol, il est alors possible d'en faire de même en selle.

Il est indispensable que chacune des étapes soit parfaitement acquise avant de passer à la suivante. Il est aussi possible de procéder par apprentissage associatif avec renforcement positif (voir page suivante).



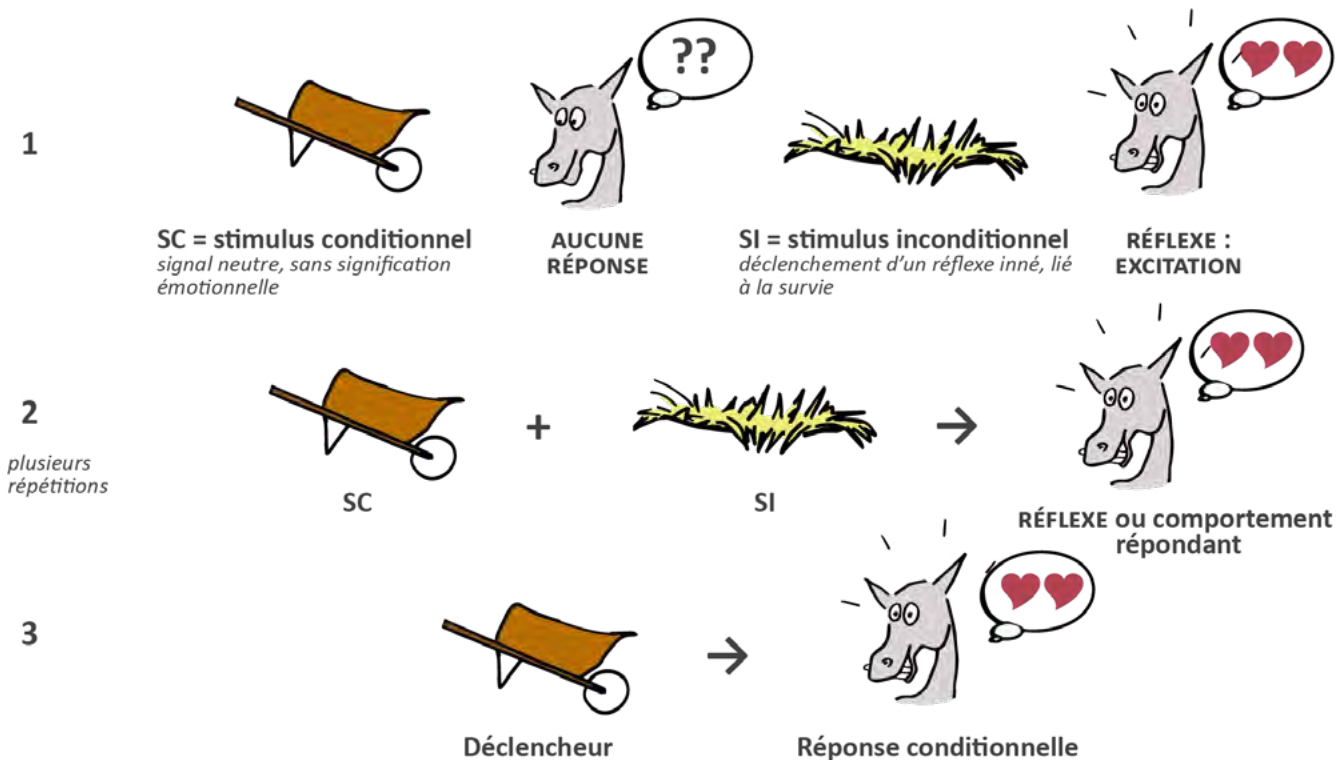
*Le processus d'habitu*ation correctement réalisé permet à ces chevaux de ne pas être inquiets lors des nombreux passages de voitures, camionnettes, bus ou camions en bordure de leurs paddocks.

Si le manipulateur brûle les étapes et dépasse le seuil de tolérance du cheval, la répétition d'une situation peut engendrer l'effet inverse de celui attendu : le cheval sera sensibilisé au lieu d'être habitué.

La **sensibilisation** est le processus par lequel la probabilité d'expression d'un comportement augmente avec la répétition du stimulus. La réponse du cheval est alors de plus en plus intense et/ou rapide. Dans l'exemple précédent, passer directement de la présentation de la voiture à l'arrêt à la mise au pré du cheval en bordure d'une route passante, c'est prendre le risque de voir le cheval présenter des réactions de fuite dès le passage de la première voiture et ensuite à chaque passage de voiture. Au lieu d'avoir appris à ne plus en avoir peur, le cheval apprend à y réagir encore plus fort.

LE CONDITIONNEMENT CLASSIQUE OU PAVLOVIEN

Le conditionnement classique, ou pavlovien, conduit à l'établissement d'une association entre deux stimulus environnementaux : un stimulus neutre avant l'expérience (stimulus conditionnel - SC) et un stimulus déjà signifiant pour l'animal, avec une connotation positive ou négative, (stimulus inconditionnel - SI). Après répétition de la présentation associée au SC puis du SI, l'animal arrive à répondre au SC (réponse conditionnelle) de la façon dont il répondait au SI (réponse inconditionnelle).



La brouette est un stimulus neutre, sans valeur pour le cheval. Le foin a une connotation positive pour le cheval, il induit inévitablement de l'excitation chez ce dernier. La présentation répétée de ces deux stimulus, d'abord la brouette, puis le foin qu'elle contient, comme cela se passe lors de la distribution des rations à l'aide de la brouette, va créer un apprentissage chez le cheval. In fine, la seule présentation de la brouette vide, entraînera une réaction d'excitation de la part du cheval même en l'absence de foin.

Lors de l'éducation, c'est ce même processus qui permet à l'utilisateur de se faire comprendre avec de simples ordres vocaux. Si une action source d'inconfort (ex : pression forte sur l'épaule) est toujours associée au mot « NON », après plusieurs répétitions, la simple prononciation du mot, qui n'avait initialement pas de valeur pour le cheval, suffira à l'utilisateur pour se faire comprendre.

LE CONDITIONNEMENT OPÉRANT

Le conditionnement opérant est un apprentissage associatif au cours duquel le cheval apprend à associer un comportement donné avec l'apparition d'un événement particulier émanant de son environnement. Le renforcement positif, le renforcement négatif et la punition font partie du conditionnement opérant.

Dans ce type de conditionnement, un renforcement, comme une punition, est un événement qui entraîne une augmentation ou une diminution voire une suppression de la probabilité d'émission d'une réponse. Cette notion de renforcement /de punition est donc liée à une motivation sous-jacente.

Pour motiver le cheval à manifester le comportement recherché, il est possible d'avoir recours au renforcement, positif ou négatif. Les termes positif et négatif ne font, dans ce cas, pas référence à la valence, bonne ou mauvaise, du renforcement mais au fait que l'on ajoute ou supprime quelque chose :

- Renforcements positifs : c'est l'apparition de l'événement qui augmente la probabilité de la réponse. Par exemple, la nourriture est un renforcement positif pour un individu affamé ;
- Renforcements négatifs : c'est la suppression ou l'évitement de l'événement qui augmentera la probabilité de la réponse. Voir exemples page suivante.

Pour faciliter l'apprentissage et motiver le cheval à produire le comportement attendu, le renforcement positif ou négatif, ou même une combinaison des deux, sont utilisés.



Si le renforcement, positif ou négatif, a pour but de favoriser l'apparition d'un comportement, la punition a pour but de le faire disparaître.

La punition est à utiliser avec parcimonie pour plusieurs raisons :

- Elle doit intervenir le plus tôt possible, dès que le comportement indésirable s'est produit, pour être correctement comprise, ce qui n'est pas toujours chose aisée. Par exemple, donner une tape sur le nez d'un cheval qui mord ;
- Le risque est de punir autre chose que ce qui est souhaité. Par exemple, lorsqu'un cheval met son cavalier au sol, si ce dernier le punit lorsqu'il parvient à le rattraper, le cheval va associer la punition au fait de se faire attraper et non à la chute du cavalier ;
- Elle ne permet pas d'apprendre la réponse attendue au cheval ;
- Elle peut, en cas d'abus, détériorer la relation homme-cheval et créer un climat de stress et de peur qui sera néfaste à l'apprentissage général.

Exemples de combinaisons de renforcements :

> apprendre l'arrêt au cheval

Lorsque le cavalier met de la pression sur la bouche, en tirant sur les rênes, et que le cheval s'arrête, le cavalier doit signaler au cheval que c'est la réponse qui était attendue, pour l'inciter à reproduire ce comportement a posteriori. Pour cela :

- il enlève la pression exercée sur la bouche. Le cheval évite ainsi un évènement aversif, c'est du renforcement négatif. Plus il va réagir vite, plus il évitera l'évènement aversif. Ainsi une légère pression sur la bouche devrait suffire à obtenir l'arrêt du cheval ;
- il peut également caresser le cheval, c'est du renforcement positif (sous réserve que le cheval ait été habitué au préalable à associer caresse et évènement positif).

> enseigner au cheval à éloigner son arrière-train lorsqu'on veut passer à côté de lui

Tapoter progressivement, de plus en plus fort si nécessaire, avec un stick la cuisse du cheval, cesser au moment où le cheval éloigne ses hanches, ce qui correspond au comportement souhaité (renforcement négatif).



En plus de l'ordre vocal, l'homme utilise le renforcement négatif pour faire reculer le cheval. Il fait pression sur lui en avançant dans sa direction, ce qui est source d'inconfort. Lorsque le comportement attendu est obtenu, reculer, l'homme s'arrête, ce qui replace le cheval dans le confort.

FICHE 2

LES TROUBLES DU COMPORTEMENT : LE CAS DES STÉRÉOTYPIES

Bien que les stéréotypies soient les troubles comportementaux les plus fréquemment observables chez le cheval (20 à 30 % d'incidence selon les études), ils font souvent partie d'un tableau clinique associant par ailleurs des comportements déviants, de mauvaises habitudes issues de comportements appris, des réactions phobiques, de l'agressivité, de l'anxiété intermittente ou permanente...

Quel que soit le trouble exprimé, se rapprocher d'un professionnel compétent en éthologie ou d'un vétérinaire comportementaliste est indispensable pour tenter d'identifier l'origine du problème.

LES STÉRÉOTYPIES // DÉFINITION

Les stéréotypies, aussi communément appelées tics, sont décrites comme des séquences comportementales, sans but ni fonction apparente, répétée de façon invariante au cours du temps. Elles sont observées chez la majorité des espèces animales, domestiques ou sauvages détenues en captivité. Il existe une grande hétérogénéité des séquences comportementales observées. **La présence d'un comportement de stéréotypie est toujours pathologique et signe de mal-être, présent ou passé, du cheval.**

Certaines stéréotypies constituent des comportements gênant pour l'utilisation sportive de l'animal (ex : encensement), d'autres sont moins handicapantes mais tout aussi pathologiques (ex : tic à l'air).

LES STÉRÉOTYPIES // PRINCIPALES FORMES OBSERVÉES CHEZ LES CHEVAUX

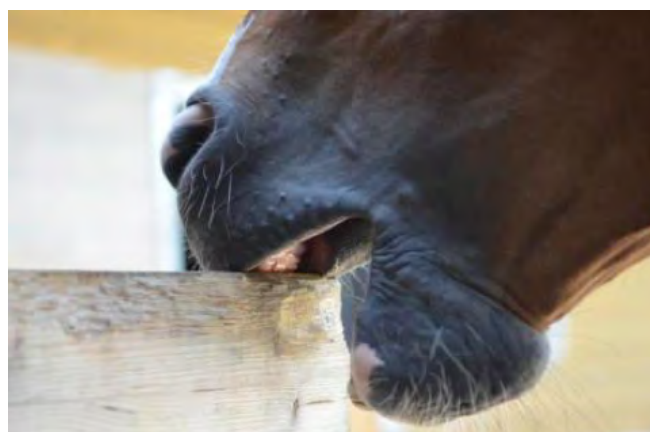
Les stéréotypies sont artificiellement classées en deux catégories selon leur nature orale ou ambulatoire.

LES STÉRÉOTYPIES DE NATURE ORALE

Tic à l'appui et tic à l'air (crib biting, wind sucking)

Le cheval qui tique à l'appui prend appui avec ses dents sur un objet fixe, souvent au même endroit : la porte de son box, la mangeoire, un piquet de la clôture... Il peut prendre appui soit pour contracter son encolure en ouvrant la bouche et produire un son caractéristique. Les études visant à définir si le cheval aspire ou expire de l'air ont pour le moment donné des résultats contradictoires. Il semblerait cependant que l'air entre et demeure dans les voies respiratoires supérieures, sans jamais être avalé et atteindre l'estomac (cf photo ci-dessous).

Le cheval qui « tique à l'air » produit le même son guttural « dans le vide », associé à un mouvement saccadé de la tête, sans préalablement s'appuyer sur quoi que ce soit.



Cheval qui tique à l'appui : ses dents sont appuyées sur un montant en bois et son encolure est contractée.

Langue serpentine (tongue lolling)

La langue serpentine est la stéréotypie au cours de laquelle le cheval effectue des mouvements incessants avec sa langue à l'intérieur ou à l'extérieur de la bouche. Il existe une grande variabilité dans l'expression de cette stéréotypie avec différents mouvements de langue, de torsion des lèvres, de mouvements de mastication à vide...

A noter : les mouvements de langue lorsque le cheval est monté peuvent aussi être associés à une manifestation d'inconfort notamment vis à vis de l'embouchure (mors et enrênement) et une tentative d'échapper à l'action de la main du cavalier, et non à une stéréotypie.

LES STÉRÉOTYPIES DE NATURE AMBULATOIRE OU LOCOMOTRICE

Tic à l'ours (weaving)

Parmi les tics locomoteurs, le plus connu est le tic à l'ours. Le cheval effectue des mouvements horizontaux de balancement de l'encolure et de la tête qui peuvent entraîner l'avant-main voire l'arrière-main. Ce type de stéréotypie de balancement est très répandue chez de nombreuses autres espèces animales en zoo, en particulier chez l'ours à l'origine du nom de cette stéréotypie.

D'autres comportements locomoteurs répétitifs et invariants peuvent être observés, qui se rapprochent du tic à l'ours : cheval qui tourne dans son box pendant plusieurs heures (stall circling), cheval qui longe de manière répétitive la clôture de son paddock en empruntant toujours le même itinéraire (fence pacing)... Ces stéréotypies peuvent générer secondairement d'importants problèmes locomoteurs.



Cheval qui tique à l'ours : le mouvement de balancier généré par le déplacement d'un antérieur sur l'autre est nettement visible au niveau de la tête et de l'encolure.

Mouvements de tête stéréotypés (head shaking)

Cette stéréotypie se caractérise par une succession de mouvements violents et répétés de la tête et de l'encolure. Il peut s'agir de mouvements de bas en haut, de droite à gauche ou d'un mix des deux. Elle est parfois nommée encensement ou tic à l'encensé. Il n'est pas rare que ces mouvements s'accompagnent d'ébrouements, de frottements des naseaux sur différentes surfaces, d'intolérance à la lumière et de diverses expressions de stéréotypies orales... Les mouvements de tête représentent le symptôme le plus violent, le plus visible et aussi le plus gênant pour l'utilisation du cheval.

L'origine de cette stéréotypie est mal connue et plusieurs causes peuvent être envisagées : névrite du nerf facial, rhinite allergique, pathologie ophtalmique...

Tic dit « du cogneur » (stall kicking)

Le cheval cogne à la porte. Ce comportement souvent initialement motivé par la distribution de la nourriture peut devenir compulsif et se trouver renforcé jusqu'à devenir une stéréotypie : le personnel de l'écurie portant plus attention à l'individu qui cogne la porte de son box a tendance à le servir en premier, ce qui constitue une récompense pour le cheval et renforce son comportement.

Pour des informations détaillées sur les principes de l'apprentissage chez le cheval, voir [fiche 1](#).

Cette liste n'est pas exhaustive et présente les stéréotypies les plus répandues chez les chevaux. Chaque cheval selon le contexte peut développer sa propre séquence comportementale stéréotypée. Dès lors qu'un comportement anormal est développé de manière répétitive, invariante et sans but apparent, il peut s'agir d'une stéréotypie.

DES COMPORTEMENTS NORMAUX PEUVENT DEVENIR DES STÉRÉOTYPIES

La lignophagie, comportement qui consiste à ronger le bois et l'écorce des arbres, et la coprophagie, qui désigne la consommation des matières fécales, sont des comportements normaux de l'éthogramme du cheval.

Si la séquence comportementale devient répétitive, envahissante et dérégulée, sans signal d'arrêt, ces comportements se transforment en comportements compulsifs, jusqu'à devenir une stéréotypie.

Il existe donc de multiples formes d'expression de comportements stéréotypés. Leur existence est toujours le témoin d'une atteinte au bien-être animal.

LES STÉRÉOTYPIES // FACTEURS FAVORISANTS ET DÉCLENCHANTS

Les stéréotypies apparaissent lorsque l'animal ne peut pas exprimer son répertoire comportemental, nécessaire dans la situation où il est placé. L'apparition des comportements stéréotypés peut être favorisée par l'existence de contraintes environnementales fortes (restrictions sociales, spatiales, alimentaires...) et probablement aussi par un terrain génétique propice.

L'impossibilité d'exprimer certains comportements induit de la frustration qui peut favoriser l'apparition de comportements stéréotypés. Ils permettraient aux animaux qui les manifestent de mieux supporter un environnement qui outrepassent leurs capacités d'adaptation. Le mécanisme en est encore mal connu (hypothèse actuelle : renforcement par sécrétion endogène d'endomorphines).

Chez les chevaux, la conduite de l'alimentation et les conditions de détention sont les premiers éléments mis en cause car ils ne sont pas toujours conformes aux besoins du cheval : une alimentation en continu et riche en fibres, la liberté de longs déplacements, la grégarité, etc ... Le stress lors du sevrage et la privation de contacts sociaux peuvent être responsables de l'apparition des stéréotypies, mais l'origine est bien souvent une combinaison de plusieurs de ces facteurs.

Les stéréotypies sont souvent sous-estimées au quotidien , ou perçues tardivement alors qu'elles sont déjà bien installées.

LES STÉRÉOTYPIES // CONSÉQUENCES

Les conséquences des stéréotypies sur la santé et les capacités cognitives du cheval sont encore mal connues et les résultats des quelques études scientifiques existantes pas toujours concordants. Cependant, des travaux ont montré qu'elles entraînaient une baisse des performances d'apprentissage.

Conséquences sur l'organisme

Si le tic à l'air ou à l'appui ont longtemps été tenus pour responsable de la formation d'ulcères gastriques, les études ont failli à démontrer scientifiquement le lien de cause à effet entre les deux événements. Il semblerait donc qu'ulcères et stéréotypie soient deux éléments d'un même tableau clinique de stress prolongé ou d'anxiété chez les équidés.

Les stéréotypies orales sont souvent associées à une usure anormale des incisives et à des affections digestives.

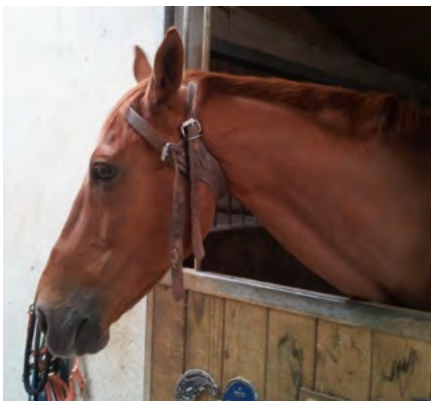
Les tics locomoteurs sont souvent associés à une perte d'état corporel, une usure anormale et parfois asymétrique des pieds, ainsi qu'à des atteintes ostéo-articulaires et/ou musculaires.

Conséquences sur le comportement

La définition de ces troubles du comportement comme étant des manifestations claires d'altération du bien-être animal fait aujourd'hui consensus. L'observation de stéréotypies est toujours révélatrice d'une atteinte au bien-être de l'animal. L'impact sur les performances au travail est mal connu mais les études récentes montrent qu'une meilleure prise en charge du bien-être animal est favorable au travail et à la performance sportive.

LES STÉRÉOTYPIES // TRAITEMENTS

Des moyens coercitifs ont longtemps été employés pour essayer d'empêcher les chevaux de « tiquer » : colliers anti-tic pour les tiqueurs à l'air, paniers pour les tiqueurs à l'appui, électrification des mangeoires et des portes de boxes, suppression du bois en cas de lignophagie... Cependant, les récentes études montrent qu'agir ainsi est contre-productif et néfaste puisque cela renforce le niveau de stress du cheval.



© IFCE



© IFCE



© SaraBB

Différents systèmes utilisés pour empêcher les chevaux de tiquer : à gauche collier contre le tic à l'air, au milieu grille col de cygne contre le tic à l'ensencement, à droite panier contre le tic à l'appui. Ces systèmes sont à bannir.

En effet, les stéréotypies étant de véritables mécanismes d'adaptation au stress, empêcher leur expression n'est pas recommandé. Il est au contraire conseillé d'identifier la/les cause(s) de ces signes de mal-être pour modifier en conséquence les conditions de vie et la gestion du cheval.

La prise en charge des troubles comportementaux de type stéréotypie suppose une vision globale des causes et des conséquences de ce comportement pathologique. Le recours à un professionnel compétent en éthologie ou un vétérinaire spécialisé dans les troubles du comportement est recommandé.

Cependant, lorsqu'elle est parfaitement ancrée dans le répertoire comportemental de l'individu, la stéréotypie peut persister même lorsque l'animal est soustrait aux conditions environnementales responsables de son apparition. Une démarche préventive est donc à privilégier. Elle sera beaucoup plus efficace qu'une action curative.

FICHE 3

CONSTRUIRE UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR ACCUEILLIR DES CHEVAUX

L'hébergement des chevaux en extérieur dans un pré ou un paddock adaptés, correctement entretenus, comportant des abris, naturels ou artificiels, et équipés d'installations d'alimentation et d'abreuvement est sans doute la meilleure solution pour le bien-être des chevaux.

Cependant, de nombreuses activités impliquant une proximité avec l'homme nécessitant d'avoir les chevaux disponibles pour le travail, ainsi que des contraintes locales peuvent conduire à faire le choix d'un hébergement en bâtiment, seul ou en groupe, pendant une partie de la journée et/ou la nuit, avec un accès à l'extérieur pendant une autre partie de la journée et/ou la nuit.

La construction d'infrastructures pour accueillir les chevaux est une étape importante pour les porteurs de projet, avec un challenge à réaliser : allier praticité, fonctionnalité, bien-être pour les équidés et coût raisonnable. Les conseillers des chambres d'agriculture ou les professionnels de la construction d'infrastructures pour héberger les équidés peuvent vous accompagner dans cette démarche.

Plusieurs questions se posent pour identifier le type d'infrastructure qui sera le plus adapté à la situation :

- > Activité(s) de la structure : élevage, pension, accueil de public... ;
- > Praticité et fonctionnalité des lieux : surveillance facile, accessibilité, distribution des aliments, curage, sellerie, stockage... ;
- > Type de chevaux hébergés ;
- > Nombre de chevaux hébergés ;
- > Hébergement en intérieur, en extérieur ou mixte ;
- > Hébergement collectif ou individuel : stabulation libre, pré, box individuel, paddock individuel, surface stabilisée en extérieur, pistes naturelles en extérieur...

QUEL EMPLACEMENT POUR LE NOUVEAU BÂTIMENT ?

L'implantation d'un nouveau bâtiment, y compris un abri, doit se faire en respectant les règles des documents d'urbanisme et les obligations du règlement sanitaire départemental (RSD), qui prévoit en particulier des distances minimales par rapport aux habitations, aux ressources en eau, aux zones de baignades. Le RSD est propre à chaque département. Il peut être utile de se rapprocher du maire de sa commune pour vérifier ces obligations.

L'orientation et la localisation du bâtiment dans son environnement naturel (distance aux haies, topographie...) ont un impact sur sa ventilation naturelle et son exposition au soleil. Le renouvellement d'air, la température, l'humidité et la luminosité, quatre paramètres importants pour le bien-être des chevaux, seront en partie conditionnés par cette phase d'implantation et il est recommandé de s'adjoindre les conseils d'un professionnel dès cette étape.

Ainsi, une meilleure ventilation naturelle est obtenue lorsque les bâtiments sont implantés en tenant compte du sens des vents dominants. Dans le cas de boxes qui s'ouvrent sur l'extérieur ou d'abris artificiels, il est plus prudent d'éviter d'exposer les ouvertures aux vents porteurs de pluie. Si cela est compatible avec la recommandation précédente, prévoir des ouvertures vers l'est et ou le sud qui favorisent un meilleur équilibre thermique tout au long de la journée (à moduler selon la région et l'exposition prévue).

QUELS SURFACE & AMÉNAGEMENT POUR LES LIEUX DE VIE EN INTÉRIEUR ?

CHEVAUX HÉBERGÉS INDIVIDUELLEMENT

Compte tenu de la diversité des types de chevaux et de la variété de leurs activités, il paraît difficile de mettre en relation directement la taille du lieu de vie et le bien-être des chevaux. Le lieu de vie individuel en intérieur regroupe les boxes et les stalles. Concernant ces dernières, elles devraient surtout être considérées comme un lieu de repos entre différentes activités. La communauté scientifique s'accorde pour considérer que le bien-être des chevaux dans leur lieu de vie dépend des paramètres suivants :

- Mensurations du cheval ;
- Qualité du lieu de vie : litière adaptée et correctement entretenue, atmosphère adaptée ;
- Présence de fourrages appropriés : foin, paille... ;
- Possibilités de contacts sociaux avec des congénères ;
- Fréquence, de la régularité et de la nature des activités du cheval : déplacements libres et à l'utilisation.

Dans son lieu de vie, le cheval doit disposer de suffisamment de place pour pouvoir se tenir debout, se mouvoir, se coucher et se relever facilement. En France, il n'existe pas de réglementation spécifique sur le sujet. Les surfaces de vie couvertes proposées par les constructeurs varient en général entre 9m² et 16m² par cheval, ce qui correspond à des boxes de 3 à 4 m de côté.

Le cas échéant, des boxes de poulinage seront intégrés à la construction. En règle générale, une surface augmentée est recommandée pour ce type d'hébergement. A titre indicatif, les constructeurs proposent des surfaces d'environ 25 m².

La hauteur sous plafond doit être raisonnée pour permettre aux chevaux de se tenir debout en position naturelle et de minimiser les risques de blessure. A titre indicatif, une hauteur de 1m au-dessus de la tête en position debout soit environ 3m sous plafond permettra de garantir des conditions de confort et de sécurité à la majorité des chevaux.

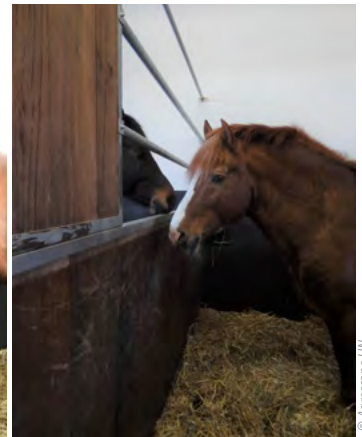
Dans son lieu de vie, le cheval doit aussi pouvoir avoir des contacts sociaux avec ses congénères, que ce soit par le choix d'infrastructures les permettant : fenêtres, cloisons ajourées, grilles permettant les contacts, 1/2 parois, barres verticales ou horizontales sur une partie de la paroi, parois modulables, aire de sortie ; ou par des sorties régulières en groupe, au pré, au paddock, au manège... Il est recommandé de mettre des chevaux qui se connaissent et s'entendent dans de tels boxes et de s'assurer que le cheval puisse s'isoler visuellement de ses voisins s'il le souhaite, notamment pour s'alimenter et se reposer. La présence mitoyenne d'un congénère avec lequel il ne présente pas d'affinité peut au contraire avoir un impact négatif sur le bien-être des deux chevaux (voir [mesure 4](#) et [mesure 5](#)).



Boxes individuels avec aires de sortie permettant aux chevaux d'avoir des contacts sociaux avec leurs voisins.



Boxes individuels avec aires de sortie et 1/2 cloisons permettant aux chevaux d'avoir des contacts sociaux avec leurs voisins.



Différents système de barreaux verticaux ou horizontaux sur une moitié de la paroi et différents types de protection de barreaux permettant des interactions en toute sécurité, ainsi qu'un retrait du cheval qui souhaite s'isoler.



Boxes avec demi-cloisons, permettant les contacts sociaux illimités entre les chevaux voisins de boxes.



Boxe avec paroi modulable permettant de gérer les temps d'interaction et les temps d'isolement notamment pour l'alimentation.

CHEVAUX HÉBERGÉS EN GROUPE

Le logement collectif, ou stabulation libre, permet d'héberger plusieurs chevaux en groupe et donc de favoriser les contacts sociaux. Pour que le bien-être des chevaux hébergés ainsi soit amélioré, il faut veiller à la constitution des groupes et aux affinités entre les chevaux hébergés ensemble (voir [mesure 5](#)) ou à certains états sanitaires ou physiologiques (proximité de la mise bas par exemple).

Les stabulations libres offrent aux chevaux la possibilité de se mouvoir régulièrement pour accéder aux points d'alimentation, d'abreuvement, aux aires de repos. Ce type d'hébergement facilite la cohabitation entre les membres du groupe. La dimension de la stabulation est adaptée à la taille et à l'entente du groupe : l'espace permet aux chevaux de s'éviter, les dominants ne peuvent pas coincer les dominés. La surface est de taille suffisante pour permettre à tous les chevaux de se coucher en même temps (voir [mesure 4](#)).

La structuration de l'espace, c'est-à-dire l'agencement des différentes zones d'activité, est généralement le facteur clé de la réussite d'un logement collectif en intérieur. Il faut notamment veiller à ce que l'organisation spatiale offre à tous les chevaux des possibilités d'évitement, en évitant les impasses, les angles aigus, les entrées uniques... La structuration des zones de distribution de l'alimentation et des zones de repos doit également rendre ces espaces sécuritaires et accessibles à tous, afin que chacun, y compris les dominés, puisse se coucher et s'alimenter aussi longtemps que nécessaire sans être dérangé par un dominant.

Quelle que soit la disposition retenue, il reste indispensable de prévoir des possibilités d'isolement de chevaux qui présenteraient des risques particuliers (sanitaire, nouvel arrivant...), en logement individuel ou dans des paddocks séparés des zones saines, sans permettre de contact entre les chevaux.



Différents exemples de structurations des aires de repos dans des stabulations libres permettant à tous de se reposer en même temps au calme.



Exemple de structuration des zones de distribution des aliments permettant aux chevaux de s'alimenter sans conflit.

CAS PARTICULIER DE L'ATTACHE

L'attache n'est pas considérée comme un mode de logement mais plutôt comme un moyen de gestion temporaire et sécuritaire des chevaux. Elle doit donc être limitée à une période courte et s'accompagner d'une surveillance renforcée.

QUELS SURFACE & AMÉNAGEMENT POUR LES LIEUX DE VIE EN EXTÉRIEUR ?

Lors de la structuration de lieux de vie en extérieur, que ce soit des pâtures, des paddocks, des pistes naturelles ou des espaces stabilisés, il est important de prendre en compte les éléments suivants :

- Possibilités d'évitement entre les congénères : absence d'impasses / cul-de-sacs / angles aigus, plusieurs entrées ou un côté entièrement ouvert pour les abris... ;
- Possibilités pour tous les chevaux d'avoir accès aux ressources (eau, alimentation, aires de repos, abris) : éloignement des différentes ressources, plusieurs points d'une même ressource, éléments de structuration...

Pour les chevaux hébergés en pâture, il est important de raisonner le chargement de la pâture (voir [mesure 2](#)) pour optimiser la gestion de l'herbe en fonction de la surface disponible.

Avant de construire un abri artificiel, il est recommandé de s'assurer de l'absence d'abris naturels dans la pâture ou le paddock. En effet, la présence d'arbres, de rochers, de modelés de terrain... peut créer des abris suffisants pour les équidés et éviter ainsi un investissement trop important.

L'aménagement du lieu de vie extérieur avec un parcours composé de pistes naturelles, sous forme de couloirs de circulation, incite les chevaux à se déplacer pour rejoindre les différentes ressources. Les aménageurs conseillent des couloirs d'au moins 4m de large pour la sécurité en cas de glissade et permettre l'évitement entre congénères. Les différentes surfaces de sol, les pentes, les obstacles naturels (rochers, arbres, haies, ruisseaux...) entretiennent les pieds des chevaux et satisfont leurs besoins locomoteurs.

L'aménagement de l'espace sur une surface stabilisée reprend le même principe, avec un agencement de l'espace qui favorise les déplacements entre les différentes ressources. Les matériaux et les sols utilisés peuvent être artificiels et demandent un entretien régulier (barrières en métal, tapis en caoutchouc, dalles alvéolées, sol en sable, automatisation de la distribution des aliments...). La structuration de l'espace permet de détenir un nombre important de chevaux sur une surface modeste (1 cheval = 100m² d'espace de vie + 10m² de couchage). Il n'y a pas toujours un accès à une pâture. Les systèmes automatiques pour la distribution de nourriture (fourrages et/ou concentrés) permettent la gestion individualisée de chaque cheval, avec la possibilité de fractionner le repas total en autant de petites quantités que le souhaite le cheval. Ils permettent aussi de repérer très vite un cheval qui s'alimente différemment.



Espace organisé avec une piste naturelle reliant les ressources.



Plusieurs râteliers à foin sur une surface stabilisée permettant à tous les chevaux d'avoir accès aux fourrages.



Aire de repos bien structurée offrant la possibilité de repos à tous les chevaux, y compris les dominés.



Exemples d'abris avec des ouvertures suffisamment larges pour qu'un cheval dominant ne puisse pas empêcher l'accès à un autre cheval.



QUELS MATÉRIAUX POUR CONSTRUIRE LES LIEUX DE VIE ?

Le choix des matériaux est très important pour assurer la santé et la sécurité des chevaux. Il est donc indispensable de s'assurer dès le départ les conseils d'un professionnel.

Les matériaux utilisés pour les infrastructures hébergeant des chevaux doivent présenter de bonnes capacités d'isolation et résister aux chevaux.

Il existe de nombreux matériaux, mais quelques-uns peuvent être privilégiés : la brique ou la pierre avec des enduits à la chaux et le bois. Ce sont des matériaux qui ont un effet tampon sur les écarts climatiques. Le bois permet des entrées d'air et participe à la bonne intégration paysagère du bâtiment. Attention cependant à l'utilisation de tels matériaux en partie basse de bâtiments : ils peuvent être perforés par des coups de pieds. Il est conseillé d'utiliser le bois en bardage extérieur sur une structure en béton banché ou en parpaing, plus résistante aux coups de pieds. Il faut mieux éviter le bois à l'intérieur car il est difficile à désinfecter. Les constructeurs font en général monter le béton banché ou les parpaings jusqu'à 1,40m de haut.

Il existe aujourd'hui des possibilités de boxes avec des parois coulissantes ou pivotantes qui permettent d'optimiser le curage : un tracteur équipé d'une lame frontale peut passer dans les boxes afin de pousser le fumier hors de l'écurie.



Systèmes de cloisons coulissantes qui permettent d'escamoter les parois entre les boxes pour permettre à un tracteur de passer aisément.

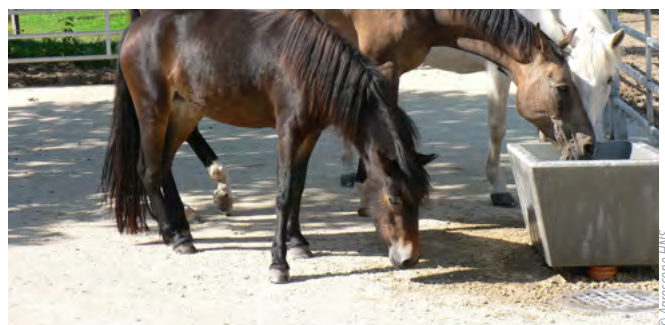
Les matériaux utilisés pour les sols doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- Imperméabilité à l'urine et à l'humidité du sous-sol (limiter les risques d'infiltration vers la nappe phréatique) ;
- Résistance à l'acidité de l'urine ;
- Facilité de désinfection ;
- Résistance à l'effritement si les équidés hébergés sont ferrés ;
- Réduction des risques de glissades, en particulier pour les chevaux ferrés, aussi bien dans les couloirs qu'au sein des boxes.

Il est conseillé de prévoir une légère pente, autour d'1cm pour 1m, pour faciliter l'évacuation des eaux de nettoyage.

Le matériau privilégié actuellement pour réaliser les sols des infrastructures intérieures accueillant des équidés est le béton, pour ses facilités d'entretien et de désinfection, sa résistance au curage et à l'acidité. Cependant, il est possible d'utiliser également de la pierre ou la terre battue bien tassée, nettoyée régulièrement et raclée une fois par an.

En extérieur, un sol stabilisé autour des zones d'alimentation et d'abreuvement, des entrées d'abris permet d'avoir un sol résistant au piétinements, d'éviter les poussières, les flaques et la boue. Pour stabiliser le sol, il est conseillé de prévoir un décaissement puis la réalisation de couches profondes bien tassées (graviers de granulométrie différente). Elles peuvent être recouvertes d'un géotextile ou de dalles alvéolées, et d'une couche de travail qui peut être en sable, en copeaux de bois, en galets, en tuiles brisées, en nattes en caoutchouc avec trous, en pavés en caoutchouc... Il est important que cette couche soit facile à entretenir, notamment pour le ramassage des crottins. Il peut être intéressant de prévoir plusieurs types de couches de travail pour apporter de la diversité dans les déplacements.



Sols stabilisés autour des zones d'alimentation, d'abreuvement et aux entrées des abris.

CIRCULATION DE L'AIR

Les différentes ouvertures présentes dans les lieux de vie en intérieur, fenêtres, portes... assurent une ventilation naturelle. Il est recommandé d'avoir des ouvertures permettant une entrée de l'air sain, plus frais, par le bas et une sortie de l'air vicié, réchauffé, par le haut (faîte du toit dans l'idéal). Il faut faire attention à éviter de créer des courants d'air. Dans l'idéal, les ouvertures ne donnent pas sur une prairie ou une carrière avec d'autres chevaux, pour éviter de créer des frustrations.



Un bon système de distribution d'air évacue l'excès de chaleur et d'humidité et réduit au minimum la charge de contaminants, comme la poussière et les courants d'air.



L'espace entre les parois et la toiture permet une bonne ventilation naturelle.

Les chevaux sont particulièrement sensibles à l'humidité, à la poussière et aux excès de gaz nocifs. La nature et le mode de gestion des fourrages, ainsi que la fréquence de nettoyage des lieux devraient permettre de limiter les poussières présentes dans l'air ambiant. Les odeurs d'ammoniac ou la présence de maladies respiratoires fréquentes peuvent être des signes d'une circulation de l'air insuffisante.

L'ÉCLAIRAGE

L'éclairage doit respecter l'alternance jour / nuit et être suffisant à l'intérieur des bâtiments (proportionnel à la luminosité extérieure). En effet, un éclairage mal dimensionné peut avoir des répercussions sur la santé, le bien-être et les performances des équidés ainsi que sur les conditions de travail des professionnels. L'éclairage naturel est lié à la conception du bâtiment : quantité, taille et disposition des ouvertures ont un rôle sur l'intensité lumineuse à l'intérieur du bâtiment.

Le niveau et la répartition de l'éclairage doivent, sans provoquer d'éblouissement, être adaptés à l'usage qu'ils doivent satisfaire : besoins d'activité, de confort, de sécurité et d'économie d'énergie. Il est conseillé de se faire accompagner d'un professionnel de l'éclairage en bâtiments d'élevage notamment, dans le cas de l'utilisation d'éclairages artificiels, où il faut aussi veiller particulièrement à la sécurité des hommes et des animaux (protection, gaine...).

LA TEMPÉRATURE

Les études scientifiques menées sur l'adaptation thermique des équidés montrent qu'ils s'adaptent très bien aux températures chaudes ou froides. Dans la mesure du possible, le climat intérieur devrait suivre les variations du climat extérieur sans amplification, notamment en adaptant les ouvertures et les volumes. Il faut se méfier en particulier des « surchauffes » et des excès d'humidité. Il s'agit de faire preuve de bon sens et d'observer les chevaux présents dans le bâtiment. S'ils présentent des signes d'inconfort thermique, il est recommandé de mettre en place des mesures correctives adaptées (voir [mesure 3](#)).

QUEL TYPE DE LITIÈRE CHOISIR ?

Traditionnellement, la litière est constituée de paille de blé, qui est préférable aux pailles d'autres céréales comme l'orge qui possède de nombreux poils, les barbes, irritants pour l'œsophage. Une bonne paille est une paille :

- Sèche et exempte de moisissures ;
- Ne générant pas trop de poussières et allergènes ;
- Provenant de plantes non malades afin de garantir une bonne capacité d'absorption ;
- N'introduisant pas de risques sanitaires pour les chevaux. Il est conseillé d'éviter les pailles d'origines inconnues ou à risques sanitaires (champignons, coliques).

Il existe des litières pouvant se substituer à la paille, comme le chanvre, le miscanthus, les anas de lin, les copeaux, le papier déchiqueté, ou les sciures de bois dépoussiérées... voire des matelas en caoutchouc adaptés de l'élevage bovin. Ces litières peuvent être utilisées pour améliorer la capacité d'absorption ou limiter les poussières. Ces litières de substitution ne sont normalement pas consommables par les chevaux, il est donc recommandé d'adapter l'apport de fourrages.

La litière accumulée est une gestion de la litière qui permet de conserver cette dernière sous les chevaux pendant plusieurs semaines à plusieurs mois. Elle demande une surveillance accrue des pieds des chevaux : risques de pourrissement et de développement de fourmilères.

FICHE 4

LES VÉGÉTAUX TOXIQUES POUR LES CHEVAUX

Les végétaux toxiques font partie intégrante de l'environnement de vie des chevaux, que ce soit dans les prairies, les fourrages, ou les espaces aménagés. Leur régime alimentaire d'herbivore, dont l'alimentation principale provient de l'herbe et des fourrages issus des prairies permanentes, les expose particulièrement à des risques d'intoxications végétales. Les végétaux toxiques pour les chevaux entraînent des troubles en cas d'ingestion, de contact ou d'inhalation. Certains de ces végétaux peuvent aussi entraîner des soucis lors de contrôles antidopage (coquelicot, canne de provence...). Selon la nature de la plante, la quantité ingérée, le poids du cheval, ces troubles peuvent aller de symptômes bénins à la mort de l'animal dans un délai variable.

QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION D'EMPOISONNEMENT ?

En cas de suspicion d'empoisonnement, il est recommandé :

1. de ne jamais s'affoler, même si les symptômes sont alarmants.
2. de noter les symptômes : prendre les constantes, vérifier l'état d'hydratation et l'état des muqueuses (voir [mesure 6](#)).
3. d'avertir le vétérinaire et de l'attendre sans déplacer le cheval : la marche stimule la circulation, ce qui peut permettre aux substances toxiques de se répandre plus rapidement dans le corps.
4. de prendre, si possible, un échantillon du végétal ou du fourrage suspect.
5. d'abreuver le cheval, mais de ne pas le nourrir.
6. de se protéger du cheval et de le protéger s'il présente des symptômes nerveux.
7. de ne pas obliger le cheval à se lever et ne pas le forcer à rester debout s'il est couché.
8. de couvrir le cheval si le temps est froid, d'améliorer son confort (litière s'il est couché...).

COMMENT PROTÉGER LES CHEVAUX DES VÉGÉTAUX TOXIQUES ?

Il est important de sécuriser l'environnement immédiat des chevaux, d'une part en s'assurant que les clôtures et portes sont suffisamment robustes et d'autre part en éliminant les plantes toxiques qui se trouvent à leur portée. Pour cela, il est conseillé de reconnaître régulièrement les végétaux présents dans les pâtures et les haies/talus auxquels les chevaux ont accès, à l'aide d'une flore. La gestion des pâtures joue un rôle important dans la présence de végétaux toxiques : le surpâturage favorise la colonisation de la pâture par des espèces indésirables potentiellement toxiques, telles que la porcelle enracinée ou le séneçon de Jacob. Il est également recommandé d'avoir une attention particulière pour les refus : les surveiller et les identifier pour repérer d'éventuels végétaux toxiques et agir en conséquence. Il est notamment important de s'assurer que les chevaux ne sont pas en conditions de disette favorisant la consommation des refus.

Il est également important d'être vigilant en randonnée ou en balade, en particulier lors des pauses : éviter les haies composées d'arbustes ornementaux / d'arbustes portant des baies, vérifier que les herbacées présentes à portée des chevaux ne sont pas toxiques.

Il est conseillé de ne pas laisser les chevaux pâturer dans les champs cultivés : les trèfles et la luzerne, ainsi que toutes les céréales ingérées (à cause de leur taux d'amidon élevé) peuvent être toxiques. Il faut aussi être prudent dans les vergers (consommation trop importante de pommes, poires et surtout de coings).

Il est également important de veiller à proposer aux chevaux un fourrage de bonne qualité, non déposé à même le sol, en quantité suffisante, le fourrage contaminé étant souvent responsable d'empoisonnements. En effet, lorsque les végétaux toxiques sont séchés et mélangés aux fourrages, le cheval ne les décèle pas. Quasiment tous les végétaux restent toxiques dans le foin, l'enrubanné et l'ensilage, et comme les chevaux sont moins aptes à les trier que lorsqu'elles sont sur pied, il est particulièrement important de veiller à ce que les fourrages ne contiennent pas de végétaux toxiques.

Enfin, si les chevaux se trouvent dans un pré facilement accessible, il est recommandé de mettre un panneau indiquant de ne pas nourrir les chevaux et de ne pas déposer de déchets de tonte ou de taille dans les prés. En effet, le cheval sera moins vigilant vis-à-vis des herbes ou des éléments végétaux qui lui sont proposés par-dessus la clôture et pourra ingérer de manière accidentelle des végétaux toxiques.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES ZONES À RISQUES POUR LES CHEVAUX ?

Entre les végétaux d'ornements, les plantes messicoles, les céréales ou encore les végétaux présents de manière spontanée, les végétaux toxiques pour les chevaux sont présents dans tout leur environnement. Ils se rencontrent dans les talus et bords de champs ou de chemins, pâtures, pieds de haies, haies bocagères, aménagements paysagers, haies ornementales, arbres et arbustes... Ne négliger aucune zone c'est assurer la meilleure protection possible à vos chevaux.



QUELLES ZONES À RISQUES POUR MON CHEVAL ?

- | | |
|----------------|--|
| 1/ LES PÂTURES | 4/ LES TALUS & BORDURES DE HAIES |
| 2/ LE FOIN | 5/ LES HAIES BOCAGÈRES |
| 3/ LES ARBRES | 6/ LES HAIES, ARBUSTES, ARBRES ORNEMENTAUX |

QUELS SONT LES PRINCIPAUX VÉGÉTAUX TOXIQUES POUR LES CHEVAUX ?

Les principaux végétaux toxiques pour les chevaux qu'il est possible de rencontrer dans chacune de ces zones sont présentés ci-après, avec une classification simplifiée : arbres et arbustes, végétaux herbacés. La/les zones à risques où il est possible de les rencontrer sont indiquées par les n° 1 à 6. Leur degré de toxicité, de faible à forte, est indiqué par les symboles suivants :



faiblement toxique : mort très rare moyennement toxique : mort pouvant survenir fortement toxique : mort +/- rapide

LES VÉGÉTAUX HERBACÉS



Adonis sp.
Adonis

1 2 4

Les cas d'intoxication sont majoritairement liés à sa présence dans le foin, son ingestion entraînant la mort rapide par dysfonctionnement cardiaque.



Arum sp.
Arum

4

L'ingestion entraîne une tuméfaction de la langue associée à des douleurs buccales et du pharynx. Le cheval intoxiqué appuie sa mâchoire sur le sol.



Atropa belladonna
Belladone

4

Les signes d'intoxication peuvent mettre plusieurs jours à apparaître : tachycardie, mydriase, colique de stase, alternance prostration/excitation. Les cas d'intoxication chez les équidés sont rares.



Brassica nigra
Moutarde noire

Leurs graines provoquent une gastro-entérite. Un liquide abondant est sécrété par les naseaux et le cheval meurt par asphyxie.

1 2



Colchicum autumnale
Colchique d'automne

Son ingestion entraîne sueur, coliques violentes, diarrhées hémorragiques, spasmes.

1 2 4



Conium sp.
Ciguë

Elle ressemble beaucoup à la carotte sauvage, avec des taches lie-de-vin à la base de la tige. Elle est toxique fraîche et entraîne paralysie et étouffement en 1 heure.

1 4



Datura stramonium
Datura

Les signes d'intoxication sont gradués entre périphérie et central : tachycardie, mydriase, colique de stase, alternance prostration/excitation. Son ingestion peut engendrer un contrôle antidopage positif (atropine).

1 2 4



Digitalis purpurea
Digitale pourpre

Une consommation importante entraîne : sang dans les crottins, anorexie, syncopes. Elle est rarement mortelle.

1 2 4



Dryopteris filix-mas
Fougère mâle

Les symptômes apparaissent après plusieurs jours de consommation, liée à sa présence en grande quantité dans le foin ou la litière : faiblesse, tremblements, spasmes, convulsions.

2 4



Equisetum sp.
Prêles

Une consommation très importante peut entraîner une intoxication, cette dernière restant exceptionnelle chez les équidés.

1 2



Euphorbia sp.
Euphorbes

En frais, si le cheval coupe une euphorbe avec ses sabots ou son nez, il va déclencher une irritation de contact avec le latex. Dans le foin, elles entraînent brûlure de la bouche, diarrhée sanguinolente, convulsion, hématurie.

1 2 4



Galega officinalis
Galéga

Sa consommation, chez les ruminants, entraîne insuffisance respiratoire aiguë avec œdème aigu du poumon et transsudat pleural.

1 2 4



Glechoma hederacea
Lierre terrestre

Les symptômes apparaissent au bout d'une semaine : colique, fièvre, insuffisance cardiaque.

2 4



Hypericum perforatum
Millepertuis

Les chevaux sont photosensibilisés après ingestion de la plante : le pigment de la plante est directement activé par le soleil en radical phototoxique. L'intoxication est modulée par la densité des peuplements et les concentrations en hypericine.

1 2 4



Hypochoeris radicata
Porcelle enracinée

Elle entraîne un mouvement exagéré de fléchissement des membres postérieurs (harper australien). Les chevaux qui ont consommé de la porcelle développent une réelle addiction et ne doivent pas être remis en contact avec cette dernière.

1 2 4



Linum usitatissimum

Lin

La graine est toxique crue. Son ingestion entraîne incoordination, tube digestif silencieux, diarrhée, expiration prolongée.

1 2



Papaver rhoeas

Coquelicot

Son ingestion peut entraîner coliques, diarrhées, troubles nerveux, crampes, prostration pouvant être entrécoupée de convulsions.

1 2 4



Pteridium aquilinum

Fougère aigle

Les symptômes apparaissent progressivement après plusieurs jours de consommation, liée à sa présence en grande quantité dans le foin ou la litière : faiblesse, tremblements, spasmes, convulsions.

2 4



Ranunculus sp.

Renoncules

Consommées fraîches, elles engendrent diarrhée noire, sang dans les urines. Cette consommation est rare, elle arrive lorsque les chevaux n'ont plus assez d'herbe.

1 2 4



Senecio inaequidens

Seneçon du Cap

Son ingestion provoque des troubles hépatiques aigus (troubles nerveux violent, chevaux semblent aveugles et fous) à chroniques (amaigrissement sans perte d'appétit, dysorexie, coliques, troubles nerveux).

1 2 4



Senecio jacobaea

Seneçon de Jacob

Son ingestion provoque les mêmes symptômes que le seneçon du Cap, mais sa toxicité est moins importante, avec un tableau clinique atténué et une exposition plus longue.

1 2 4



Sinapsis arvensis

Moutarde des champs

Leurs graines provoquent une gastro-entérite. Un liquide abondant est sécrété par les naseaux et le cheval meurt par asphyxie.

1 2



Solanum dulcamera

Morelle douce-amère

L'ingestion, surtout des fruits verts, provoque abattement, prostration et œdème de l'auge.

2 4



Solanum nigra

Morelle noire

L'ingestion, surtout des fruits verts, provoque abattement, prostration et œdème de l'auge.

2 4



Sorghum bicolor

Sorgho

Les jeunes pousses sont riches en acide cyanhydrique. Leur toxicité est moins importante chez les chevaux que chez les autres herbivores.

1 2



Trifolium album

Trèfle des prés

C'est la plante jeune et verte qui est toxique, entraînant des fourbures et des coliques, ainsi qu'une photosensibilisation.

1 2

LES ARBRES ET ARBUSTES



©N.Cerroux



Acer pseudoplatanus
Erable sycomore

3 5

La toxine contenue dans les samares et dans les plantules peut entraîner la myopathie atypique, maladie musculaire avec un taux de mortalité très élevé.



©SPiry



Buxus sp.
Buis

6

Son ingestion est rare, elle entraîne tremblements, vertiges, convulsions, troubles respiratoires et purgation importante.



©J.Delange



Euonymus europaeus
Fusain d'Europe

5

Son ingestion entraîne constipation puis diarrhées, convulsions.



©G.Pernitevsky



Juglans nigra
Noyer noir d'Amérique

3

Le pollen de noyer peut provoquer des allergies respiratoires. La consommation des feuilles et des noix, surtout moisies, peut entraîner de la fourbure.



©J.F.Gaffard



Laburnum anagyroides
Cytise

3 6

Après ingestion, le cheval tombe en convulsions puis dans le coma.



©Tosti



Nerium oleander
Laurier rose

3 6

Sa consommation entraîne prostration, toxicité cardiaque. Il conserve sa toxicité après dessiccation. L'intoxication est possible suite au trempage dans l'eau de l'abreuvoir.



©RCoyell



Prunus laurocerasus
Laurier cerise

3 6

Une consommation importante peut entraîner des troubles respiratoires et nerveux.



©Nikamos



Quercus sp.
Chênes

3 5

Les glands et les jeunes feuilles vertes peuvent entraîner, en cas d'ingestion massive, colique, constipation et diarrhée sanguinolante.



©Moosh



Rhododendron sp.
Rhododendrons

3 6

Sa consommation entraîne atteintes du système nerveux, salivation, coliques, diarrhées, paralysie et étouffement. Intoxication rare chez les équidés.



©J.M.Pascalo



Robinia pseudoacacia
Robinier faux-acacia

3 5 6

Sa consommation entraîne salivation abondante, coliques, diarrhées, troubles cardiaques. C'est une essence utilisée pour faire des clôtures, vigilance donc aux poteaux non écorcés.



©J.M.Pascalo



Taxus baccata
If à baies roses

3 6

Très toxique, sa consommation entraîne des troubles de l'équilibre, des convulsions, le plus souvent une mort directe sans symptôme.



©N.Cerroux



Thuja sp.
Thuja

3 6

Une forte ingestion provoque un tableau digestif. Cas rares chez les équidés.

FICHE 5

IDENTIFICATION & TRAÇABILITÉ DES ÉQUIDÉS : LES OBLIGATIONS DU DÉTENTEUR

Depuis 2016, des contrôles sur les obligations du détenteur d'équidé(s) peuvent être réalisés par des agents de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (Ifce). Les détenteurs doivent être en mesure de présenter les documents réglementaires.

Ces obligations sanitaires concernent 5 points : identification des équidés, déclaration du lieu de détention d'équidés, déclaration du vétérinaire sanitaire (pour les détenteurs de plus de 3 équidés), tenue d'un registre d'élevage, tenue d'un registre de transport.

Le non-respect de ces obligations sanitaires peut entraîner des contraventions de 450 à 1500 € pour chaque manquement à la réglementation en vigueur.

IDENTIFICATION DES ÉQUIDÉS

DES OBLIGATIONS TOUT AU LONG DE LA VIE DE L'ÉQUIDÉ

En France, un numéro d'identification unique, le n°SIRE, est attribué à chaque équidé déclaré et enregistré dans la base de données gérée par l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE). Un transpondeur sous-cutané posé par une personne habilitée (vétérinaire ou agent de l'IFCE) permet de confirmer l'identité de l'équidé.

Attention : réaliser l'identification d'un équidé sans être habilité est sanctionné d'une contravention de 3^{ème} classe (450 €).

Ainsi, tout propriétaire et/ou détenteur d'équidé doit :

1. dans les 15 jours suivant la naissance du poulain déclarer sa naissance auprès du SIRE par Internet ou courrier ;
2. dans les 8 mois suivant la naissance, avant sevrage :
 - a. faire procéder à l'identification de son équidé par une personne habilitée (vétérinaire ou agent de l'IFCE),
 - b. faire procéder à la pose d'une puce électronique,
 - c. faire la déclaration auprès du SIRE qui délivre ensuite le document d'identification du cheval. Cette déclaration doit être faite au SIRE avant le 31 décembre de l'année de naissance.

LE DOCUMENT D'IDENTIFICATION

Ce document d'identification individuel suivra l'animal lors de tous ses déplacements tout au long de sa vie. Il sert de passeport, éventuellement de certificat d'origine et/ou d'inscription à un stud-book, et de document sanitaire.

Pour les équidés importés avec un passeport norme européenne, le passeport du pays d'origine est conservé à l'enregistrement en France, on y insère le cas échéant le signalement descriptif en français, le graphique et une étiquette avec n° SIRE. Pour les équidés importés sans passeport européen, un nouveau document d'identification est édité.

Le non-respect des règles d'identification donne lieu à une contravention de 3^{ème} classe (450€) due par le propriétaire reconnu au moment du contrôle. Tout détenteur doit vérifier l'identification des équidés susceptibles d'être hébergés chez lui, avant leur introduction. Aucun équidé non identifié ne doit être accepté, quelle que soit la durée de l'hébergement.

LA CARTE D'IMMATRICULATION

Afin de pouvoir connaître le propriétaire d'un équidé, une carte d'immatriculation est éditée à chaque changement de propriété. Elle constitue le document officiel indiquant que le propriétaire de l'équidé est bien enregistré dans la base SIRE. La déclaration de changement de propriétaire doit être effectuée par le nouveau propriétaire dans les 30 jours suivant l'achat du cheval (article R215-14 du Code Rural). Le non-renvoi de la carte d'immatriculation endossée par le cédant dans les 8 jours suivants le changement de propriétaire est passible d'une contravention de 3^{ème} classe (450 €). Lors de la vente ces opérations peuvent s'effectuer par voie postale ou désormais de manière dématérialisée par Internet.

Les éléments suivants sont renseignés sur la carte d'immatriculation :

- noms et n° SIRE de l'équidé,
- noms et adresses du ou des derniers propriétaires déclarés.

Le détenteur désormais connu par l'IFCE doit quand même remplir une déclaration de détenteur d'équidé qui est obligatoire (décret n°2010-865 du 23 juillet 2010).

DÉCLARATION DU/DES LIEU(X) DE DÉTENTION

POURQUOI SE DÉCLARER ?

Tout détenteur d'un ou plusieurs équidés, professionnel ou particulier, a l'obligation de se déclarer auprès de l'IFCE, en précisant le(s) lieu(x) de stationnement d'équidé(s) dont il est responsable. L'objectif de cette déclaration est sanitaire : elle permet de répertorier dans la base de données SIRE l'ensemble des lieux en France accueillant des équidés.

Ainsi en cas d'épidémie les services sanitaires associés à des structures associatives de la filière, comme le RESPE, pourront déterminer les mesures sanitaires à mettre en place et en informer l'ensemble des détenteurs.

Qui est concerné par la déclaration du lieu de détention ?

- Exemples de détenteurs devant déclarer un lieu de détention : un éleveur possédant des juments, un agriculteur ayant des pensions, un particulier ayant un équidé chez lui, un gérant de gîte d'étape équestre, un centre équestre non affilié à la FFE. Les organisateurs de foire et de concours sont également tenus de déclarer les lieux de détention si ceux-ci ne sont pas déjà déclarés, c'est à l'organisateur principal sur le lieu de réaliser la déclaration.
- Exemples de lieux de détention dont la déclaration est assurée par des tiers : un lieu d'entraînement de chevaux de course : l'enregistrement est effectué par le responsable de la structure par l'intermédiaire de France Galop ou du Trot, un centre équestre enregistré auprès de la FFE : l'enregistrement est effectué par l'intermédiaire de la FFE.
- Exemples de personne n'ayant pas à faire de déclaration de lieu de détention : un propriétaire dont les chevaux sont en pension dans une structure équestre, même s'il s'en occupe chaque jour : c'est le responsable du lieu qui doit effectuer la démarche, un propriétaire d'un lieu loué à quelqu'un qui accueille des équidés sur place : c'est le locataire qui doit se déclarer, une clinique vétérinaire ou un transporteur.

Attention, ce n'est pas parce que vous avez déjà effectué certaines démarches auprès du SIRE en tant que propriétaire, étalonnier ou éleveur que vous êtes enregistré comme détenteur.

La déclaration d'un lieu de détention est définitive : il n'est pas nécessaire de la renouveler chaque année. Il est néanmoins important de mettre à jour auprès du SIRE les informations le concernant (fermeture de lieu, modifications de ses coordonnées, changement de responsable...).

La non déclaration d'un lieu de détention d'équidés est passible d'une contravention de 3^{ème} classe (450 €).

COMMENT SE DÉCLARER ?

Le plus simple est de s'enregistrer par Internet sur le site du SIRE (<http://www.ifce.fr/sire-demarches/sanitaire-detention/lieu-de-detention/>) après la création d'un compte internet auprès de l'IFCE. Le formulaire peut également être téléchargé sur le site internet dans la rubrique démarches ou obtenu en appelant au 0811 9021 31.

Tout enregistrement internet ou papier donne lieu à l'édition d'un accusé de réception comportant l'identifiant du détenteur. Il doit pouvoir être présenté en cas de contrôle.

DÉCLARATION DE VÉTÉRINAIRE SANITAIRE

Tout détenteur de 3 équidés ou plus est tenu de déclarer un vétérinaire sanitaire.

QUI PEUT ÊTRE VÉTÉRINAIRE SANITAIRE ?

Le plus souvent, le vétérinaire traitant ou le vétérinaire de proximité peut être désigné vétérinaire sanitaire. La préfecture possède la liste des vétérinaires habilités pour le département.

Le vétérinaire sanitaire doit avoir une habilitation sanitaire délivrée par l'autorité compétente.

Plusieurs vétérinaires d'une même clinique vétérinaire peuvent être déclarés comme « vétérinaire sanitaire » par un détenteur.

Attention : le vétérinaire sanitaire ne doit pas être propriétaire des équidés, ni détenir de participation financière dans le lieu de détention où il est déclaré en tant que tel.

COMMENT DÉCLARER LE VÉTÉRINAIRE SANITAIRE ?

Remplir le formulaire de désignation (disponible en fin de fiche), signé par le détenteur et le (ou les) vétérinaire(s) désigné(s). Le renvoyer à la DD(CS)PP de votre département.

TENUE DU REGISTRE D'ÉLEVAGE

UN REGISTRE OBLIGATOIRE POUR TOUT DÉTENTEUR D'ÉQUIDÉ

« Tout propriétaire ou détenteur d'animaux appartenant à des espèces dont la chair ou les produits doivent être cédés en vue de la consommation doit tenir un registre d'élevage régulièrement mis à jour sur lequel il recense chronologiquement les données sanitaires, zootechniques et médicales relatives aux animaux élevés » (arrêté du 5 juin 2000 relatif au registre d'élevage).

Les équidés ayant ce statut, un registre d'élevage doit donc être présent sur chaque lieu de détention. Le détenteur s'expose à une contravention de 4^{ème} classe (750 à 1500€).

Exemples de lieux de détention : élevages, centres équestres, centres d'entraînements, écuries, pensions ou tout particulier ayant son cheval à domicile.

QUE DOIT CONTENIR LE REGISTRE D'ÉLEVAGE ?

Le registre d'élevage doit être conservé au moins 5 ans et tenu à jour de façon compréhensible et aisée. Il comporte différentes parties :

> une **description synthétique des caractéristiques de l'exploitation**, dans laquelle le nom du vétérinaire traitant est indiqué, ainsi que celui du vétérinaire sanitaire pour les détenteurs de plus de 3 équidés.

> un **suivi chronologique de l'entretien des animaux, des soins apportés et des interventions vétérinaires**.

Tout traitement vétérinaire réalisé sur un équidé doit être noté avec l'indication du n° d'ordonnance liée à ce traitement.

Les ordonnances et les résultats d'analyses obtenus pour diagnostic ou appréciation de la situation sanitaire sont à conserver pendant au moins 5 ans sur l'exploitation et à classer avec le registre d'élevage.

> le **suivi chronologique des entrées/sorties d'animaux** : le détenteur doit indiquer toute entrée et sortie de chaque équidé, ainsi que la destination et la provenance de l'animal.

SOUS QUELLE FORME DOIT ÊTRE TENU LE REGISTRE D'ÉLEVAGE ?

Le registre peut être fait sur papier ou sur informatique. Les données relatives aux mouvements et aux soins vétérinaires doivent être paginées. Dans le cas d'une tenue informatique, il faut imprimer le registre au moins une fois par trimestre (datée et paginée), ainsi qu'à toute visite du vétérinaire intervenant sur les animaux concernés par le registre. Les impressions successives doivent être conservées et pouvoir être présentées à toute demande des agents habilités au contrôle de ce registre. Des sauvegardes informatiques trimestrielles non modifiables, datées, paginées, archivées et conservées doivent être réalisées.

Un modèle de registre d'élevage est disponible à la fin de cette fiche.

QUI EST CONCERNÉ ?

Pour les transports ne dépassant pas 65km entre le lieu de départ et le lieu de destination (règlement CE 2055/1) ou à « usage personnel », seule la réglementation concernant la protection animale est applicable (transport des animaux dans des conditions compatibles avec leur sécurité et leurs besoins physiologiques, voir guide de bonnes pratiques pour le transport des équidés), tout en veillant à pouvoir fournir les documents d'accompagnement des animaux. Il est cependant vivement conseillé aux particuliers de tenir un registre de transport afin d'identifier rapidement les chevaux ayant été en contact lors d'un foyer épidémique.

Pour les transports réalisés par un opérateur économique dans le cadre d'une activité économique (personnes morales soumises à SIRET, salariés agissant dans le cadre professionnel), la réglementation définit des obligations variables selon les distances et les durées. Le registre de transport doit être tenu dans tous les cas.

Exemples de transports réalisés dans le cadre d'activités économiques : transports réalisés par les centres équestres pour toute activité équestre (transport payant ou non), transports de chevaux de courses vers les hippodromes, transports de chevaux de « spectacle », transport privé ou public réalisé par un transporteur professionnel.

QUE DOIT CONTENIR LE REGISTRE DE TRANSPORT ?

Le registre de transport doit mentionner :

- le lieu, la date et l'heure du chargement et de la livraison des animaux,
- le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'exploitation de départ et d'arrivée,
- l'espèce et le nombre des animaux transportés,
- le nom et les numéros d'identification (SIRE, transpondeur) des équidés transportés,
- le nom et les coordonnées des propriétaires des chevaux transportés,
- la date et le lieu de la désinfection,
- la durée prévue de chaque voyage.

Le registre doit être détenu à bord du véhicule et conservé pendant au moins 3 ans.

Le document d'identification de chaque équidé transporté doit également être à bord du véhicule pour tout transport et ce quelque soit le nombre de kilomètres parcourus et que celui-ci s'effectue dans le cadre d'une activité économique ou pas.

Pour répertorier des mouvements de cavalerie et les contacts avec d'autres équidés lors d'une compétition, il est possible de conserver la fiche de route de la Fédération Française d'Equitation.

DESIGNATION DU VETERINAIRE SANITAIRE PAR LE DETENTEUR D'ANIMAUX (ARTICLES L.203-1, L.203-2, L.203-3, R.203-1, R. 203-2 DU CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME)

A renvoyer à la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations (DD(CS)PP) du département où est enregistré l'établissement

Attention, ce formulaire doit être daté et signé par le détenteur des animaux et par le(s) vétérinaire(s) sanitaire(s) désigné(s)

Si vous détenez des animaux de différentes espèces et que vous souhaitez désigner un (des) vétérinaire(s) sanitaire(s) différent(s) pour certaines de ces espèces, merci de compléter autant de formulaires que de (groupes de) vétérinaires sanitaires différents désignés.

IDENTIFICATION DU DETENTEUR DES ANIMAUX

Nom : _____

Prénom (s) : _____

Vous êtes un professionnel

Vous êtes un particulier

N° SIRET : _____ Date de naissance : ____/____/____

N° détenteur EDE : _____ N° NUMAGRIT (le cas échéant) : _____
(obligatoire pour les élevages de ruminants, de porcins et de volailles filière ponte)

Raison sociale : _____

Adresse de l'établissement (ou adresse personnelle du détenteur pour les particuliers) : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Téléphone : /fixe|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; /mobile|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse électronique : _____

ACTIVITES DE L'ETABLISSEMENT

Groupe(s) d'espèces concerné(s) par la désignation du (des) vétérinaire(s) sanitaire(s) :

<input type="checkbox"/> Bovins	<input type="checkbox"/> Carnivores domestiques	<input type="checkbox"/> Reptiles	<input type="checkbox"/> Primates	<input type="checkbox"/> Amphibiens
<input type="checkbox"/> Caprins	<input type="checkbox"/> Equins	<input type="checkbox"/> Poissons d'élevage	<input type="checkbox"/> Rongeurs	<input type="checkbox"/> Lagomorphes
<input type="checkbox"/> Ovins	<input type="checkbox"/> Sangliers	<input type="checkbox"/> Volailles - préciser l'(les) espèce(s) : _____		
<input type="checkbox"/> Porcins	<input type="checkbox"/> Autre : préciser l'(les) espèce(s) _____			

Type d'activité (hors équins) :

<input type="checkbox"/> Elevage	<input type="checkbox"/> Détenteur non professionnel de carnivores domestiques	<input type="checkbox"/> Refuge, fourrière
<input type="checkbox"/> Opérateur commercial / vente	<input type="checkbox"/> Elevage, fourniture, importation d'animaux à des fins scientifiques	<input type="checkbox"/> Utilisation d'animaux à des fins scientifiques
<input type="checkbox"/> Couvoir	<input type="checkbox"/> Présentation au public de faune sauvage captive	<input type="checkbox"/> Autre : préciser _____

Type d'activité (élevage et détention d'équins) : Nombre de chevaux ou poneys détenus : _____ Nombre d'ânes, mules ou mulets détenus : _____

N°(s) détenteur(s) attribué(s) par le SIRE (IFCE) : _____

<input type="checkbox"/> Elevage	<input type="checkbox"/> Centre équestre/Enseignement	<input type="checkbox"/> Entraînement (courses)	<input type="checkbox"/> Refuge	<input type="checkbox"/> Pension / Commerce
<input type="checkbox"/> Détention par un particulier <input type="checkbox"/> Professionnel autre (<i>cavalier pro pour chevaux de sport, dresseur en attelage, débardage, spectacles équestres, etc.</i>)				

COORDONNEES DU (DES) VETERINAIRE(S) SANITAIRE(S) DESIGNE(S)

Il est possible de désigner plusieurs vétérinaires sanitaires disposant d'un même domicile professionnel d'exercice (DPE) dans la mesure où l'aire géographique d'exercice de leur habilitation comprend le département du lieu de détention des animaux. Si votre désignation concerne plus de quatre vétérinaires, merci de fournir leurs coordonnées et leur engagement sur papier libre.

Domicile Professionnel d'Exercice (DPE) du (des) vétérinaire(s) désigné(s) :

N° ordinal du DPE : _____ Adresse du DPE : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_| Adresse électronique : _____

Vétérinaire(s) sanitaire(s) désigné(s) :

Date de prise de fonctions du (des) vétérinaire(s) : ____/____/____

Nom : _____	Nom : _____
Prénom(s) : _____	Prénom(s) : _____
N° d'Ordre : _____	N° d'Ordre : _____
Téléphone : _ _ _ _ _ _ _ _ _	Téléphone : _ _ _ _ _ _ _ _ _
Nom : _____	Nom : _____
Prénom(s) : _____	Prénom(s) : _____
N° d'Ordre : _____	N° d'Ordre : _____
Téléphone : _ _ _ _ _ _ _ _ _	Téléphone : _ _ _ _ _ _ _ _ _

ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU (DES) VETERINAIRE(S) SANITAIRE(S) DESIGNE(S)

Je soussigné(e),

- _____, Docteur Vétérinaire, né(e) le ____/____/____ à _____,
- _____, Docteur Vétérinaire, né(e) le ____/____/____ à _____,
- _____, Docteur Vétérinaire, né(e) le ____/____/____ à _____,
- _____, Docteur Vétérinaire, né(e) le ____/____/____ à _____,

déclare accepter d'être désigné(e) vétérinaire sanitaire de l'établissement mentionné ci-dessus. En cas de renonciation à cette désignation, je m'engage à en informer la DD(CS)PP destinataire de ce formulaire et le détenteur des animaux au moins un mois à l'avance et à ce que ce changement intervienne en dehors des périodes d'exécution et de contrôle des mesures de surveillance, de prévention ou de lutte prescrites par l'autorité administrative, lorsque ces mesures sont prescrites pour une durée déterminée.

Je déclare :

- être déclaré(e) vétérinaire sanitaire pour le département concerné par cette désignation ;
- que cette désignation, en s'ajoutant aux responsabilités que j'ai déjà acceptées, me permet de garantir le bon exercice de mes missions dans des conditions techniques et des délais satisfaisants, y compris en cas d'urgence sanitaire ;
- que cette désignation me permet de respecter le nombre maximal d'animaux que je suis autorisé(e) à suivre et déterminé par l'arrêté du 24 avril 2007 ;
- ne pas être propriétaire des animaux, ni détenir de participation financière, dans l'établissement ou la manifestation dans lesquels j'interviens en qualité de vétérinaire sanitaire.

Date : ____/____/____

Date : ____/____/____

Nom : _____

Nom : _____

Signature :

Signature :

Date : ____/____/____

Date : ____/____/____

Nom : _____

Nom : _____

Signature :

Signature :

¹ Arrêté du 24 avril 2007 relatif à la surveillance sanitaire et aux soins régulièrement confiés au vétérinaire pris en application de l'article L. 5143-2 du code de la santé publique

MENTIONS LEGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit règlement général sur la protection des données) s'appliquent aux réponses faites sur ce formulaire. Ils garantissent un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de la DD(CS)PP de votre département.

ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU DETENTEUR DES ANIMAUX

Je m'engage à informer la DD(CS)PP destinataire de ce formulaire de tout changement de vétérinaire sanitaire et m'engage à ce que ce changement intervienne en dehors des périodes d'exécution et de contrôle des mesures de surveillance ou de prévention ou de lutte prescrites par l'autorité administrative, lorsque ces mesures sont prescrites pour une durée déterminée (le changement de vétérinaire sanitaire ne peut notamment intervenir qu'entre deux campagnes de prophylaxie).

Je reconnais être informé(e) que conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 novembre 2001¹ et de l'arrêté du 18 avril 2016², pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), toute information détenue dans les systèmes d'information de la Direction générale de l'alimentation (SIGAL - RESYTAL) et relative à la généalogie, aux mouvements et à l'état de santé des animaux entretenus dans mon établissement ainsi qu'à la situation de mon établissement lui-même au regard des dangers sanitaires réglementés et non réglementés, de la protection animale, de l'utilisation des médicaments vétérinaires ou de toute autre obligation réglementaire, pourra être communiquée par les services de l'Etat aux personnes mentionnées aux arrêtés du 7 novembre 2001¹ et du 18 avril 2016², y compris au(x) vétérinaire(s) sanitaire(s) désigné(s) ci-dessus.

Fait le ____/____/____

Nom et prénom : _____

Signature :

¹ Arrêté du 7 novembre 2001 portant autorisation des traitements du système d'information de la direction générale de l'alimentation

² Arrêté du 18 avril 2016 autorisant la mise en œuvre par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (direction générale de l'alimentation) d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé RESYTAL destiné à gérer les missions relatives à la sécurité des aliments, à la santé, à la protection des animaux et des végétaux, et à la politique de l'alimentation exercées par l'Etat

DECISION DE LA DD(CS)PP - CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

La désignation est :

accordée

refusée pour le motif suivant : _____

Date de la décision : ____/____/____

Signature du responsable du service instructeur :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal administratif du ressort duquel dépend le domicile professionnel administratif du vétérinaire dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

REGISTRE D'ÉLEVAGE // SITUATION DU DÉTENTEUR

VOTRE EXPLOITATION

Nom de votre exploitation :

Adresse de votre exploitation :

N° d'exploitation (EDE) :

Autre n° d'identification (si n°EDE inexistant) :

n° d'entreprise MSA :

Et/ou n° RC :

Et/ou n° d'association :

RESPONSABLE LÉGAL DE L'EXPLOITATION

Nom :

Adresse (si différente de celle de l'exploitation) :

PERSONNE(S) ASSURANT LA TENUE DU REGISTRE

Nom et fonction	Période concernée
.....
.....
.....
.....

VÉTÉRINAIRE TRAITANT

Nom :

N° de téléphone :

TYPE D'UTILISATION DES ÉQUIDÉS

équitation élevage dressage d'équidés autre :

ADHÉSION À DES ORGANISMES SANITAIRES

groupement de défense sanitaire autre groupement sanitaire :

ESPÈCES DÉTENUES

équidés autres :

REGISTRE D'ÉLEVAGE // FICHE DE L'ÉQUIDÉ

NUMÉRO

(n° d'ordre chronologique d'arrivée)

NOM DE L'ÉQUIDÉ

NOM DE L'EXPLOITATION

ou cachet, tampon,...

N° de transpondeur :

N° SIRE :

Le cheval peut être destiné à la consommation humaine*

**barrer cette mention selon le choix du propriétaire ou en cas d'utilisation de médicaments qui l'exigent.*

Voir avec votre vétérinaire

PROPRIÉTAIRE DE L'ÉQUIDÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉTENTEUR)

Nom :

Adresse :

N° de téléphone :

VÉTÉRINAIRE DE L'ÉQUIDÉ

Nom :

Adresse :

N° de téléphone :

<u>DATE DE 1^{ÈRE} ENTRÉE</u> --/--/-----	<u>LIEU DE PROVENANCE</u>	<u>OBSERVATIONS</u> <i>Ex : naissance, achat, prise de pension, prêt, accueil temporaire...</i>
<u>DATE DE SORTIE DÉFINITIVE</u> --/--/-----	<u>LIEU DE DESTINATION</u>	<u>OBSERVATIONS</u> <i>Ex : vente, abattage, décès, équarrissage...</i>

REGISTRE D'ÉLEVAGE // FICHE MOUVEMENTS

À copier en autant d'exemplaires que nécessaire

Nom de l'équidé :

Page n° :

N° SIRE :

Cette fiche ne concerne ni la 1^{re} entrée ni la sortie définitive. Pour une compétition, il est possible de conserver la fiche de route de la Fédération Française d'Équitation.

<u>DATE DE DÉPART</u>	<u>DATE DE RETOUR</u>	<u>OBSERVATIONS</u> <i>Nature et lieu de l'évènement</i>
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	

FICHE 6

LE DÉPLOIEMENT DE LA CHARTE NATIONALE POUR LE BIEN-ÊTRE ÉQUIN

Les organismes de la filière ont mis en place différentes possibilités pour accompagner au mieux les professionnels dans leur engagement volontaire. Ces différents parcours d'intégration possible de la Charte permettent à chacun d'identifier celui qui lui convient le mieux et d'encourager ainsi un maximum de professionnel à mettre en place une démarche de progrès sur sa structure.

LA FORMATION INTÉGRER LA CHARTE NATIONALE POUR LE BIEN-ÊTRE ÉQUIN

Depuis décembre 2019, l'ensemble des professionnels, toutes filières confondues (élevage, établissement équestre, entraînement, travail, viande, sport), peut intégrer la Charte nationale pour le bien-être équin en suivant une journée de formation organisée par la FNC en partenariat avec les Chambres d'agriculture et les FR/FDSEA.

La formation permet aux professionnels :

- > d'acquérir les principales notions liées à la question du bien-être animal et équin, contexte réglementaire, juridique et sociétal, grands principes internationaux de bien-être animal, avancées scientifiques et éthiques en la matière ;
- > de se professionnaliser dans ses pratiques en matière de bien-être équin en utilisant la Charte Nationale pour le Bien-Être Équin ;
- > de formaliser une démarche de progrès en matière de bien-être équin sur son exploitation.

Elle comporte plusieurs séquences des travaux de groupe suivis de phases de stabilisation et d'évaluation des acquis, afin que les professionnels puissent échanger sur leurs pratiques et identifier avec leurs pairs les améliorations à apporter en s'inspirant d'autres situations professionnelles.

Dans la dernière partie de la journée, les professionnels autoévaluent leurs pratiques en matière de bien-être équin à l'aide de l'application « bien-être équin ». Pour les deux mesures qui ont le pourcentage de réussite le plus bas, ils identifient les actions correctives à mener (suivre une/des formations, faire appel à un expert, solliciter un conseil individuel, modifier ses pratiques, faire évoluer ses infrastructures...) et les formalisent à travers un plan d'action sur lequel ils indiquent la durée qu'ils estiment nécessaire pour mettre en œuvre les actions.

Ils peuvent afficher leur intégration dans la démarche à l'aide d'outils de communication millésimés et disposent du présent guide de bonnes pratiques pour les accompagner dans le suivi des indicateurs de bien-être et l'amélioration de leurs pratiques. Un bilan à date anniversaire est réalisé par un conseiller.

Le déroulé pédagogique de la journée est présenté ci-dessous.



Objectifs pédagogiques de la séquence ou du module	Durée (h)	Contenus	Méthodes pédagogiques et moyens matériels
<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des stagiaires, expression des attentes (5 min) - objectifs de la journée et réponses aux attentes (5 min) - connaître les aides existantes nécessitant d'avoir intégré la charte (20 min) 	3.5 h	<ul style="list-style-type: none"> - objectifs détaillés et opérationnels de la journée - présentation des aides existantes 	<ul style="list-style-type: none"> Tour de table (post-it) Apports théoriques avec intervention à partir d'un support PowerPoint (Ordinateur + vidéoprojecteur)
<ul style="list-style-type: none"> - Être capable de comprendre le contexte général autour du bien-être animal et du bien-être équin (1h) 		<ul style="list-style-type: none"> Le BEA : de votre définition aux grands principes et réglementations internationaux, européens et français - élaboration de la définition du groupe - Eléments réglementaires et juridiques en lien avec le bien-être animal : statut de l'animal, réglementation UE, France 	<ul style="list-style-type: none"> Travail individuel Travail en sous-groupes et partage en plénière (post-it) Comparaison avec les grands principes de BEA internationaux (remise des fiches aux participants) Apports théoriques avec intervention à partir d'un support PowerPoint (Ordinateur + vidéoprojecteur)

<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les grands éléments impactant le bien-être du cheval - Comprendre leur déclinaison dans les 8 mesures de la charte (2h) 		<ul style="list-style-type: none"> - rappel collectif des grands éléments impactant le bien-être du cheval : biologie, physiologie, alimentation/eau, éthologie, relation homme/cheval - Les 8 mesures du bien-être équin - identifier ce qui fait le BEE pour chacune des 8 mesures - point sur la méthode de construction de la charte et du guide 	Temps d'évaluation des acquis en plénière Apports théoriques avec intervention à partir d'un support PowerPoint (Ordinateur + vidéoprojecteur) Travail en sous-groupe par mesure et partage en plénière Comparaison avec le guide
<ul style="list-style-type: none"> - s'approprier les outils d'autodiagnostic (10 min) - réaliser l'autodiagnostic de ses pratiques (15 min) - identifier les 2 mesures à améliorer en priorité (5 min) 	3.5 h	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en main de l'appli et de la grille permettant l'auto diagnostic - réalisation individuelle de l'autodiagnostic, sur appli ou sur papier (fonction du wifi) 	Apports théoriques avec intervention à partir d'un support PowerPoint (Ordinateur + vidéoprojecteur) Appli sur smartphone Grilles d'autodiagnostic papier Travail individuel
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier des solutions possibles pour remédier aux atteintes du bien-être équin en lien avec les mesures à améliorer (2h) - Etablir un plan de progrès pour son exploitation (45 min) 		<ul style="list-style-type: none"> - échanges entre les participants pour identifier les points communs et les divergences entre les exploitations - Mobilisation des connaissances en biologie, physiologie, éthologie, comportement... - Apports méthodologiques pour identifier des solutions possibles - Méthodologie pour établir un plan de progrès - Les bonnes pratiques qui font consensus en fonction des améliorations majoritaires 	Travail en sous-groupes et partage en plénière Apports théoriques avec intervention à partir d'un support PowerPoint (Ordinateur + vidéoprojecteur) Plan de progrès papier
<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la formation (15 min) 		<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la satisfaction 	<ul style="list-style-type: none"> - Questionnaire individuel de satisfaction - Echange collectif à chaud pour identifier les besoins en formation et les améliorations possibles (tour de table)

LA MENTION BEA DE LA FFE

Depuis septembre 2019, une mention bien-être animal est proposée par la FFE aux structures déjà impliquées dans une démarche Qualité FFE : elle ne peut pas être délivrée seule. Cette mention complémentaire identifie les établissements labellisés qui ont fait le choix de s'inscrire dans une démarche de progrès concernant le bien-être animal. La FFE accompagne ainsi les établissements équestres dans la prise en compte du bien-être animal, au-delà des exigences légales en la matière.

La mention BEA est basée sur une grille de 15 critères de bien-être animal (voir ci-dessous), expérimentée au cours du premier semestre 2019, qui complète les autres thématiques de la démarche qualité FFE. Ces critères additionnels mettent l'accent sur les besoins fondamentaux du cheval : des sorties libres régulières, des fourrages disponibles quotidiennement, des repas fréquents ou encore la possibilité d'interagir avec ses congénères.



Total des points

% conformités

(= Nombre points totaux * 100 / 30)

Rappel : un 0 dans une case * est obligatoirement sanctionné par un avis négatif

		2 POINTS	1 POINT	0 POINT	PTS
VÉRAL	Qualité et adaptation du harnachement	Harnachement en bon état et spécifique pour chaque cheval	Harnachement en bon état	Matériel vétuste ou entraînant des blessures chez de nombreux chevaux (ex : commissures des lèvres, garrot ou passage de sangle)	

GÉI	Politique de gestion de la fin de vie des chevaux	Placement chez des licenciés, cotisation pour retraite, renouvellement régulier de la cavalerie, etc.	Pas de stratégie particulière à ce sujet	Tous les chevaux à la retraite sont gardés sans qu'un modèle économique ne soit mis en place pour assurer leur entretien	
	Démarches obligatoires : •déclaration détenteur d'équidés / lieu de détention •pharmacie vétérinaire •vétérinaire sanitaire •registre d'élevage	Les déclarations obligatoires sont toutes effectuées	Irrégularités mineures	Aucune des déclarations obligatoires n'est effectuée	
SANITAIRE	État général	La majorité (>50%) des chevaux ont un poids correct (ni trop gros, ni trop maigres) et ont un beau poil (2<Note d'État Corporel optimale<4)	Situation intermédiaire	Plusieurs chevaux ont un problème de poids, maigre ou obésité, et ont un poil terne, sans que le dirigeant ne sache en expliquer la cause (NEC = 1 ou 5)	*
	État des pieds	La majorité des chevaux ont des pieds en bon état	Situation intermédiaire	La majorité des chevaux ont des pieds en mauvais état	
	Gestion du parasitisme	Vermifugation raisonnée (analyses coprologiques)	Vermifugation automatique	Vermifugation insuffisante ou inexistante	
ALIMENTATION	Accès à l'eau	Tous les abreuvoirs sont propres, non accidentogènes et permettent un libre accès à l'eau	Situation intermédiaire	Tous les abreuvoirs sont sales ou accidentogènes ou l'accès à l'eau est limité	*
	Accès aux fourrages (herbe, foin, paille hors litière, enrubanné, etc)	A volonté ou tous les jours avant les céréales	Tous les jours après les céréales	De manière irrégulière, rarement ou jamais	*
	Fréquence des prises alimentaires (fourrage et céréales)	Plus de 4 repas ou à volonté (ex : chevaux au pré)	4 repas par jour	Moins de 4 repas et moins	
HÉBERGEMENT	Entretien de lieu de vie	INTÉRIEUR : litière de qualité, propre et en grande quantité EXTÉRIEUR : abris propres et clôtures bien entretenues. En l'absence d'un abri artificiel, présence d'abri naturel, d'une zone stabilisée praticable quelle que soit la météo.	Situation intermédiaire	INTÉRIEUR : litière mal entretenue, en quantité insuffisante, hébergement accidentogène EXTÉRIEUR : clôtures ou abris en mauvais état, sources de blessures, présence de fils barbelés, sol entièrement à nu ou entièrement boueux	
	Espace de vie disponible	Beaucoup d'espace, permettant aux chevaux de se déplacer à leur convenance	Espace adapté à la taille et au nombre d'animaux : possibilité de se coucher de tout son long et de se tourner sans se blesser	Espace disponible insuffisant, la plupart des chevaux ne peuvent pas se coucher de tout leur long, surpopulation	
	Sorties libres (hors travail, quel que soit le lieu où elles ont lieu)	Vie à l'extérieur ou sorties libres quotidiennes	Sorties régulières au pré ou dans une aire d'évolution, vacances l'été, autres mesures compensatoires.	Pas de sorties libres	*

	Vie sociale	Possibilité de contacts physiques libres permanents avec prise en compte des affinités (intérieur ou extérieur)	Possibilité de contacts physiques libres réguliers (ex : sorties au paddock communes) ou contacts libres permanents sans prise en compte des affinités	Contacts physiques libres inexistant	
COMPOTEMENT	Comportements anormaux (stéréotypies, apathie, hyper agressivité)	Aucun cheval ne semble présenter de problèmes comportementaux	Situation intermédiaire : quelques problèmes comportementaux identifiés par le dirigeant, mesures mises en place	Beaucoup de chevaux présentent des problèmes de comportement, pas de conscience de la part du dirigeant, rien n'est mis en place	*
	Attitude générale à l'approche de l'Homme	La majorité des chevaux a une attitude positive, curieuse, recherche de contact avec l'Homme	Situation intermédiaire	La majorité des chevaux sont apathiques, agressifs ou fuient l'Homme	*

LES CONTRÔLES À L'ENTRAÎNEMENT ORGANISÉS PAR LA FNCH

Depuis novembre 2019, les professionnels du secteur des courses hippiques ont l'occasion de faire un point sur le bien-être de leurs équidés, à l'entraînement, avec les vétérinaires missionnés par la FNCH. Une grille de 30 points clés, dont 19 sont cheval-centré, est utilisée pour évaluer les comportements et les pratiques en matière de prise en compte du bien-être équin (voir ci-dessous, items cheval-centré en italique). En cas de constat de manquements importants lors de ces contrôles des sanctions peuvent être prises à l'encontre des entraîneurs, allant jusqu'au retrait de la licence.

- *Comportement global des chevaux à l'approche de l'homme au box ou au paddock/pré* curieux/vient indifférent alerte/vigilance fuite/agressivité
- Prélèvements urinaires obtenus aisément oui non
- *Comportement des chevaux prélevés au contact de l'homme* détendu inconfort agressivité
- Comportements humains brutaux constatés envers les chevaux oui non
- *Les chevaux ont un libre accès à une eau propre* oui non
- Décrire la ration granulés avoine orge CMV autre
- Nombre de repas par jour
- Décrire les fourrages foin luzerne paille autre
- *Les chevaux ont un accès aux fourrages autres que la paille* oui non Si oui : illimité rationné
- Condition de stockage des aliments satisfaisant non satisfaisant
- *Etat corporel global de l'effectif* score 1 score 2 score 3
- *% de chevaux avec score 1 ou 3*
- Les bâtiments, les parcelles et les clôtures sont en bon état satisfaisant non satisfaisant
- Présence de matériel dangereux pour les chevaux oui non
- *Blessures liées aux clôtures, portes, angles...* absence présence présence+++
- *A l'extérieur, les chevaux peuvent s'abriter des insectes, de la pluie, du soleil...* oui non
- *Signes d'inconfort liés à la température extérieure* oui non
- Quantité de litière satisfaisant non satisfaisant
- Propreté de la litière satisfaisant non satisfaisant
- *Budget temps de l'effectif* % intérieur % extérieur (liberté/travail)
- *Au box les chevaux peuvent se lever, se tourner et se coucher sans contrainte* oui non
- *Les chevaux ont la possibilité d'avoir des contacts avec d'autres chevaux* oui non
- *Chevaux couchés au box ou au paddock/pré* oui non
- *Toiletage mutuels* oui non
- *Ébrouements entendus lors du contrôle* oui non
- *En hébergement collectif, tous les chevaux ont accès aux ressources, y compris les dominés* oui non
- *Si stéréotypies, % de l'effectif observé affecté*
- *Mimiques/grimaces évocatrices de douleur* oui non
- *Blessures dues à l'utilisation d'un harnachement ou d'un matériel inadapté* absence présence présence+++
- L'ensemble du personnel a accès facilement aux coordonnées des professionnels de santé (vétérinaire, maréchal-ferrant, dentiste,...) oui non

Pourquoi cette collaboration ?

Dans un contexte de montée en puissance des attentes de la société vis-à-vis du bien-être animal, il est responsable de mettre en place une logique nationale entre les démarches qui partagent des valeurs communes autour du bien-être équin.

Le label EquuRES et la Charte nationale pour le Bien-Etre Equin ont donc décidé d'articuler leurs contenus afin de diffuser le savoir-faire des professionnels de la filière en matière de bien-être animal et d'environnement, créer des conditions favorables à la prise en compte de ces thématiques d'importance sur les exploitations et ainsi mieux accompagner les professionnels dans les évolutions de leurs pratiques.

UN ENGAGEMENT VERS LE PROGRÈS

JE SUIS ENGAGÉ DANS UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS VIA LA CHARTE, QU'EST CE QUE CELA M'APPORTE ?



Le label EquuRES est la seule démarche de qualité en faveur de l'environnement et du bien-être animal, certifiée par un organisme externe, spécifiquement développée pour les structures équines, quelles que soient leur localisation, leur taille et leur activité. 3 niveaux d'engagement et donc de progression sont possibles.

Vous avez réalisé une auto-évaluation avec l'appui d'un conseiller et mis en place votre plan de progrès en matière de bien-être équin, les questions de préservation de la biodiversité et de l'environnement vous intéressent pour faire évoluer votre structure ?

Vous pouvez vous rapprocher d'EquuRES pour bénéficier de la passerelle avec le niveau 1 sur le bien-être équin et mettre en place la labellisation sur la partie environnementale d'EquuRES.

Le Label EquuRES, c'est 9 engagements :

1. Préserver les ressources naturelles
2. Privilégier un approvisionnement local
3. Assurer un bien-être animal et des soins vétérinaires adaptés
4. Limiter les impacts des déplacements
5. Maîtriser les consommations énergétiques
6. Entretien du paysage et préservation de la biodiversité
7. Réduire, gérer et valoriser le fumier et les déchets
8. Entretien des bâtiments et les équipements
9. Sensibiliser les collaborateurs

JE SUIS LABELLISÉ EQUURES, QU'EST CE QUE CELA M'APPORTE ?

La Charte nationale pour le bien-être équin permet de mettre en place sur sa structure une démarche interne, volontaire, de prise en compte du bien-être équin, dans une logique d'amélioration continue. Tout professionnel, quelque soit son niveau de départ peut faire un autodiagnostic de ses pratiques et mettre en place son plan de progrès avec l'appui d'un conseiller.

Avec le niveau 1 d'EquuRES, vous avez déjà fait le choix d'intégrer une démarche de progrès en matière de bien-être équin. Vous pouvez dès à présent afficher votre appartenance à la Charte avec le macaron « Ici nous travaillons dans le respect de la Charte pour le bien-être équin ».

Vous pouvez aller plus loin en matière de BEE avec l'aide de la Charte, de manière volontaire.





DEVENEZ EQUURESPONSABLE

LE LABEL : 10 THÉMATIQUES ÉVALUÉES

- Alimentation, litière
- Bien-être animal et soins vétérinaires
- Déplacements, transports et engins agricoles
- Eau
- Energie (chauffage, éclairage, équipement)
- Espaces extérieurs et paysages
- Fumier et déchets
- Gestion des bâtiments
- Gestion des équipes et communication
- Certification environnementale des exploitations agricoles

Afin d'évaluer au plus juste les structures et de leur permettre une marge de progression, 3 échelons de performance environnementale existent pour une démarche d'amélioration continue.



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET BIEN ÊTRE ANIMAL, UN DÉFI DE NOTRE ÉPOQUE



Veillons à éteindre l'éclairage et le chauffage lorsque cela n'est pas utile



Évitons le gaspillage d'eau en n'utilisant que la quantité nécessaire



Contribuons tous à la propreté du site

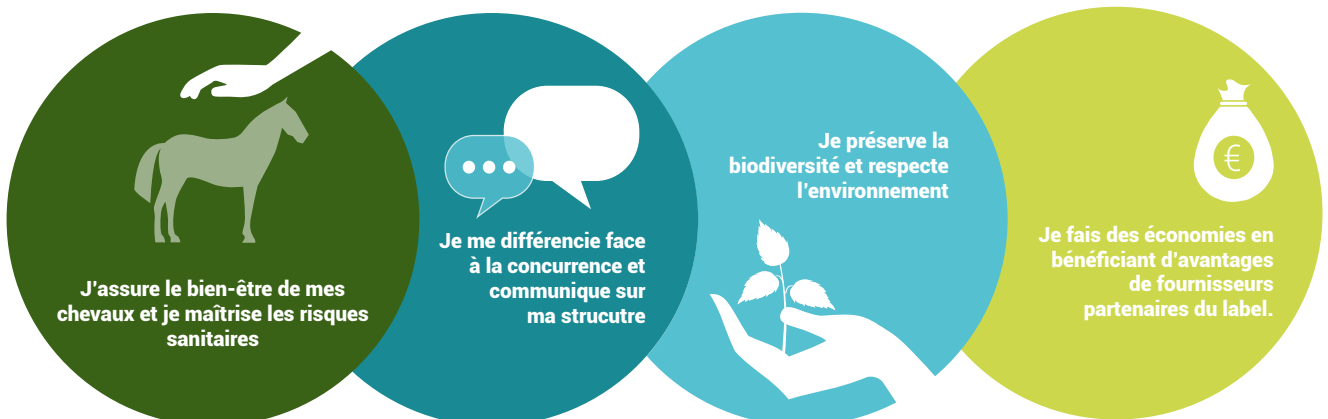


Ne fumons pas à proximité des installations



Préserveons la biodiversité en respectant les plantes et le bien-être des animaux

4 BONNES RAISONS DE S'ENGAGER DANS LA DÉMARCHÉ



Renseignements et contact

Charlotte FUSTEC - Chargée de projets
charlotte.fustec@label-equures.com
02.31.27.10.10 ou 06.17.98.30.89

FICHE 7

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX LIÉS À L'UTILISATION DU CHEVAL, TRANSVERSAUX À TOUTES LES FILIÈRES

L'utilisation du cheval peut être définie comme toute activité dans laquelle il ne peut se déplacer librement (voir [mesure 4](#)). L'utilisation peut se faire à pied (travail au sol, portage), attelé (travail, loisir ou compétition) ou monté, à travers différentes formes de pratique (courses, disciplines sportives, loisir).

Si les spécificités liées à l'utilisation du cheval dans chaque discipline sont du ressort de chaque filière qui encadre leur bonne prise en compte, il existe des éléments généraux, transversaux à toutes les filières, en lien avec les 8 mesures de la Charte.

LES INDICATEURS OBJECTIFS CHEVAL-CENTRÉS

1 > évaluer la réaction du cheval lors de **l'utilisation** :

- Le cheval réalise les activités avec une **attitude positive** : attention positive, si travail à pied regarde l'homme, oreilles en avant ou mobiles, détente musculaire (photo 1) ;
- Le cheval présente des signes d'inconfort ou d'évitement : oreilles plaquées, fouaillements de la queue, encensement, ouverture de la bouche, enfermement, relèvement de l'encolure, creusement du dos (photo 2) ;
- Le cheval a une **attitude négative**, il présente des signes de résistance forte voire d'agressivité envers l'homme : attention négative, ne regarde pas l'homme, oreilles en arrière, menace et/ou attaque l'homme, morsures, ruades, cabrages, sauts de mouton...



photo 1



photo 2

2 > évaluer l'adéquation entre l'eau fournie au cheval et l'intensité de son utilisation à l'aide de son état d'hydratation (voir [mesure 2](#) pour l'évaluation de l'état d'hydratation et « [points de vigilance](#) »).

3 > évaluer l'adéquation entre la ration du cheval et l'intensité de son utilisation à l'aide de la NEC du cheval (voir [mesure 2](#) pour l'évaluation de la NEC et « [points de vigilance](#) »).

4 > évaluer l'**absence/présence** de lésions ostéoarticulaires / tendineuses liées aux sols (voir « [ce qu'il faut savoir](#) »).

5 > évaluer la modification des performances du cheval lors de son utilisation : fréquence cardiaque et respiratoire (voir [mesure 6](#)), vitesse, distance parcourue, amplitude de la foulée/du saut, cadence, régularité, souplesse, réalisation des exercices, appréhension vis-à-vis de l'exercice, postures inhabituelles, mouvements inhabituels...

6 > évaluer l'**absence/présence** de troubles musculo-squelettiques susceptibles d'induire de la douleur, liés au matériel et/ou à l'utilisation : au dos, à l'encolure, aux cervicales... (voir « [concrètement que faire si ?](#) » et « [ce qu'il faut savoir](#) »).

7 > évaluer l'**absence/présence** de lésions susceptibles d'induire de la douleur, liées au harnachement et/ou à l'utilisation : à la tête, aux commissures des lèvres, au garrot, au passage de sangle... (voir « **concrètement que faire si ?** » et « **ce qu'il faut savoir** »). Ces lésions sont à rechercher au moment du pansage et après l'utilisation (voir **mesure 6** et **mesure 7**).



En haut gauche : lésion à la commissure des lèvres.
En bas gauche : lésion au passage de sangle.
Droite : lésion au garrot.

8 > évaluer l'**absence/présence** de comportements inhabituels :

- sensibilités lors du pansage,
- agressivité lors du sellage ou du sanglage,
- stéréotypies...

La **fiche 2** donne des informations détaillées sur les stéréotypies.

POINTS DE VIGILANCE

- État du cheval :
 - > âge,
 - > état physiologique,
 - > capacités physiques et mentales : niveau d'effort demandé, durée et intensité du travail (voir **mesure 1**),
 - > cas particulier des juments gestantes et suitées : respect des réglementations propres à chaque utilisation, telles que code des courses, règlements sportifs, code terrestre de l'OIE... (voir **mesure 6**);
- Gestion de l'abreuvement au cours du travail : entre les reprises dans les centres équestres, à l'entraînement, avant et lors des compétitions, avant et pendant les courses... (voir **mesure 2**);
- Ration adaptée à l'état du cheval (race, poids vif, état corporel, âge), à la nature du travail, au niveau d'effort demandé, à la durée et à l'intensité de l'utilisation, au programme d'entraînement et de compétitions (voir **mesure 2**);
- Ajustement du harnachement au cheval et adéquation avec l'utilisation (voir « **concrètement que faire si ?** » et « **ce qu'il faut savoir** »);
- Utilisation raisonnée des aides artificielles et respect des réglementations propres à chaque utilisation : codes des courses, règlements sportifs, ... (voir « **ce qu'il faut savoir** »);
- Utilisation de matériels et techniques non coercitifs, ne générant pas de stimulus douloureux (voir « **ce qu'il faut savoir** »);
- Action pouvant être assimilée au dopage (voir « **ce qu'il faut savoir** »);
- Nature et qualité des surfaces de travail : souplesse, amorti, revêtement, entretien... (voir « **ce qu'il faut savoir** »);
- Utilisateur : formation, capacités, expérience, comportement, connaissance et mise en œuvre des principes de l'apprentissage (voir **mesure 1**).

1 >> Que faire si le cheval manifeste des signes de douleurs liés à l'utilisation ?

Dès les premiers signes de douleur, il est recommandé de :

- Identifier la source de douleur : harnachement, posture du cheval, aides artificielles, technique générant des stimulus douloureux, posture du cavalier... ;
- Supprimer la source de douleur si possible : enlever ou ajuster le harnachement / le matériel incriminé, voire ne plus l'utiliser, modifier la position du cheval / la posture du cavalier, changer la technique utilisée... ;
- En cas de lésions, évaluer leur gravité : usure du poil, érosion de la peau, plaie... ;
- En cas d'atteintes musculaires, évaluer leur gravité : élongation, claquage, rupture, contracture, fatigue, atrophie, myopathies, calcification, ossification... ;
- En cas d'hypersensibilité des tissus, évaluer la gravité ;
- Mettre en place des mesures de soulagement avec le vétérinaire ;
- Faire appel si nécessaire à un spécialiste : entraîneur/instructeur, sellier/ergonome, maréchal-ferrant...

Il est recommandé d'utiliser un harnachement adapté à chaque cheval et de vérifier la présence de lésions ou de blessures liées au harnachement avant et après toute utilisation du cheval.

2 >> Que faire si le cheval manifeste une baisse de performance et/ou un comportement inhabituel liés à l'utilisation ?

- Consulter le vétérinaire pour s'assurer que le cheval ne souffre pas d'un problème de santé et mettre le cheval au repos le temps nécessaire le cas échéant ;
- S'assurer que son environnement de travail n'est pas source de blessures ni de stress : harnachement ou matériel non ajusté/inadapté, posture du cavalier, technique et/ou exercices inadaptés, modification de l'environnement de travail... Le cas échéant, y remédier en supprimant la source de blessure / stress ;
- Veiller à ce qu'il dispose d'une eau en quantité et qualité suffisantes pour l'utilisation qui est faite (voir « [points de vigilance](#) ») ;
- Vérifier que le cheval dispose d'une ration en quantité et qualité adaptées à l'utilisation qui est faite (voir « [points de vigilance](#) »).

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les matériels adaptés et utilisés de façon appropriée participent à l'élaboration d'une relation positive homme/cheval

L'utilisation de matériels, comme les selles, les sangles, les mors, les bridons, les muserolles ou les enrênements... bien entretenus, propres, adaptés et utilisés de façon appropriée, participe à l'élaboration d'une relation positive homme/cheval positive, en favorisant les apprentissages, en évitant la douleur et les défenses chez le cheval (voir [mesure 7](#)).

Il est recommandé de vérifier le matériel avant chaque utilisation et de s'assurer de l'intégrité du cheval avant / après chaque utilisation (voir « [concrètement que faire si ?](#) »).

Pour des informations détaillées sur les principes de l'apprentissage, voir [fiche 1](#).

La mémoire de travail chez le cheval

La mémoire de travail est un mécanisme cognitif permettant de se rappeler un événement pendant un court délai, alors que l'évènement n'est plus présent. C'est cette mémoire qui permet au cheval d'établir un lien entre des événements successifs, comme la demande d'un comportement par l'homme, la réalisation du comportement souhaité et la récompense obtenue. La mémoire de travail est d'environ 20 secondes chez le cheval. Elle peut être influencée par l'environnement du cheval (nouveau lieu, modification d'un lieu de travail habituel, situation inhabituelle, modification des pratiques, nouveau cavalier...) et par sa réactivité (voir [mesure 1](#)), avec une altération de sa capacité de mémoire de travail dès que les délais entre les actions dépassent 4 secondes. Une vigilance sur la contiguïté temporelle des différentes actions lors de l'utilisation du cheval est donc conseillée, en particulier avant et pendant les séances de travail.

La prise en compte des capacités physiques et cognitives du cheval

Les exercices demandés au cheval, leur intensité, leur durée, leur fréquence, doivent tenir compte de sa maturité physique (stade de croissance) et cognitive, c'est à dire de la façon dont le cheval perçoit et comprend le monde qui l'entoure (voir [mesure 1](#)). La cognition sociale du cheval, c'est à dire sa capacité à détecter les émotions (des autres chevaux et des hommes), comprendre les intentions de ses congénères et des humains, est très développée, quel que soit l'individu. La cognition physique du cheval, c'est à dire sa capacité à savoir compter, comprendre les lois physiques, raisonner, est variable suivant les individus. Ces éléments sont à prendre en compte lors de l'élaboration des programmes d'utilisation.

La [fiche 1](#) apporte des informations sur les techniques d'apprentissage.

L'importance de la qualité des sols

Lorsque le cheval travaille, la qualité des sols conditionne sa locomotion et peut être un facteur de risques de lésions ostéoarticulaires et tendineuses. Les chercheurs ont montré que les effets biomécaniques des sols, ainsi que les sols recommandés, varient en fonction des utilisations. A titre d'exemple, les éléments biomécaniques les plus discriminants sont le choc vertical du pied à l'impact, la force longitudinale maximale, la vitesse de mise en charge verticale maximale du membre à l'appui. Le choix du sol s'effectue de manière à trouver un bon équilibre entre le confort du cheval et la performance attendue, par exemple, les pistes en sable-fibré sont très amortissantes mais peuvent demander plus d'effort au cheval.

Les méthodes ou les artifices qui génèrent des stimulus douloureux chez le cheval constituent une atteinte au bien-être équin

Les méthodes ou les artifices pouvant générer des stimuli douloureux dans toutes les étapes de l'apprentissage ou de la pratique sportive (technique du barrage en obstacle, piquants de rênes, guêtres non réglementaires, enrênements ou autre méthode permettant une hyperflexion prolongée de l'encolure, actions trop fortes avec éperons ou cravache...), susceptibles de blesser physiquement et/ou mentalement le cheval, sont contraires au bien-être animal et à l'éthique de la relation homme-animal.

Le dopage est une atteinte au bien-être équin (voir [mesure 7](#))

Le dopage, ou tout moyen visant à modifier artificiellement les capacités physiques ou psychologiques du cheval ou à masquer les problèmes de santé, est contraire au bien-être animal et à l'éthique de la relation homme-animal. Cela inclue l'usage inapproprié de substances chimiques, de chirurgies ou d'autres méthodes qui visent à dissimuler des signes cliniques de maladie dans le but de faire participer le cheval aux entraînements et aux compétitions (intervention médicale ou chirurgicale sur la sensibilité, ou névrectomie, par exemple).



CHAPITRE 3

BIBLIOGRAPHIE

Références générales

Mesure 1

Mesure 2

Mesure 3

Mesure 4

Mesure 5

Mesure 6

Mesure 7

Mesure 8

Fiche 1

Fiche 2

Fiche 3

Fiche 7

BIBLIOGRAPHIE

AU FIL DES MESURES DE BIEN-ÊTRE ÉQUIN

Cette bibliographie regroupe les principaux textes sur lesquels s'appuie le présent guide. Les textes sont regroupés par mesure de bien-être équin, pour faciliter la recherche. Les textes généraux, transversaux à toutes les mesures sont regroupés au début de la bibliographie.

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES

AWIN, 2015. *AWIN welfare assessment protocol for horses*.

BOUREAU V. et al., 2015. *Etat de bien-être des chevaux. Guide pour une évaluation de terrain*. Juin 2015, 20p.

DALLA COSTA E. et al., 2014. *Equine on-farm welfare assessment: a review of animal-based indicators*. *Animal Welfare*, 23, pp. 323-341.

McGREEVY P., 2013. *Equine Behaviour*, 2nd edition. Saunders Elsevier, 378p.

VEISSIER I. et al., 2010. *Évaluation multicritères appliquée au bien-être des animaux en ferme ou à l'abattoir : difficultés et solutions du projet Welfare Quality*. *Inra Productions Animales*, 23, 3, pp. 269-284.

WAGENINGEN, 2011. *Assessment protocole for horses*. 44p. <http://edepot.wur.nl/238619>

MESURE 1

BARAGLI P. et al., 2015. *The role of associative and non-associative learning in the training of horses and implications for the welfare (a review)*. *Annali dell'Istituto superiore di Sanità*, 51, 1, pp. 40-51.

BAUMGARTEN L., PSA, 2010. *Détention des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique*.

HAUSBERGER M. et al., 2008. *A review of the human-horse relationship*. *Applied Animal Behaviour Science*, 109, 1, pp. 1-24.

HAUSBERGER M. et al., 2016. *Mieux connaître le cheval pour assurer bien-être et sécurité*. CCMSA, juin 2016, 50p.

Institut français du cheval et de l'équitation, 2015. *Travailler son cheval selon les principes de l'apprentissage*. Librairie Ifce, Les écuries du bois, 61310, Le Pin au Haras.

Institut français du cheval et de l'équitation, 2017. *Bien dans son corps, bien dans sa tête : qu'est ce que le bien-être du cheval?*. Librairie Ifce, Les écuries du bois, 61310, Le Pin au Haras, 424p.

LEBLANC MA., 2010. *L'esprit du cheval. Introduction à l'éthologie cognitive du cheval. Intelligence - Cerveau - Perception*. Edition Belin, 192p.

LEBLANC MA., 2015. *Comment pensent les chevaux?* Edition Belin, 368p. *McGREEVY P.*, 2013. *Equine Behaviour*, 2nd edition. Saunders Elsevier, 378p.

OVF, 2001. *Comment détenir les chevaux*. 22p.

ROCHE H., 2012. *Comportements et postures. Que devez-vous savoir observer?* 2ème édition, Edt Belin, 112p.

ROCHE H., 2013. *Motiver mon cheval. Clicker training et récompenses*. Edt Belin, 168p.

WARING GH., 2003. *Horse Behavior*, Second Edition. Noyes Publications, 457p.

42e Journée de la recherche équine, Paris, 2016. *Bien-être des équidés. Actes réunis par l'IFCE*. Le Pin au Haras : IFCE, 2016, 184p.

Manipulations du poulain

HAUSBERGER M. et al., 2007. *First suckling: a crucial event for mother-young attachment? An experimental study in horses (Equus caballus)*. *Journal of Comparative Psychology*, 121, 1, pp. 109 - 112.

HENRY S. et al., 2005. *Human-mare relationships and behaviour of foals toward humans*. *Applied Animal Behaviour Science*, 93, pp. 341-362.

HENRY S. et al., 2006. *Influence of various early human-foal interferences on subsequent human-foal relationship*. *Developmental Psychobiology*, 48, 8, pp. 712-718.

HENRY S. et al., 2009. *Neonatal handling affects durably bonding and social development*. *Plos One* 4(4): e5216. doi: 10.1371/journal.pone.0005216.

LANSADE L. et al., 2004. *Effects of handling at weaning on manageability and reactivity of foals*. *Applied Animal Behaviour Science*, 87, pp. 131-149.

LANSADE L. et al., 2005. *Effects of neonatal handling in subsequent manageability, reactivity and learning ability of foals*. *Applied Animal Behaviour Science*, 92, pp. 143-158.

LIGOUT S. et al., 2008. *Comparison of the effects of two different handling methods on the subsequent behaviour of Anglo-Arabian foals toward humans and handling*. *Applied Animal Behaviour Science*, 113, pp. 175-188.

Principes de l'apprentissage

- GOODWIN D.** et al., 2009. How equitation science can elucidate and refine horsemanship techniques. *The Veterinary Journal*, 181, pp. 5–11.
- Institut français du cheval et de l'équitation** 2015. Travailler son cheval selon les principes de l'apprentissage. Librairie Ifce, Les écuries du bois, 61310, Le Pin au Haras.
- MCGREEVY PD**, 2007. The advent of equitation science. *The Veterinary Journal*, 174, pp.492–500.
- MCGREEVY PD**, **MCLEANAN**, 2007. Roles of learning theory and ethology in equitation. *Journal of Veterinary Behavior-Clinical Applications and Research*, 2, 4, pp. 108-118.
- MCLEAN AN**, **MCGREEVY PD**, 2010. Horse-training techniques that may defy the principles of learning theory and compromise welfare. *Journal of Veterinary Behavior*, 5, pp. 187-195.
- ROCHE H.**, 2013. Motiver mon cheval. Clicker training et récompenses. Edt Belin.
- STARLING M.** et al., 2016. The contribution of equitation science to minimising horse-related risks to humans. *Animals* 6, 15. doi:10.3390/ani6030015.

Problèmes dans la relation homme cheval

- FUREIX C.** et al., 2010. Partners with bad temper: reject or cure? A study of chronic pain and aggression in horses. *Plos One* 5(8): e12434. doi:10.1371/journal.pone.0012434.
- GÓRCEKA-BRUZDA A.** et al., 2015. Conflict behavior in elite show jumping and dressage horses. *Journal of Veterinary Behavior*, 10, pp. 137-146.

Tenir compte des capacités cognitives, sensorielles, émotionnelles et du tempérament

- BRUBAKER L.**, **UDELL MAR**, 2016. Cognition and learning in horses (*Equus caballus*): What we know and why we should ask more. *Behavioural Processes*, 126, pp. 121-131.
- LANSADE L.**, **SIMON F.**, 2010. Horses' learning performances are under the influence of several temperamental dimensions. *Applied Animal Behaviour Science*, 125, pp. 30–37.
- LEBLANC MA**, 2010. L'esprit du cheval. Introduction à l'éthologie cognitive du cheval. Intelligence - Cerveau – Perception. Edition Belin, 192p.
- LEBLANC MA**, 2015. Comment pensent les chevaux ? Edition Belin, 368p.
- MCBRIDE SD**, **MILLS DS**, 2012. Psychological factors affecting equine performance. *BMC Veterinary Research*, 8, 180.
- VALENCHON M.** et al., 2013. Stress and temperament affect working memory performance for disappearing food in horses, *Equus caballus*. *Animal Behaviour* 86, pp. 1233-1240.
- VALENCHON M.** et al., 2013. Stress modulates instrumental learning performances in horses (*Equus caballus*) in interaction with temperament. *Plos One* 8(4): e62324. doi:10.1371/journal.pone.0062324.
- VIDAMENT M.** et al., 2016. Analyse des résultats des tests de tempérament simplifiés sur des jeunes chevaux et poneys de selle français : relation avec le performance et première évaluation de l'héritabilité. 42^e journée de la recherche équine, Paris, France.
- VIDAMENT M.** et al., 2015. Le tempérament des chevaux mesuré par des tests standardisés : relation avec l'âge, la race et le niveau du cavalier. 41^e journée de la recherche équine, Institut Français du Cheval et de l'Equitation, Paris, France.
- VISSER EK** et al., 2008. Does horse temperament influence horse-rider cooperation? *Journal of Applied Animal Welfare Science*, 3, pp. 267-284.
- YARNELL K.** et al., 2013. An assessment of the aversive nature of an animal management procedure (clipping) using behavioral and physiological measures. *Physiology and Behavior*, 118, pp. 32–39.

Utiliser des matériels adaptés

- DYSON S.** et al., 2015. Saddle fitting, recognising an ill-fitting saddle and the consequences of an ill-fitting saddle to horse and rider. *Equine veterinary Education*, 27, 10, pp. 533-543.

MESURE 2

- ANSES** 2010. Avis relatif à la présence dans l'eau d'abreuvement de divers éléments chimiques au regard d'un risque éventuel pour la santé des animaux s'abreuvent et du transfert potentiel de ces éléments aux denrées issues de ces animaux.
- ARNAUD G.** et al., 1997. Notation de l'état corporel des chevaux de selle et de sport, guide pratique. Institut de l'élevage, octobre 1997.
- BACHMAN I.**, 2014. Alimentation, détention en groupe et contacts sociaux – les principaux défis de la garde de chevaux. *Agroscope Transfer*, 36, septembre 2014.
- BAUMGARTEN L.**, **PSA**, 2010. Détention des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique.
- BENHAGALI H.** et al., 2009. Foraging opportunity: a crucial criterion for horse welfare ? *Animal*, 3, 9, pp. 1308-1312.
- BURLA J.** et al., 2016. Effects of feeding management and group composition on agonistic behaviour of group-housed horses. *Applied Animal Behaviour Science*, Volume 176, March 2016, pp. 32-42.
- DIEULEVEUX V.** et al., 2015. Eau et abreuvement. *Equi-paedia*, <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/alimentation/les-aliments/eau-et-abreuvement.html?L=0>.
- DOLIGEZ P.**, **DELERUE M.**, 2016. Le cheval à l'herbe : 10 bonnes pratiques. *Equi-pâture, guide pratique* édition 2016.
- Equi-paedia**. Adapter la ration. <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/alimentation/adapter-la-ration.html?L=0>.

- Equi-paedia**. Comprendre la ration. <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/alimentation/comprendre-la-ration/mineraux-et-vitamines.html>
- GOODWIN D. et al.**, 2002. Sensory varieties in concentrate diets for stabled horses: effects on behavior and selection. *Applied Animal Behaviour Science*, 90, pp. 337-349.
- GOODWIN D. et al.**, 2005. Foraging enrichment for stabled horses: effects on behavior and selection. *Equine Veterinary Journal*, 34, pp. 686-691.
- HAUSBERGER M. et al.**, 2016. Mieux connaître le cheval pour assurer bien-être et sécurité. CCMSA, juin 2016, 50p.
- INRA**, 2015. *Equine nutrition, INRA nutrient requirements, recommended allowances and feed tables*. Wageningen Academic publishers, Wageningen the Netherlands, 2 – 8, pp. 97-311.
- MARNAY L, DOUGEZ P.**, 2012. Distribution de fourrage : besoins, bien-être, budget, est-ce compatible ? *Equ'idées*, hiver 2012-2013, n°82, pp. 26-28.
- MARTIN-ROSSET W.**, 2012. *Nutrition et alimentation des chevaux*. Edt OUAÉ, 624 p.
- MARTIN ROSSET W., et al.**, 2015. *Nutritional principles for horses. Equine nutrition, INRA nutrient requirements, recommended allowances and feed tables*. Wageningen Academic publishers, Wageningen the Netherlands, chapitre 1.
- MARTIN ROSSET W., et al.**, 2015. *Pasture. Equine nutrition, INRA nutrient requirements, recommended allowances and feed tables*. Wageningen Academic publishers, Wageningen the Netherlands, chapitre 10.
- MINERO M, CANALIE,** 2009. Welfare issues of horses: an overview and practical recommendations. *Italian Journal of Animal Science*, 8, 1, pp. 219-230.
- OVF**, 2001. *Comment détenir les chevaux*. 22p.
- PEYRILLE S.**, 2007. Stratégie d'entreprise : Quand le pâturage est un art de vivre. *Travaux & Innovations n°141*, Octobre 2007, 24p.
- PEYRILLE S.**, 2011. Gestion du pâturage en production équine : regard d'un conseiller de terrain sur l'accompagnement des détenteurs d'équidés. *Fourrages*, 207, pp. 221-224.
- PEYRILLE S., et al.**, 2015. Utilisation de filets à foin et leur impact sur le bien-être des chevaux. *Equ'idées* avril 2015, article 2.
- ROCHE H.**, 2012. *Comportements et postures. Que devez-vous savoir observer ? 2ème édition*, Edt Belin, 112 p.
- ROCHE H.**, 2014. *Mon cheval est-il heureux à l'écurie ?* Belin, 160p.
- TAVERNIER L., et al.**, 2015. *Formulating a ration. Equine nutrition, INRA nutrient requirements, recommended allowances and feed tables*. Wageningen Academic publishers, Wageningen the Netherlands, chapitre 13.
- WARING GH.**, 2003. *Horse Behavior, Second Edition*. Noyes Publications, 457p.
- 42e Journée de la recherche équine**, Paris, 2016. *Bien-être des équidés. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE*, 2016, 184p.

MESURE 3

- BAUMGARTEN L., PSA**, 2010. *Détention des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique*.
- CHECCHI A. et al.**, 2014. Healthy air, healthy stable, in: XXXVI CIOSTA & CIGR SECTION V Conference, Saint Petersburg, Saint Petersburg State University, 2015, I, pp. 579 - 581.
- FLEMING K. et al.**, 2008. Generation of airborne particles from different bedding materials used for horse keeping. *Journal of equine veterinary science*, 28, pp. 408-418.
- FLEMING K. et al.**, 2008. Evaluation of factors influencing the generation of ammonia in different bedding materials used for horse keeping. *Journal of equine veterinary science*, 28, p.p 223-231.
- GUERIN S. et al.**, 2013. *Référentiel des prix des constructions des bâtiments équinés*. Edition octobre 2013.
- HAUSBERGER M. et al.**, 2016. Mieux connaître le cheval pour assurer bien-être et sécurité. CCMSA, juin 2016, 50p.
- HAUSBERGER M. et al.**, 2014. Quel impact a l'architecture des boxes sur les comportements normaux et pathologiques des chevaux ? *Equi-meeting Infrastructures*, Oct 2014, Le Lion d'Angers, France.
- Institut Français du Cheval et de l'Équitation**, 2012. *Aménagement et équipements des centres équestres*. Librairie Ifce, Les écuries du bois, 61310, Le Pin au Haras, 196p.
- Institut Français du Cheval et de l'Équitation**, 2013. *Aménagement des clôtures équestres*. Librairie Ifce, Les écuries du bois, 61310, Le Pin au Haras, 96p.
- JORGENSEN GHM. et al.**, 2014. Nordic winter weather and horse thermoregulation. *Conference proceedings from the 10th International Equitation Science Conference*.
- JORGENSEN GHM. et al.**, 2016. Preference for shelter and additional heat in horses exposed to Nordic winter conditions. *Equine Vet J.* 2016 Nov; 48(6):720-726. doi: 10.1111/evj.12522. Epub 2015 Dec 10.
- LEE J. et al.**, 2011. Preference and demand for exercise in stabled horses. *Applied Animal Behaviour Science* 130, pp. 91-100.
- MILLS DS.**, 2000. Thoroughbred bedding preferences, associated behaviour differences and their implications for equine welfare, *Animal Science*, 70, pp. 95-106.
- MORGAN K.**, 1998. Thermoneutral zone and critical temperatures for horses. *J therm Biol*, 23, pp. 59-61.

- NINOMIYA S.**, 2008. Effects of bedding material on the lying behavior in stabled horses, *J Equine Sci*, 3, pp. 53-56.
- OTT EA.**, 2005. Influence of temperature stress on the energy and protein metabolism and requirements of working horse. *Livestock production science*, 92, pp. 123-130.
- OVF**, 2001. Comment détenir les chevaux. 22p.
- PEDERSEN GR.**, 2004. The influence of bedding on the time horses spend recumbent, *J Equine Vet Sci*, 24, pp. 153-158.
- RAABYMAGLE P.**, 2006. Lying behavior in horses in relation to box size, *J Equine Vet Sci*, 26, pp. 11-17.
- ROCHE H.**, 2014. Mon cheval est-il heureux à l'écurie ? Belin, 160p.
- SAINSBURY DWB.**, 1981. Ventilation and environment in relation to equine respiratory disease. *Equine veterinary journal*, 13, 3, pp. 167-170.
- WARING GH.**, 2003. *Horse Behavior*, Second Edition. Noyes Publications, 457p.
- 42e Journée de la recherche équine**, Paris, 2016. Bien-être des équidés. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE, 2016, 184p.

MESURE 4

- BAUMGARTEN L.**, PSA, 2010. Détenition des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique.
- BURLA J. et al.**, 2016. Effects of feeding management and group composition on agonistic behaviour of group-housed horses. *Applied Animal Behaviour Science*, Volume 176, March 2016, pp. 32-42.
- CREVIER-DENOIX N.**, et al., 2009. The Sequisol project: Biomechanical evaluation of the effects of equestrian track surfaces on the equine locomotor system. *Bull. Acad. Vét. France*, 162, pp. 133-143.
- FAIVRE L. et al.**, 2015. Quelle distance nos chevaux parcourent-ils au quotidien ? *Agroscope*, 19, pp. 28-29.
- FREIRE R. et al.**, 2009. Effects of different forms of exercise on post inhibitory rebound and unwanted behaviour in stabled horses. *Equine Veterinary Journal*, 41, pp. 487-492.
- HAMPSON BA et al.**, 2010. Distances travelled by feral horses in 'outback' Australia. *Equine Veterinary Journal*, 42, Suppl 38, pp. 582-586.
- HARTMANN E. et al.**, 2012. Keeping horses in groups: A review. *Applied Animal Behaviour Science*, volume 136, Issues 2-4, 31 January 2012, pp. 77-87.
- HAUSBERGER M. et al.**, 2016. Mieux connaître le cheval pour assurer bien-être et sécurité. CCMSA, juin 2016, 50p.
- HAUSBERGER M. et al.**, 2014. Quel impact a l'architecture des boxes sur les comportements normaux et pathologiques des chevaux ? *Equi-meeting Infrastructures*, Oct 2014, Le Lion d'Angers, France.
- HIGGINS G. et al.**, 2014. La locomotion du cheval : Un guide pratique pour entrainer son cheval. Beulin, 153p.
- LEE J. et al.**, 2011. Preference and demand for exercise in stabled horses. *Applied Animal Behaviour Science* 130, pp. 91-100.
- MEDJELL CM. et al.**, 2014. Injuries in group kept horses. *Proceedings of Equi-meeting Infrastructures: Haras National Du Lion D'angers*, 2014, pp. 20-25.
- MILLS DS, CLARKE A.**, 2007. Housing , management and welfare. Ed N. Waran, *The welfare of horses*, Springer, pp. 77-97.
- OVF**, 2001. Comment détenir les chevaux. 22p.
- PEDERSEN GR.**, 2004. The influence of bedding on the time horses spend recumbent, *J Equine Vet Sci*, 24, pp. 153-158.
- RAABYMAGLE P.**, 2006. Lying behavior in horses in relation to box size, *J Equine Vet Sci*, 26, pp. 11-17.
- WARING GH.**, 2003. *Horse Behavior*, Second Edition. Noyes Publications, 457p.
- YARNELL K. et al.**, 2015. Domesticated horses differ in their behavioural and physiological responses to isolated and group housing. *Physiology & Behavior*, volume 143, 1 May 2015, pp. 51-57.
- 42e Journée de la recherche équine**, Paris, 2016. Bien-être des équidés. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE, 2016, 184p.

MESURE 5

- BACHMANN I.**, 2014. Alimentation, détention en groupe et contacts sociaux – les principaux défis de la garde des chevaux. *Agroscope Transfer*, 36, septembre 2014, 12p.
- BAUMGARTEN L.**, PSA, 2010. Détenition des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique.
- BOURJADE M. et al.**, 2008. Could adults be used to improve social skills of young horses, *Equus caballus*? *Developmental Psychobiology* 50, 44, pp. 408-417.
- BURLA JB et al.**, 2016. Effects of feeding management and group composition on agonistic behavior of group-housed horses. *Applied Animal Behaviour Science*, 176, pp. 32-42.
- FEH C.**, 2005. Relationships and communication in socially natural horse herds. Cambridge University Press, pp. 83-93.
- FUREIX C. et al.**, 2012. Exploring aggression regulation in managed groups of horses *Equus caballus*. *Applied Animal Behaviour Science*, 138, pp. 216-228.
- HARTMANN E.**, et al. 2012. Keeping horses in groups: a review. *Applied behavior animal science*, 136, pp. 77-87.
- HAUSBERGER M. et al.**, 2016. Mieux connaître le cheval pour assurer bien-être et sécurité. CCMSA, juin 2016, 50p.
- HAUSBERGER M. et al.**, 2014. Quel impact a l'architecture des boxes sur les comportements normaux et pathologiques des chevaux ? *Equi-meeting Infrastructures*, Oct 2014, Le Lion d'Angers, France.

HAUSBERGER M. et al., 2012. On the significance of adult play: what does social play tell us about adult horse welfare? *Naturwissenschaften*, 99, pp. 291-302.

Institut français du cheval et de l'équitation, 2017. *Bien dans son corps, bien dans sa tête : Qu'est ce que le bien-être du cheval?*. Librairie Ifce, Les écuries du bois, 61310, Le Pin au Haras, 424p.

MCDONNELL SM, HAVILAND JCS, 1995. Agonistic ethogram of the equid bachelor band. *Applied Animal Behaviour Science*, 43, pp. 147-188.

MEDJELL CM. et al., 2014. Injuries in group kept horses. *Proceedings of Equi-meeting Infrastructures: Haras National Du Lion D'angers*, 2014, pp. 20-25.

OVF, 2001. *Comment détenir les chevaux*. 22p.

ROCHE H., 2012. *Comportements et postures. Que devez-vous savoir observer ? 2ème édition*, Edt Belin, 112p.

VANDIERENDONCK MC, SPRUIJT BM, 2012. Coping in groups of domestic horses – Review from a social and neurobiological perspective. *Applied Animal Behaviour Science*, 138, pp. 194-202.

WARING GH., 2003. *Horse Behavior, Second Edition*. Noyes Publications, 457p.

YARNELL K. et al., 2015. Domesticated horses differ in their behavioural and physiological responses to isolated and group housing. *Physiology & Behavior*, volume 143, 1 May 2015, pp. 51-57.

42e Journée de la recherche équine, Paris, 2016. *Bien-être des équidés. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE*, 2016, 184p.

MESURE 6

BAUMGARTEN L, PSA, 2010. *Détention des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique*.

DOLIGEZ P, DELERUE M., 2016. *Le cheval à l'herbe : 10 bonnes pratiques. Equi-pâture, guide pratique édition 2016*.

Fédération Equestre du Québec. *Guide de biosécurité équine*, 28p.

Fédération Nationale du Cheval, 2013. *Guide des bonnes pratiques sanitaires pour les détenteurs d'équidés*, 190p.

LAUDE O, LUX C., 2014. *Soins aux chevaux, 100 conseils et astuces du vétérinaire. Vigot*, 157p.

MARNAY L., et al., 2017. *La bouche du cheval : approche pratique, les dents*. <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/alimentation/comprendre-la-nutrition/la-bouche-du-cheval-approche-pratique-les-dents.html?L=0>.

OIE, 2016. *Bien-Être des équidés au travail. Code Sanitaire pour les animaux terrestres – chapitre 7.12 – articles 7.12.1 à 7.12.13*.

OVF, 2001. *Comment détenir les chevaux*. 22p.

PRADIER S., 2013. Les conséquences pratiques et physiologiques du vieillissement chez le cheval. *Pratique Vétérinaire Equine, n°spécial Gériatologie des équidés*, 45, pp. 10-17.

WARING GH., 2003. *Horse Behavior, Second Edition*. Noyes Publications, 457p.

40e Journée de la recherche équine, Paris, 2014. *Epidémiologie et pathologie. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE*, 2014, 185p.

42e Journée de la recherche équine, Paris, 2016. *Bien-être des équidés. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE*, 2016, 184p.

RESPE : www.respe.net

MESURE 7

BAUMGARTEN L, PSA, 2010. *Détention des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique*.

DALLA COSTA E. et al., 2014. Development of the horses grimace scale (HGS) as a pain assessment tool in horses under going routine castration. *PLoS ONE* 9(3) : e92282. doi : 10.1371/journal.pone.0092281.

DELATRE S., TOUZOT-JOURDE G., 2016. *Méthodes d'évaluation de la douleur chez les équidés. Equ'idée janvier 2016*.

LE NEINDRE P. et al., 2009. *Les douleurs animales : les comprendre, les identifier, les limiter chez les animaux d'élevage*. Inra – expertise scientifique collective, Paris, 399p.

LE NEINDRE P. et al., 2017. *La conscience animale : une expertise scientifique collective de l'Inra. Viandes & Produits Carnés*, septembre 2017, pp. 1-7.

MOLONY V., KENT J., 1997. Assessment of acute pain in farm animals using behavioral and physiological measurements. *Journal of Animal Science* 75, pp. 266-272.

OIE, 2016. *Bien-Être des équidés au travail. Code Sanitaire pour les animaux terrestres – chapitre 7.12 – articles 7.12.1 à 7.12.13*.

OVF, 2001. *Comment détenir les chevaux*. 22p.

TOUZOT-JOURDE G., 2016. *La douleur chez les équidés : identification et quantification, place dans l'évaluation du bien-être*, 42e Journée de la Recherche Equine, 2016, p.p 79-86.

VAN DIERENONCK M., VAN LOON T., 2016. Monitoring equine (acute) pain: validation of two composite pain scales for general pain expression and facial expression of pain – ISES 2016 Saumur - Oral 23.

WARING GH., 2003. *Horse Behavior, Second Edition*. Noyes Publications, 457p.

ZIMMERMAN M., 1984. Basic concepts of pain and pain therapy. *Arzneimittelforschung*, 34(9A): 1053-9.

MESURE 8

ADIV, IDELE, 2015. Guide de bonnes pratiques : Maîtrise de la protection animale des bovins à l'abattoir, Fiche équins. Interbev, 201p.

ATM-ANGEE. <http://www.atm-equides-angee.fr>.

BAUMGARTEN L., PSA, 2010. Détention des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique.

BOURREAU V. et al., 2014. The Phénix guide to animal euthanasia. Particularités chez les équidés. Bull. Acad. Vét. France – tome 167 – n°4.

Consortium of the Animal Transport Guides Project, 2017. Guide to good practices for the transport of horses. Wageningen Livestock Researchs, 62p.

Consortium of the Animal Transport Guides Project, 2017. Fiches pratiques : chargement et espace disponible pour les équins ; l'alimentation et l'abreuvement des équidés ; la bonne manipulation des équidés. Wageningen Livestock Researchs.

COURBOULAY V. et al., 2014. Méthodes d'évaluation du bien-être animal en élevage, pendant le transport et à l'abattoir. Innovations Agronomiques 34 (2014), pp. 175-187.

DGAL/SDSPA/2015-6. Contrôle des équidés à l'abattoir, en lien avec l'identification et l'ICA, janvier 2015.

DOLIGEZ P., MARNAYL., 2014. Comment entretenir son vieux cheval ? <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/soins-et-prevention/prevention/comment-entretenir-son-vieux-cheval.html>.

FUREIX C. et al., 2014. Towards an Ethological Animal Model of Depression? A Study on Horses. PLoS ONE 7(6).

OVF, 2001. Comment détenir les chevaux. 22p.

PRADIER S., 2013. Les conséquences pratiques et physiologiques du vieillissement chez le cheval. Pratique Vétérinaire Equine, n°spécial Gérontologie des équidés, 45, pp. 10-17.

SCHEIDER J., 2014. Gestion de la fin de vie des équidés : point sur l'équarrissage et l'abattage pour la consommation humaine. Equ'idée mai 2014.

Stakeholder Platform, 2015. Practical Guidelines to Assess Fitness for Transport of Equidae. 52p.

WARING GH., 2003. Horse Behavior, Second Edition. Noyes Publications, 457p.

42e Journée de la recherche équine, Paris, 2016. Bien-être des équidés. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE, 2016, 184p.

FICHE 1

BOVET D., 2015. La cognition physique et sociale. Ethologie Animale, une approche du comportement, pp. 181-198.

DARMAILLACQ AS., 2015. Les apprentissages : mécanismes fondamentaux de la cognition. Ethologie Animale, une approche du comportement, pp. 161-180.

Institut français du cheval et de l'équitation 2015. Travailler son cheval selon les principes de l'apprentissage. Librairie IFCE, Les écuries du bois, 61310 Le Pin au Haras

FICHE 2

BOUREAU V., 2003. Une nouvelle approche des troubles comportementaux chez le cheval. Place des stéréotypies dans les tableaux cliniques. Mémoire pour l'obtention du D.I.E. de Vétérinaire Comportementaliste diplômé des Ecoles Vétérinaires Françaises.

GAULTIER et al., 2005. Les stéréotypies : revue de littérature. Pratique Vétérinaire Equine, 37, 146p.

LESIMPLE et al., 2014. How accurate are we at assessing other's well-being? The example of welfare assessment in horses. Frontiers in Psychology, 5, 21, pp. 1-6.

MASON, 1991. Stereotypies: a critical review. Anim behave, 41, pp. 1015-1037.

SARRAFCHI et **BLOKHUIS**, 2013. Equine stereotypic behaviors: Causation, occurrence, and prevention. Journal of Veterinary Behavior 8, pp. 386-394

WICKENS, 2010. Crib-biting behavior in horses: a review. Applied Animal Behavior Science, 128, pp. 1-9.

FICHE 3

GUERIN S. et al., 2013. Référentiel des prix de construction des bâtiments équis. Edition octobre 2013, 8p.

GUERIN S., 2014. Des repères pour concevoir des bâtiments équestres. www.webagri14.com.

NEVEUX C. et al., 2014. Interactions sociales positives chez des chevaux hébergés au box grâce à une paroi partiellement ouverte. 40^e journée de la recherche équine, Paris, France.

ZOLLINGERA. et al., 2016. Optimisation de la détention en box : permettre aux étalons d'avoir des interactions sociales accrues. 42^e journée de la recherche équine, Paris, France.

LA REF n°187, mars 2017, p15.

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AUX ÂNES, BARDOTS, MULETS

Agroscope Haras National Suisse, 2017. Guide pratique pour la détention des ânes. Agroscope Transfer, n°94, 2017, 12p.

Agroscope Haras National Suisse, 2018. Guide pratique pour la détention des mulets et des bardots. Agroscope Transfer, n°248, 2018, 16p.

The donkey sanctuary, 2018. Le cahier clinique de l'âne, 1^{ère} édition. 289p.



CHAPITRE 4

ANNEXES

Annexe 1 Analyse des risques

Annexe 2 Tableau croisé indicateurs / principes BEA

Annexe 3 Textes réglementaires

Annexe 4 Participants à la rédaction

ANNEXE 1

LA MÉTHODOLOGIE SUIVIE POUR LA RÉDACTION DES 8 MESURES DE BIEN-ÊTRE ÉQUIN ET DU GUIDE DE BONNES PRATIQUES : L'ANALYSE DES RISQUES EN FIL ROUGE

Une fois le projet lancé, en janvier 2015, les membres fondateurs (FNC, AVEF, FFE, France Galop, GHN et Le Trot), ont déterminé l'organisation nécessaire à son bon déroulé. Ils ont ainsi confié la gestion, la coordination, l'animation et la communication à la FNC puis établi :

- > un comité de pilotage, composé des membres fondateurs, en charge de définir les orientations et de valider les productions, de promouvoir le projet auprès des Institutions et de la filière
- > un comité de rédaction, composé d'experts en charge de mener l'ensemble des travaux d'audit, de recherche, d'analyse, de synthèse et de rédaction,
- > un comité de relecture composé de professionnels représentant les différentes filières, en charge de relire les productions du comité de rédaction avant leur validation par le comité de pilotage, afin de s'assurer de leur praticité.

1/ audition de l'ANSES // juin 2015

Avant de commencer les travaux et afin de produire un document susceptible d'être validé par les pouvoirs publics, le comité de pilotage a mandaté le comité de rédaction pour auditionner les experts en bien-être animal de l'ANSES, afin de connaître leurs attendus pour la rédaction d'un guide de bonnes pratiques BEA. Les attendus retenus étaient les suivants :

- une définition du bien-être animal ;
- les motivations à développer un guide des bonnes pratiques ;
- le champ d'application ;
- le socle réglementaire ;
- l'analyse des facteurs de risque d'atteinte au bien-être ;
- les moyens d'améliorer le bien-être de animaux ;
- la description des bonnes pratiques visant à assurer le BEA ;
- des exemples d'atteintes au BEA ;
- la définition des bonnes pratiques ;
- les contrôles à mettre en place ;
- la forme du document.

Dans ce cadre, l'analyse de risque (ou une analyse inspirée de ses principes) constituait un point de départ pour la rédaction du guide de bonnes pratiques. Une telle analyse avait pour but de permettre d'identifier de façon collective (c'est-à-dire en mobilisant l'expertise à la fois des différentes filières professionnelles et des scientifiques) les principales atteintes au bien-être des équidés (notamment en tenant compte de leur intensité ou de leur fréquence) et les facteurs de risque connus.

Pour réaliser ce travail, le comité de rédaction s'est inspiré de la méthodologie utilisée par l'EFSA pour la préparation du rapport sur le bien-être des ovins.

2/ conduite de l'analyse de risque d'atteinte au bien-être équin // juin 2015 – février 2016

Cette analyse a été réalisée avec comme trame :

- une logique cheval-centré, afin de fournir aux professionnels des outils leur permettant de faire une analyse systématique de la situation et non une analyse du quotidien du cheval ;
- la mise en exergue des atteintes potentielles majeures ;
- l'identification des informations pertinentes et précises permettant aux professionnels de gérer ces points clefs (facteurs de risque/maîtrise).

Les membres du comité de rédaction ont bâti la grille d'analyse de risque en partant des 5 libertés, elles-mêmes détaillées sur les 12 critères du projet Welfare Quality®, plus adaptés à la construction d'indicateurs. Pour chacun des 12 critères le comité de rédaction a :

- identifié les atteintes potentielles au bien-être de l'animal,
- estimé leur gravité,
- estimé leur fréquence,
- déterminé des facteurs à l'origine de l'atteinte,
- formalisé des indicateurs d'alerte ou de surveillance.

Le comité de rédaction a conduit cette analyse sur la partie commune à l'ensemble des filières, à savoir « le care » du cheval et son apprentissage, la réalisation de ces travaux pour l'utilisation étant laissé à l'appréciation de chacun des représentants des filières. Pour faciliter les travaux, l'analyse a été dans un premier temps réalisée pour chacune des 3 phases de vie distinctes du cheval :

- Phase 1 (pré-utilisation) : de la naissance au débouillage du poulain,
- Phase 2 (utilisation) : du débouillage à la mise à la retraite,
- Phase 3 (fin de vie) : de la retraite à la mort (naturelle ou par euthanasie).

A la fin des travaux, les 3 phases ont été compilées en une seule grille globale couvrant la totalité de la vie du cheval.

Il est à noter que deux domaines n'ont pas été inclus : le transport et l'abattage, bénéficiant déjà de guides de bonnes pratiques rédigés aux niveaux national et européen.

Le comité de rédaction a identifié collectivement 5 grandes catégories de facteurs de risques :

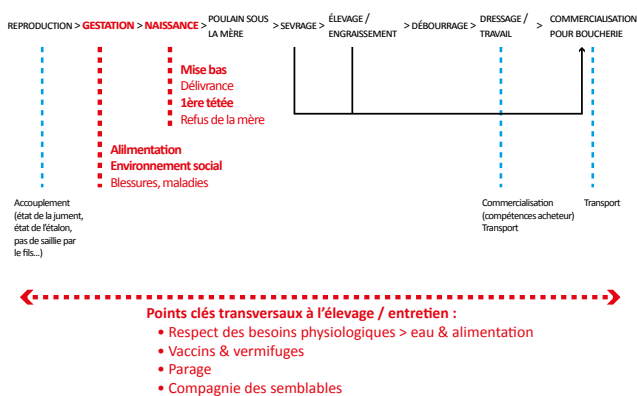
- l'animal risque pour lui-même (ex : animal très nerveux qui se blesse),
- l'environnement ou milieu de vie,
- les équipements et le matériel,
- les méthodes (gestion des chevaux, conduite du troupeau, méthodes d'apprentissage...),
- l'homme (méconnaissance, pratiques...).

Elles ont servi de cadre pour identifier l'ensemble des facteurs de risques.

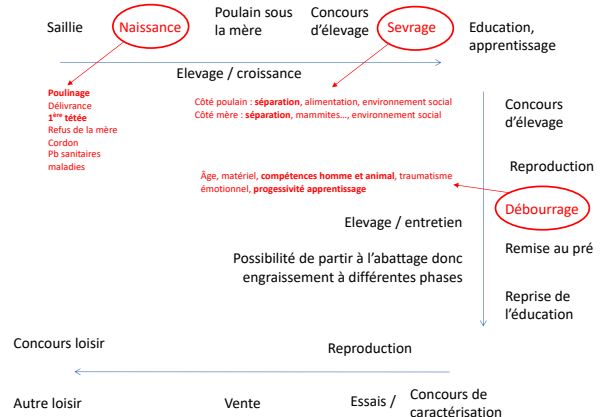
Une grille sous forme de tableur excel a été élaborée et chaque membre du comité de rédaction l'a complétée au fur et à mesure des réunions en s'appuyant sur :

- ses propres connaissances et expériences,
- des interviews de professionnels de terrain dans chacune des filières, réalisés selon une trame d'entretien élaborée par la FNC et l'Idèle (voir à la fin de la méthodologie). A partir du cycle de vie (scénario d'élevage) propre à chaque catégorie professionnelle, les atteintes potentielles majeures (gravité et fréquence) et les facteurs de risque/maîtrise ont été identifiés aux différentes étapes du cycle (voir ci-dessous deux exemples de cycles).
- la bibliographie scientifique et technique, française, européenne et internationale (voir [bibliographie](#)).

Cycle de vie du cheval de trait viande et travail



Cycle de vie du cheval pour le loisir



Exemples de cycles réalisés par les professionnels : à gauche celui réalisé par des éleveurs de chevaux de trait pour la viande et le travail, à droite celui réalisé par des éleveurs et valorisateurs de chevaux de loisir. Les points rouge correspondent aux atteintes majeures identifiées.

Enfin, un travail spécifique sur la douleur a été réalisé, à partir de la méthodologie des 3S. Par analogie au concept éthique des « 3R » (Réduire, Raffiner, Remplacer) qui s'est progressivement imposé depuis les années 50 dans le domaine de l'expérimentation animale, une expertise scientifique collective sur la douleur chez les animaux de ferme, conduite par l'INRA avec l'appui des écoles vétérinaires et du CNRS, a proposé de formuler la stratégie des « 3S » :

- Supprimer la cause de la douleur,
- Substituer à une procédure douloureuse une intervention qui l'est moins,
- Soulager la douleur par des moyens thérapeutiques pour améliorer la prise en charge de la douleur en élevage.

Le comité de rédaction a ainsi formulé, pour chacune des pratiques douloureuses identifiées, les mesures possibles de suppression, substitution et soulagement.

Ces grilles, une fois compilées, reflétaient donc la diversité des pratiques les plus courantes sur le terrain. Elles ont servi de base à l'élaboration des recommandations en termes de bonnes pratiques.

3/ formalisation des 8 mesures de bien-être équin et rédaction de la Charte // février – mars 2016

Cette analyse de risque a, sans attendre la rédaction complète du guide de bonnes pratiques, incité le comité de pilotage à demander au comité de rédaction de formaliser les principes éthiques de respect du bien-être équin, sur lesquels pourraient s'engager les membres fondateurs. Cette étape politique et éthique dans le processus de rédaction a été jugée indispensable pour permettre au plus tôt une connaissance et une appropriation de la Charte, puis de son guide, par les professionnels.

Le comité de rédaction a réalisé cette formalisation à partir de l'analyse de risque et en s'inspirant des principes inscrits dans le Code terrestre de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (cf section 7) compte tenu de leur caractère opérationnel plus en adéquation avec la volonté des professionnels d'explicitier leurs engagements.

La Charte a été rédigée selon le plan suivant :

- Les considérants (contexte général, le pourquoi) ;
- La partie formelle de protocole d'accord multipartite ;
- Les engagements généraux (pré-requis de formation/connaissance, compétence) ;
- Les mesures sur lesquelles les organisations professionnelles ont souhaité s'engager (huit mesures de bien-être équin).

La Charte a été signée par les membres fondateurs à l'occasion du salon de l'agriculture 2016. A l'issue de la signature, la grille d'analyse de risque a été déclinée dans le cadre des 8 mesures de bien-être équin.

4/ identification de l'architecture du guide bonnes pratiques et rédaction du contenu // avril 2016 – novembre 2017

Pour accompagner la Charte, le comité de pilotage a demandé au comité de rédaction de rédiger le guide de bonnes pratiques en suivant les principes suivants :

- 1 fiche par mesure de la Charte + des fiches informatives si nécessaires,
- Contenu des fiches rédigés à partir de l'analyse de risque, travail collectif validé par l'ensemble des filières,
- Pré-rédaction en sous-groupe par affinité avec les mesures pour plus d'efficacité et finalisation collective de la rédaction,
- Relecture pratique et concrète des fiches par le comité de relecture,
- Validation au fil de l'eau par le comité de pilotage.

Le comité de rédaction a proposé l'architecture suivante pour les fiches, formalisée à partir des attendus de l'ANSES :

- **Mesure** : telle qu'énoncée dans la Charte
- **Objectifs** : formulés à partir des atteintes, dans l'objectif opérationnel de les éviter
- **Auto-évaluation simplifiée des pratiques** : items en lien avec la mesure permettant de se positionner par rapport aux objectifs de la mesure et aux points de réglementation
- **Ce qu'il faut savoir** : éléments de zootechnie, d'éthologie, de santé...
- **Points de vigilance** : facteurs de risques d'atteinte au BEE recensés dans la grille d'analyse de risque
- **Indicateurs objectifs cheval-centré** : éléments permettant de mesurer l'état de bien-être du cheval pour la mesure concernée en le comparant avec l'exigence minimale définie par la science
- **Concrètement que faire si ?** : principales atteintes recensées dans la grille d'analyse de risque, présentées sous forme de question et la réponse apportée reprend les données et les bonnes pratiques qui font consensus.

Après finalisation d'une première fiche, le comité de pilotage a souhaité une modification de l'ordre des rubriques, afin que l'organisation soit plus pratique dans une utilisation quotidienne. Le comité de rédaction s'est assuré auprès de l'ANSES qu'il n'y avait de frein à une modification de l'ordre des rubriques présentées dans le guide des guides en matière de BEA, ce qui est le cas, l'attendu de l'ANSES étant la présence de toutes les rubriques.

L'architecture finale retenue correspondait aux attentes des professionnels, dans une logique problème/solution : quelle atteinte au BEE ? (indicateurs), quelle origine possible pour cette atteinte ? (points de vigilance), comment y remédier ? (concrètement que faire si), quelle connaissances pour m'améliorer ? (ce qu'il faut savoir).

5/ validation de la VO du guide de bonnes pratiques // novembre 2017 – avril 2018

Afin de pouvoir remettre au Ministère une VO du guide la plus unanime possible, le comité de pilotage, a fait une présentation officielle de la démarche et du résultat des travaux au CNOPSAV BEA. Il a ensuite lancé une phase de consultations auprès de scientifiques reconnus non présents dans le comité de rédaction et des ONG. Cette étape a été confiée au coordinateur des travaux (FNC) avec l'appui de l'Institut de l'élevage et de la FFE.

L'équipe de Martine Hausberger a été sollicitée et a répondu favorablement. Une réunion de présentation de la méthodologie suivie a été effectuée et un partage de l'ensemble des fiches réalisé. Les scientifiques ont proposé des évolutions des fiches et leurs amendements ont été intégrés.

La même démarche a été suivie pour les ONG (réunion de présentation de la méthodologie, partage des fiches, intégration des amendements). Une invitation à l'ensemble des ONG présentes au CNOPSAV BEA a été lancée. Seules la LFPC, la SPA, la FFB, Welfarm et le WHW ont accepté de participer à cette démarche. Pour afficher leur soutien à cette démarche, la LFPC, la SPA et le WHW ont préfacé le guide de bonnes pratiques.

A l'issue de ces consultations, le guide a été remis au Directeur Général de l'Alimentation.



Notice pour remplir les tableaux sur les atteintes potentielles au bien-être des équidés et les facteurs de causalités



- ❖ En préalable, il est recommandé que pour chacune des filières concernées, **1 à plusieurs schémas descriptifs d'un cycle de vie** de l'animal représentatifs soient réalisés par les professionnels.

Exemple de schémas de cycle de vie :

Naissance > débouillage > entraînement > courses > boucherie

Naissance > débouillage > entraînement > réforme cheval d'école > retraite > euthanasie

Au sein de ces cycles de vie, les stades ou interventions particulièrement sensibles au regard du bien-être (**points clefs**), seront relevés par les professionnels.

Exemple de points clefs :

Mise-bas, Sevrage, Débouillage, Changement d'écurie, Transport, Entraînements plus ou moins intenses, Ferrure...

Ces schémas de cycle de vie et ces points clefs serviront ensuite de trame d'analyse pour les atteintes potentielles et les facteurs de risque.

- ❖ Pour chacune des filières concernées (trot, galop, enseignement, sport, loisir, travail, viande...), **trois tableaux (trois onglets excel) sont proposés en fonction de la période de vie des équidés** : de la naissance au débouillage (=période de pré-utilisation), du débouillage à la mise à la retraite (=période d'utilisation), de la mise à la retraite à la mort (= période de fin de vie). Merci de se référer au(x) cycle(s) de vie schématisé(s) et aux points clefs à l'intérieur de ces trois périodes pour guider la réflexion.
- ❖ Importance, pour remplir les tableaux, de s'appuyer sur l'expertise des professionnels de la filière connaissant bien les pratiques de terrain et ouverts à la question du bien-être des équidés ; leurs noms pourront être indiqués à la rubrique « contact(s) au niveau de cette filière ».
- ❖ La définition du bien-être retenue comme point de départ de l'analyse est celle combinée des 5 libertés et du projet Welfare Quality®. Elle se décline en 4 « principes de bien-être » (colonne A pré-remplie) et 12 critères (colonne B pré-remplie) explicites.
- ❖ Les **atteintes** correspondent au(x) symptôme(s) exprimé(s) par l'animal lorsqu'il est dans l'incapacité de satisfaire l'un de ses besoins (*par exemple, la cachexie pour la faim prolongée ou les stéréotypies pour les comportements sociaux*). Il est souhaitable de « **donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés** ». *Par exemple, pour le critère « absence de blessures », les « blessures au niveau des téguments » pourront être décrites plus précisément selon leur emplacement (commisure des lèvres, garrot, passage de sangle, membres...)*. De façon générale, il convient d'exclure les pathologies qui ne résultent pas de déficience chronique de l'environnement et des soins/utilisations (ce n'est pas un traité vétérinaire).
- ❖ La **gravité** est à évaluer en regard de l'impact de l'atteinte sur la santé physique et l'état émotionnel des animaux. *Par exemple, douleur aiguë, stress majeur, forte apathie.*
- ❖ La rubrique « **Fréquence - pourcentage d'animaux atteints** » doit correspondre au pourcentage d'animaux présentant l'effet négatif rencontré en moyenne sur un élevage ou un lieu d'utilisation. Ce pourcentage sera donné à dire d'experts, par le représentant de la filière et les professionnels interrogés. Par exemple, on considère que 10% des chevaux d'un élevage présentent des stéréotypies.
- ❖ La rubrique « **Facteurs susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte** » doit indiquer les facteurs pouvant détériorer les indicateurs de bien-être. Pour une même atteinte, ces facteurs peuvent être multiples. Pour s'aider dans l'analyse, il est possible de penser aux rubriques suivantes : Environnement de l'animal, Matériel utilisé, Pratique, Opérateur, Animal (génétique,...)

ANNEXE 1

ANALYSE DES RISQUES MENÉE POUR RÉDIGER LA CHARTE ET LE GUIDE

Cette analyse de risques a été réalisée par le comité de rédaction, suite à l'audition de l'ANSES. Elle s'inspire au maximum des méthodologies de l'ANSES et de l'EFA et des dires d'experts. Les estimations de la gravité et de la fréquence des atteintes reflètent le ressenti de terrain et doivent être considérés comme le résultat de la connaissance empirique des événements. Les formulations sont aisément compréhensibles et appropriables par les professionnels pour favoriser leur utilisation de la grille.

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bœuf du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
	Absence de faim prolongée	Maigreux extrême	3	A	Mauvaise qualité des pâtures : taille insuffisante, pas de rotation ; surpâturage sans complémentation ; pas de diversité variétale ; fauche mal conduite, travail de la pâture insuffisant et/ou mal conduit Manque de "places" au râtelier ; mauvaise gestion du troupeau avec dominés qui n'ont pas accès aux ressources Alimentation : insuffisante, non adaptée à l'activité, de mauvaise qualité Problèmes de santé : parasitisme, défaut de soins dentaires, maladie, défaut de soins Difficultés économiques du propriétaire Abandon Méconnaissance de la part des propriétaires particuliers (néophytes et isolés), des dirigeants
	Absence de faim prolongée	Animal qui ne s'alimente pas	3	A	Défaut de soin entraînant une affection bucco-dentaire : pytalisme, halitose, pyorrhée dentaire
Absence de faim et de soif	Absence de faim prolongée	Obésité (avec pathologies associées : fourbures, perte de mobilité, ...)	3	A sauf chez poneys au printemps C	Alimentation : inadaptée, trop abondante, pas suffisamment fractionnée, trop riche Difficultés de gestion de l'alimentation extérieure : richesse de l'herbe en saison, capacité à brouter... Maladie Méconnaissance de la part des propriétaires particuliers (néophytes et isolés) Génétique favorisant la prise de poids (poneys)
	Absence de faim prolongée	Ulcères récidivants	3	B à C	Time budget : temps de prise alimentaire insuffisant Alimentation : trop riche, déséquilibre de l'apport en fibres (accès restreint, quantité inappropriée)
	Absence de faim prolongée	Stéréotypies	1 à 3	A à C	Time budget : temps de prise alimentaire insuffisant Alimentation : trop riche, déséquilibre de l'apport en fibres (accès restreint, quantité inappropriée), fractionnement insuffisant
	Absence de soif prolongée	Déshydratation Cheval efflanqué Coliques	3	A	Alimentation : manque de fibres Accès et qualité de l'eau : absence d'eau potable propre, points d'eau souillés, points d'eau vides, accès restreint à l'eau, eau trop chaude, eau gelée, dysfonctionnement des abreuvoirs Difficulté d'accès à l'eau pour les dominés, mauvaise gestion du troupeau Enchaînement des reprises sans abreuvement

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WC®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bien-être du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
	Confort autour du repos	<p>Blessures Pourrissement des fourchettes Impossibilité de se rouler Fatigue Stress Escarres Infections dues aux insectes Conjonctivite estivale Impossibilité d'uriner Emphysème</p>	1 à 2	A	<p>Expression des comportements et postures naturelles : notion d'espace par rapport au volume nécessaire mal appréhendée ; espaces "pièges" : cheval qui se coince, glisse, antérieur qui passe au travers...</p> <p>Absence d'espace de couchage au sec, mauvaise qualité de la litière</p> <p>Absence d'abri naturel : absence d'ombre, cheval subissant les vents, les insectes</p> <p>Abri artificiel mal conçu, mal dimensionné</p> <p>Mauvais entretien des pâtures entraînant une prolifération d'insectes</p> <p>Mouvements d'écurie perturbant le sommeil</p> <p>Absence de paille pour uriner dans les boxes de concours</p> <p>Couverture non adaptée</p> <p>Surpopulation entraînant des positions inadaptées</p> <p>Mauvaise gestion des lots, des dominances</p> <p>Difficultés économiques</p> <p>Dermite estivale</p>
Absence d'inconfort	Confort thermique	<p>Atteintes de la peau (soleil) Atteintes des yeux (insectes) (Horripilation) Tremblements Sudation importante Affections respiratoires Fatigue Stress</p>	2	A	<p>Conditions météo exceptionnelles : excès de froid, de chaud</p> <p>Changements thermiques brutaux non anticipés</p> <p>Matériaux des toitures inadaptés : bac acier sans isolant, évierit avec faible hauteur de toiture...</p> <p>Manque de ventilation dans les lieux de vie</p> <p>Absence d'abri naturel ou artificiel</p> <p>Litière mal entretenue</p> <p>Tonte récente, au mauvais moment</p> <p>Usage inadapté de la couverture : non prise en compte des poils et du travail</p> <p>Horaires de sortie mal adaptés</p>
	Confort thermique	<p>Déshydratation Transpiration abondante Coliques "Coup de chaleur"</p>	1	B	<p>Travail ou compétition sous grande chaleur ou grand froid</p> <p>Changement du goût de l'eau ou du type d'abreuvoir apporté en déplacement</p> <p>En course : manque d'hydratation en amont et défaut de mise en place préventive d'un "plan de refroidissement" avec infrastructures adaptées (citermes, douches multiples, points d'eau...)</p> <p>En tourisme équestre : défaut de prévision des points d'abreuvement</p>

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bien-être du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
Liberté d'expression d'un comportement normal (espace suffisant, installations adaptées)	Facilité de déplacement	Gêne, incapacité ou impossibilité à se déplacer Posture de douleur/immobilité Douleur/difficulté à se déplacer Problème de pied Engorgement des membres Stéréotypies, agressivité, réactivité Blessures par morsures ou coups faute d'évitement possible	3	B	Soils difficilement praticables : gadoue, gel, glissant Logement et voies de circulation inadaptés Espace disponible pour marcher, notamment dans les stabulations de poneys Entraves, attaches au piquet (possible uniquement en cas de contention ponctuelle) Erreurs nutritionnelles Temps de mouvement insuffisant Travail irrégulier Défaut de soins : boiterie sévère, ancienne et non gérée médicalement Prédispositions génétiques
	Absence de blessures	Chez l'étaalon : blessures au grasset, aux rotules, au dos, altération des téguments, cicatrices, spot poils blancs, état des moustaches	2	A	Réculte du sperme Mauvais matériel, mannequin non adapté à la taille de l'étaalon Mauvaise éducation du cheval qui se jette sur le mannequin Intensité du travail demandé Défaut de soin
	Absence de blessures	Chez la poulinière : blessures pouvant aller jusqu'à la perforation lors de l'insémination et lors des échographies de suivi (voie rectale), gonflement des articulations (tarsites)	3	A	Insémination et suivi gynécologique : Mauvaise éducation de la jument Mauvaise pratique humaine Jument nerveuse
	Absence de blessures	Chez la poulinière : déchirures vaginales, pouvant entraîner des boiteries et des abcès aux pattes	3	A	Mise bas difficile (poulain mal placé) Absence de surveillance Absence de recours au vétérinaire
	Absence de blessures	Chez la poulinière : pendant la gestation, blessures pouvant entraîner un avortement, présence de troubles musculo-squelettiques	3	A	Absence de suivi sanitaire et d'hygiène Absence de surveillance Problèmes physiques, génétique
	Absence de blessures	Avortement, prolapsus	3	A	Travail de la jument gestante sans respect des réglementations en vigueur : OIE, codes des courses au trot et au galop, règlement FEE/FEI
	Absence de blessures	Blessures à la bouche, surdents, dents de loup...	1 à 2	A	Défaut de soins dentaires

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bien-être du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
Absence de blessures	Absence de blessures	Blessures au pied	1 à 3	A à B	Mauvais sols Mauvaise litière entraînant pourrissement des fourchettes Mauvais parage Mauvaise ferrure Accident Défaut de soins
Absence de blessures	Absence de blessures	Blessures en général	1	A à B	Mauvais état physiologique de l'animal ne lui permettant pas de supporter le travail demandé Développement musculolettique insuffisant Développement psychique non suffisant
Absence de blessures	Absence de blessures	Débourrage : blessures ou altérations des téguments liés au matériel (à la bouche notamment) ou aux contraintes de positionnement	3	B	Mors ou harnais non adaptés Charge trop lourde Enrênements trop contraignants
Absence de blessures	Absence de blessures	Débourrage : blessures liées aux défenses du cheval (atteintes aux pieds, douleurs musculaires, mal de dos...)	1 à 3	B	Techniques de débouillage inadaptées : trop brutal, trop rapide, par épuisement du cheval Cheval anxieux
Absence de blessures	Absence de blessures	Débourrage : blessures liées aux accidents (retournement, échappement...)	3	A	Techniques de débouillage inadaptées : trop brutal, trop rapide, par épuisement du cheval Cheval anxieux
Absence de blessures	Absence de blessures	Blessures de harnachement (barres, commissures, garrot, passage de sangle, dos, tête, ...) Indurations Dépilations par friction Altération des téguments	1 à 3	réurrence sur un même lieu suspecte	Matériel non adapté, non entretenu, vétuste, non ajusté Défaut de soins Défaut de pansage et d'hygiène Cheval surutilisé
Absence de blessures	Absence de blessures	Blessures sur les parties exposées aux aides artificielles (aux flancs, à la croupe, aux jambes, aux yeux, à l'encolure) Indurations Dépilations par friction Altération des téguments	1 à 3	réurrence sur un même lieu suspecte	Facteur humain Utilisation d'éperons, de cravache, de chambrière, de sangle de flanc (rodéo), de piquants de rênes (trot)
Absence de blessures	Absence de blessures	Gale de boue	1	réurrence sur un même lieu suspecte	Pâtures mal entretenues Absence de zone sèche exempte de boue

5 libérés du FAWC	Critères de bien-être (Critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bien-être du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
Absence de blessures	Blessures d'accidents (contusions, coupures, abcès au pied, fractures...) Plaies	1 à 3	récurrente sur un même lieu suspecte	Animaux errants Environnement non sécurisé : clôtures non solides, barbelés, clous, objets contondants, logement inadapté, box mal entretenus, sols glissants, plafonds trop bas, portes trop étroites, cloisons dégradées, mauvaise conception des installations... Défaut de surveillance Absence de soins Ferrure qui se passe mal Mauvaise relation entre l'homme et l'animal, peur et incompétence de l'homme Echappement Pierres, branches, trous en tourisme équestre Etalons mis en présence de juments	
Absence de blessures	Blessures entre chevaux (coups de pied, morsures, hématomes, fractures...), Blessures surinfectées, Cheloïde (plaie bourgeonnante)	1 à 3	A	Mauvaise gestion du troupeau : mauvaise insertion des nouveaux, groupe instable Chevaux agressifs Absence de surveillance Absence de soins	
Absence de blessures	Automutilation	3	A	Restriction sociale Absence de surveillance	
Absence de maladies	Signes d'alerte : cheval isolé, changement de comportement (apathie, nervosité), état du poil, respiration anormale, toux, décharge nasale, diarrhée, écoulement oculaire, perte de poids, modification de la couleur et de l'état des muqueuses, état des crottins, irritation de la peau	3	A	Maladie non diagnostiquée	
Absence de maladies	Gestation et poulinage : écoulements nasaux, oculaires, vulvaires, infections à l'origine d'avortements péritonite	3	A	Défaut de surveillance, de suivi sanitaire, de prévention, d'hygiène Problèmes physiques : malformation de la vulve liée à l'âge, malposition du poulain, mauvaise délivrance Génétique : cheval mal conformé	
Absence de maladies	Prurit chronique, démangeaison	2		Parasitisme non contrôlé Dermatite non gérée médicalement Allergies (dermite estivale récidivante équine ou gratte) Cushing Facteur génétique	

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WC®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bien-être du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
Absence de maladies	Absence de maladies	Coliques, crottins coiffés, consistance des crottins	1 à 3	réurrence en centre équestre Relativement fréquent	Alimentation : qualité, gestion des repas, du fractionnement, absence ou insuffisance de fibres, changement brutal de nourriture ou de rythme de repas Manque de mouvement Défaut de vermifugation Stress
Absence de maladies	Absence de maladies	Ulcères, appétit variable, manque d'état, crottins noirs, respiration anormale	3	B - C	Entraînement trop intensif Alimentation : manque de fibre, temps de pâturage insuffisant ou inexistant, manque de fourrage, distribution des granulés avant foin, nombre de repas quotidien insuffisant, mauvaise qualité de l'alimentation, absence de régularité des horaires et de simultanéité dans la distribution des repas Stress Parasitisme
Absence de maladies	Absence de maladies	Boiterie (pieds, membres, muscles)	1 à 2	B - C	Sol de carrière, paddock, manège, piste inadaptée Allures inadaptées Problème de ferrure Entraînement inadapté, travail excessif Facteur génétique Dopage
Absence de maladies	Absence de maladies	Fourbure	1 à 3	B	Inadaptation de l'alimentation par rapport à l'activité et à la génétique, à l'individu (animal en surpoids, très gras) Irrégularité des activités hebdomadaires
Absence de maladies	Absence de maladies	Myosite ou coup de sang	1 à 3	B	Inadaptation de l'alimentation par rapport à l'activité Irrégularité des activités hebdomadaires
Absence de maladies	Absence de maladies	Lymphangite ou engorgement	1	B	Inadaptation de l'alimentation par rapport à l'activité Irrégularité des activités hebdomadaires
Absence de maladies	Absence de maladies	Toux chroniques et ou quinteuse et/ou respiration anormale	1 à 2	réurrence sur un même lieu suspecte	Mauvaises conditions d'hébergement, en particulier mauvaise ventilation Mauvaise qualité du fourrage et/ou du stockage Mauvaises pratiques d'écurie, balayage insuffisant
Absence de maladies	Absence de maladies	Broncho pneumopathie obstructive Emphysème	2 à 3	B	Mauvaises conditions d'hébergement, en particulier mauvaise ventilation Mauvaise qualité du fourrage et/ou du stockage Mauvaises pratiques d'écurie, balayage insuffisant
Absence de maladies	Absence de maladies	Maladies contagieuses et parasitaires	1 à 3	B	Absence de séparation des animaux de statut sanitaire différent (Elevage-Entraînement) Défaut d'hygiène des locaux et du matériel Défaut de gestion des nouveaux arrivés Absence de quarantaine Défaut de passage Défaut de vaccination et de vermifugation

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WCQ [®])	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bien-être du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
	Absence de maladies	Maladies vectorielles	1 à 2	B	Manque de protection contre les insectes : sorties à l'aube et au crépuscule, absence d'abri, de répulsif, de protections...
	Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation	Pis douloureux	1	A	Sevrage brutal Absence de soins
	Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation	Douleurs liées à certaines pratiques	3		Facteur humain Barrage Utilisation d'artifices : mors dur, éperons, cravaches, chambrières, piquants de rênes, guêtres à clous, bandes imbibées de produit irritant, tord-nez, rolkur, licol sévère... Vulvoplastie Feux / névrectomies chirurgicales et chimiques) abcès de fixations, dopage, cryothérapie
	Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation	Douleurs liées au harnachement	3		Mors ou harnachement inadapté et/ou blessant Préparation néophyte ou brutale : poser la selle, sangler, mettre le filet....
	Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation	Douleurs liées à la castration	3		Techniques de castration inadaptées (casseeux)
	Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation	Douleurs musculaires, ostéo-articulaires, névralgiques, mentales... Tension et sensibilité des muscles du dos Grimaces faciales Baisse de performance Placer "sédéral" Allures "piquées" Apathie	1 à 2	Réurrence sur un même lieu suspecte	Mauvaise adaptation de l'entraînement aux capacités physiques et à la maturité du cheval, conformation du cheval inadaptée à l'exercice demandé Manque de progressivité dans le travail du cheval, fréquence des compétitions trop importante Défaut de préparation du cheval à porter les cavaliers Mauvais apprentissage de l'équitation Absence de bases d'équilibre du cavalier
	Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation	Douleurs musculo-squelettiques : Dorsalgie Tendinite Problèmes vertébraux chroniques	1 à 2	B	Travail répété sur un sol de mauvaise qualité Travail excessif Dopage Sabots négligés, non parés ou mal parés

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bien-être du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
	Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation	Atteintes aux pieds, asymétrie ou déformation du sabot	1 à 2	<i>fréquence inversement proportionnelle à la gravité et récurrence suspecte</i>	Mauvais sols Défaut d'entretien prolongé des pieds Mauvaise ferrure Mauvais parage, absence de parage Perte d'un fer Pratique de déferrage non raisonnée au trot
Liberté d'expression d'un comportement normal	Expression des comportements sociaux	Impossibilité d'adopter un comportement normal dans les relations sociales Frustration, stress, nervosité Agressivité Apathie, posture figée, animal peu réactif à son environnement Stéréotypies	1 à 2	A	Bâtiments non adaptés : pas d'interaction possible avec les congénères (contacts visuels, olfactifs, physiques, toilettage), manque d'espace, box à barreaux Changement de box, de congénères Interdiction des sorties en groupe à cause des risques de blessures liées à la ferrure Mauvaise gestion des animaux : groupe inapproprié, pas d'affinités entre les chevaux, mauvaise gestion des dominants, chevaux entiers Isolement Absence de congénères Relation jument / poulain
	Expression des autres comportements	Restrictions comportementales : Brouter, mastiquer, Explorer, jouer, Se rouler, Se gratter, Se toiletter ...	1 à 2		Défaut d'espace permettant de se rouler, d'explorer Attache en permanence (à réserver à une contention ponctuelle) Défaut d'alimentation adaptée Temps de mouvement, temps de liberté sans travail
	Bonne relation Homme-animal	Stress et distress, Peur, évitement, Agressivité à l'homme, hyper-réactivité, comportements conflictuels, Epuisement	1 à 2	B	Travail d'apprentissage inadapté par rapport aux capacités du cheval : mauvaise connaissance de l'animal, mauvaise prise en compte de ses aptitudes Défaut d'observation de l'animal Insuffisance des contacts homme-animal préalablement aux phases d'apprentissage Changement de détenteur ou d'utilisateur qui n'a pas les compétences adaptés à celles de l'animal Matériel trop coercitif Douleur et sensibilisation Inadaptation de l'animal au public
	Bonne relation Homme-animal	Complète absence de "respect" de l'homme, comportement trop familier Rapport de force déséquilibré Animal qui mord, fouaillements de queue, grincements de dents, oreilles couchées	1 à 2	Récurrence suspecte	Absence d'éducation Mauvaise éducation, méthodes d'apprentissage inadaptées Comportements humains excessifs, mauvaise gestion des tiers (public, cavaliers, propriétaires)

ANNEXE 2 POSITIONNEMENT DES INDICATEURS AU REGARD DES 5 LIBERTÉS ET DES 12 CRITÈRES DU WELFARE QUALITY®

Indicateurs BEE	Liberté de mouvement	Faim et soif	Inconfort	Maladies, blessures	Stress et douleur
OIE P1/P2 - sélection	Effet rebond ?	NEC (tendance à l'obésité par ex)	thermo-régulation (résistance au froid, au chaud)		Stéréotypie
OIE P3 – risques des blessures	Troubles locomoteurs, dont boiteries, postures de soulagement État des pieds		Souillures, escarres	Blessures, lésions État des pieds État des dents	
OIE P4 - confort	Possibilité de se reposer Activité suffisante Effet rebond stéréotypies	Blessures liées aux infrastructures d'alimentation et d'eau	Présence d'un abri naturel ou artificiel Qualité et quantité de litière Comportements de défense contre les insectes	Atteintes cutanées dues aux insectes Blessures liées au lieu de vie Blessures liées à l'activité	
OIE P5 – regroupement social	Possibilité de se reposer Stéréotypies Agressivité Qualité, durée et fréquence des contacts sociaux Individu isolé	NEC Accès à l'eau et à l'alimentation stéréotypies	Accès à l'abri	NEC	Blessures liées aux congénères Troubles du comportement : agressivité, automutilation, stéréotypies
OIE P6 – ambiance	Présence d'un abri naturel ou artificiel	Hyperthermie	Comportement de thermo-régulation	Problèmes de santé chroniques (respiratoires, toux, écoulement nasal, locomotion) État des dents Fonction excrétoire Blessures liées à l'auge / abreuvoir	Hypo/hyper-thermie
OIE P7 – alimentation eau		NEC Accès à l'alimentation Quantité et qualité de l'alimentation Accès à l'eau (présence d'un point d'eau en état de fonctionnement) en quantité suffisante (tests pli de peau, seau, observation crottins) en qualité suffisante (température, turbidité, odeur, goût, contaminations)			NEC Accès à l'alimentation Quantité et qualité de l'alimentation Accès à l'eau (présence d'un point d'eau en état de fonctionnement) en quantité suffisante (tests pli de peau, seau, observation crottins) en qualité suffisante (température, turbidité, odeur, goût, contaminations) stéréotypies

Indicateurs BEE	Liberté de mouvement	Faim et soif	Inconfort	Maladies, blessures	Stress et douleur
OIE P8 - santé	Engorgement	NEC Ulcères Coliques État des crottins État du pelage Coliques	État du pelage Constantes au repos	Constantes au repos	Constantes au repos
OIE P9 - douleur	Troubles du comportement, stéréotypies			Modifications du comportement (ne se lève pas, posture antalgique, troubles du comportement et de la sociabilité, alimentation et eau, agitation, nervosité, anxiété, syndrome de dépression équine...) Constantes au repos Sensibilité aux infections	Modifications du comportement (ne se lève pas, posture antalgique, troubles du comportement et de la sociabilité, alimentation et eau, agitation, nervosité, anxiété, syndrome de dépression équine...) Mimiques/grimaces faciales
OIE P10 – relation homme animal	Réaction/comportement à l'approche, au contact et lors de l'utilisation			Risques de lésions, blessures liées à l'utilisation	Réaction/comportement à l'approche, au contact et lors de l'utilisation stéréotypies

ANNEXE 3

TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUR LESQUELS S'APPUIENT LA CHARTE ET LE GUIDE

Cette partie regroupe les principaux textes réglementaires et codes internationaux, européens et nationaux qui constituent le socle réglementaire de la Charte nationale pour le bien-être équin et du présent guide. Les textes sont regroupés par fiche, pour faciliter la recherche.

TEXTES TRANSVERSAUX

OIE, code sanitaire pour les animaux terrestres - 20/07/2015, titre 7 bien-être animal, chapitre 7.1. - relatif à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux terrestres dans les systèmes de production

Directive 98/58/CE du Conseil du 20 juillet 1998 - relative à la protection des animaux dans les élevages

Articles L 214.1 à 5 et 9 à 23 & R 214 du CRPM - relatifs à la protection des animaux

Arrêté du 25 octobre 1982 - relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux

Saisine n°2016-SA-0288 de l'ANSES - relative au bien-être animal : contexte, définition, évaluation

MESURE 1

Article R 214-17 du CRPM, alinéa 3 - relatif aux matériels utilisés par les personnes qui élèvent, gardent ou détiennent des animaux domestiques

Article L 214-3 du CRPM - relatif à l'interdiction d'exercer des mauvais traitements sur les animaux domestiques

Article A 322-119 du Code du sport - relatif à l'état du matériel utilisé pour ne pas entraîner d'atteinte au bien-être animal

Arrêté du 25 octobre 1982, Annexe I, chap I, chap IV - relatifs aux aptitudes / compétences / connaissances des personnes en charge du soin des animaux, à l'absence de souffrance et d'effet néfaste sur la santé de l'élevage, la garde, l'utilisation et la détention des animaux

Article 158 du Code des Courses au Galop - relatif au dressage du cheval dans le respect du cheval

Article 7, chap I du Règlement Général PEJET 2018 - relatif au bien-être animal

FEI Code of conduct for the welfare of the horse - relatif au bien-être de chevaux en compétition

Code de bonnes conduites du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 - relatif aux bonnes conduites à tenir pour que le poney/cheval soit souverain

MESURE 2

Directive 98/58/CE, Annexe, points 17 - relatifs aux installations d'alimentation et d'abreuvement

Article R 214-17 du CRPM, alinéa 1 - relatifs à l'interdiction de priver les animaux domestiques de la nourriture ou de l'abreuvement qui leur est nécessaire

Article L 214-1 du CRPM - relatif à la compatibilité des conditions de détention avec les impératifs biologiques de l'espèce

Arrêté du 25 octobre 1982, Annexe I, Chap I - relatif à la qualité et la quantité de l'alimentation et de l'abreuvement dispensés aux animaux, aux installations d'alimentation et d'abreuvement, à l'inspection de l'état des animaux

Articles 28 et 29 du Code des Courses au Galop - relatifs à l'entretien alimentaire des chevaux

Article 1.5 du Règlement FFE - relatif à la lutte contre la violence sur les animaux, dont celle de laisser le cheval sans nourriture, eau

Article 7, chap I du Règlement Général PEJET 2018 - relatif au bien-être animal, dont l'interdiction de laisser un cheval sans nourriture, eau

FEI Code of conduct for the welfare of the horse - relatif au bien-être de chevaux en compétition

Code de bonnes conduites du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 - relatif aux bonnes conduites à tenir pour que le poney/cheval soit souverain

MESURE 3

Directive 98/58/CE, annexe points 4, 11, 12 - relatifs à l'isolement des animaux malades ou blessés, à la qualité de la lumière dans les bâtiments d'élevage, à la protection des animaux non gardés dans des bâtiments

Article R 214-17 du CRPM, alinéas 3,4 - relatifs à l'habitat et à l'environnement des animaux domestiques

Article R 214-18 du CRPM, alinéas 1, 2 – relatifs à la garde en plein des animaux des espèces bovines, ovine, caprine et des équidés

Article L 214-1 du CRPM – relatif à la compatibilité des conditions de détention avec les impératifs biologiques de l'espèce

Article A322-123 du code des sports – relatif à la bonne conception des établissements ouverts au public pour l'utilisation d'équidés

Arrêté du 25 octobre 1982, Annexe I, Chap I, IV – relatifs aux matériaux de construction, aux sols, aux parcs/enclos, à la désinfection et la désinsectisation, à la qualité de l'air, à la qualité de la lumière, à l'isolement des animaux malades / blessés, à la protection contre les intempéries et le soleil, aux conditions de garde des animaux en plein air dans le cadre de l'élevage, la garde et la détention des animaux

Arrêté du 25 octobre 1982, Art 2 – relatif à l'absence de souffrance et d'effet néfaste sur la santé de l'élevage, la garde et la détention des animaux

Articles 28 et 29 du Code des Courses au Galop – relatifs aux conditions d'hébergement des chevaux

FEI Code of conduct for the welfare of the horse – relatif au bien-être de chevaux en compétition

MESURE 4

Directive 98/58/CE, annexe points 4, 11, 12 – relatifs à la qualité de la lumière dans les bâtiments d'élevage, à la protection des animaux non gardés dans des bâtiments

Article R 214-17 du CRPM, alinéas 3,4 – relatifs à l'habitat et à l'environnement des animaux domestiques

Article R 214-18 du CRPM, alinéas 1, 2 – relatifs à la garde en plein air des animaux des espèces bovines, ovine, caprine et des équidés

Article L 214-1 du CRPM – relatif à la compatibilité des conditions de détention avec les impératifs biologiques de l'espèce

Article A322-123 du code des sports – relatif à la bonne conception des établissements ouverts au public pour l'utilisation d'équidés

Arrêté du 25 octobre 1982, Annexe I, Chap I, IV – relatifs aux matériaux de construction, aux sols, aux parcs/enclos, à la désinfection et la désinsectisation, à la qualité de l'air, à la qualité de la lumière, à la protection contre les intempéries et le soleil, aux conditions de garde des animaux en plein air dans le cadre de l'élevage, la garde et la détention des animaux

Arrêté du 25 octobre 1982, Art 2 – relatif à l'absence de souffrance et d'effet néfaste sur la santé de l'élevage, la garde et la détention des animaux

FEI Code of conduct for the welfare of the horse – relatif au bien-être de chevaux en compétition

Code de bonnes conduites du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif aux bonnes conduites à tenir pour que le poney/cheval soit souverain

MESURE 5

Directive 98/58/CE, Annexe, point 17 – relatif à l'absence d'effets nuisibles résultant de rivalité entre les animaux liés aux installations d'alimentation et d'abreuvement

Article L 214-1 du CRPM – relatif à la compatibilité des conditions de détention avec les impératifs biologiques de l'espèce

Arrêté du 25 octobre 1982, Annexe I, Chap I, Chap IV – relatifs à l'absence d'effets nuisibles résultant de rivalité entre les animaux liés aux installations d'alimentation et d'abreuvement

FEI Code of conduct for the welfare of the horse – relatif au bien-être de chevaux en compétition

MESURE 6

Directive 98/58/CE, Annexe, points 12, 17 – relatifs à la limitation des risques de contamination de la nourriture et de l'eau, à la protection contre les risques pour leur santé des animaux gardés en plein air

Règlement 1950/2006/CE – relatif à une liste de substances essentielles pour le traitement des équidés

Règlement d'exécution 2015/262 – relatif au passeport équin

Article L 214-1 du CRPM – relatif aux conditions de détention d'un animal, être sensible

Article R 214-17 du CRPM, alinéas 1, 2, 3, 4 – relatifs à l'interdiction de priver les animaux domestiques de l'alimentation et de l'abreuvement nécessaires, à l'interdiction de laisser les animaux sans soins en cas de maladie ou de blessure, à l'absence de blessures ou d'accidents liés à l'habitat ou l'environnement des animaux domestiques

Article L 234-2 du CRPM – relatif à l'autorisation d'administration d'un médicament vétérinaire à un animal

Article L 212-1 du Code du Sports – relatif aux compétences du personnel en lien avec la pratique de l'équitation dans le respect de l'animal

Arrêté du 25 octobre 1982, Annexe I, Chap I, chap IV – relatifs aux conditions de garde d'élevage et de parcage des animaux, à la limitation des risques de contamination de la nourriture et de l'eau, à la minimisation des risques d'atteinte sur la santé des animaux gardés à l'intérieur et/ou en plein air, au nettoyage et à la désinfection des locaux d'hébergement, à l'absence de blessures liées aux harnachements, à l'apport de soins appropriés et suffisants, à l'inspection de l'état des animaux et à la procuration de soins nécessaires

Arrêté du 25 octobre 1982, Art 1-5 – relatifs aux conditions d'élevage, la garde et la détention des animaux

Arrêté du 24 avril 2007 – relatif à la surveillance sanitaire et aux soins régulièrement confiés au vétérinaire

Arrêté du 22 juillet 2015, Art 6-1 – relatif aux obligations en matière de stockage des médicaments vétérinaires contenant une ou plusieurs substances antibiotiques

Article 1.4 du Règlement FFE – relatif à la lutte contre le dopage

Article 1.6 du Règlement FFE – relatif au respect de l'éthique sportive

Article 1.7 du Règlement FFE – relatif aux contrôles en lien avec la protection sanitaire

Article 7.3 du Règlement FFE – relatif au nombre de participations journalières autorisées par poney/cheval

Article 7.5 du Règlement FFE – relatif au harnachement

Articles 28 et 29 du Code des Courses au Galop – relatifs à l'entretien sanitaire des chevaux

Article 123 du Code des Courses au Galop – relatif à l'interdiction de courir au-delà des 120 jours suivant la dernière saillie

Article 137 du Code des Courses au Galop – relatif à l'état sanitaire du cheval avant la course

Article 138 du Code des Courses au Galop – relatif au contrôle des ferrures

Article 198 à 201 du Code des Courses au Galop – relatifs au contrôle de l'absence de substance prohibée dans le prélèvement biologique effectué sur le cheval

Annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop – relatifs aux conditions dans lesquelles sont effectuées et analysées les prélèvements biologiques et au code pratique des traitements administrés aux chevaux à l'élevage et à l'entraînement

Article 14 bis du Code des Courses au Trot – relatif à l'autorisation de courir des juments saillies

Article 15 du Code des Courses au Trot – relatif la vaccination et à l'état sanitaire du cheval

Article 73 du Code des Courses au Trot – relatif au contrôle des matériels et conditions de leur utilisation en course

Article 77 du Code des Courses au Trot – relatif au contrôle de l'absence de substances prohibées dans les prélèvements biologiques effectués sur un cheval

Article du Code des Courses au Trot – relatif au déferage des chevaux en courses

Chapitre IV et code de bonne conduite de la réglementation internationale au Trot

Article 7, chap I du Règlement Général PEJET 2018 – relatif au bien-être animal, dont l'interdiction de concourir avec un équidé épuisé, boiteux, blessé

Article 7, chap V du Règlement Général PEJET 2018 – relatif aux contrôles de médication

FEI Code of conduct for the welfare of the horse – relatif au bien-être de chevaux en compétition

Code de bonnes conduites du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif aux bonnes conduites à tenir pour que le poney/cheval soit souverain

Article 12.5 du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif à la lutte contre le dopage

Article 42 du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif aux contrôles réalisés sur le poney/cheval, en matière de tenue du registre d'élevage, d'identification et de protection sanitaire

MESURE 7

Article R 214-17 du CRPM, alinéa 2, 3, 4 – relatifs à l'interdiction de laisser sans soins en cas de maladie ou de blessure, à l'absence de souffrances liés à l'habitat ou l'environnement des animaux domestiques

Article L 214-3 du CRPM – relatif à l'interdiction d'exercer des mauvais traitements sur les animaux domestiques

Articles L 234-2, D 234-6 et R 234-8 du CRPM – relatifs aux substances interdites

Arrêté du 25 octobre 1982, Annexe I, Chap I, chap IV – relatifs à l'absence de nuisance des matériaux utilisés pour la construction des locaux d'hébergement, à l'apport de soins suffisants, à l'utilisation de harnachements appropriés, aux conditions de détentions, à l'inspection de l'état des animaux et à la procuration de soins nécessaires pour éviter des souffrances

Arrêté du 25 octobre 1982, Art 2 – relatif à l'absence de souffrance et d'effet néfaste sur la santé de l'élevage, la garde et la détention des animaux

Article 171 du Code des Courses au Galop – relatif à l'usage de la cravache

Article 198 à 201 du Code des Courses au Galop – relatifs au contrôle de l'absence de substance prohibée dans le prélèvement biologique effectué sur le cheval

Annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop – relatifs aux conditions dans lesquelles sont effectuées et analysées les prélèvements biologiques et au code pratique des traitements administrés aux chevaux à l'élevage et à l'entraînement

Article 14 du Code des Courses au Trot – relatif à l'incapacité de courir d'un cheval

Article 73 du Code des Courses au Trot – relatif au contrôle des matériels et conditions de leur utilisation en course, en particulier l'usage de la cravache et des rênes munies d'accessoires métalliques

Article 77 du Code des Courses au Trot – relatif au contrôle de l'absence de substances prohibées dans les prélèvements biologiques effectués sur un cheval

Titre II-A des Conditions générales des programmes des courses au Trot – relatif aux chevaux déferés

Article 77 du Code des Courses au Trot – relatif au contrôle de l'absence de substances prohibées

Article 1.4 de Règlement FFE – relatif à la lutte contre le dopage

Article 1.5 du Règlement FFE – relatif à la lutte contre la violence sur les animaux

Article 1.6 du Règlement FFE – relatif au respect de l'éthique sportive

Article 7, chap I du Règlement Général PEJET 2018 – relatif au bien-être animal, dont l'interdiction de faire acte de brutalité, de cruauté et de mauvais traitements

Article 7, chap V du Règlement Général PEJET 2018 – relatif aux contrôles de médication

FEI Code of conduct for the welfare of the horse – relatif au bien-être de chevaux en compétition

Code de bonnes conduites du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif aux bonnes conduites à tenir pour que le poney/cheval soit souverain

Article 12.5 du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif à la lutte contre le dopage

Article 42 du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif aux contrôles réalisés sur le poney/cheval, en matière de tenue du registre d'élevage, d'identification et de protection sanitaire

MESURE 8

Règlement 853/2004/CE - relatif aux règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale

Règlement 854/2004/CE - relatif aux contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine

Règlement 1/2005/CE - relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes

Règlement 1950/2006/CE – relatif à une liste de substances essentielles pour le traitement des équidés

Règlement 504/2008/CE - relatif à l'application des directives concernant les méthodes d'identification des équidés

Règlement d'exécution 2015/262 – relatif au passeport équin

Directive 156/2009/CE - relative aux conditions de police sanitaires régissant les mouvements d'équidés et les importations d'équidés en provenance de pays tiers

Décision 93/196/CE - relative aux conditions sanitaires et à la certification sanitaire requise pour les importations d'équidés de boucherie

Articles L 226-1 à L 226-6 et L 228-5 du CRPM - relatifs à l'équarrissage

Article R 223-20 du CRPM - relatif aux mesures de nettoyage ou de réfection prescrites par le préfet en cas de danger de contagion pour les animaux du voisinage

Article L 5143-4 du Code de la santé publique - relatif aux médicaments vétérinaires

Décret n° 2012-1036 du 7 septembre 2012 - relatif à l'identification et à la déclaration de détention des équidés domestiques

Décret n° 2012-1335 du 30 novembre 2012 - relatif à l'identification et aux livres généalogiques des équidés

Arrêté ministériel du 5 juin 2000 - relatif au registre d'élevage

Arrêté ministériel du 21 mai 2004 - relatif à l'identification complémentaire des équidés par pose d'un transpondeur électronique

Arrêté ministériel du 2 avril 2008 - relatif à l'identification et la certification des origines des équidés

Arrêté ministériel du 24 avril 2009 - établissant les modèles de document d'identification des équidés

Arrêté du 14 novembre 2012 - relatif aux modalités de mise en œuvre des informations sur la chaîne alimentaire dans les filières d'ongulés domestiques et de ratites

Note de service DGAL/SDSPA/N2010-8096 du 6 avril 2010 - relative aux modalités de gestion des anomalies relatives aux échanges intra-communautaires d'animaux vivants et en provenance des autres États membres

Instruction technique DGAL/SDSPA 2015 6 - relative aux contrôles des équidés à l'abattoir, en lien avec l'identification et l'ICA

FICHE 5

Règlement CE n° 504/2008 du 6 juin 2008 - relatif à l'application des directives 90/426/CEE et 90/427/CEE du Conseil en ce qui concerne les méthodes d'identification des équidés

Règlement CE n°1/2005 du 22 décembre 2004 - relatif au transport des animaux vivants (CAPTAV - certificat d'aptitude professionnelle pour le transport d'animaux vivants)

Arrêté du 24 Avril 2009 - relatif à l'établissement des modèles du document d'identification des équidés

Article D 212-49 du Code Rural - relatif aux modalités de délivrance du document d'identification et de la carte d'immatriculation

Décret n°2010-865 du 23/07/10 - relatif aux conditions de déclaration des détenteurs d'équidés et des lieux de stationnement

Arrêté du 26 juillet 2010 - relatif aux conditions de déclaration des détenteurs d'équidés et des lieux de stationnement

Décret n° 2012-843 du 30 juin 2012 - relatif à la modernisation des missions des vétérinaires titulaires d'un mandat sanitaire

Arrêté du 5 juin 2000 - relatif au registre d'élevage équin

ANNEXE 4

PARTICIPANTS À LA RÉDACTION DE LA CHARTE POUR LE BIEN-ÊTRE ÉQUIN & DU GUIDE DE BONNES PRATIQUES

Ont participé à la rédaction de la Charte et du guide :

Coordination :

Armelle Renard – directrice FNC

Marie Casenave-Père – chargée de mission bien-être équin FNC

Comité de pilotage :

Dr Charles François Louf – Président de l'AVEF

Frédéric Bouix – Délégué générale de la FFE

Marianne Dutoit – Présidente de la FNC

Philippe Audigé – Président du GHN

Dominique de Bellaigue – Président Le Trot

Dr Paul Marie Gadot – chef du département livrets contrôles de France Galop, représentant de l'Europe au Welfare Committee of the international federation of horse racing authorities, membre du comité welfare of the international stud book

Comité de rédaction :

Dr Jean Yves Gauchot – AVEF, RESPE, FSVF, SNVEL

Dr Vincent Boureau – AVEF, Equi-éthique

Dr Arnaud Duluard – Le Trot, Président de l'Animal Welfare Committee de l'Union Européenne du Trot

Dr Paul Marie Gadot – chef du département livrets contrôles de France Galop

Dr Christine Briant – IFCE

Tim Richardson – FEG

Pierre Julienne – FEG

Camille Vercken – FEG

Anne Aupiais – IDELE

Luc Mirabito – IDELE, RMT BEA, expert international BEA

Armelle Renard – FNC

Marie Casenave-Père – FNC

Henry Brugier – FNC, Selle Français

Pascal Vivien – FNC, Association Cheval Pays de Loire

Laurent Mangold – FNC, Fadeteq

Déborah Bardou – FFE, éthologue

Constance Popineau – FFE

Jean Marie Laurent – GHN

Clémentine Bonnin – SFET

Guillaume de Thoré – SHF

Comité de lecture // professionnels de la filière :

Pour la FNC :

Odile Audinot – FDSEA 01

François Atger – Association Cheval Arabe

Gabriel Bonnin – Association d'éleveurs de chevaux et de poneys de sport vendéens

Sarah Bourtembourg – FDSEA 08

Arnaud Evain – Association syndicale des éleveurs privés

François Fischesser – FDSEA 68

Pierre-Toussaint Gaffory – Cavallu Pinu

Jean Hémonic – Fédération régionale des éleveurs de chevaux de sport de Bretagne

Paul Hubert – Société hippique française, World breeding federation for sport horses

Thierry Jamot – FDSEA 23

Henry Javot – FDSEA 25

Séverine Léger – Z France

Xavier Lerond – Cheval grand est, syndicat des éleveurs 57

Thierry Faivre – FDSEA 85

Philippe Rochais – Association des éleveurs du Centre - Val de Loire

Bernard Moreau – FDSEA 71

François Muller – Association nationale du poney new-forest

Laurent Prenat – FDSEA 81, Association des éleveurs de chevaux de race camargue

Pascal Réauté – FDSEA 53

Marie-Dominique Saumont-Lacoeuille – Association nationale du poney français de selle

Jacques Talagrand – FDSEA 17

Pour la FFE :

Régis Bouchet – Cheval Craintilleux

Pascale Boutet – Chambergeot équitation

Pascale Dietsch – cavalière d'endurance FFE, FEI

Pour le Trot :

Yves Dreux – éleveur-propriétaire, entraîneur, driver, Président de la Commission des programmes et du code du Trot

Joël Hallais – éleveur-propriétaire, entraîneur, driver, Président de la Commission de l'élevage du Trot

Eric Frémot – éleveur-propriétaire, driver amateur, Président de la Commission bien-être animal du Trot

Pour le GHN :

Jean Luc Vernon – Club hippique de Meudon
Jean Christophe Dutertre – Poney club de Laizé

Pour France Galop :

Nicolas Clément - entraîneur, Président de l'association des entraîneurs de galop

Christiane Head – entraîneur, Association des entraîneurs français, Fédération européenne des entraîneurs de galop

Richard Crépon – entraîneur

Frédéric Danloux – entraîneur, Association des entraîneurs propriétaires

Autres experts professionnels :

Julie Degand – Au-delà des pistes

Eric Vigoureux – INTERBEV équin

Adrien Carli – INTERBEV équin

Christel Marcillaud-Pitel – RESPE

Claire Scicluna – AVEF

Comité de lecture // associations de protection des animaux :

Dr Richard Corde – LFPC

Dr Julie Dauvilliers – LFPC

Bertrand Neveux – LFPC

Tamara Guelton – SPA

David Legrand – SPA

Clémence Oudard – FBB

Aline Maatouk – FBB

Frédérique Mocz – Welfarm

Tisa Kosem – WHW

Jessica Stark – WHW

Comité de lecture // experts scientifiques :

Martine Hausberger – université de Rennes, CNRS

Marianne Vidament – IFCE

Léa Lansade – IFCE, INRA

conception graphique : Armelle Renard FNC | impression : azurpartner | juin 2020

membres fondateurs et signataires :



avec le soutien et le partenariat :



